330..
W. Q. 266 3
40802/B/2

PHARMACOPOETAS: Franco

CODE PHARMACEUTIQUE.

LIVRES nouveaux qui se trouvent chez le même Libraire.

Carbonell; Pharmaciæ elementa chimiæ recentioris fundamentis innixa, *in*-8. broché. 2 l. 10 s.

———— Elémens de Pharmacie, fondés sur les principes de la Chimie moderne, traduits du latin; nouvelle édition augmentée, *in*-8. br. 3 l.

Bouillon-Lagrange; Manuel du Pharmacien, *in*-8. br. 6 l.

———— Manuel d'un Cours de Chimie, troisième édition, 3 vol. *in*-8. br. 18 l.

Fourcroy; Philosophie chimique, ou Vérités fondamentales de la Chimie moderne, trois. édit., *in*-8. br. 5 l.

———— Système des Connoissances chimiques, applicables à la nature et à l'art, grand *in*-8., 11 vol. br. 50 l.

Jadelot; Pharmacopée des pauvres, nouv. édit. augmentée, *in*-8. br. 2 l. 10 s.

Baron; Formules de Médicamens des hôpitaux de Paris, nouv. édit. augm., *in*-12. br. 2 l. 10 s.

Dutilleul; Art des Formules, *in*-12. br. 2 l. 10 s.

Baumé; Elémens de Pharmacie théorique et pratique, huitième édit. augm., 2 vol. *in*-8. br. 11 l.

Lewis; Connoissance pratique des médicamens les plus salutaires, simples et composés, officinaux et magistraux, internes et externes, trad. de l'angl., 3 vol. *in*-8. br. 10 l. 10 s.

Dictionnaire botanique et pharmaceutique, par une société de médecins, 2 vol. *in*-8., fig. br. 12 l.

Millin; Elémens d'Histoire nat., trois. édit. augmentée, in-8. fig. br. 8 l.

Morellot, Cours de Pharmacie chimique, 3 vol. *in*-8. br. 15 l.

Les deux Exemplaires prescrits par la Loi, ont été déposés à la Bibliothèque impériale.

CODE PHARMACEUTIQUE,

A L'USAGE

DES HOSPICES CIVILS,

DES SECOURS A DOMICILE,

ET

DES INFIRMERIES DES MAISONS D'ARRÊT;

PUBLIÉ PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Par A. A. PARMENTIER, membre de l'Institut de France, du Conseil général d'administration des hospices civils de Paris, et l'un des Inspecteurs généraux du service de santé des armées de l'Empereur et Roi.

TROISIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

A PARIS,

Chez MÉQUIGNON l'aîné, Libraire de l'Ecole et de la Société de Médecine, rue de l'Ecole de Médecine, n° 9, vis-à-vis celle Hautefeuille.

M. DCCC. VII.

Verwijderd K. B.

Koninklijke Bibliotheek te 's Gravenhage

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Ce Code pharmaceutique, dont la rédaction a été ordonnée par le conseil général d'administration des hospices civils de Paris et des secours à domicile, renferme les principales ressources que la nature et l'art peuvent offrir au service de santé dans les établissemens de bienfaisance.

Il est divisé en trois parties :

La première présente les substances empruntées des différens règnes, et qui doivent composer toute la matière médicale des pharmacies des hospices.

Les médicamens officinaux sont compris dans la deuxième.

Il s'agit, dans la troisième, des préparations magistrales.

La connoissance des vertus des drogues étant une des parties essentielles de la matière médicale, il entroit dans le plan de cet ouvrage de faire une mention succincte des propriétés médicinales de cha-

cune des substances qui s'y trouvent dénommées : mais ces propriétés ne pouvoient être indiquées que d'une manière vague, et l'on sait que les médicamens, même ceux qui jouissent d'une action médicale évidente sur nos organes et la mieux déterminée, tels que les purgatifs, sont souvent employés à petites doses pour remplir des indications différentes, même opposées, et qu'enfin le mode d'administration de tous les remèdes doit varier en raison des circonstances dépendantes de l'âge, du sexe, de la constitution et de l'idiosyncrasie du sujet, de la durée, de l'application et de l'époque de la maladie.

Dans cette conviction, et pour ne pas induire en erreur les élèves, on les invite à étudier la matière médicale dans des ouvrages plus étendus, et sur-tout de choisir ceux dans lesquels les auteurs ont su apprécier les remèdes inutiles, souvent dangereux, quoiqu'accrédités par une prétendue expérience et consacrés par un antique préjugé. Nous leur recommandons, à cet effet, les nouveaux *Elémens de Thé-*

rapeutique, publiés par M. *Alibert*, et le traité de *Matière médicale*, par M. *Schwilgué*.

C'est donc une matière pharmaceutique proprement dite, que nous nous bornons à présenter avec les noms et les caractères tranchans des substances qui doivent former l'approvisionnement des pharmacies des hospices, et entrer dans les compositions soit officinales, soit magistrales, admises par les Médecins les plus expérimentés : nous y avons indiqué les lieux où ces substances gissent, croissent et se recueillent, ainsi que la partie usitée et certains produits qu'on retire de chacune par l'analyse. En écartant tout ce qui ne sert qu'à entraver le service de la pharmacie, à embarrasser la pratique du médecin, à tourmenter les malades, nous avons évité les inconvéniens de ces formules des Arabes, qui se flattoient de communiquer toutes les propriétés à leurs remèdes, en y faisant entrer toutes les drogues.

C'est particulièrement dans les hospices

civils, dans ces asyles ouverts au malheur, qu'il faut prendre garde d'augmenter sans nécessité les formules; qu'il est infiniment salutaire d'en circonscrire le nombre, et sur-tout de les simplifier. Que nos polypharmaques se pénètrent bien de cette vérité, que les formules compliquées sont les enfans de l'ignorance; qu'on n'obtient de succès en médecine, qu'en raison inverse de la multiplicité des remèdes qu'on prescrit; que les médicamens les plus efficaces ne sont absolument rien sans la méthode de les appliquer, et que dans beaucoup de circonstances, le génie seul doit suppléer à tout.

Nous sommes loin de chercher à déterminer le conseil à admettre quelques réductions dans cette partie de la médecine, à moins que la nécessité n'en soit parfaitement démontrée. Comment cet objet pourroit-il cesser un instant d'exciter sa sollicitude, les médicamens ne sont-ils pas l'espérance de l'homme souffrant, et les armes avec lesquelles les officiers de santé combattent et préviennent les maladies?

Ce seroit un crime de lèze-humanité que de refuser à l'indigent un remède d'une efficacité reconnue, quel que fût son prix. Mais on ne sauroit assez reproduire cette vérité; c'est dans un très-petit nombre de moyens que la nature a placé les véritables ressources de l'art de guérir, et c'est en portant l'œil de la plus sévère économie sur toutes les dépenses, qu'on parviendra à soulager plus complètement encore un plus grand nombre d'indigens.

Cependant, dans tous les cas où il sera possible de remplacer les remèdes exotiques par les indigènes, le conseil général des hospices invite les médecins et les chirurgiens à les préférer, en attendant que l'art de guérir s'affranchisse tout-à-fait du tribut annuel qu'il paye à l'étranger. Quel genre de gloire n'acquerroient-ils pas, s'ils vouloient diriger leur pratique vers les richesses que nous offre le sol de la patrie! Le champ est vaste et fécond; on peut récolter à pleines mains des végétaux propres à suppléer les productions exotiques, qui souvent n'ont

d'autre mérite que de naître loin de nous, et sous un autre hémisphère.

Comme ce Code doit être journellement entre les mains des élèves attachés aux hospices, il nous a paru utile de faire précéder chaque ordre de médicamens composés d'une définition et d'une série de règles générales pour les préparer. En un mot, c'est un ouvrage classique que nous offrons aux jeunes pharmaciens.

Il a paru en l'an 10 pour la première fois, et à chaque édition il a subi quelques changemens utiles. Mais une des réformes à laquelle *Bayen* prenoit le plus grand intérêt, c'étoit cet ordre de médicamens officinaux connus sous le nom générique de *vins médicinaux*. Fatigué de voir que les malades, au lieu d'un cordial et d'un restaurant, n'avoient que les matériaux d'un mauvais vinaigre, ce célèbre pharmacien imagina d'ajouter à ces vins un 32° d'alkool pour retarder leur acétification; mais la décomposition n'étoit que différée. En profitant de ces données, il m'appartenoit plus qu'à tout autre, comme

son élève, son collègue et son ami, de chercher un mode de préparation qui remplît parfaitement mieux les vues de *Bayen*.... Ce nom rappelle de grands services rendus aux arts et à l'administration des hôpitaux militaires. Les travaux de cet homme de génie ont honoré son siècle en contribuant à donner à l'histoire naturelle et à la chimie, le nouvel éclat dont elles brillent aujourd'hui. Les ouvrages qu'il nous a laissés sont des modèles de précision, de clarté et de méthode; sa vie fut un traité complet de morale, et sa mort a pénétré de regrets tous les vrais amis des sciences et de l'humanité.

EXTRAIT

du Registre des Délibérations de l'École de Médecine de Paris, séance du jeudi 15 vendémiaire an 11.

DANS le grand nombre des Pharmacopées qui ont été publiées à diverses époques, on peut bien dire, sans crainte de se tromper, qu'il ne s'en trouve pas une qui réunisse toutes les conditions que peuvent desirer des médecins qui, chargés de soigner les malades réunis dans des hospices, n'ont besoin que de médicamens peu nombreux, mais tellement choisis, qu'ils puissent suffire au traitement de toute espèce de maladie.

A la vérité, on a essayé bien des fois d'atteindre à cette espèce de perfection; mais toutes les tentatives de ce genre n'ont pas eu le succès qu'on s'en promettoit : aussi les officiers de santé ont-ils toujours été obligés de recourir à d'autres Pharmacopées, pour se procurer les remèdes qu'ils ne trouvoient pas dans les Pharmacopées réformées qui avoient été proposées.

C'est sur-tout à ce dernier inconvénient

qu'est due aujourd'hui la multiplicité des médicamens qui existent dans les pharmacies des hospices ; multiplicité qui, comme le dit le conseil général des hospices dans la lettre qu'il a adressée à l'Ecole en lui envoyant son projet de Dispensaire, tend toujours à compliquer la médecine-pratique, et à rendre incomplètes et incertaines les opérations de la pharmacie centrale.

Si, à cette considération, on ajoute celle qui est relative aux abus qu'entraîne nécessairement l'obligation où sont les pharmaciens des hospices d'avoir toujours à la disposition des médecins tous les médicamens qu'il leur plaît de prescrire, parce qu'ils croient à leurs propriétés ; si on veut enfin compter pour quelque chose les dépenses considérables que nécessitent les approvisionnemens de ce genre, on jugera bientôt des motifs qui ont déterminé le conseil général des hospices de Paris à s'occuper de la confection d'un Dispensaire qui, ne contenant qu'un petit nombre de recettes, en faveur desquelles une longue suite d'expériences et d'observations a prononcé, pût devenir plus conforme aux vrais principes de l'art de guérir, plus utile aux malades, et moins onéreux à la caisse des pauvres.

Mais comme le travail, pour arriver à ce but, ne pouvoit être entrepris que par des personnes qui, animées du desir de faire le bien, eussent encore des connoissances suffisamment étendues, pour que le choix des médicamens qu'il falloit faire entrer dans le nouveau Dispensaire, remplît toutes les conditions proposées, le conseil des hospices a chargé sa section de santé de s'occuper spécialement de cet objet, et de rédiger un projet de Dispensaire qui fût conforme à ses vues.

C'est sur ce projet, qui a été soumis à votre examen, que nous allons vous présenter un rapport au nom de la commission que vous avez nommée.

Le Dispensaire dont il s'agit est divisé en deux parties, et chaque partie est subdivisée à son tour en plusieurs sections. Les auteurs de cet ouvrage ont cru devoir adopter cette manière de procéder, parce qu'elle leur a donné la facilité de classer les médicamens.

La première partie est consacrée aux médicamens officinaux, lesquels sont distingués, suivant l'ancienne méthode, en galéniques et en chimiques.

Une semblable distinction paroîtra peut-être

déplacée, depuis qu'il est connu que les préparations galéniques entrent naturellement dans le domaine des préparations chimiques : cependant les auteurs ont cru devoir la conserver, parce que, comme ils l'ont très-bien observé, ces dernières préparations exigent des manipulations et des appareils plus compliqués que les premières, et que d'ailleurs elles supposent, de la part de ceux à qui l'exécution en est confiée, des connoissances supérieures à celles dont ont besoin ceux qui ne font que des opérations galéniques.

La seconde partie ne traite que des médicamens magistraux.

Dans l'une et l'autre partie, chaque genre de médicament est précédé d'une courte introduction, où sont exposées les règles les plus générales qu'on doit suivre, et un précis des connoissances les plus essentielles à l'exercice de la pharmacie.

La matière médicale, dans ce Dispensaire, est bornée aux objets qui doivent former l'approvisionnement de la pharmacie centrale : elle présente les noms botaniques de *Tournefort*, de *Linné*, et ceux indiqués dans les formules de *Jussieu ;* le lieu où croissent les plantes,

leurs caractères, leurs parties les plus usitées, leurs produits naturels, et leurs propriétés médicinales.

Le tout est précédé d'une table des nouveaux poids et mesures, dont les auteurs veulent que l'usage soit introduit dans la pharmacie centrale. Cette table est précisément la même que celle que l'Ecole a proposée au ministre lors du rapport qu'elle fit sur cet objet.

Quant aux différentes préparations, l'Ecole nous dispensera sans doute de les lui indiquer ; mais une chose que nous ne devons pas oublier de dire, c'est que celles qui y sont consignées, nous ont paru, quoiqu'étant en petit nombre, devoir suffire à un médecin habile, et qu'à moins de cas extraordinaire, il doit trouver dans leur emploi des moyens appropriés au traitement de toute espèce de maladie.

Dans le nombre de ces médicamens, on en remarque quelques-uns, comme la thériaque, le lénitif et le diascordium, qui, à raison de ce qu'ils sont très-compliqués, sembloient appeler la réforme de beaucoup de substances qui entrent dans leur composition ; mais les auteurs du Dispensaire, en considérant que les vertus de ces médicamens sont consacrées par un long

usage

usage, ont préféré conserver les recettes décrites dans le Codex de la ci-devant Faculté de Paris, plutôt que d'y faire des changemens de l'espèce de ceux proposés par différens auteurs, changemens qui, lorsqu'ils ont été essayés, ont donné des résultats bien différens de ceux qu'on espéroit obtenir.

S'il est des médicamens anciens auxquels on a cru ne devoir rien changer, il en est d'autres aussi pour lesquels on a présenté des réformes qui étoient indispensables: telles sont celles qui ont été indiquées pour la préparation des vins médicinaux.

Depuis long-temps l'on avoit la preuve que dans les hôpitaux, ces sortes de vins étoient le plus souvent gâtés, et que quelles que fussent les précautions prises par les pharmaciens, il étoit bien rare qu'au bout de quelques jours ils ne fussent pas convertis en vinaigre. Pour obvier à cet inconvénient, les auteurs du nouveau Dispensaire ont proposé un *modus faciendi*, qui, sans rien changer aux propriétés des vins médicinaux, leur assure une durée plus grande que celle qu'on pourroit leur donner par l'ancien procédé, et met par cela même le médecin dans le cas de compter davantage sur l'effet de ces sortes de médicamens. Le succès des expé-

riences qui ont été faites avec des vins préparés suivant le nouveau mode, doit faire cesser tous les doutes qu'on pourroit avoir sur son utilité.

D'après cet exposé, vos commissaires vous proposent de prendre l'arrêté suivant :

1°. L'Ecole, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait par les commissions qu'elle avoit nommées pour examiner le projet de Pharmacopée, ou Dispensaire à l'usage des hospices civils de Paris, qui a été soumis à son jugement par le conseil général desdits hospices, regarde cette Pharmacopée comme devant remplir les vues du conseil général, tant sous le rapport du choix des médicamens, que sous celui de l'économie;

2°. Elle pense que les médecins des hospices civils doivent trouver dans cet ouvrage assez de médicamens pour suffire au traitement des malades qui, dans ces établissemens, sont confiés à leurs soins ;

3°. Qu'en se conformant à ce Dispensaire, de préférence à tout autre, on parviendra à éloigner de la pharmacie des hospices une foule de médicamens inutiles et très-coûteux ; dont la composition et l'administration entravent sans cesse le service, et prennent souvent la place

de médicamens qui, quoique plus simples, ont cependant des propriétés constantes et bien déterminées;

4°. Qu'indépendamment des avantages dont on vient de parler, l'Ecole a reconnu que ce Dispensaire réunissoit encore celui d'offrir à tous les élèves des hospices, et spécialement à ceux à qui la préparation et la distribution des médicamens sont confiées, des notions sur diverses parties de l'art pharmaceutique; notions d'autant plus utiles, qu'elles serviront à éclairer la pratique, et à donner aux médicamens cette perfection qu'on doit desirer;

5°. Que si, d'après ces motifs, il est avantageux d'ordonner la mise à exécution de ce Dispensaire, il convient cependant, avant de rien statuer à cet égard, de prendre l'avis des médecins et des officiers de santé en chef des hospices, et de profiter des observations qu'ils communiqueront; observations qui sans doute contribueront à perfectionner un ouvrage qu'ils desirent depuis long-temps, comme étant un moyen qui peut d'autant plus éclairer leur marche et assurer les succès qu'ils cherchent toujours à obtenir;

6°. Enfin, que l'Ecole adressera des remercîmens au conseil général des hospices, de la

marque de confiance qu'il lui a donnée, en soumettant à son jugement le Dispensaire sur le mérite duquel il s'agissoit de prononcer.

L'Ecole, dans sa séance du jeudi 15 vendémiaire présent mois, après avoir entendu la lecture du rapport ci-dessus, en a adopté les conclusions, et a arrêté qu'une copie en seroit adressée au conseil général des hospices civils.

Pour copie conforme :

Signé THOURET, *directeur de l'Ecole de médecine de Paris.*

Pour copie conforme :

Le secrétaire général du Conseil d'administration des hospices de Paris,

MAISON.

TABLE

DES POIDS ET MESURES,

à l'usage du service de santé.

[Dans cette table les poidss ont en nombres ronds pour éviter les fractions.]

NOMENCLATURE NOUVELLE.	POIDS DE MARC.
Kilogramme.....	2 livres poids de marc.
Demi-kilogramme.....	1 livre.
Gramme.....	18 grains.
Demi-gramme.....	9 grains.
2 Grammes.....	$\frac{1}{2}$ gros.
4 Grammes.....	1 gros.
8 Grammes.....	2 gros.
32 Grammes.....	1 once.
Décigramme.....	2 grains.
Demi-décigramme.....	1 grain.
1 Décigramme et demi...	3 grains.
3 Décigrammes.....	6 grains.
12 Décigrammes.....	24 grains.

Mesures de capacité en nombres ronds.

1 Litre.....	1 pinte.
$\frac{1}{2}$ Litre.....	1 chopine.
Quart de litre.....	$\frac{1}{2}$ setier.
La cuiller à bouche.....	4 gros.
La cuiller à café.....	2 gros.
La goutte.....	1 grain.

Liste des Médicamens simples et composés à l'usage des secours à domicile.

Alkool vulnéraire.
à la mélisse.
camphré.
Cantharides en poudre.
Cérat jaune.
Cévadille.
Diascordium.
Espèces amères.
pectorales.
Ipécacuanha en poudre.
Jalap en poudre.
Laudanum liquide.
Liqueur d'Hoffmann.
Manne grasse.
Miel.
Nitrate de potasse.
Onguent de la mère.
populéum.
pour la gale.
pour la teigne.
Oxide d'antimoine hydro-sulfuré.
rouge [kermès].
Pilules mercurielles.
Poudre cathartique.
anthelmintique.
Quinquina en poudre.
Rhubarbe entière et en poudre.
Safran.
Séné.
Sirop de nerprun.
anti-scorbutique.
de guimauve.
sudorifique.
fleur de soufre.
Sulfate de soude [sel de glauber].
de zinc [vitriol blanc].
de cuivre [vitriol bleu].
de fer [vitriol vert].
Tartrite de potasse anti-monié [émétique].
Thériaque.

Liste des Médicamens simples et composés à l'usage des infirmeries des maisons de détention.

Acétate de plomb.
Acide sulfurique.
Agaric de chêne.
Alkool au cochléaria.
Alun calciné.
Ammoniaque.
Armoise.
Arnica, feuilles et fleurs.
Bougies emplastiques.
élastiques.
Cantharides en poudre.
Cassonade.
Catholicum double.
Cérat jaune.
Cévadille.
Diascordium.
Alkool camphré.
Emplâtre de ciguë.
diachilum gommé.
de Vigo.
Espèces pectorales
amères.
aromatiques.
émollientes.
anthelmintiques.
apéritives.
sudorifiques.
astringentes.
Espèces vulnéraires.
Farine résolutive.
Fleur de sureau.
Huile ou essence de térébenthine.
d'olive.
Gomme arabique.
Graine de lin.
Guimauve.
Ipécacuanha en poudre.
Laudanum liquide.
Liqueur minérale anodine d'Hoffmann.
Manne grasse.
Miel blanc.
rosat.
Muriate de mercure suroxigéné [sublimé corrosif].
Nitrate d'arg. fondu [pierre infernale].
Nitrate de potasse.
Onguent pour la gale.
mercuriel.
de la mère.
basilicum.
populéum.
stirax.

Orge entier.
Oxide de plomb ou blanc de céruse.
de mercure rouge [précipité rouge].
d'antim. hydro-sulfuré rouge [kermès].
Oximel scillitique.
Pilules mercurielles.
de cynoglosse.
Pois à cautère.
Potasse.
Potasse fondue [pierre à cautère].
Poudre cathartique.
anthelmintique.
Quinquina entier et en poudre.
Racine de patience.
de bardane.
de chiendent.
de raifort.
de rhubarbe en poudre.
de réglisse.
Riz.
Safran du Gâtinois.
Sangsues.
Savon médicinal.
Séné.
Sirop diacode.
de nerprun.
anti-scorbutique.
Sulfate de soude [sel d'Epsom].
de cuivre [vitriol bleu].
de zinc [vitriol blanc].
Tartrite acidulé de potasse [crême de tartre].
Tartrite antimonié de potasse [émétique].
Teinture amère.
de quinquina.
de raifort.
de mars tartarisé.
de castoréum.
de canelle.
Thériaque.
Trochisques de minium.
Vin scillitique ou vin d'Espagne.
Vinaigre.

CODE PHARMACEUTIQUE

A l'usage des Hospices civils et des Secours à domicile.

PREMIÈRE PARTIE.

MATIÈRE MÉDICALE.

ARTICLE PREMIER.

RÈGNE VÉGÉTAL

A.

ABSINTHE.

Absinthium ponticum (Tournefort), flosculeuses;

Artemisia absinthium (Linnée), syngénésie, polygamie superflue; (Jussieu), corymbifères.

Europe, herbacée, vivace, usitée ; aromatique.

Huile volatile camphrée, verte-foncée, amère, très-âcre, extractif, tannin.

ACACIA.

Suc épaissi des gousses non complètement mûres du *Mimosa nilotica* (L.) polygamie monoécie ;
(J.) légumineuses.

Afrique, Arabie, Egypte.

Arbre épineux, dur.

La gousse qui fournit le suc, est alongée, remplie de dix à douze semences, rétrécie dans les intervalles qui les séparent.

Suc brun, acerbe, en pains ronds, soluble dans l'eau, rare dans le commerce ; remplacé par l'extrait du prunier sauvage.

ACHE.

Apium palustre et *Apium officinarum* (T.) ombelles ;
Apium graveolens (L.) pentandrie digynie ;
(J.) ombellifères.

France, lieux humides. Herbacée, vivace.

Toute la plante usitée.

Odeur forte.

ACORUS VRAI.

Acorus sive calamus officinalis aromaticus (T.) liliacées ;
Acorus calamus (L.) hexandrie monogynie ;
(J.) aroïdes.

Hollande, Inde, Amérique septentrionale.

Herbacé, vivace.

Racine noueuse, articulée, grosse, usitée ; odeur agréable ; jaunâtre à l'extérieur.

AGARIC BLANC.

Boletus laricis.

Substance spongieuse, brunâtre à l'extérieur, blanche intérieurement : sur le tronc des mélèses.

Tartarie, Sibérie, Orient.

Saveur nauséabonde. Peu usité.

AGARIC DE CHÊNE.

Boletus ungulatus Bulliard.

Champignon qui croît sur les arbres. Préparé par percussion ; amadou ; agaric astringent.

France, forêts.

AIGREMOINE.

Agrimonia officinarum (T.) rosacées ;
Agrimonia eupatoria (L.) dodécandrie digynie ;
(J.) rosacées.

Europe, prairies, lieux incultes. Annuelle. Toute la plante usitée.

AIL.

Allium sativum (T.) liliacées;
(L.) hexandrie monogyn.;
(J.) asphodèles.

Afrique; cultivée en grand. Annuelle. Bulbe usitée, crue ou cuite.

Odeur forte, qui pénètre toute l'économie animale, *prophylactique;* assaisonnement, surtout dans les pays méridionaux; contient du soufre et une huile aromatique pesante.

ALOËS.

Suc brun épaissi de l'*Aloë vera* et de l'*Aloë vulgaris* (T.) liliacées;
(L.) hexandrie monogynie;
(J.) asphodèles.

Ile de Soccotora, Indes orientales, transporté aux Indes occidentales.

Trois espèces dans le commerce, tirées des mêmes lieux: soccotrin, hépatique, cabalin; très-amer.

AMANDIER.

Amygdalus sativa (T.) arbres rosacés;
Amygdalus communis (L.) icosandr. monog.;
(J.) rosacées.

Asie, cultivé en Europe. Arbre.

Fruit, semences émulsives. Huile douce fixe, contenant du mucilage, et légèrement aromatique.

AMMI.

Ammi majus (L.) pentandrie digynie;
(J.) ombelles.

Europe, herbacée.

Semences usitées.

Saveur âcre, aromatique.

AMMOMUM EN GRAPPE.

Amomum cardamomum (L.) monandrie monoécie;
(J.) balisiers.

Indes orientales, herbe s'élevant de huit à douze pieds.

Fruits en grappe; semences usitées; odeur forte, aromatique; saveur âcre, piquante.

ANGÉLIQUE.

Imperatoria sativa (T.) ombelles;
Angelica archangelica (L.) pentand. digyn.;
(J.) ombellifères.

Bohême, Alpes, Pyrénées. Herbacée. Toute la plante usitée. Cultivée dans les environs de Niort, pour en confire la tige et la racine, faire dragées et ratafia.

Odeur forte, aromatique. Ambrée.

ANIS.

Apium anisum dictum (T.) ombelles;
Pimpinella anisum (L.) pent. digyn.;
(J.) ombellifères.

Egypte. Cultivée en Europe; herbacée; semences aromatiques usitées. Parenchyme, huile fixe; écorce, huile volatile presque toujours cristallisable : contient l'acide gallique.

ARISTOLOCHE.

Aristolochia rotunda flore ex purpura nigro (T.) anomales.
Aris. rotunda (L.) gynand. hexand.;
(J.) aristoloches.
Aris. longa vera (T.);
A. longa (L.).
Aris. clematitis recta (T.);
A. clematitis (L.).

France, départemens méridionaux.

Racines usitées. Saveur âcre, amère.

ARMOISE.

Artemisia vulgaris major (T.) flosculeuses;
Artemisia vulgaris (L.) syngén. polyg. superf.;
(J.) corymbif.

Asie, Europe. Herbacée. Toute la plante usitée.

ARNICA.

Doronicum radice scorpii (T.) radiées ;
Doronicum pardalianches (L.) syng. polyg. superflue ;
(J.) corymbif.

Europe, Alpes. Sans culture, herbacée. Fleurs et feuilles usitées. Contient l'acide gallique.

ARRÊTE-BŒUF.

Anonis spinosa, flore purpureo (T.) papilionacées ;
Ononis spinosa (L.) diadelphie décandrie ;
(J.) légumineuses.

France. Lieux incultes, vivace.

Racine usitée, traçante, ligneuse, brune à l'extérieur, blanche intérieurement.

ASPERGES.

Asparagus sativa (T.) rosacées ;
Asparagus officinalis (L.) hexand. monogyn.;
(J.) liliacées.

Europe, lieux et terreins sablonneux du bord des rivières, cultivée. Vivace. Racines, tiges et semences usitées. Communique aux urines une odeur forte.

ASA FŒTIDA.

Gomme - résine en larmes et en masse, tenace, brune à l'extérieur, blanchâtre, souvent violette intérieurement; odeur forte, alliacée, désagréable; d'une saveur amère, nauséeuse, un peu âcre, d'une cassure vitreuse; soluble, partie dans l'eau, partie dans l'alcool: par incision de la tige et du collet de la racine du *Ferula asa fœtida*, apportée des Indes orientales (T.) pentandrie digynie;
(J.) ombellifères.
Partie orientale de la Perse.

AUNÉE.

Aster omnium maximus, helenium dictus (T.) radiées;
Enula helenium (L.) syngénésie, polygamie superflue;
(J.) corymbifères.
Europe, bois humide, vivace. Racine usitée, huile aromatique blanche, concrète, analogue au camphre.

B.

BARDANE.

Lappa major, arctium dioscoridis (T.) flosculeuses;
Arctium lappa (L.) syngén., polyg. égale;
(J.) cynarocéphales.

France, revers des chemins. Vivace, amylacée. Feuilles et racines usitées. Abondante en extraits muqueux.

BASILIC.

Ocymum vulgatius (T.) labiées;
Ocymum basilicum (L.) didyn. gymnosp.;
(J.) labiées.

Inde, cultivé dans les jardins. Herbacé. Annuel.

Toute la plante usitée, odeur agréable, aromatique. Huile volatile. Extractif.

BAUME DE COPAHU.

Faux baume, résine liquide, odeur forte; couleur citrine légère, par incision du *Copaïfera officinalis*, arbre; (L.) décandrie monogynie;
(J.) légumineuses.

Brésil, Caïenne.

BAUME DE TOLU.

Véritable baume à acide benzoïque, par incision et décoction du *Toluifera balsamum*, arbre (L.) décandrie monogynie;
(J.) térébentacées.

Amérique méridionale.

Deux espèces, sous le nom de Baume de Tolu du Pérou, sec, et du Pérou, liquide.

BAUME DE JUDÉE.

Opobalsamum, résine blanche, liquide, odeur suave, très-pénétrante; saveur amère, âcre, astringente, surnageant l'eau lorsqu'elle est récente, par incision et ébullition de l'*Amyris opobalsamum* (L.) octandrie monogynie; (J.) térébentacées.

Arabie, Syrie, Egypte.

Rare dans le commerce, souvent falsifiée.

BDELLIUM.

Gomme-résine sèche, en forme de grosse olive, odeur foible, par incision d'un *Amyris* non décrit, ou plutôt d'un *Mimosa* (le *niottout* d'Adanson).

Médie, Arabie, Perse.

BELLADONE.

Belladona majoribus foliis et floribus (T.) campaniformes;
Atropa belladona (L.) pentand. monogyn.; (J.) solanées.

France, herbacée, feuilles usitées.

Narcotique, dangereux.

BENJOIN.

Baume solide, en pain, parsemé de taches blanches, ressemblant à des amandes coupées,

d'où lui vient le nom de benjoin amygdaloïde, par incision du *Styrax benjoin*, arbre,

(L.) décandrie monogynie ;

(J.) plaqueminiers ou ébénacées.

Sumatra.

Acide benzoïque, odeur très-agréable.

BÉTOINE.

Betonica purpurea (T.) labiées ;

Betonica officinalis (L.) didynamie gymnospermie ;

(J.) labiées.

Europe, bois. Annuelle.

Feuilles et fleurs usitées.

BISTORTE.

Bistorta major radice minus intorta (T.) fleurs à étamines ;

Polygonum bistorta (L.) octandrie trigynie ;

(J.) polygonées.

France, Alpes. Herbacée, vivace. Cultivée pour fourrage. Racine usitée ; contient amidon, tannin et acide gallique.

BOIS D'ALOÈS.

Excœcaria agallocha (L.) dioécie triandrie ;

(J.) euphorbes.

Arbre connu sous le nom de bois d'aigle, bois d'aloës, bois de calambac ou d'agalloche.

Résineux, pesant, amer.

Chine, Japon.

Usité pour parfum, très-peu employé en médecine.

BOIS DU BAUMIER.

Xylobalsamum, petites branches, noueuses, courtes, peu épaisses, tortueuses, inodores, brunâtres, odorantes du balsamier de la Mecque, *Amyris opobalsamum.*

BOIS NÉPHRÉTIQUE.

On croit que ce bois est fourni par le *Guilandina moringa* (L.), désigné par M. Lamarck sous le nom de *Ben.*

L'eau dans laquelle on fait macérer le bois, présente les couleurs de l'iris.

BOIS DE QUASSIE OU AMER.

Quassia amara (L.) décandrie monogynie.

Arbrisseau très-agréable, feuilles pinnées avec impaire, folioles opposées, sessiles, pétiole articulé, fleurs en grappes, d'un beau rouge.

Racine usitée, amère.

Surinam.

BOUILLON BLANC.

Verbascum mas latifolium luteum (T.) infundibuliformes ;
Verbascum thapsus (L.) pentand. monogyn. ; (J.) solanées.

Europe, bord des bois. Herbacé.

Feuilles et fleurs usitées.

BOURRACHE.

Borrago floribus cœruleis (T.) infundibuliformes ;
Borrago officinalis (L.) pentandrie monogynie ; (J.) borraginées.

Europe, herbacée, annuelle. Alumine très-abondante ; fournit plus d'extrait lorsqu'elle est sèche.

Feuilles et fleurs usitées ; contient du nitre.

BUGLE.

Bugula dodenaï (T.) labiées ;
Ajuga reptans (L.) didynamie gymnosp. ; (J.) labiées.

Europe, bois. Herbacée.

Feuilles et fleurs usitées.

BUGLOSSE.

Buglossum angustifolium majus, flore cœruleo (T.) infundibuliformes ;
Anchusa officinalis (L.) pentand. monogynie ;
(J.) borraginées.

Europe, lieux incultes ; herbacée.

Feuilles et fleurs usitées.

C.

CABARET.

Asarum (T.) fleurs à étamines ;
Asarum Europœum (L.) dodécandrie monogynie ;
(J.) aristoloches.

Alpes. France, lieux ombragés des montagnes. Herbacée.

Feuilles et tige simples, uniformes, luisantes ; racine fibreuse usitée.

CACAO.

Cacao clusii (T.) arbres rosacées ;
Theobroma cacao (L.) polyadelphie pentand. ;
(J.) malvacées.

Amérique méridionale. Arbre comparable au cerisier. Amandes usitées, d'un brun violet roussâtre, renfermées dans un fruit en forme de concombre, au nombre de vingt à trente.

Plusieurs espèces dans le commerce.
Huile fixe, concrète, abondante, jaunâtre.

CACHOU.

Improprement *Terre du Japon ;* suc épaissi, brun, de couleur hépatique, acerbe, amer, agréable, légèrement sucré en se fondant dans la bouche. En petits pains, souvent en masse, tiré du *Mimosa catechu* (L.) polygamie monoécie;
(J.) légumineuses.

Indes orientales, îles de la Sonde, Moluques.
Le cachou peut remplacer le houblon dans la bière : contient tannin ; souvent sophistiqué.

CALAMENT.

Calamintha vulgaris (T.) labiées ;
Melissa calamintha (L.) didyn. gymnosp.;
(J.) labiées.

Europe, lieux incultes.
Feuilles et fleurs usitées.

CAMOMILLE.

Chamœmelum nobile seu odoratius
(T.) labiées ;
Anthemis nobilis (L.) syngénésie polygamie superflue ;
(J.) corymbifères.

Italie, France. Herbacée.

Feuilles et fleurs usitées : donne une huile volatile, d'un bleu léger ; odeur forte ; aromatique ; saveur amère ; contient l'acide gallique.

CAMPHRE.

L'un des matériaux immédiats des végétaux, volatil, acidifiable, d'une saveur âcre, aromatique, retiré par décoction, distillation; purifié par sublimation du bois du *Laurus camphora*, très-répandu dans les diverses plantes indigènes, et sur-tout dans les labiées, inflammable sur l'eau par le contact d'un corps embrasé,

(L.) ennéandrie monogynie ;
(J.) lauriers.

Japon, Chine, Moluques.

CANNELLE.

Laurus cinnamomum (L.) ennéandrie monogynie ;
(J.) lauriers.

Ceylan, Chine.

Seconde écorce, roulée. Celle de Ceylan, saveur âcre sucrée, odeur agréable ; celle de Chine, écorce plus épaisse, saveur piquante, odeur de punaise.

Nota. La cannelle de la Cochinchine est fournie par le *laurus cassia* de Linnée.

La cannelle giroflée est produite par le *laurus myrrha* de Loureiro.

La

La cannelle blanche est l'écorce du *drynis* aromatique. C'est aussi celle du winterania cannelle.

CAPILLAIRE.

Adianthum capillus Veneris (T.) à pétales sans fleurs ;
Adianthum pedatum (L.) cryptogamie ;
(J.) fougères.

Canada, France, lieux incultes ; contre les murailles et les rochers humides ; feuilles usitées.

CAPRIER.

Capparis spinosa fructu minore folio rotundo (T.) rosacées ;
Capparis spinosa (L.) polyandrie monogynie ;
(J.) câpriers.

France méridionale, arbuste épineux ; fleurs en roses très-belles.

Boutons de fleurs confits ; assaisonnement ; écorces usitées.

CARDAMOME.

Semences d'une plante connue sous le nom d'*Amomum cardamomum* (L.) monandrie monogynie ;
(J.) balisiers.

Indes orientales.

Dans le commerce, trois espèces ; le grand,

ou graine de paradis ; le moyen et le petit cardamomum.

CASCARILLE.

Clutia eleutheria (L.) monoécie monadelph. ;
(J.) euphorbes.

Pérou, Paraguai.

Ecorce roulée sur elle-même ; grise en dessus, roussâtre en dedans, ressemblant au quinquina. Aromatique, amère ; échauffée dans la main ou sur les charbons, odeur d'ambre.

Nota. *Linnæus*, dans sa matière médicale, attribue l'écorce de cascarille au *clutia*, ailleurs il croit qu'elle vient du *croton cascarilla*, et cette dernière opinion doit peut-être prévaloir.

CASSE.

Cassia fistula (T.) rosacées ;
(L.) décandrie monogynie ;
(J.) légumineuses.

Originaire des Indes orientales ; transportée en Egypte et en Amérique. Arbre.

Fruits usités, pulpe noire sucrée ; graines applaties dans l'intérieur des gousses.

CASSIA LIGNEA.

Laurus cassia (L.) ennéandrie monogynie ;
(J.) lauriers.

Malabar, Java, Ile de France. Arbre; écorce intérieure usitée.

Brune, noirâtre, épaisse, très-odorante; mucilage plus abondant que dans la cannelle.

CENTAURÉE (PETITE).

Centaurium minus (T.) infundibuliformes ;
Gentiana centaurium (L.) pentandrie digynie;
(J.) gentianées.

Europe. Lieux incultes; bois; herbacée, sommités fleuries usitées.

CERFEUIL.

Chœrophillum sativum (T.) ombelles ;
Scandix cerefolium (L.) pentand. digyn.;
(J.) ombellifères.

Jardins potagers. Herbacée. Feuilles usitées. Aromatique.

CEVADILLE.

Cevadilla.

Nouvelle-Espagne.

Semences usitées. Caustiques.

On ne connoît point la plante qui fournit la cevadille, à moins que ce ne soit le *Veratrum sabadilla* de Retz, dont les fruits se rapportent assez aux descriptions qu'on en donne. Le *Veratrum* est dans la polygamie monoécie de Linnée (J.) joncs.

CHAMŒDRIS (PETIT CHÊNE).

Chamœdrys major repens (T.) labiées;
Teucrium chamœdrys (L.) didyn. gymnosp.; (J.) labiées.

Europe, lieux incultes, herbacé, annuel.
Toute la plante usitée.

CHARDON BÉNIT.

Carduus benedictus, sive Cnicus silvestris Hirsutior (T.) flosculeuses;
Centaurea benedicta (L.) syngénésie polygam. frustranée; (J.) cynérocéphales.

Europe méridionale, jardins. Herbacée. Feuilles usitées.

CHARDON ROLLAND.

Eryngium vulgare (T.) ombelles;
Eryngium campestre (L.) pentand. digynie; (J.) ombelles.

Europe, le long des chemins. Herbacé.
Racine usitée.

CHÊNE.

Quercus latifolia (T.) arbres amentacés;
Quercus robur (L.) monoécie polyandrie; (J.) amentacée.

Europe, forêts. Arbre, écorce usitée.
Fournit le tannin le plus communément em-

ployé, remplace avantageusement le quinquina à l'extérieur : contient l'acide gallique ; donne un beau noir pour la chapellerie.

CHICORÉE SAUVAGE.

Cichorium silvestre sive officinarum (T.) semi-flosculeuses ;
Cichorium intybus (L.) syngénésie ;
(J.) chicoracées.

Europe, lieux incultes. Herbacée. Usitée.

Cultivée pour fourrage. Abondante en extractif.

CHIENDENT.

Gramen loliaceum radice repente, sive gramen officinarum (T.) fleurs à étamines ;
Triticum repens (L.) triandrie digynie ;
(J.) graminées.

Europe. Herbacée, vivace. Feuilles et racines usitées ; saveur sucrée.

Le *Gramen dactylon radice repente sive Gramen officinarum* (T.), *Panicum repens* (L.), est aussi employé comme chiendent.

CIGUË.

Cicuta major (T.) ombelles ;
Conium maculatum (L.) pentand. digynie ;
(J.) ombellifères.

Europe, terreins aquatiques ombragés. Her-

bacée, tachetée à la base, tiges et feuilles usitées. odeur nauséeuse. Contient de l'albumine, plusieurs sels, entr'autres du nitrate de potasse.

Poison pour beaucoup d'animaux.

CITRONNIER.

Citreum vulgare (T.) arbres rosacés;
Citrus medica (L.) polyadelph. icosandr.;
(J.) orangers.

Syrie, Perse, France méridionale, Italie, Espagne, Portugal, &c. Arbre. Fleurs, fruits, huile volatile, usitée, aromatique.

Celui-ci est le vrai citron. Le fruit que l'on vend à Paris, sous ce nom, est le limon ou la lime douce, *Citreum limon* (L.), avec lequel on fait la limonade. Le citron a l'écorce très-épaisse; celle du limon est mince et le fruit plus terminé par un mamelon.

Fournit l'acide citrique cristallisé en prismes rhomboïdaux.

COCHLÉARIA.

Cochlearia folio subrotundo (T.) cruciformes;
Cochlearia officinalis (L.) tetradynam. siliculeuse;
(J.) crucifères.

Europe, lieux humides.

Très-usité, annuel; saveur âcre, piquante;

Huile volatile, odorante: contient du soufre et de l'albumine.

COIGNASSIER.

Cydonia angustifolia vulgaris (T.) arbres rosacés;
Pyrus cydonia (L.) icosandrie pentagynie;
(J.) rosacées.

Bords du Danube, France.

Fruits âpres, semences muqueuses, usités.

CYNORRODON.

Fruit oblong, rougé, du rosier églantier.

COLOQUINTE.

Colocynthis fructu rotundo majore (T.) campaniformes;
Cucumis colocynthis (L.) monoécie syngénésie;
(J.) cucurbitacées.

Syrie, France méridionale.

Fruit de forme globuleuse, de la grosseur d'un œuf de poule, d'un poids très-léger, et d'une texture fongueuse, composé de cellules nombreuses.

Les semences, la pulpe, blanche, fongueuse, très-âcre, très-amère.

CONSOUDE (GRANDE).

Symphytum consolida major (T.) infundibuliformes ;
Symphytum officinale (L.) pentand. monogyn.;
(J.) borraginées.

France, prés, bords des ruisseaux, herbacée.

Racine usitée, mucilagineuse.

COSTUS ARABIQUE.

Costus arabicus (L.) monandrie monogynie;
(J.) balisiers.

Les deux Indes, vivace. On trouve dans le commerce trois espèces de racines sous le nom de *Costus;* on doute que les *Costus* des modernes soient les mêmes que ceux des anciens.

CAROTTE.

Daucus sativus radice lutea (T.) ombellifères ;
Daucus carotta (L.) pentandrie digynie ;
(J.) ombellifères.

Europe, champs ; jardins potagers.

Racines et semences usitées, odeur forte, saveur légèrement sucrée, amylacée.

CATAIRE, herbe au chat.

Cataria major vulgaris (T.) labiées;
Nepeta cataria (L.) didynam. gymnospermie;
(J.) labiées.

Europe, lieux humides, herbacée. Toute la plante usitée.

Odeur forte, aromatique, saveur âcre, amère.

COQUELICOT.

Papaver erraticum, rhœas dioscoridis (T.) rosacées;
Papaver rhœas (L.) polyandrie monogynie;
(J.) papavéracées.

Europe. Inculte. Fleurs usitées.

CORIANDRE.

Coriandrum majus (T.) ombellifères;
Coriandrum sativum (L.) pentand. digyn.;
(J.) ombelles.

Europe, Italie. Herbacée. Semence sphérique, jaunâtre, concave, fraîche; odeur forte, agréable, sèche. Huile volatile. Usitée pour la bière blanche et les dragées.

CRESSON D'EAU.

Sisymbrium palustre repens (T.) crucifères ;
Sisymbrium silvestre (L.) tétradynam. silicul. ; (J.) crucifères.

Europe, fontaines et petits ruisseaux. Feuilles usitées. Saveur piquante. Albumine.

Le vrai cresson de fontaine est le *Sisymbrium aquaticum* (T.) crucifères ; *Sisymbrium nasturtium* (L.) tétradynamie siliqueuse; (J.) crucifères.

On doit bien le distinguer du cresson de rivière ; *Sisymbrium palustre repens nasturtii folio* (T.),
Sisymbrium silvestre (L.).

CYNOGLOSSE.

Cynoglossum majus vulgare (T.) infundibuliformes ;
Cynoglossum officinale (L.) pentand. monogyn. ; (J.) borraginées.

Europe, lieux incultes. Feuilles velues. Herbacée. Racines usitées.

D.

DATTIER.

Phœnix dactylifera (L.) dioécie.

Asie, Afrique.

Arbre droit, cylindrique, de vingt à trente pieds de haut.

Fruit charnu, à noyau, de forme oblongue ; très-usité comme aliment et médicament.

DICTAME DE CRÈTE.

Origanum creticum latifolium, *dictamnus creticus* (T.) labiées ;

Origanum dictamnus (L.) didynam. gymnosp. ; (J.) labiées.

Sur les rochers de l'île de Crète. Vivace. Feuilles usitées, velues, cotonneuses : contient camphre, et une huile volatile très-odorante.

DIGITALE.

Digitalis purpurea (T.) personnées ; (L.) didynamie angiospermie ; (J.) scrophulaires.

France méridionale, lieux humides. Feuilles et fleurs usitées. Racine amylacée. Suc et parenchyme très-amer, vénéneux.

E.

ÉCORCE D'ORANGE, *Voyez* ORANGER.

ÉLÉMI (résine).

Résine jaune-verdâtre en masse, odeur forte, pénétrante : donne, par la distillation, une huile volatile aromatique semblable à celle de la térébenthine. Saveur amère; entièrement soluble dans l'alkool, par incision de l'*Amyris elemifera* (L.) octandrie monogynie; (J.) térébentacées.

Brésil.

Seconde espèce, molle, citrine, ordinairement impure.

ENCENS MALE (OLIBAN).

Résine sèche, friable, d'un blanc-jaunâtre, odorante, légèrement amère, par incision du *Juniperus lycia* (L.) dioécie monadelphie; (J.) conifères, ou plutôt, du *Thuya quadrivalvis*, selon Desfontaines.

Arbre. Côte d'Afrique, voisine de Babel-Mandel.

EUPHORBE.

Gomme-résine en larmes roussâtres, creuses intérieurement; odeur forte, saveur âcre, caustique; par incision de l'*Euphorbia antiquorum* (L.) dodécand. digynie,

et de l'*Euphorbia officinarum* (J.) euphorbes.
Afrique, Lybie.

ÉPINE-VINETTE.

Berberis dumetorum (T.) arbres rosacés;
Berberis vulgaris (L.) hexandr. monog.;
(J.) famille des vinettiers.

France, lieux secs et sablonneux. Arbrisseau couvert d'aiguillons; fleurs jaunes en grappes; fruits et semences usités; saveur acide.

F.

FENOUIL.

Fœniculum vulgare germanicum (T.) ombelles;
Anethum fœniculum (L.) pentand. digynie;
(J.) ombellifères.

France méridionale, Syrie, Archipel, Grèce, Italie. Herbacé.

Usité en entier. La semence fournit deux huiles, l'une volatile odorante, l'autre fixe verte.

FENU-GREC.

Fœnum græcum sativum (T.) papilionacées;
Trigonella Fœnum græcum (L.) diadelp. déc.;
(J.) légumineuses.

France méridionale, Grèce, Archipel, Egypte.

Semences jaunâtres, usitées. Odeur forte, pénétrante.

FIGUIER.

Ficus communis (T.) arbres amentacés ;
Ficus carica (L.) polygamie trioécie ;
(J.) orties. Arbre.

Asie, cultivé en Europe.

Fruits sucrés. Usités.

Suc de l'arbre laiteux, âcre, caustique.

FOUGÈRE MALE.

Filix non ramosa dentata (T.) apétales sans fleurs ;
Polypodium filix mas (L.) cryptogamie ;
(J.) fougères.

Bois, lieux incultes. Herbacée, vivace. Racine ligneuse, écailleuse, usitée.

FRAISIER.

Fragaria vulgaris (T.) rosacées ;
Fragaria vesca (L.) icosandrie polygyn. ;
(J.) rosacées.

Europe. Herbacé ; racine ligneuse chevelue. Racines et fruits, usités.

FRUITS DU BAUMIER.

Carpo balsamum, semences ovoïdes de l'*Amyris opobalsamum* (*voyez* ce mot).

Compactes, blanchâtres à l'extérieur.

FUMETERRE.

Fumaria officinarum (T.) anomales;
Fumaria officinalis (L.) diadelphie hexandrie;
(J.) papavéracées.

Les champs, sans culture. Herbacée, annuelle. Amère; abondante en extractif et albumine.

Fleurs et feuilles usitées.

G.

GAYAC.

Guajacum officinale (L.) décandrie monogynie;
(J.) rutacées.

Saint-Domingue, la Jamaïque. Arbre dur, pesant, résineux.

Ecorce, bois, résine, usités.

GALANGA.

Kœmpferia galanga (L.) monandrie monogynie;
(J.) balisiers.

Indes orientales. Herbacé. Racine usitée. Acre, aromatique, camphrée.

GALBANUM.

Suc concret en larmes et en masse, roussâtre à l'extérieur, jaunâtre intérieurement ; peu fragile, marqué par des taches blanches d'une odeur forte, désagréable ; saveur amère, âcre ; cassure vitreuse. Retiré par incision de la racine du *Bubon galbanum* (L.) pentandrie digynie ; (J.) ombellifères.

Ethiopie.

Le galbanum sophistiqué a une odeur foible ; il est sans éclat et sans couleur, et n'est pas tacheté.

GALLE (NOIX DE).

Excroissance formée sur un chêne, arbrisseau qui croît dans toute l'Asie mineure, décrit par *Olivier*, sous le nom de *Quercus insectoria ;* par la piqûre d'un insecte qu'il nomme *Diplolepis gallæ tinctoriæ*, insecte hyménoptère, dont la femelle, pourvue d'un aiguillon, dépose ses œufs dans la blessure.

Alep, France ; meilleure dans les pays les plus chauds. Très-employée dans la teinture, &c. ; contient acide gallique et tannin.

GARANCE.

Rubia tinctorum sativa (T.) campaniformes ;
Rubia tinctorum (L.) tétrandrie monogynie ;
(J.) rubiacées.

Orient ; cultivée en France et ailleurs.

Racine usitée pour les arts. Teint en rouge le phosphate calcaire des os et l'urine des animaux, comme les autres rubiacées.

GAROU (BOIS GENTIL).

Thymelæa laurifolio deciduo (T.) arbres monopétales ;
Daphne mezereum (L.) octand. monogynie ;
(J.) thymélées.

France, Italie. Arbrisseau. Feuilles toujours vertes. Ecorce usitée.

Le *Daphne gnidium* (L.) ou sain-bois pour les exutoires.

GENÉVRIER.

Juniperus vulgaris fruticosa (T.) arbres amentacés ;
Juniperus communis (L.) dioécie monadelph. ;
(J.) conifères.

Europe, lieux incultes. Arbrisseau.

Bois et baies usités. Huile volatile aromatique : contient sucre, résine, extractif.

GERMANDRÉE (PETIT CHÊNE).

Chamædrys major repens (T.) labiées ;
Teucrium chamædrys (L.) didym. gym.;
(J.) labiées.

France, les bois et montagnes.

Feuilles usitées, saveur amère.

GINGEMBRE.

Amomum zinziber (L.) monand. monogyn. ;
(J.) balisiers.

Indes orientales et occidentales.

Racine noueuse, aplatie, grise. Caustique, camphrée.

GENTIANE.

Gentiana major lutea (T.) campaniformes;
Gentiana lutea (L.) pentand. digyn.;
(J.) gentianées.

Vivace sur les Alpes.

Racine jaunâtre, charnue, spongieuse, très-amère, usitée principalement dans la médecine vétérinaire.

GIROFLES.

Boutons de fleurs non développés du *Caryophyllus aromaticus* (T.) arbre rosacé, polyandrie monogynie;
(J.) myrte.

Moluques, Nouvelle-Guinée; transplanté à l'île de la Réunion, où les girofles sont moins bruns, moins gros, mais aussi aromatiques et aussi abondans en huile.

Les choisir bruns, sains, odorans, agréables: fournit huile volatile pesante, d'une saveur brûlante.

GOMME ADRAGANTHE.

Suc gommeux en forme de petites bandes; souvent roulées; d'un blanc opaque, inodore, saveur fade; produit de l'*Astragalus tragacantha*, observé dans l'île de Crète par *Tournefort*, d'un arbuste du même genre des frontières de la Perse, rapporté par *Olivier*, mais non encore décrit; de l'*Astragalus gummifer* du mont Liban, selon *La Billardière*. Il fournit avec l'eau un mucilage très-épais, et donne à cent parties de ce véhicule la viscosité fongueuse.

GOMME AMMONIAQUE.

Gomme résine en larmes et en masse, jaunâtre à l'extérieur, blanche en dedans; odeur forte, désagréable; saveur amère, âcre, nauséeuse, par incision d'une plante non décrite. Espèce de férule.

Partie occidentale de la Perse.

GOMME ARABIQUE.

Suc gommeux en larmes presque rondes, blanches ou citrines, plus ou moins foncées, raboteux à l'extérieur, brillant intérieurement, soluble dans l'eau; obtenu spontanément du *Mimosa nilotica* et du *Mimosa senegal*

(L.) polygamie monoécie;
(J.) légumineuses.

Dans le commerce, on trouve quatre espèces de gommes sous le nom de gomme arabique; la gomme turique, la gomme arabique, la gomme sénégal et la gomme jedda.

Haute-Egypte, Nubie, Sénégal.

GOMME GUTTE.

Suc résino-gommeux, sec, cassant, jaune, ordinairement de forme cylindrique; peu odorant, amer; retiré par incision des branches du *Cambogia gutta*, ou du *Stalagmitis cambogioïdes* de Murray (L.) polyandrie monogyn.;
(J.) guttifères.

Malabar, Ceylan. Celle d'Amérique provient d'un millepertuis, arborescent de Cayenne.

GOMME LIERRE.

Gomme résine en masse, brune à l'extérieur, parsemée de taches blanches dans son intérieur.

Odeur forte, désagréable ; par incision du lierre commun, *Hedera helix*

(L.) pentand. monogynie ;
(J.) chèvrefeuilles.

GOUDRON.

Résine liquide, noirâtre ; extraite par combustion étouffée des branches et racines du pin.

Odeur forte, aromatique ; saveur amère. Usitée en médecine et dans les arts.

GRENADIER.

Punica quæ malum granatum fert (T.) rosacées ;
Punica granatum (L.) icosandrie monogynie ;
(J.) myrtes.

Afrique, Italie, France. Arbre. Ecorce du fruit usitée. Contient tannin, extractif et acide gallique.

GUIMAUVE.

Althæa Dioscoridis (T.) campaniformes ;
Althæa officinalis (L.) monand. polyand. ;
(J.) malvacées.

Europe. Plante ligneuse, vivace, cotonneuse, inodore, fade. Feuilles, fleurs et racines mucilagineuses usitées.

H.

HELLÉBORE NOIR.

Helleborus niger flore roseo (T.) rosacées ;
Helleborus fœtidus (L.) polyandrie polygyn ; (J.) renonculacées.

Alpes, terreins sablonneux et arides. Vivace. Racine noirâtre, fibreuse, usitée.

HERMODACTE.

Hermodactylus. Racine bulbeuse apportée d'Orient, dont on ignore l'origine. Linnéus, d'après Tournefort, la regarde comme provenant de l'*Iris tuberosa* de la triandrie monogynie, et ailleurs il la place parmi les espèces inconnues. *Miller* et autres lui donnent, pour origine, le colchique d'Illyrie, *Colchicum Illyricum.*

Racine peu employée, récente, saveur âcre, sèche, blanchâtre; amylacée, très-souvent vermoulue.

HOUBLON.

Lupulus mas et fœmina (T.) fleurs à étamines ;
Humulus lupulus (L.) dioécie pentandrie ; (J.) orties.

Europe, vivace. Les sommités usitées.

HYPOCISTE (SUC D').

Suc épaissi, brun-noirâtre, cassure luisante, en petits pains; par décoction du *Oytinus hypocistis* (L.) gynandrie dodéc.;
Hypocistis cretica flore purpureo (T.) campaniformes;
(J.) aristoloches.

Petite plante parasite surles racines des grands cistes ligneux de la partie méridionale de l'Europe et des côtes de Barbarie.

HYSSOPE.

Hyssopus officinarum (T.) labiées;
Hyssopus officinalis (L.) didyn. gymnosp.;
(J.) labiées.

France. Usitée. Aromatique.

I.

JALAP.

Convolvulus jalappa (L.) pentand. monog.;
(J.) convolvulacées.

Amérique, herbe vivace.

Racine usitée, grise, brunâtre à l'extérieur, d'un blanc sale intérieurement; desséchée en tronçons. La choisir pesante, inflammable. Saveur âcre, nauséeuse. Abondante en résine et en extractif.

JONC ODORANT.

Andropogon schœnanthus
(L.) polygamie monoécie ;
(J.) graminées.

Arabie. Sans culture. Panicule chargé d'épis odorans. Fleurs usitées.

JOUBARBE.

Sedum majus vulgare (T.) rosacées ;
Sempervivum tectorum (L.) dodéc. polygyn. ;
(J.) fam. des joubarb.

Europe, les vieux murs, cultivée dans les jardins.

Feuilles oblongues, charnues, usitées.

IPÉCACUANHA.

Psychotria emetica (L.) pentand. monog. ;
Viola ipecacuanha (L.) syngén. monogam. ;
Euphorbia ipecacuanha
(L.) dodécand. trigynie.

Mexique, Brésil, Virginie. Vivace. Racine usitée.

Trois espèces, noirâtre, grise et blanche. La plus estimée est grise, par anneaux.

Saveur âcre, amère ; odeur désagréable. C'est le seul émétique du règne végétal employé aujourd'hui. Doit être compacte, résineux.

Nota. L'ipécacuanha du Brésil n'est point un *psychotria*, mais d'après la description et le dessin envoyés du Brésil par M. Gomez à M. Brotero, profes-

seur de botanique à Coimbre, et insérés dans le sixième vol. de la société de Londres, c'est un *callicocca*. Il le nomme *callicocca ipecacuanha*.

IRIS DE FLORENCE.

Iris florentina (L.) triandrie monogyn. ;
(J.) iridées ;
Iris alba florentina (T.) liliacées.

Italie, lieux humides. Vivace. Racine usitée, blanche, tubéreuse, amylacée ; saveur âcre, amère ; odeur de violette.

Les pétales du glayeul ordinaire donnent, avec la chaux, le vert d'iris usité dans la miniature.

Ce sont les morceaux de la racine d'iris de Florence, que l'on taille convenablement pour en faire ce que l'on nomme dans l'usage pharmaceutique, des *pois à cautère*.

JUJUBIER.

Zizyphus (T.) arbres. Rosacés ;
Ramnus zizyphus (L.) pentand monogynie ;
(J.) nerpruns.

Départemens méridionaux.

Grand arbrisseau; écorce rude ; fruits d'un beau rouge, grosseur d'une olive, contenant pulpe douceâtre, usités.

IVETTE.

Chamœpitys lutea vulgaris, sive folio trifido (T.) labiées ;

Teucrium chamœpitys (L.) didyn. gymnosp.;
(J.) labiées.

Europe, lieux arides, herbacée.

Toute la plante usitée; odeur de résine; saveur chaude, amère.

JUSQUIAME.

Hyoscyamus vulgaris niger
(T.) infundibuliformes;
Hyoscyamus niger (L.) pentand. monogynie;
(J.) solanées.

Europe. Herbacée, feuilles velues; corolle grise sur le limbe, pourpre noirâtre intérieurement. Feuilles, fleurs et semences usitées. Odeur forte, désagréable. Sa racine contient de l'amidon.

Lieux incultes, dans les fossés et auprès des habitations.

K.

KINO.

Cette substance, d'après *Murray*, s'obtient par incision de l'écorce d'un arbre inconnu, qui croît sur les bords du fleuve de Gambie, en Afrique. Elle est d'un rouge noirâtre, soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une saveur fortement astringente, puis douceâtre.

Elle diffère du sang-dragon, qui n'est pas soluble dans l'eau; ressemble au cachou; contient beaucoup de tannin.

L.

LAITUE.

Lactuca capitata (T.) semi-flosculeuses;
Lactuca sativa (L.) syngénésie polygam. égale;
(J.) chicoracées.

Europe. Herbacée, annuelle, usitée.

LAVANDE.

Lavandula angustifolia (T.) labiées;
Lavandula spica (L.) didynamie gymnosperm.;
(J.) labiées.

Europe. Vivace. Fleurs usitées. Camphrée. Huile aromatique volatile.

LAURIER.

Laurus vulgaris (T.) arbres monopétales;
Laurus nobilis (L.) ennéandrie monogyn.;
(J.) lauriers.

Italie, Espagne, France méridionale. Feuilles et baies usitées. Aromatique, âcre, amer.

LIERRE TERRESTRE.

Calamintha humilior rotundiore folio (T.) labiées;

Glechoma hederacea (L.) didynam. gymnosp.;
(J.) labiées.

Europe. Herbacé, annuel, usité, amer, aromatique.

LIN.

Linum sativum (T.) caryophyllées;
Linum usitatissimum (L.) pentandrie pentagynie;
(J.) caryophyllées.

Europe; annuel. Semences usitées. Mucilage, huile par expression,

LIVÈCHE.

Angelica montana perennis paludapii folio (T.) ombellifères;
Ligusticum levisticum (L.) pentand. digynie;
(J.) ombellifères.

Europe, Alpes. Herbacée.
Toute la plante usitée.
Odeur forte et aromatique.

M.

MACIS.

Seconde enveloppe du fruit appelé *Noix muscade*. (*Voyez* ce mot.)

MALABATRUM.

Feuilles longues, à trois nervures, lisses; connues sous le nom de feuilles d'Inde.

Le *Malabatrum* est une espèce distincte du *Laurus cassia* ou *Laurus cinnamomum*, dont il avoit été regardé comme variété par quelques auteurs.

MANDRAGORE.

Mandragora fructu rotundo (T.) campaniformes;
Atropa mandragora (L.) pent. monogyn.;
Mandragora officinalis (J.) solanées.

Italie, France; herbacée, feuilles et racines usitées. Contient de l'amidon.

Odeur forte, saveur âcre: dangereuse.

MANNE.

Substance mucoso-sucrée, concrète, plus ou moins blanche, soluble dans quatre fois son poids d'eau froide, obtenue par incision ou par écoulement spontané du *Fraxinus ornus* (L.) polygamie dioécie; (J.) jasmins.

Sicile, Calabre.

Trois espèces dans le commerce, en larmes, en sorte, et grasse.

Les noms qu'on lui donne de *geracy* et de

capacy, viennent des lieux où on en fait la récolte. La première est plus sèche, plus friable et plus estimée.

La choisir nouvelle. Très-usitée. Prend, avec le temps, une couleur jaunâtre.

Nota. Il y a aussi la manne de Briançon, tirée du mélèse, *Larix folio deciduo conifera* (T.) arbres amentacées ;
Pinus larix (L.) monoécie ;
(J.) amentacées.

MARJOLAINE.

Majorana vulgaris (T.) labiées ;
Origanum majorana (L.) didyn. gymnosp. ;
(J.) labiées.

Europe. Usitée, aromatique, camphrée. Huile volatile.

MARUM.

Chamædrys maritima incana frutescens (T.) labiées ;
Teucrium marum (L.) didyn. gymnospermie ;
(J.) labiées.

Europe méridionale. Sous-arbrisseau. Feuilles usitées. Odorant, amer.

MARRUBE BLANC.

Marrubium album vulgare (T.) labiées ;

Marrubium vulgare (L.) didyn. gymnosp.;
(J.) labiées.

Europe, lieux incultes. Usité. Odeur forte, aromatique.

MASTIC.

Résine blanche ou citrine, solide, odorante, légèrement amère, en larmes; par incision du *Pistacia lentiscus* (L.) dioécie pentandrie;
(J.) térébinthacées.

Ile de Chio, Italie. Usitée principalement dans les arts.

MATRICAIRE.

Matricaria vulgaris (T.) radiées;
Matricaria parthenium (L.) syngénésie, polygamie superflue;
(J.) corymbifères.

France. Usitée. Odorante, amère, distincte de la camomille par son calice écailleux.

Tannin.

MAUVE.

Malva vulgaris flore majore
(T.) campaniformes;
Malva silvestris (L.) monadelph. polyand.;
(J.) malvacées.

France. Herbacée. Feuilles et fleurs usitées.

MÉLILOT.

Melilotus officinarum Germaniæ (T.) papilionacées ;
Trifolium melilotus officinalis (L.) diadelphie décandrie ;
(J.) légumineuses.

Bois, lieux incultes. Herbacé, annuel. Fleurs jaunes usitées. Odeur agréable qui lui est propre ; cultivé pour fourrage.

MÉLISSE.

Melissa hortensis (T.) labiées ;
Melissa officinalis (L.) didynam. gymnosp. ;
(J.) labiées.

Europe. Herbacée. Usitée. La recueillir avant le développement des fleurs. Aromatique, odeur de citron, amère. Huile volatile.

MENTHE CRÊPUE.

Mentha crispa danica (T.) labiées ;
Mentha crispa (L.) didynam. gymnospermie ;
(J.) labiées.

Sibérie, France, usitée. Fleurs axillaires, feuilles sessiles, tige velue. Aromatique, camphrée. Huile volatile.

MENTHE POIVRÉE.

Mentha sapore fervido piperis (T.) labiées;
Mentha piperita (L.) didynam. gymnosperm.; (J.) labiées.

Angleterre, France.

Usitée. Fleurs en épis; feuilles ovées, pétiolées. Saveur piquante, puis froide, camphrée. Cultivée pour en retirer une huile volatile analogue à celle du poivre, base des pastilles de ce nom.

MÉNYANTHE.

Menyanthes palustre latifolium et triphyllum (T.) infundibuliform.;
Menyanthes trifoliata (L.) pentandrie monogynie; (J.) lysimachies.

Europe, marais. Sauvage, vivace. Usitée; très-amère.

Les habitans du nord s'en servent dans la brasserie, à la place du houblon.

Abondante en extractif.

MERCURIALE.

Mercurialis testiculata et *spicata* (T.) fleurs à étamines;
Mercurialis annua (L.) dioécie ennéandrie; (J.) euphorbes.

Europe. Lieux incultes. Herbacée, annuelle. Odeur nauséeuse.

MEUM.

Meum foliis anethi (T.) ombellifères;
Atusa meum (L.) pentand. digynie;
(J.) ombellifères.

Italie, France, herbacée.

Racine usitée, brunâtre à l'extérieur, blanche en dedans

Odeur aromatique.

MIEL.

Suc mucoso-sucré, blanc, citrin, recueilli et élaboré par les abeilles.

Par-tout. Celui de Narbonne et du Gâtinois plus estimé.

MILLEPERTUIS.

Hypericum vulgare (T.) rosacées;
Hypericum perforatum (L.) polyadelphie polyandrie;
(J.) millepertuis.

Europe. Lieux incultes. Fleurs jaunes, amères, usitées. Contient dans ses vésicules du tannin, une double matière colorante, l'une rouge de sang, l'autre jaune.

MORELLE.

Solanum officinarum acinis nigricantibus (T.) infundibuliformes;
Solanum nigrum (L.) pentandrie monogyn.; (J.) solanées.

Lieux incultes. Herbacée, annuelle. Usitée à l'extérieur.

MORELLE GRIMPANTE.

Solanum scandens seu dulcamara (T.) infundibuliformes;
Solanum dulcamara (L.) pentand. monogyn.; (J.) solanées.

Lieux humides, haies.

Plante ligneuse, vivace. Tige usitée. Saveur exprimée par son nom.

MUSCADES.

Myristica officinalis (L.) polyandrie monogynie.

Iles Moluques et France. Arbre ayant quelque affinité avec le laurier.

Fruit usité. Noix contenant une graine; veinée, très-aromatique, recouverte d'une membrane en réseau, nommée *macis*, également aromatique, et renfermée dans un brou succulent assez considérable, en forme de poire.

Deux espèces dans le commerce, une oblongue

sauvage, *muscade mâle ;* une autre ronde, cultivée, *muscade femelle.* Cette dernière préférée.

La *muscade* fournit par expression huile aromatique concrète ; par distillation, huile volatile très-odorante et liquide.

MYRRHE.

Gomme-résine, solide, en grains de grosseur variée, jaunâtre à l'extérieur, brune intérieurement ; onglée dans sa cassure ; odeur agréable qui se développe à la faveur du frottement ; saveur amère ; par incision du *Cassa gummifera* de Bruce. Arbrisseau.

Afrique, Abyssinie, vis-à-vis le détroit de Babel-Mandel.

N.

NARD CELTIQUE.

Nard des montagnes, racine de la valériane celtique (L.) triandrie monogynie.

Alpes, mont Saint-Bernard.

NARD INDIEN.

Racine d'une autre espèce de valériane, non décrite. *Nardus indica* (L.) triandrie monog. Quelques-uns pensent que ce n'est pas cette valériane qui fournit le nard indien.

Cochinchine, Java. Peu usité.

NAVET SAUVAGE.

Napus sativa radice albâ (T.) cruciformes;
Brassica napus (L.) tetradyn. siliqueuse;
(J.) crucifères.

Angleterre, France. Herbacé. Semences usitées, saveur douceâtre.

NENUPHAR.

Nymphæa alba major (T.) rosacées;
Nymphæa alba (L.) polyandrie monogynie.

Europe, étangs. Herbacé, vivace. Racine et fleurs usitées.

NERPRUN.

Rhamnus catharticus (T.) arbre monop.;
(L.) pentand. monog.;
(J.) nerpruns.

Europe, arbrisseau épineux, écorce lisse, baies usitées; donnent avec la chaux le vert de vessie très-employé dans la peinture en détrempe.

NICOTIANE.

Nicotiana major latifolia (T.) infundib.;
Nicotiana tabacum (L.) pent. monog.
(J.) solanées.

Plante annuelle, originaire de l'Amérique méridionale. En Europe depuis 1560.

Cultivée en France et dans l'Amérique septentrionale. Feuilles usitées; objet de grandes fabriques; odeur forte, irritante; saveur âcre.

NOYER.

Nux juglans, sive regia vulgaris
(T.) arbres amentacés;
Juglans regia (L.) monoécie polyand.;
(J.) térébinthacées.

Perse; cultivé en France. Arbre. Les feuilles, la noix, l'huile exprimée, usitées, contiennent tannin et acide gallique.

O.

ŒILLET ROUGE.

Caryophyllus hortensis simplex flore majore
(T.) caryophyllées;
Dianthus caryophyllus (L.) décandrie digyn.
(J.) caryophyllées.

Italie; cultivé en France. Pétales mondés de leurs onglets, usités. Odeur de girofle.

OIGNON.

Cepa vulgaris (T.) liliacées;
Allium cepa (L.) hexandrie monogynie;
(J.) asphodèles.

Jardins potagers. Bulbe arrondie, composée de tuniques; contient plus de sucre au Midi et de soufre au Nord.

Odeur pénétrante, irritante.

Se mange cru, cuit, confit; assaisonne les mets.

OLIVIER.

Olea sativa (T.) arbres monopétales;
Olea Europæa (L.) diandrie monogynie;
(J.) jasminées.

Europe, France méridionale. Arbre toujours vert. Fruit confit, huile exprimée de son brou, très-usitée, rancissant difficilement.

OPIUM.

Suc épaissi, extrait résineux en masse, couleur noirâtre, sanguine; odeur vireuse; cassant quand il est sec; se ramollissant aisément sous les doigts; amer, soluble en partie dans l'eau froide; retiré par incision, expression et décoction du *Papaver somniferum*

(L.) polyandrie monogynie;
(J.) papavéracées.

Syrie, Turquie.

Donne entr'autres beaucoup d'extractif, une huile concrète très vireuse et un sel particulier en partie soluble dans l'eau et dans l'alkool, principalement dans les acides.

OPOPANAX.

Gomme-résine en graines sphériques ou ovoïdes, sèche, friable, jaunâtre à l'extérieur, d'une saveur âcre, amère; odeur forte, désagréable, par incision du collet de la racine d'un *heracleum* (L.) pentandrie digynie.

Pologne, Lithuanie.

ORANGER.

Aurantium acri medullâ vulgare (T.) arbres rosacées;
Citrus aurantium (L.) polyadelphie icosand.;
(J.) orangers.

Indes, transplanté en Espagne, en France. Arbre.

Feuilles, fleurs et fruits usités.

Huile volatile des fleurs, *neroli.*

ORGE.

Hordeum distichon (T.) fleurs à étamines;
(L.) triandrie digynie;
(J.) graminées.

Europe. Plante annuelle, herbacée; semence usitée.

Séparée de son enveloppe, *orge mondée;* de son écorce, polie et arrondie, *orge perlée;* concassée par les meules, *gruau.*

Cultivée pour grain et pour fourrage, rem-

place en Espagne et en Égypte l'avoine pour les chevaux, nourrit et engraisse la volaille.

ORIGAN.

Origanum silvestre (T.) labiées;
Origanum vulgare (L.) didyn. gymnosp.
(J.) labiées.

Europe, lieux élevés. Herbacé.

Toute la plante usitée. Odeur aromatique, huile volatile abondante.

ORTIE BLANCHE.

Lamium vulgare album (T.) labiées;
Lamium album (L.) didyn. gymn.
(J.) labiées.

France, lieux humides, incultes; herbacée, annuelle.

Fleurs usitées.

Saveur sucrée.

OSEILLE.

Acetosa pratensis (T.) fleurs à étamines;
Rumex acetosa (L.) hexandrie trigynie;
(J.) polygonées.

Europe, prés, jardins potagers, herbacée.

Feuilles et racines usitées.

C'est des feuilles du *Rumex acetosa* qu'on retire le sel d'oseille du commerce, oxalate acidule de potasse.

P.

PARIÉTAIRE.

Parietaria officinarum et dioscoridis (T.) fleurs à etamines ;
Parietaria officinalis (L.) polyg. monoécie ;
(J.) orties.

Europe, sur les vieux murs et les ruines. Herbacée, nitreuse.

Toute la plante usitée.

PATIENCE.

Lapathum aquaticum folio cubitali (T.) fleurs à étamines ;
Rumex aquaticus (L.) hexandrie trigynie ;
(J.) polygonées.

Lieux humides. Racine fusiforme usitée, brune à l'extérieur, jaune intérieurement, amère.

Contient soufre, amidon, tannin, extractif.

PAVOT.

Papaver hortense semine albo (T.) rosacées ;
Papaver somniferum (L.) polyand. monog. ;
(J.) papavéracées.

Jardins, champs.

Fleurs et fruits usités.

Les semences renfermées dans une capsule orbiculaire, glabre, surmontée d'une couronne,

donnent une huile fixe, *huile d'œillet* dans le commerce : cultivé pour cet objet.

PÊCHER.

Persica molli carne, vulgaris viridis et alba (T.) rosacées ;
Amygdalus persica (L.) icosandrie monog.
(J.) rosacées.

Cultivé en Europe. Arbre.
Feuilles, fleurs et fruits usités. Odeur douce.

PERSICAIRE.

Persicaria mitis maculosa et non maculosa (T.) fleurs à étamines ;
Polygonum persicaria (L.) octand. trigynie ;
(J.) polygonées.

Les bords des chemins, fossés humides.
Toute la plante usitée.

PERSIL.

Apium hortense seu petroselinum vulgò (T.) ombellifères ;
Apium petroselinum (L.) pentandrie digynie ;
(J.) ombellifères.

Europe, jardins potagers. Herbacé.
Toute la plante usitée.
Odeur forte, aromatique.

PETIT HOUX.

Ruscus myrtifolius aculeatus (T.) campaniformes ;
Ruscus aculeatus (L.) dioécie syngénés. ;
(J.) asperges.

Europe, les bois. Arbrisseau toujours vert.

Feuilles sessiles, obliques, terminées par une pointe.

Racine blanche, noueuse, usitée.

PEUPLIER.

Populus nigra (T.) arbres amentacés ;
(L.) dioécie octandrie ;
(J.) amentacées.

Europe. Arbre.

Les boutons, avant le développement, résineux, odorans, contiennent l'acide benzoïque en petite quantité.

PIED DE CHAT.

Elichrysum montanum, longiore folio et *flore purpureo* (T.) flosculeuses ;
Gnaphalium dioicum (L.) syngénésie polyg. superflue ;
(J.) corymbifères.

Europe, Alpes. Herbacé ; annuel.

Fleurs usitées.

PIED DE VEAU.

Arum vulgare (T.) personées;
Arum maculatum (L.) gynandrie polyand.;
(J.) aroïdes.

Europe, lieux aquatiques. Herbacé, vivace, fleur blanche, en forme de cornet, portée sur une hampe.

Racine usitée, tubéreuse, friable, abondante en amidon, âcre, corrosive, poivrée.

PIROLE.

Pyrola rotundifolia major (T.) rosacées;
Pyrola rotundifolia (L.) déc. monog.;
(J.) bruyères.

France, lieux humides, herbacée, annuelle.
Toute la plante usitée.

PISSENLIT.

Dens leonis latiore folio (T.) semi-flosculeuses;
Leontodon taraxacum (L.) syng. polyg. égale;
(J.) chicoracées.

Europe, lieux incultes. Herbacée.
Toute la plante usitée. Amère.

PIVOINE.

Pæonia folio nigricante splendido quæ mas (T.) rosacées;
Pæonia officinalis (L.) polyandrie digynie;
(J.) renonculacées.

Europe; herbacée, vivace; racine et fleurs employées de toute antiquité en médecine. La racine contient de l'amidon.

POIVRE NOIR.

Semence de la grosseur d'un petit pois, ronde, écorce noirâtre, ridée du *Piper nigrum* (L.) diandrie trigynie.

Plante sarmenteuse.

Java, Sumatra, Siam, Colonies françaises.

Aromatique, âcre, brûlant.

POIVRE BLANC.

Semences blanches, arrondies; dont la plante est inconnue, soupçonnée une variété du poivre noir.

POIVRE LONG.

Epi oblong, desséché, grisâtre, du *Piper longum* (L.).

Le petit poivre long, l'épi du *Piper malamiris*, figurés l'un et l'autre dans *Rumphius*.

Bengale, saveur brûlante, caustique.

POIX RÉSINE.

Térébenthine commune, épaissie par l'eau bouillante ; par incision du *Pinus silvestris*,

(T.) amentacées ;

(L.) monoécie monadelphie ;

(J.) conifères.

France méridionale.

POIX BLANCHE (de Bourgogne).

Diffère de la précédente par un mélange de la térébenthine commune fondue avec la poix résine.

POIX NOIRE.

Résine sèche, brune, noirâtre, en partie charbonnée, provenant de la combustion des résidus de térébenthine.

POLYPODE.

Polypodium vulgare (T.) apétales sans fleurs;

(L.) cryptogamie ;

(J.) fougères.

Europe, le pied des vieux chênes, et la crête des murailles.

Racine peu longue, cylindrique, usitée, noueuse, noirâtre. Saveur sucrée, amère.

POMME ÉPINEUSE.

Stramonium fructu spinoso rotundo, flore albo simplici (T.) infundibuliformes;
Datura stramonium (L.) pentandrie monog.; (J.) solanées.

Amérique, France. Herbacée.

Feuilles usitées. Odeur désagréable.

POMME-DE-TERRE.

Solanum tuberosum esculentum (T.) infundibuliformes;
Solanum tuberosum (L.) pentandrie monog.; (J.) solanées.

Virginie, Europe. Tubercule usité.

La grosse marquée de points rouges, propre à tous les terreins, plus féconde. Les espèces rouges plus abondantes en fécule amylacée.

POTASSE.

Carbonate de potasse. Sel dans le commerce, non saturé par l'acide carbonique, plus ou moins pur; obtenu par lixiviation des cendres des végétaux.

France, Allemagne, Amérique septentrionale, Pologne. Usitée en médecine et dans les arts.

POULIOT.

Mentha aquatica (T.) labiées;
Mentha pulegium (L.) didynamie gymnos.;
(J.) labiées.

Europe. Herbacé, annuel, usité.
Odeur forte.

POURPIER.

Portulaca latifolia sive sativa
(T.) rosacées;
Portulaca cleracea (L.) dodécand. monog.;
(J.) portulacées.

Jardins. Annuel, usité.

PRUNIER.

Prunus (T.) arbres, rosacées;
Prunus domestica (L.) icosandrie monog.;
(J.) rosacées.

Arbre plus ou moins gros, selon la culture.
Dalmatie, Syrie, naturalisé en France.
Fruits usités.

PULMONAIRE.

Pulmonaria italorum ad buglossum accedens (T.) infundibuliformes;
Pulmonaria officinalis (L.) pentand. monog.;
(J.) borraginées.

France. Bois, lieux incultes, herbacée, annuelle.

Feuilles marquetées de taches blanches.

Toute la plante usitée.

PYRÈTHRE.

Anthemis pyrethrum (L.) syngén. polyg. superflue ;
(J.) corymbifères.

Afrique, Tunis.

Racine usitée, ridée, roussâtre à l'extérieur, blanche intérieurement. Saveur âcre, brûlante.

Rare dans le commerce.

Q.

QUINQUINA.

Cinchona officinalis (L.) pentandrie monog. ; (J.) rubiacées.

Pérou, Santa-Fé.

Arbre de la hauteur du chêne, écorce usitée.

Quatre espèces officinales, l'*orangé*, le *rouge*, le *jaune* et le *blanc*.

L'orangé, *Cinchona officinalis* (L.), *Cinchona lancifolia* de Mutis, très-rare, même au Pérou et à Santa-Fé.

Le rouge, écorce épaisse, roulée, rouge à l'extérieur, brune intérieurement, *Cinchona oblongifolia* de Mutis, très-commun au Pérou et dans l'Amérique méridionale, astringent par excellence.

Le jaune, *Cinchona pubescens* Vahl; *Cinchona multifolia* de Mutis, écorce jaune, fortement amère.

Le blanc, *Cinchona macrocarpa* Vahl, *Cinchona ovalifolia* de Mutis. Indigène.

De Santa-Fé. Saveur savonneuse, peu astringente et amère.

Nota. Le *Cinchona caribæa*, quinquina gris du commerce, doit former un genre particulier, tant à cause de son caractère que de ses propriétés.

QUINTEFEUILLE.

Quinquefolium majus repens (T.) rosacées ;
Potentilla reptans (L.) icosandrie polygynie ; (J.) rosacées.

Europe, les champs. Herbacée.

Ecorce de la racine usitée.

Couleur brunâtre, rouge de canelle par la chaleur de l'étuve, saveur acerbe. Contient tannin, et acide gallique.

R.

RAIFORT SAUVAGE.

Cochlearia folio cubitali (T.) cruciformes ;
Cochlearia armoracia (L.) tétradynamie siliculeuse ; (J.) crucifères.

Europe. Herbacé.

Racine usitée, blanche, longue; odeur forte, piquante; saveur âcre, chaude; contient sucre, soufre et amidon.

RAISIN D'AMÉRIQUE.

Phytolacca americana majori fructu (T.) rosacées;
Phytolacca decandra (L.) décand. décagyn.; (J.) arroches.

Virginie, cultivé en France.

Feuilles usitées.

RAPONTIC.

Rhabarbarum dioscoridis et antiquorum (T.) campaniformes;
Rheum rhaponticum (L.) ennéandrie trigyn.; (J.) polygonées.

Perse, Tartarie; cultivé en France. Vivace. Feuilles larges, lisses, pétiolées. Racine usitée, brunâtre en dehors, jaune en dedans, spongieuse : odeur foible, saveur légèrement amère, visqueuse.

RAQUETTE.

Erucago segetum (T.) cruciformes;
Bunias erucago (L.) tétradyn. siliqueuse; (J.) crucifères.

Europe, lieux un peu humides, sans culture.

Herbacée, annuelle; fleurs jaunes. Toute la plante usitée; odeur forte, saveur âcre, piquante, contient du soufre.

RÉGLISSE.

Glycyrrhiza siliquosa germanica (T.) papilionacées;
Glycyrrhiza glabra (L.) diadelphie décand.; (J.) légumineuses.

Europe méridionale. Racine très-usitée, d'une épaisseur médiocre, longue, traçante, roussâtre à l'extérieur, jaune intérieurement; saveur douce, sucrée.

Extrait ou suc préparé en grand en Espagne.

RHUBARBE.

Rheum undulatum (L.) ennéandrie trigyn.; (J.) polygonées.

Chine, Moscovie. Feuilles ondulées à leurs bords, tige cannelée.

Le *Rheum palmatum* (L.) fournit une rhubarbe blanchâtre. Elle passe pour être plus purgative que l'autre, et plusieurs auteurs la regardent comme la vraie rhubarbe de colline; c'est celle que l'on commence à cultiver en France. Elle produit les mêmes effets que celle des officines, et presque à même dose. Le *Rheum compactum* est cultivé au Port-Louis.

Racine usitée, grosse, longue, jaune à l'extérieur, safranée et marbrée au-dedans; aromatique, styptique, nauséeuse.

Extractif amer, oxalate de chaux, tannin et acide gallique.

RICIN (PALMA CHRISTI).

Ricinus vulgaris (T.) fleurs à étamines;
Ricinus communis (L.) monoécie monadelph.;
(J.) euphorbes.

Indes occidentales; cultivé en France dans les jardins d'ornement. Huile exprimée de ses semences, usitée après avoir subi une préparation.

RIZ.

Oryza mathioli (T.) herbes à pétales;
Oryza sativa (L.) hexandrie trigynie;
(J.) graminées.

Egypte, Indes, Italie. Plante graminée croissant dans les terreins arrosés. Semences usitées, farineuses, nutritives. Une variété, non aquatique, croît sur les lieux élevés.

ROMARIN.

Rosmarinus hortensis angustiore folio (T.) labiées;
Rosmarinus officinalis (L.) diandrie monog.;
(J.) labiées.

France méridionale. Arbrisseau toujours vert. Feuilles et fleurs usitées; fournit beaucoup aux abeilles. Huile aromatique camphrée.

RONCE.

Rubus vulgaris (T.) arbres rosacés;
Rubus fructicosus (L.) icosandrie polygynie;
(J.) rosacées.

France. Arbrisseau épineux, lieux incultes. Feuilles usitées.

ROSIER.

Rosa rubra simplex (T.) arbres rosacés;
Rosa gallica (L.) icosand. polygyn.;
(J.) rosacées.

Europe, cultivé. Arbrisseau épineux; fleurs usitées.

Deux espèces, pâle et rouge.

La première, odeur suave, douce, donne, par distillation, une huile concrète.

La seconde, odeur plus foible, astringente. Recueillie avant le développement des pétales, usitée, contient tannin et acide gallique.

RUE.

Ruta hortensis latifolia (T.) rosacées;
Ruta graveolens (L.) décand. monog.;
(J.) rutacées.

France méridionale. Herbacée, vivace. Usi-

tée. Huile volatile. Odeur forte, nauséabonde ; saveur âcre, amère.

S.

SABINE.

Sabina folio cupressi (T.) arbres amentacés;
Juniperus sabina (L.) dioécie monad.;
(J.) conifères.

Italie, France méridionale. Feuilles usitées. Huile volatile, odeur pénétrante, forte; saveur désagréable, aromatique, résineuse.

SAFRAN.

Crocus sativus (T.) liliacées ;
(L.) triandrie monogynie ;
(J.) iridées.

Asie, France, Espagne. Racine bulbeuse. Stigmate triple ; seul usité en médecine et dans l'économie domestique : couleur rouge foncé ; odeur aromatique, agréable ; saveur amère. Huile volatile aromatique. Sophistiqué dans le commerce par la fleur de carthame ; reconnoissable par sa configuration, le vrai safran étant un stigmate, et le faux, un pétale.

Cultivé en grand, celui du Gâtinois le plus estimé.

SAGAPENUM.

Gomme résine, en larmes et en masse, jaune, roussâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, s'échauffant très-aisément au toucher. Odeur d'ail, saveur très-désagréable; par incision d'une espèce de férule non décrite.

Perse.

SAGOU.

Substance médullaire, farineuse, renfermée dans le tronc de plusieurs palmiers, *Sagus farinifera*, *areca oleracea*, *cycas circinalis* et *cycas japonica* (L).

Malabar, îles Moluques.

Cette moelle, séparée par les tamis et les lotions, est mise sous forme de petits grains arrondis de couleur blanche, rougeâtre ou brunâtre-rousse. *Voyez* Gelée de pommes-de-terre.

SALEP.

Racine bulbeuse, blanchâtre, préparée par l'eau bouillante de l'*Orchis mascula*

(L.) gynandrie diandrie;

(J.) orchidées.

Turquie. Sans odeur, saveur fade.

Voyez Salep de pommes-de-terre.

SALSEPAREILLE.

Smilax salsaparilla (L.) dioécie hexandrie;
(J.) asperges.

Amérique septentrionale, Virginie, Chine. Epineuse, sarmenteuse, vivace.

Racine usitée, traçante, longue, brune à l'extérieur, blanche en dedans, se déchirant dans sa longueur.

Une autre salsepareille, plus blanche, vient de l'*Aralia nudicaulis* (L.), moins estimée, assez commune. Saveur légèrement amère, visqueuse.

SANGDRAGON.

Gomme-résine, sèche, rouge, en petits pains orbiculaires et aplatis, ou cylindriques, ou en olives enveloppées de roseaux, ou en masse; par incision du *Dracæna draco* (L.) hexandrie monogynie, et du *Pterocarpus draco* (L.), de l'Inde, et par une décoction du fruit d'une espèce de Rotang, *Calamus rotang* (L.) facile à sophistiquer; contient beaucoup de tannin.

SANICLE.

Sanicula officinarum (T.) ombellifères;
Sanicula Europæa (L.) pentand. digyn.;
(J.) ombellifères.

Europe, lieux incultes; herbacée. Feuilles usitées.

SANTAUX.

Bois durs, dont trois espèces dans le commerce : blanc, citrin, rouge ; les deux premiers appartenans au même arbre,

Santalum album (L.) tétrandrie monogynie.

Indes orientales, Siam. Le rouge, fourni par le *Pterocarpus Santalinus* (L.) diadelphie ;
(J.) légumineuses.

Indes orientales. Saveur astringente.

SAPIN.

Abies taxi folio (T.) arbres amentacés ;
Pinus picea (L.) monoécie monadelphie ;
(J.) conifères.

Forêts, hautes montagnes. Arbre toujours vert ; tige droite, en pyramide.

Les jeunes pousses employées dans la brasserie, *Sapinette*. Suc résineux usité.

SAPONAIRE.

Lychnis silvestris quæ saponaria vulgò (T.) caryophyllées ;
Saponaria officinalis (L.) décandrie digynie ;
(J.) caryophyllées.

France, terres fortes et humides. Herbacée, articulée. Usitée, amère.

SASSAFRAS.

Laurus sassafras (L.) ennéandrie monogyn.;
(J.) lauriers.

Amérique, Floride, les bords du Mississipi. Arbre. Racine usitée, grosse, ligneuse; écorce grisâtre, couleur de rouille intérieurement; bois léger. Acre, aromatique. Huile volatile, pesante, plus abondante dans l'écorce que dans le bois.

Fleurs usitées en boisson théiforme.

SAUGE.

Salvia major (T.) labiées.
Salvia officinalis (L.) diandrie monogynie;
(J.) labiées.

France, vivace. Feuilles et fleurs usitées. Aromatique, camphrée, amère, pénétrante. Huile volatile.

SCABIEUSE.

Scabiosa folio hirsuto (T.) flosculeuses;
Scabiosa succisa (L.) tétrand. monog.;
(J.) dipsacées.

Europe, bois, lieux incultes. Herbacée, vivace. Feuilles usitées. Amère.

SCAMMONÉE.

Suc concret, extrait résineux, en masse so-

lide, dont trois variétés dans le commerce : d'Alep, de Smyrne et de Montpellier.

La première préférée, légère, très-friable, d'un gris bleuâtre, cendrée, amère, âcre, odeur désagréable; par incision du *Convolvulus syriacus et Scammonia Syriaca*

(T.) campaniformes;

Convolvulus scammonia (L.) pentand. monog.;

(J.) liserons.

Alep, Saint-Jean-d'Acre.

La seconde, plus pesante, plus friable, noirâtre, amère, âcre, nauséeuse; par incision du *Periploca foliis oblongis angustioribus*

(T.) campaniformes;

Periploca scammonia (L.) pentandrie digynie;

(J.) apocinées.

Smyrne, les environs du Mont-Taurus.

La troisième, peu usitée, extrait du *Periploca Monspeliaca foliis rotundioribus*

(T.) campaniformes;

le *Cynanchum Monspeliacum* (L.) pentand. digynie;

(J.) apocinées.

SCHÉNANTE.

Adropogon schœnanthus

(L.) hexandrie monogynie;

(J.) graminées.

Arabie, au pied du Mont-Liban.

Fleurs et feuilles usitées.

Odeur agréable, saveur âcre, légère.

SCILLE.

Ornithogalum maritimum (T.) liliacées;

Scilla maritima (L.) hexandrie monogynie; (J.) asphodèles.

Espagne, Minorque, Céphalonie. Bulbe de grosseur variée, rougeâtre, formée de squammes charnues et larges; âcre, amère, nauséabonde, irritant les yeux et le nez, corrosive. Très-usitée.

SCOLOPENDRE.

Lingua cervina officinarum (T.) apétales sans fleurs;

Asplenium scolopendrium (L.) cryptogamie; (J.) fougères.

Les fentes des rochers, les puits. Feuilles en forme de langue, dont la partie inférieure porte un duvet roussâtre, rangé sur plusieurs lignes. Saveur acerbe.

SCORDIUM.

Chamædris palustris canescens (T.) labiées;

Teucrium scordium (L.) didyn. gymnosperm.;
(J.) labiées.

Lieux humides. Herbacé, annuel. Tige et feuilles velues, usitées. Odeur forte d'ail, saveur amère.

SCROFULAIRE.

Scrophularia nodosa fœtida
(T.) personnées;
Scrophularia nodosa (L.) didynamie angiospermie;
(J.) scrofulaires.

France, lieux humides. Herbacée.
Racine noueuse, serpentant.
Toute la plante usitée.

SEMEN-CONTRA (BARBOTINE.)

Artemisia contra et judaïca
(L.) syngénésie polygamie superflue;
(J.) corymbifères.

Perse, Ethiopie. Semences usitées. Odeur forte, pénétrante; saveur amère.

SEMENCES FROIDES.

Les semences de citrouille, de melon, de courge et de concombre, sont désignées sous ce nom collectif.

SÉNÉ.

Senna Italica, sive foliis obtusis (T.) papilionacées;
Cassia senna (L.) décandrie monogynie; (J.) légumineuses.

Afrique, Indes. Cultivé en Italie. Feuilles et fruits usités.

Trois espèces : de la Palthe, de Tripoli et de Moka.

On mêle à celui de la Palthe des feuilles de *Cynanchum Arghel* (DELISLE) pentandrie digynie; (L.) apocinées.

Le premier de la Palthe, feuilles verdâtres, longues, étroites; odeur agréable. Follicules, deux membranes lisses, verdâtres, alongées.

Le second de Tripoli, feuilles larges, longues, arrondies. Follicules recourbées et couvertes d'aspérités.

Le troisième de Moka, feuilles larges, arrondies. Peu employé.

SÉNEVÉ (MOUTARDE).

Sinapi rapi folio (T.) cruciformes;
Sinapi nigra (L.) tétradyn. siliqueuse; (J.) crucifères.

Europe, annuel. Semences usitées. Odeur foible; saveur amère, âcre. Contient du soufre.

SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

Aristolochia serpentaria (L.) gynandrie hexandrie;
Aristolochia Pistolochia, seu Serpentaria Virginiana caule nodoso (T.) monopétales anomales;
(J.) aristoloches.

Virginie, Caroline. Une autre espèce vient de la *Collinsonia præcox* (L.) didyn. gymnosp.; (J.) labiées.

Racine fibreuse usitée, menue, roussâtre. Odeur aromatique, pénétrante; saveur âcre, amère, camphrée. Extractif.

SERPOLLET.

Serpillum vulgare majus (T.) labiées;
Thymus Serpillum (L.) didyn. gymnospermie;
(J.) labiées.

Europe. Lieux incultes. Tige ligneuse. Huile volatile aromatique.

SESELI.

Fœniculum tortuosum (T.) ombellifères;
Seseli tortuosum (L.) pentand. digyn.;
(J.) ombellées.

Europe méridionale. Herbacé, annuel. Se-

mences convexes d'un côté, et aplaties de l'autre, usitées.

SIMAROUBA.

Écorce jaunâtre, longue, coriace, filamenteuse, roulée sur elle-même ; fruit amer, inodore, du *Quassia Simarouba* (L.) décandrie monog. ; (J.) magnoliers.

Guiane.

SOUDE.

Kali (T.), sal-sola soda (L.). Plante marine ; plusieurs variétés : fournissant par combustion dans de grandes fosses des cendres qui, après avoir éprouvé une demi-fusion, deviennent compactes en refroidissant ; par solution dans l'eau et évaporation convenable, des cristaux octaèdres, rhomboïdaux ; c'est du carbonate de soude effleurissant à l'air.

Espagne, Sicile. Indigène sur les bords de la mer. Cultivée en France. Très-usitée pour les verreries et dans les fabriques de savon.

STÆCHAS.

Stœchas folio serrato (T.) labiées ;
Lavandula Stœchas (L.) didynamie gymnospermie ;
(J.) labiées.

Europe méridionale. Sous-arbrisseau. Fleurs en épis usitées. Aromatique, amer.

STORAX.

Baume en larmes et en masse solide, friable, brun, rougeâtre, parsemé de taches blanches, odeur agréable, suave, par incision de l'*Aliboufier Styrax folio mali cotonei*

(T.) arbres monopétales;
Styrax officinalis (L.) polyandrie monogynie;
(J.) plaqueminiers.

Crète, Caramanie, Perse, Syrie. Contient de l'acide benzoïque.

STYRAX LIQUIDE.

Baume mou : visqueux, opaque, gris, noirâtre, odeur fort pénétrante, par ébullition du *Liquidambar Styraciflua*

(L.) monoécie monadelphie;
(T.) et (J.) amentacées.

Contient de l'acide benzoïque; usité.
Virginie, Mexique.

SUCRE.

Un des matériaux immédiats des végétaux, blanc, doux, sapide, retiré par expression, clarification et cristallisation du suc de l'*Arundo saccharifera* (T.) apétales;

Saccharum officinarum (L.) triand. monon.;
(J.) graminées.

Archipel indien, Siam; transplanté en Amérique.

Condiment agréable.

SUMACH.

Rhus folio ulmi (T.) arbres rosacés;
Rhus coriaria (L.) pentandrie trigynie;
(J.) térébinthacées.

Europe; arbre. Baies usitées, rougeâtres, aigrelettes.

Contient tannin et acide gallique.

Cultivé pour la teinture.

SUREAU.

Sambucus fructu in umbella nigro (T.) arbres monopétales;
Sambucus nigra (L.) pentandrie trigynie;
(J.) Chèvrefeuille.

Europe. Arbre tendre. Seconde écorce, feuilles, fleurs et fruits usités. Racine contenant de l'amidon.

T.

TACAMAHACA.

Résine sèche, friable, en masse plus ou moins grosse, blanchâtre, odeur forte, pénétrante,

par incision du *Calaba* de l'Inde, *Calaphyllum calaba* (L.) polyandrie monogynie ;
(J. guttifères.

Il est une autre résine tacamahaca, qui provient du peuplier balsamifère, c'est le baume focot du Canada.

Ces deux espèces de résines ne sont pas le vrai tacamaque. Cette dernière, qui est très-rare, provient d'un arbre encore inconnu des botanistes ; c'est l'*Arbor populo similis resinosa* de Bauhin, dont le fruit renferme un noyau peu différent de celui de la pêche, et qui croît dans l'Amérique méridionale. La résine est verdâtre, odeur de lavande.

TAMARINIER.

Tamarindus Raii (T.)
Tamarindus indica (L.) triandrie monogyn. ;
(J.) légumineuses.

Pulpe usitée, contenue dans des gousses, noirâtre, acide, parsemée de semences plates, dures, apportées d'Abyssinie sous forme de petits pains. Arbre transplanté dans les deux Indes.

TANAISIE.

Tanacetum vulgare luteum
(T.) flosculeuses ;

Tanacetum vulgare (L.) syngénésie polygam. superflue;
(J.) corymbifères.

Europe. Herbacée. Fleurs jaunes, usitées; âcre, odorante, amère.

Huile volatile jaune, piquante; extractif tannin.

TARTRE.

Tartrite acidule de potasse, déposé sur les parois et au fond des tonneaux qui contiennent le vin, en prismes tétraèdres tronqués au sommet.

Rouge ou blanc, selon la couleur du vin; peu soluble dans l'eau, purifié dans des fabriques.

TÉRÉBENTHINE.

Suc résineux, liquide, jaunâtre, odorant, amer, soluble dans l'alkool, par incision d'un genre d'arbres toujours verts.

Chypre, Venise, France.

La térébenthine ordinaire se tire du *pinus picea*.

Celle de Venise, du *Pinus larix*.

La térébenthine de Chio, du *Pistachia terebinthus*; toutes donnent aux urines odeur de violette, fournissent huile volatile abondante par distillation, et pour résidu une matière résí-

neuse solide, l'une et l'autre usitées dans les arts économiques et en chirurgie.

THLASPI.

Thlaspi vulgatius (T.) cruciformes ;
Thlaspi campestre (L.) tétradynamie siliculeuse ;
(J.) crucifères.

Europe, lieux incultes. Herbacé. Annuel. Semences petites, brunes à l'extérieur, usitées.

THYM.

Thymus vulgaris folio tenuiore (T.) labiées ;
Thymus vulgaris (L.) didynamie gymnosp. ;
(J.) labiées.

Europe. Sous-arbrisseau ; fournit une huile volatile abondante, camphrée, aromatique.

Entre dans les parfums, et sert d'assaisonnement.

TILLEUL.

Tilia fœmina folio majore (T.) arbres rosacés ;
Tilia europœa (L.) polyandrie monogynie ;
(J.) liliacées.

Europe, France. Arbre.

Fleurs et écorce usitées en médecine, dans les arts.

TORMENTILLE.

Tormentilla silvestris (T.) rosacées ;
Tormentilla erecta (L.) icosand. polyg. ;
(J.) rosacées.

Lieux humides, incultes. Herbacée, vivace.

Racine usitée ; saveur styptique, amère, contient tannin et acide gallique.

TUSSILAGE.

Tussilago vulgaris (T.) radiées ;
Tussilago farfara (L.) syngénésie polyg. superflue ;
(J.) corymbifères.

Europe, lieux incultes, sol argileux, humide. Herbacé, vivace.

Fleur solitaire au sommet de la tige, usitée ; contient tannin.

V.

VALÉRIANE.

Valeriana silvestris major (T.) infundibuliformes ;
Valeriana officinalis (L.) triand. monogynie ;
(J.) dipsacées.

Europe, lieux élevés, incultes. Herbacée. Racine fibreuse, brune, usitée ; attirant les chats, aromatique, pénétrante, camphrée.

VERVEINE.

Verbena communis flore cœruleo (T.) labiées;
Verbena officinalis (L.) diandrie monogynie;
(J.) gattiliers.

Les bords des chemins. Herbacée, annuelle. Toute la plante usitée : amère.

VIGNE.

Vitis vinifera (T.) arbres rosacés;
(L.) pentandrie monogynie;
(J.) vignes.

Perse; cultivée dans les pays tempérés. Arbrisseau sarmenteux de longue durée; tige garnie de vrilles, fleurs en grappes, opposées aux feuilles; fruit, une baie dont le suc fermentescible fournit le vin, le tartrite acidule de potasse, l'alkool et le vinaigre.

Originaire d'Asie, cultivée dans les pays chauds et tempérés. Un grand nombre d'espèces et de variétés.

VIOLETTE.

Viola martia purpurea (T.) anomales;
Viola odorata (L.) syng. monog.;
(J.) cistes.

Les bois, les prés, le long des haies. Herba-

cée. Feuilles et pétales des fleurs usités. Odeur agréable.

VIOLIER.

Leucoium luteum vulgare (T.) cruciformes;
Cheiranthus cheiri (L.) tétradynamie siliqueuse;
(J.) crucifères.

France, les rochers, dans les jardins. Herbacé.

Feuilles et fleurs usitées.

Z.

ZÉDOAIRE.

Kœmpferia rotunda
(L.) monandrie monogynie;
(J.) balisiers.

Ceylan, Malabar, île Saint-Laurent.

Racine usitée, tubéreuse, odeur de gingembre, camphrée; saveur aromatique, amère, chaude.

ARTICLE II.

RÈGNE ANIMAL.

A.

AMBRE GRIS.

Substance cireuse, tenace, flexible, insipide, aromatique, légère, d'une couleur cendrée, en morceaux irréguliers, composée souvent de couches successives; tâchetée quelquefois de points noirs ou blancs, contenant ordinairement des débris de poissons, se ramollissant, se fondant à la chaleur, considérée aujourd'hui comme formée dans les intestins du cachalot où elle se rencontre souvent, donnant à l'analyse de l'huile et de l'acide benzoïque. L'ambre gris se rencontre fréquemment sur les côtes de Madagascar, de Sumatra, &c.

Usité.

AXONGE.

Substance graisseuse formant l'épiploon qui recouvre les intestins du porc, et qu'on a séparée par la fusion à une douce chaleur, des vésicules du tissu cellulaire qui la contenoient.

Couleur blanche, saveur douce, odeur légère, consistance moyenne.

Usitée.

C.

CANTHARIDES.

Insectes coléoptères, à quatre palpes, à antennes en forme de soie, à cinq articles aux doigts, à étytres flexibles, *Meloe vesicatoria* (L.). Les mylabres, les buprestes et autres cléoptères peuvent les remplacer.

Employées ou récentes, ou séchées avec soin, et entières ou pulvérisées grossièrement.

Solubles en partie dans l'alkool et dans les graisses.

Europe, les saules, les frênes. Acres, caustiques; vésicatoire : odeur vireuse, recueillies au printemps.

CASTORÉUM.

Matière résineuse, extractive et gélatineuse, d'une consistance mollasse, d'une couleur brune, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre, pouvant se dessécher et devenir dure, cassante, friable, contenue dans les follicules placés près des glandes inguinales du castor, *Castor fiber* (L.), quadrupède de l'ordre des Rongeurs.

Sibérie, Canada, Laponie.

Souvent falsifié par des résines et du sang.

CIRE JAUNE.

Huile fixe, concrète, solide, légèrement gélatineuse, ductile, de couleur jaune, d'une odeur agréable, se ramollissant dans les doigts; fournie par les abeilles, insectes hyménoptères, *Apis mellifera* (L.).

CLOPORTES.

Oniscus asellus (L.), insecte aptère, vivipare, corps oblong, de couleur grise, dos convexe, composé d'anneaux ou de segmens transversaux, ventre garni de sept paires de pattes, se contractant, se formant en petite boule lorsqu'on le touche.

On choisit pour l'usage de la médecine les plus gros cloportes parmi ceux qui habitent les vieux murs, tous les endroits obscurs et salpétrés. Ils ont une saveur nitreuse, une odeur désagréable.

COCHENILLE.

Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, présentant les particularités suivantes: La femelle sous la forme d'une petite masse, ovale, immobile, sans tête ni pattes apparentes; fixée

sur le nopal, s'y accouple, grossit, paroît transformée en galle, fait sa ponte et meurt; de ses œufs couvés un certain temps sous son cadavre, sortent des petits qui se répandent sur les feuilles, s'y attachent en y enfonçant leurs trompes, et subissent les métamorphoses qui leur sont propres. Dans la dernière de ces métamorphoses, les femelles prennent l'état d'immobilité de leur mère, les mâles acquièrent deux ailes pour s'approcher de leurs femelles, ils les fécondent; mais dès qu'ils ont satisfait aux vœux de la nature, ils périssent.

Dans le commerce, deux espèces de cochenille, la mestèque et la silvestre.

On élève la première, qui est la plus estimée, sur des nopals cultivés; on ramasse l'autre, plus petite, sur des plantes qui croissent naturellement. On a soin de faire l'une et l'autre récoltes, quand la ponte commence et avant la mort des mères. Ces cochenilles desséchées paroissent des petits grains irréguliers, convexes et cannelés d'un côté, concaves de l'autre, d'un gris rougeâtre, et couvert d'une poussière blanche. Usitées principalement dans la teinture en écarlate. Mexique.

CORAIL.

Polypier ressemblant à un petit arbrisseau

sans feuille. Son extérieur présente une écorce charnue, poreuse, la demeure des polypes; on le dépouille facilement de cette écorce à l'instant où il vient d'être tiré de la mer.

Son intérieur a la solidité du marbre; sa couleur est ordinairement d'un rouge très-vif; sa composition est un carbonate de chaux dont les molécules sont unies par un gluten animal. Le corail est l'*isis nobilis* (L.).

Usité. Fréquent dans la Méditerranée.

CORNE OU BOIS DE CERF.

On désigne sous ces noms deux exostoses que le cerf, *Cervus elaphus* (L.), a sur le front, qui tombent et se reproduisent tous les ans, en prenant chaque fois, pendant les sept premières années de l'animal, un accroissement plus considérable, un plus grand nombre de ramifications.

Ces exostoses, bien différentes par leur nature des cornes des autres animaux ruminans, sont composées, ainsi que les os, d'une substance cartilagineuse, qui, d'abord molle, devient ensuite dure et solide, en recevant dans ses mailles du phosphate de chaux.

La rapure de corne de cerf, comme toutes les substances osseuses divisées, donne, par une ébullition prolongée, la gélatine distincte du

mucilage des végétaux par l'azote qu'elle contient, et reconnoissable par le tannin qui la précipite, mais sans mélange de calcaire.

E.

ÉPONGES.

Spongia officinalis (L.), genre de polypier qui présente des masses de forme et de grandeur très variées, composées de fibres très-fines, entrelacées dans tous les sens, percées de trous irréguliers, et contenant une matière gélatineuse.

Les éponges lavées et desséchées sont molles, légères, flexibles, compressibles, absorbant et retenant l'eau, exhalant dans leur combustion une odeur semblable à celle que donnent les substances animales. Les plus jeunes éponges sont les plus fines et les plus estimées.

On pêche les unes et les autres autour des îles de l'Archipel; elles y sont attachées aux rochers.

L.

LAIT.

Liqueur animale, blanche, opaque. Saveur douce, odeur fugace, fournie par les femelles des animaux mammifères, composée de trois substances

substances principales, *beurre*, *fromage*, *sérum* : celui-ci contient entre autres un sel essentiel, nommé *Sucre de lait.*

Le lait usité, ainsi que chacun de ses produits, objet d'autant de fabriques.

M.

MOUSSE DE CORSE.

Corallina rubeus, coralline rouge, à tiges menues, flexibles ; abondante en substance gélatineuse ; dans le commerce, souvent mêlée avec le *Fucus purpureus*, varec.

Saveur salée, odeur de marée. Isle de Corse.

MUSC.

Substance onctueuse, grumeleuse, odeur très-forte, très-pénétrante, très-expansive ; saveur âcre et amère ; contenue dans une poche située vers l'anus du *Moschus moschiferus* (L.), quadrupède ruminant à deux dents canines et sans molaire. Commun dans le royaume de Tunquin et à la Chine, etc.

Le vrai musc est apporté dans de petits sacs d'une peau mince couverte de poil brun ; en petits grains noirâtres, ronds, friables, solubles en partie dans l'eau et dans l'alkool : inflammable, ne laissant que très-peu de résidu dans sa

combustion. On le falsifie souvent avec le sang du même animal.

Usité.

O.

ŒUF DE POULE.

Corps organique de forme elliptique, plus ou moins alongée; espèce de matrice contenant, sous une coque blanche et dure, une membrane mince qui enveloppe trois liqueurs visqueuses, limpides, distinctes, désignées ensemble sous le nom d'*albumen*, ou vulgairement blanc d'œuf. Au milieu de ces liqueurs est suspendue une masse globuleuse jaune, molle, portant sur un point de sa surface un petit corps blanc, le siége d'un germe ou d'un embryon. C'est ce germe qui, par l'effet d'une incubation de vingt-un jours, se développe, s'accroît aux dépens du jaune et du blanc, et devient *poulet*. La coque, composée d'une grande quantité de carbonate calcaire, d'une petite quantité de phosphate de chaux, unis par un peu de gluten, possède les propriétés des yeux d'écrevisses.

Le blanc fournit du soufre, de la soude caustique, comme l'albumine; le jaune, contenant une huile grasse unie à un parenchyme liquide, délayé dans l'eau, forme une émulsion qui prend le nom impropre de lait de poule.

L'œuf mérite une place distinguée parmi les alimens, les assaisonnemens et les médicamens; il se prête à tous les procédés de la cuisine. Les arts en consomment beaucoup.

P.

POISSON (COLLE DE).

Espèce de colle-forte, gélatine blanche, opaque, lamelleuse, en cylindres contournés. La meilleure vient de Russie. C'est la membrane interne desséchée de la vésicule aérienne du grand esturgeon, *Accipenser huso* (L.).

Poisson abondant dans le Volga et autres fleuves qui se jettent dans la mer Caspienne.

On fait aussi ailleurs de cette colle, et on devroit en faire par-tout, en appliquant le procédé des Russes aux vessies aériennes des autres poissons, et aux membranes de leurs intestins.

Les Lapons en préparent une avec la peau des perches qu'ils font sécher.

On pourroit encore en extraire une espèce, des parties cartilagineuses des poissons, par ébullition dans l'eau, et évaporation.

Très-usitée dans les arts, et pour clarifier les vins blancs.

S.

SANGSUES.

Hirudo medicinalis, ver aquatique sans yeux, corps oblong, composé d'anneaux, et susceptible de s'alonger; dos convexe, noirâtre; ventre plat, jaune, marbré; bouche triangulaire, armée de trois dents pour percer la peau des animaux, et munie d'un mamelon pour sucer le sang qui sort de la plaie. On choisit les sangsues moyennes, prises dans des eaux courantes, et on les applique très-vives, dégorgées et affamées, pour faire des saignées locales. Lorsqu'elles tirent trop de sang, on leur fait lâcher prise en leur mettant sur le dos un peu de sel en poudre.

SUIF.

Graisse des animaux ruminans, et sur-tout celle qui existe autour de leurs reins. Son caractère distinctif est d'être plus solide que celle, non-seulement des autres quadrupèdes, mais encore de tous les autres animaux.

Les moutons fournissent le suif le plus blanc, le plus ferme, le plus estimé.

V.

VIPÈRE.

Coluber borus (L.), reptile vivipare faux, de deux décimètres de long, de trois pouces de circonférence, peau écailleuse, grise, tachetée de noir sur le dos, blanchâtre sous le ventre, noirâtre sur les côtés, tête plate, triangulaire, yeux étincelans, langue bifide, mâchoire armée de dents, dont deux sur les côtés cannelées, pointues, ayant à leurs bases des glandes vénéneuses dont le poison se répand dans les plaies que font les dents.

Communes dans les pays méridionaux de la France.

Celle qui entre dans la thériaque est le *Coluber vipera* (L.). On se sert aussi du *Coluber aspis* (L.).

Graisse et chair usitées.

ARTICLE III.

RÈGNE MINÉRAL.

A.

ACIER, *voyez* FER.

ALUN, OU SULFATE D'ALUMINE DE POTASSE OU D'AMMONIAQUE.

Sel d'une saveur acerbe, douceâtre, styptique, contenant :

Alumine.....	10	50
Acide sulfurique.....	30	52
Potasse.....	10	40
Eau.....	48	58
	100	00.

Fabriqué en France, avec l'acide sulfurique, l'alumine des argiles et un peu de potasse ou d'urine pourrie.

Extrait en Italie par lixiviation, ou de certaines pierres argileuses et sulfureuses auparavant brûlées et exposées à l'air, ou de laves décomposées en argile, ou d'effloresences qui les contiennent.

Existant dans les laboratoires, en cristaux, dont les formes varient suivant les proportions

de sa base ; et dans le commerce, en grosses masses cristallines, alun de roche; en petites masses rougeâtres, quoique exempt de fer, alun de Rome ; sous le volume très-considérable que le feu lui fait prendre en le privant d'eau de sa cristallisation, alun brûlé, alun calciné.

Très-usité dans les arts, et sur-tout dans la teinture.

ANTIMOINE.

Métal blanc, cassant, oxidable, offrant une étoile en relief à sa surface, et dans sa cassure, de grandes lames brillantes.

Rarement natif, quelquefois à l'état d'oxide hydro-sulfuré ou muriaté, le plus ordinairement combiné avec le soufre, sous des formes très-variées.

Hongrie, France, &c.

ARGENT.

Métal blanc, brillant, très-ductile, sonore, difficilement oxidable, devenant noirâtre et cassant par le contact des vapeurs du soufre et de l'hydrogène sulfuré; sous cinq états dans la nature : natif, antimonié, sulfuré, oxidé et muriaté.

Europe et les autres parties du monde.

Usité en feuilles et dans l'état salin.

ARSENIC.

Métal volatil, noirâtre à l'extérieur, gris, brillant et grenu à l'intérieur ; cassant, acidifiable, enlevant la ductilité et la couleur aux autres métaux auxquels on le combine, exhalant, en brûlant, une odeur d'ail ou de phosphore.

On le trouve dans l'état de régule, d'oxide, de sulfure jaune, orpin, orpiment ; de sulfure rouge, réalgar, allié avec beaucoup de métaux.

L'arsenic blanc, plus connu dans le commerce et plus usité dans les arts que le régule, est son oxide sublimé et fondu; le contact de l'air lui fait perdre à la longue sa transparence et son état vitreux; il devient opaque et blanc, intermédiaire entre les sels et les substances métalliques : il est soluble dans l'eau.

C'est un poison redoutable, contre lequel on a essayé, avec quelque succès, le sulfure alkalin.

Allemagne, France, &c. Employé dans la teinture, dans la verrerie et dans la peinture.

ASPHALTE OU BITUME DE JUDÉE.

Bitume devenu solide par l'évaporation des parties fluides de l'huile de pétrole ; il est noir, compacte, fragile; sa cassure est vitreuse, bril-

lante ; ses fragmens minces sont translucides ; il se liquéfie au feu, et brûle en exhalant la fumée âcre et fétide des substances de ce genre.

Abondant sur les bords du lac Asphaltite. Peu usité. Employé comme goudron par les Indiens et les Arabes.

B.

BOL D'ARMÉNIE.

Substance argileuse, colorée par l'oxide rouge de fer.

Arménie, France, Italie.

BORAX OU BORATE *sursaturé de soude.*

Sel formé par la combinaison de la soude avec l'acide boracique, autrefois nommé *sel sédatif*, d'une saveur alkaline, se boursoufflant d'abord, se vitrifiant ensuite au feu.

Dans le commerce, ou brut comme il est apporté de l'Inde, en cristaux gras et verdâtres, sous les noms de *Tinckal*, *chrysocolle*, purifié en France ou en Hollande, et cristallisé ordinairement en prismes hexaèdres à pyramides trièdres, &c.

Chine, Indes orientales, Perse. Usité en médecine et dans les arts.

C.

CÉRUSE.

Carbonate mêlé d'oxide, formé à la surface des lames de plomb exposées à la vapeur du vinaigre.

Retiré de ces lames, dans l'état de croûtes, c'est le *blanc de plomb.*

Mis en petites masses coniques enveloppées avec du papier, c'est la *céruse* proprement dite, souvent alongée par la craie, qui lui donne une pesanteur spécifique moins considérable qu'elle ne doit avoir.

Employé à l'extérieur et dans la peinture.

CHAUX.

Terre alkaline blanche, soluble dans six cents parties d'eau, infusible par le calorique, jamais pure dans la nature, toujours le produit de la décomposition du carbonate calcaire par le feu, d'une saveur âcre, caustique, urineuse, verdissant les couleurs bleues végétales, non effervescente par les acides, s'échauffant fortement avec eux, ainsi qu'avec l'eau qu'elle absorbe avec une sorte d'avidité, reprenant dans l'atmosphère l'humidité et l'acide carbonique qu'elle avoit perdu, et reformant du carbonate de chaux, effet qui explique la théorie des ciemens dans lesquels elle entre.

Usitée en médecine et dans les arts.

CINABRE.

Sulfure de mercure rouge. *Voy.* MERCURE.

CRAIE BLANCHE OU CARBONATE DE CHAUX.

Sel plus ou moins pur, sous l'aspect, ou d'une terre blanche très-divisée, ou d'une pierre ordinairement très-tendre.

Dépôt formé dans la mer par la vase calcaire chariée par les fleuves et résultat des débris des montagnes, et des coquillages brisés et pulvérisés par le frottement.

Abondant au nord de la France.

CUIVRE.

Métal rouge, ductile, malléable, facilement oxidable par frottement, exhalant une odeur désagréable ; quelquefois natif, le plus souvent oxidé, arsenié, sulfuré, carbonaté, &c.

Sibérie, Suède, Hongrie, France, &c.

Usité sous ces différentes combinaisons d'oxide, de sulfate, d'acétate.

Sa présence dans l'eau, reconnoissable par l'ammoniaque.

E.

EAU.

Oxide d'hydrogène formé par la combustion de quinze parties d'hydrogène et quatre-vingt-cinq d'oxigène; sous quatre états dans la nature : solide, liquide, vaporeux, gazeux.

Solide ; c'est la glace en masse informe ou cristallisée régulièrement, sapide, élastique, absorbant pour se fondre 60 degrés de température.

Liquide ; c'est l'eau proprement dite, jouissant d'une température au-dessus de zéro, et formant deux classes, les eaux douces et potables, et les eaux minérales.

Vaporeux ; il constitue les nuages, les brouillards, la rosée, dont la conversion en eau liquide alimente les sources, les ruisseaux et les rivières.

Gazeux ; c'est un fluide prodigieusement élastique et compressible, qui fait partie de celui de l'atmosphère.

D'une nécessité indispensable aux végétaux, aux animaux et à quelques minéraux.

ÉTAIN.

Métal blanc, sapide, odorant, mou, ductile, malléable, le plus léger, le plus fusible des métaux, facilement oxidable, rendant un son lorsqu'on le plie.

Son oxide blanc, connu sous le nom de *potée*, servant à polir les corps durs, donnant au verre de l'opacité, se convertissant en émail par la fusion.

Rarement natif, plus souvent combiné avec le soufre, l'arsenic, l'oxigène, l'acide carbonique, &c.

Inde, Angleterre, très-rare en France.

Préconisé pour combattre la présence des vers.

F.

FER.

Métal d'un blanc sombre, attirable à l'aimant, ductile, malléable, oxidable par le seul contact de l'air et de l'eau. C'est le plus dur, le plus élastique; après la platine, le moins fusible; après l'or, le plus tenace; après l'étain, le plus léger des métaux. Combiné avec le carbone, il est changé en acier; très-abondant dans la nature, sous différens états; oxidé, carburé, sulfuré, sulfaté, chromaté, phosphaté, &c.

Il est reconnoissable dans ses combinaisons salines par l'acide gallique, qui le précipite en noir, et par les prussiates, qui le font paroître sous une couleur bleue.

Les usages auxquels on l'emploie sont infinis.

L.

LITHARGE.

Oxide de plomb demi-vitreux. *Voy.* PLOMB.

M.

MANGANÈSE.

Métal d'un gris blanc, dur, cassant, d'une texture grenue, d'une fusion difficile, d'une fragilité extrême, tellement oxidable, qu'il ne se conserve à l'état de métal que privé du contact de l'air.

Très-répandu dans la nature, mais toujours combiné avec l'oxigène, l'abandonnant par l'action du feu aussi facilement qu'il le prend, et fournissant par-là presque tout l'air vital dont la chimie et la médecine ont besoin. Cet oxide est connu dans le commerce sous le nom de *Magnésie noire*, à cause de sa couleur, et de *Savon des verriers*, à cause de la propriété qu'il a de blanchir le verre.

Europe.

MERCURE.

Métal blanc, brillant, très-pesant, sans odeur ni saveur, liquide à la température ordinaire de l'atmosphère; solide, malléable à 32 degrés au-dessous de 0, volatil à 120 degrés au-dessus, légèrement altérable à l'air. Il est ou natif ou allié à d'autres métaux, ou combiné avec des acides, ou minéralisé par le soufre, sous le nom de *cinabre*. Dans le premier cas, on le purifie par la distillation, mais à l'aide de divers intermèdes.

Europe, Amérique; très-employé.

N.

NAPHTE.

Bitume très-fluide, très-odorant, très-volatil, très-inflammable, d'une couleur un peu ambrée, devenant, au moyen de la distillation, aussi limpide, aussi incolore, aussi léger que l'éther.

Le naphte naturel le plus pur se tire de plusieurs contrées de la Perse; dans d'autres pays on le trouve plus foncé en couleur, ayant d'autant plus perdu de sa fluidité, qu'il a été exposé plus long-temps au contact de l'air.

De-là, le naphte ou pétrole jaunâtre, brun,

noir; le malta ou pissaphalte, poix minérale de la consistance de la cire molle, et sans doute, le bitume de Judée ou asphalte.

Ces différentes modifications de naphte existent assez souvent ou près des sources de sel marin, ou dans le voisinage des volcans, sur la surface de la mer, dont l'amertume leur est attribuée.

NATRUM.

Mélange de carbonate et de muriate de soude dans des proportions très-variées, en masses cristallines, plus ou moins salies par de l'argile et du sable, fourni par l'évaporation totale ou partielle de l'eau de certains lacs, et sur-tout de ceux d'Egypte, existant aussi dans des pierres, dans plusieurs eaux minérales.

Le carbonate de soude qu'on obtient, soit en purifiant ce natrum, soit en décomposant le muriate de soude, est en cristaux octaèdres.

Saveur urineuse. Employé principalement dans les verreries et les savonneries.

NITRE ou NITRATE DE POTASSE.

Combinaison saturée, ce sel existant tout formé dans plusieurs plantes, effleurissant en Asie, à la surface des terres en friche; se formant en Europe, dans les murs des vieilles maisons, à la superficie des lieux habités

habités par les animaux, retiré par lixiviation, impur et mêlé avec différens sels; débarrassé des nitrates à bases terreuses par une addition de potasse, du muriate de soude par des lotions, raffiné à plusieurs reprises par solution, clarification, évaporation, cristallisation; il s'obtient en octaèdres prismatiques, il est inaltérable à l'air, il se liquéfie par la chaleur, se décompose, fuse par le contact des charbons ardens, et joue le principal rôle dans la poudre à canon.

Très-usité.

P.

PLOMB.

Métal d'un blanc tirant sur le bleu, d'une odeur désagréable, très-pesant, très-fusible, très-oxidable, très-peu ductile, sans ténacité, le plus mou, le moins élastique, le moins sonore des métaux.

Son oxide acquiert successivement au feu une plus grande quantité d'oxigène, et passe du gris au jaune, du jaune au rouge; de l'oxide gris, le massicot et le minium: il prend par l'opération de la coupelle un état demi-vitreux, la forme de petites écailles talqueuses, et est alors connu sous le nom de litharge.

Ces oxides sont employés comme médicamens externes; ils entrent dans la composition du cristal factice, qu'ils rendent plus beau, plus doux, plus facile à tailler.

On trouve le plomb combiné avec le soufre, l'arsenic, les acides carboniques, chromiques, phosphoriques, etc.

Abondant en Europe, rare dans les autres parties du monde.

S.

SEL AMMONIAC, OU MURIATE D'AMMONIAQUE.

Sel composé d'acide muriatique et d'ammoniaque; dans le commerce, sous la forme de pains orbiculaires, convexes et noircis d'un côté, concaves, nets, lisses ou cristallisés de l'autre; ayant une saveur âcre, piquante, urineuse, une certaine ductilité.

Extrait en Egypte, fabriqué en Europe.

En Egypte, on brûle des excrémens d'animaux; la suie qui provient de cette combustion dépose, en s'élevant dans les cheminées, presque tout son sel ammoniac à une hauteur conque: c'est là qu'on le ramasse pour le resublimer dans des ballons de verre lutés; en France, on le fait de toutes pièces, en décomposant le muriate de chaux par le carbonate d'ammo-

niaque des substances animales, et sublimant le nouveau sel qui en résulte.

C'est en décomposant le sulfate de chaux par le carbonate d'ammoniaque, puis ensuite le sulfate d'ammoniaque par le muriate de soude, et sublimant, que l'on prépare le sel ammoniac. On ne trouve pas assez de muriate de chaux pour employer le procédé ci-dessus, qui seroit préférable.

Sa solution purifiée fournit des cristaux figurés en prismes quadrangulaires, terminés par des pyramides également à quatre faces.

Employé en médecine et dans les arts.

SEL D'EPSOM, OU SULFATE DE MAGNÉSIE.

Sel connu aussi dans le commerce sous les noms de sel de Sedlitz, de Seidchultz, cristallisé confusément en aiguilles, mais pouvant cristalliser en prismes quadrangulaires; s'humectant un peu à l'air. Le sulfate de magnésie s'effleurit légèrement dans un temps sec, sans perdre sa forme; ayant une saveur fortement amère, fournissant par sa décomposition la magnésie.

Angleterre, Hongrie, Espagne.

SEL DE GLAUBER.

Sulfate de soude, combinaison saturée en cristaux prismatiques, à six pans cannelés, terminés par une pyramide à deux faces, s'effleurissant à l'air.

France, la ci-devant province de Lorraine; saveur amère. Sa composition découverte par *Glauber*.

SEL MARIN OU MURIATE DE SOUDE.

Sel saturé, cristallisant en cubes, décrépitant au feu, ayant une saveur salée, franche et agréable.

Existant, ou dissous dans les eaux de la mer et dans celles de certaines sources, ou solide sous le nom de sel gemme, dans les mines de la Pologne, de la Hongrie et de la Suisse, etc. où il est en masses, tantôt pures, transparentes et sans couleur, tantôt impures et colorées par l'oxide de fer. Retiré, dans le premier cas, par évaporation et cristallisation; employé dans le second, ou pur, comme il se trouve, ou purifié.

Très-usité comme assaisonnement, condiment et médicament.

SEL OU SUCRE DE SATURNE.

C'est l'acétate de plomb cristallisé en prismes tétraèdres, dans une dissolution rapprochée de la céruse non sophistiquée, ou blanc de plomb par le vinaigre distillé.

Sel doux, sucré, usité à l'extérieur, poison intérieurement.

SOUFRE.

Corps combustible, simple, jaunâtre, odorant, électrique, fragile, fusible, volatil, brûlant avec une flamme bleue, et exhalant une vapeur acide meurtrière, d'une odeur insupportable, existant dans les trois règnes de la nature, abondant près des volcans allumés, combiné avec beaucoup de métaux; purifié par fusion, *soufre en canon;* par sublimation, *fleurs de soufre;* par des lixiviations, *soufre lavé.*

Produit l'acide sulfurique par sa combinaison avec l'oxigène.

Très-usité en médecine et dans les arts.

SUCCIN, AMBRE JAUNE, OU KARABÉ.

Substance bitumineuse en morceaux plus ou moins gros, plus ou moins transparens, ou jaunes, ou citrins, ou blanchâtres, solides,

cassans, susceptibles de recevoir un beau poli, électriques, inflammables, donnant par distillation un acide particulier, l'acide succinique et une huile volatile analogue au naphte.

Usité en fumigation et pour les arts économiques.

Dans le sein de la terre, en Prusse, Suède, et autres contrées.

On est très-partagé d'opinion sur son origine.

Origine minérale, selon les uns; animale et végétale, selon les autres.

T.

TERRE SIGILLÉE.

Substance argileuse, légèrement colorée par l'oxide de fer, douce au toucher; en petits pains orbiculaires, empreints d'un cachet.

Lemnos, France.

V.

VERDET OU VERT-DE-GRIS.

Oxide vert, formé sur des lames de cuivre, exposées successivement à l'action du vinaigre et de l'air humide d'une cave; plus ou moins desséché dans le commerce, et enfermé dans des sacs de peau.

Usité à l'extérieur, employé dans la peinture.

VERDET DISTILLÉ OU CRISTAUX DE VÉNUS.

C'est l'acétate de cuivre déposé en cristaux rhomboïdaux sur des bâtons fendus dans presque toute leur longueur en quatre parties qu'on tient écartées. De là cette forme de pyramide ou de grappe qu'a ce sel dans le commerce.

Sa couleur est d'un beau vert foncé. Il fournit par la distillation l'acide acétique concentré, usité sur-tout dans la peinture.

VITRIOL BLEU (DE CHYPRE).

Sulfate de cuivre; combinaison obtenue par lixiviation des pyrites cuivreuses ou artificielles calcinées, et ensuite effleuries à l'air; cristallisé en rhomboïde.

Saveur styptique; usité à l'extérieur.

VITRIOL VERT (COUPEROSE VERTE).

Sulfate de fer; combinaison immédiate de l'acide sulfurique et du fer; ou retiré par la décomposition des pyrites martiales, très-abondantes par-tout en cristaux rhomboïdaux.

Saveur styptique; très-usité pour les fabriques d'encre et dans la teinture.

VITRIOL BLANC (COUPEROSE BLANCHE).

Sulfate de zinc en masse blanche, ayant l'aspect du sucre en pain, obtenue par solution, évaporation et cristallisation de ce sel, qu'on trouve en efflorescence dans les mines de Goslard; cristaux en prismes tétraèdres, terminés par des pyramides à quatre pans.

Saveur fortement styptique; sert à l'intérieur; vomitif autrefois très-usité.

Y.

YEUX D'ÉCREVISSE.

Concrétions dures, blanches, convexes d'un côté, concaves de l'autre, qui existent près l'estomac du *Cancer astacus* (L.); abondant dans le Volga et autres fleuves de la Russie asiatique.

Ces concrétions, qu'on ramasse après le lavage exact du résidu de la putréfaction complète des écrevisses qui les contiennent, sont un carbonate calcaire dont les molécules se trouvent unies par un gluten.

Il en est de factices; les véritables présentent dans leur cassure des couches successives, et mises en digestion dans le vinaigre, elles laissent

des masses gélatineuses transparentes qui conservent leur forme primitive.

Z.

ZINC.

Métal d'un blanc brillant, tirant légèrement sur le bleu, d'une texture lamelleuse, demi-ductile, volatile, très-fusible, très-inflammable, très-oxidable; sous quatre états dans la nature, *oxide, sulfure, sulfate, carbonate.*

La belle flamme qu'il répand en brûlant, le rend d'un grand usage dans la composition des feux d'artifice.

Parmi les minerais de zinc, on compte la calamine ou pierre calaminaire; c'est un mélange d'oxide de zinc, d'oxide de fer et de substances terreuses. Il est de couleur de rouille. Traité avec le cuivre rouge, il le convertit en laiton.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉDICAMENS OFFICINAUX.

ARTICLE PREMIER.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES.

La Pharmacie est une science qui apprend à connoître, à choisir, à préparer, à composer et à conserver les médicamens.

Elle tient de l'histoire naturelle, la connoissance de leurs caractères extérieurs.

De la physique, des observations sur leurs propriétés et les phénomènes qu'ils présentent.

De la chimie, les instrumens et les procédés par lesquels elle s'assure de leurs parties constituantes.

Toutes les substances qui, prises intérieurement ou appliquées extérieurement, produisent un effet salutaire, sont comptées au nombre des médicamens.

Ils sont simples ou composés.

Les premiers s'emploient seuls, comme la na-

ture les donne, ou préparés de manière à n'être altérés que le moins possible.

Les seconds sont des mélanges ou des combinaisons plus ou moins durables.

On les divise en médicamens officinaux, et en médicamens magistraux.

Les médicamens officinaux sont ainsi nommés, parce que confectionnés dans la saison favorable, d'après des formules écrites dans les dispensaires connus ou adoptés, ils peuvent être gardés pendant un certain temps.

Les autres sont ceux qui se préparent journellement et souvent au chevet du lit des malades, et qui doivent être employés sur-le-champ.

On les divise encore en médicamens internes et en médicamens externes; mais cette division n'est pas exacte, puisque souvent un remède interne est employé à l'extérieur, *et vice versâ*.

SECTION PREMIÈRE.

DES PLANTES MÉDICINALES.

Le printemps invite à faire la récolte des plantes indigènes; la liste de celles usitées dans les hospices n'est pas étendue, à peine en faut-il

une centaine, encore il en est quelques-unes dont il convient de ne faire qu'une foible provision, tandis que d'autres doivent être recueillies avec surabondance. Il s'agit donc de calculer l'emploi de chacune d'elles, et de faire en sorte que ce calcul soit toujours la mesure de la collection ; on se bornera à quelques conseils sur la manière d'y procéder.

Parmi les plantes médicinales, les unes se plaisent dans les bois, les autres dans les marais ; celles-ci dans les plaines, celles là sur les montagnes ; plusieurs aiment la chaleur des sables de l'Afrique, d'autres le froid des roches de l'Islande et de la Laponie ; il en est encore qui croissent au fond et à la surface des eaux.

C'est dans ces lieux, qui sont propres à chacune d'elles, qu'il faut, autant qu'il est possible, les ramasser, plutôt que dans les jardins où on les fait venir par artifice, et où par conséquent elles ne peuvent acquérir au même degré ni les principes qui les constituent, ni les propriétés qui doivent les caractériser.

Règles générales pour la Récolte, la Dessiccation et la Conservation des végétaux.

RÉCOLTE.

Les feuilles : il convient de les récolter lorsqu'elles sont bien développées et pourvues de cette couleur verte qui annonce qu'elles n'ont pas encore parcouru le cercle de leur végétation.

Les fleurs : on doit les cueillir quand elles sont sur le point de s'épanouir, excepté les roses rouges, qu'on demande en bouton.

Les fruits : les prendre dans leur parfaite maturité, à moins que leur principale vertu n'existe dans l'acerbe de leur suc, comme le fruit d'acacia.

Les semences : on est dans l'usage de les récolter lorsqu'elles sont parfaitement mûres, et peu de temps avant le moment où elles vont se répandre.

Les écorces : il faut avoir soin de les enlever aux branches ou aux troncs, et choisir celles qui n'appartiennent pas à des arbres trop avancés en âge.

Les racines : il est nécessaire de les tirer de terre l'automne, sauf quelques exceptions déterminées par la durée des plantes qui les four-

nissent, et par les lieux dans lesquels ces plantes germent, croissent et meurent.

Les substances ligneuses : les choisir lorsqu'elles sont saines et proviennent de sujets ni trop jeunes, ni trop vieux.

DESSICATION.

Lorsqu'on veut conserver les plantes ou leurs parties, il est nécessaire d'en enlever l'eau de végétation, et de les dessécher. On y réussit en les exposant, à raison de leur nature, à l'action de l'air atmosphérique, à la chaleur du soleil, à celle de l'étuve ou du four.

1°. Les plantes qui contiennent beaucoup d'humidité courroient les risques de subir une fermentation qui altéreroit leurs qualités, si on les soumettoit à une dessication lente : on la rend plus prompte en les plaçant sous des châssis de toile, au soleil, et quelquefois ensuite sur le dessus d'un four ayant 40 ou 50 degrés.

2°. Il faut moins se hâter pour les plantes peu abondantes en sucs aqueux, et sur-tout pour celles qui sont aromatiques : on les sèche à l'ombre.

3°. Avoir soin d'envelopper de papier celles dont on veut dessécher les sommités, à cause de leur odeur et de leur couleur très-fugaces : tels

sont les menthes, la petite centaurée, le millepertuis, &c.

4°. Les fleurs séparées de leurs tiges doivent être traitées comme les feuilles ; dessication prompte pour celles qui sont aqueuses, telles que les fleurs de mauve, de lis, de pavot rouge; dessication lente pour celles qui ont moins d'eau, comme la camomille.

5°. On emploie la dessication accélérée pour les écorces, les bois et les racines qui ne sont point aromatiques.

Quant aux racines, toutes sont lavées, nettoyées, et quelques-unes ratissées avant d'être soumises à l'évaporation qui doit les priver de leur humidite surabondante.

Les petites sont enfilées; celles qui ont un cœur ligneux, on le leur enlève en les fendant longitudinalement ; celles qui sont charnues sont coupées par tranches minces ; et les bulbeuses, effeuillées, divisées par lanières ou transversalement.

6°. On étend dans un grenier bien aéré, les semences émulsives pourvues de leurs enveloppes, fussent-elles ligneuses, mais sans leurs parties charnues. On opère de la même manière pour les semences farineuses bien mûres et séparées de leurs bales.

On dessèche à l'étuve les semences mucilagi-

neuses, de coing, par exemple ; au soleil, les autres graines inodores ; et enfin, à l'ombre, celles qui sont aromatiques ou douées d'un principe âcre et volatil.

7°. On obtient l'exsication de la plupart des fruits en les exposant successivement et à plusieurs reprises à la chaleur ménagée d'un four et à celle du soleil ; aux uns on conserve leur peau, les prunes ; on en dépouille les autres, les pommes, les poires.

8°. Il est des racines, comme celles des orchis, avec lesquelles on prépare le salep, qu'on enfile et qu'on plonge dans l'eau bouillante avant de les faire sécher.

Ce procédé introduit dans l'économie domestique, pour la dessication des haricots verts, des jeunes fèves de marais, &c., nous procure l'avantage de manger, au milieu de l'hiver, ces légumes presque dans le même état de couleur et de saveur qu'ils ont pendant l'été.

CONSERVATION.

Après avoir employé toutes les précautions indiquées pour la dessication des feuilles, des fleurs, des fruits, des semences et des racines, il convient de secouer ces parties de plantes sur une toile pour en separer le sable, la terre et les œufs qui pourroient s'y trouver mêlés, et de

de ne pas les enfermer lorsqu'on les a passées à l'étuve, qu'elles ne soient parfaitement refroidies.

Dans les officines, on a pour habitude de serrer les plantes dans des vases de verre ou dans des boîtes de bois peintes en dehors et garnies intérieurement de papier collé avec de l'amidon, auquel on a ajouté un peu de sulfate acide d'alumine et de la potasse. Les plantes attireroient l'humidité de l'air, se moisiroient et se gâteroient en peu de temps, si on ne les renfermoit dans des vases avec étiquettes et placés dans un lieu sec.

On avoit conseillé autrefois de chauffer légèrement les roses rouges, le coquelicot, dans une bassine, pour détruire par la cuisson les œufs d'insectes qui les attaquent et les détruisent, mais c'est avec modération qu'on doit user de ce moyen, afin de ne pas altérer la couleur des fleurs : l'air et le crible sont préférables.

Il faut placer ces vases à l'abri du contact des rayons lumineux, dans un endroit sec et froid; mais ces moyens étant impraticables dans certains établissemens et chez les herboristes, à cause des localités et de la main-d'œuvre que cette pratique entraîneroit, on doit les mettre dans des sacs, les isoler ou les attacher au plancher; les visiter de temps en temps, principale-

ment les fleurs, qu'il est bon de passer quelquefois au crible.

Les racines, feuilles, fleurs et graines, demandent à être renouvelées tous les deux ans : dans le nombre, plusieurs l'exigent chaque année.

On n'obtient la conservation des minéraux qu'en les garantissant de l'action de l'humidité et du contact de l'air, à cause de la prompte oxigénation de la plupart d'entr'eux : il faut, pour les oxides, qu'ils soient dans des vases qui ne laissent pas passer les rayons lumineux.

A l'égard des substances animales usitées en médecine, il ne faut conserver dans les pharmacies que celles qui sont saines et entières, dans des boîtes d'étain ou de bois, revêtues intérieurement d'une feuille de métal laminé ; mais souvent elles sont détériorées, et le plus ordinairement falsifiées ; la plupart sont apportées sèches. Les cantharides sont presque les seules que le pharmacien devroit préparer lui-même quand il est à portée de s'en procurer.

DES CANTHARIDES.

Dans le nombre des matières médicinales qui n'ont pas de substituts, il faut compter les mouches cantharides. Ce scarabé, car ce n'est pas

une mouche, a été rangé, par les naturalistes, dans la seconde section de l'ordre des coléoptères. On le rencontre presque par-tout en Europe, mais plus communément dans les contrées méridionales.

Il résulte des écrits de Pline et de Dioscoride, que ce n'étoit pas notre insecte qu'ils employoient, mais bien celui que *Fabricius* désigne sous le nom de *mylabre de la chicorée*, qu'on rencontre très-communément sur les fleurs dans les contrées méridionales de l'Europe.

Description.

L'espèce de cantharides usitée en médecine, a environ neuf lignes de longueur sur deux ou trois de largeur; elle varie prodigieusement pour la grandeur : la nature l'a superbement habillée; tout son corps est d'un beau vert, luisant, azuré, mêlé de couleur d'or, à l'exception des antennes, qui sont noires.

Cette espèce, qu'on a regardée comme plus spécialement appropriée aux vésicatoires, a fait oublier toutes les autres, qui composent le genre entier; mais ce que nous savons de positif, c'est qu'elle vit dans nos climats, sur les frênes, les chèvre-feuilles, les lilas, les rosiers, les peupliers, les noyers, les troènes, les ormeaux; qu'elle en dévore les feuilles, et que souvent, lorsque cette pâture lui manque, elle

attaque les grains, les prairies, et leur cause de grands dommages. L'intérêt de l'agriculture réclameroit donc la destruction des cantharides, si l'art de guérir ne trouvoit dans ces insectes une de ses ressources les plus importantes, que rien jusqu'à présent n'a pu remplacer.

Manière de recueillir les cantharides.

Comme les cantharides paroissent en troupes et par essaims, qu'elles sont précédées par une odeur fétide approchant de celle de la souris, il est facile de les découvrir et de les ramasser, moyennant quelques précautions qu'il est prudent de ne jamais dédaigner si on ne veut pas avoir à se repentir de sa négligence.

On sait en effet que l'émanation des cantharides vivantes est extrêmement nuisible, lorsqu'on la reçoit en certaine quantité. Les personnes qui se promènent inconsidérément sous les arbres sur lesquels ces insectes sont rassemblés, et au moment sur-tout où ils préludent à leur accouplement, éprouvent des ardeurs d'urine et des douleurs aiguës autour du col de la vessie, ainsi que des ophtalmies et des démangeaisons insupportables, propriétés terribles que conservent les cantharides long-temps même après leur mort. On connoît deux manières de procéder à leur récolte.

Première méthode.

C'est la plus simple; elle consiste à disposer sous l'arbre chargé de ces insectes, un ou plusieurs draps, sur lesquels on les fait tomber en secouant les branches; on les rassemble ensuite sur un tamis de crin exposé à la vapeur du vinaigre, qui les fait mourir ; ou bien on les réunit dans une toile claire, qu'on trempe à diverses reprises dans un vase rempli de vinaigre coupé avec de l'eau; c'est la méthode la plus généralement adoptée.

Deuxième méthode.

Elle est plus embarrassante et plus dispendieuse que la première. On étend des toiles sous les arbres, et tout autour on met du vinaigre en évaporation, en le faisant bouillir dans des terrines placées sur des réchauds; on secoue les arbres pour faire tomber les cantharides; on les ramasse aussi-tôt, et on les enferme promptement pendant vingt-quatre heures dans des vaisseaux de bois, de terre ou de verre, qu'on a exprès disposés pour cela. Il convient ensuite de s'occuper de les sécher.

DESSICCATION.

On y parvient en exposant au soleil les cantharides, ou mieux dans un grenier bien aéré, sur des claies recouvertes de toile ou de papier, en les remuant avec les mains garnies de gants ou avec un petit bâton. Quand elles ont acquis le degré de dessiccation convenable, elles deviennent si légères, que cinquante pèsent à peine 4 grammes (1 gros).

CONSERVATION.

La conservation des cantharides est facile. On les enferme dans des boîtes ou des barrils revêtus intérieurement de papier, après avoir eu la précaution de les sécher parfaitement, sans quoi elles contracteroient bientôt une odeur détestable, qui, annonçant qu'elles ont passé à la fermentation putride, avertiroit qu'il ne faut plus compter sur leurs effets vésicans.

Cependant, malgré la précaution de les recueillir, de les sécher exactement, et de les tenir en réserve dans des vases bien fermés, les cantharides, quoique douées de propriétés très-corrosives, n'en sont pas moins la proie d'un petit ver qui les déforme et les réduit, au bout d'un certain temps, en poussière; c'est la larve

du *ptinus*, par *Fabricius;* mais on s'est trompé en croyant qu'elles étoient alors sans vertu, qu'il falloit toujours les choisir nouvelles, saines et entières, les renouveler toutes les années, et ne les pulvériser qu'un instant avant leur emploi; car une suite d'expériences et d'observations a prouvé que dans cet état de débris et en vieillissant, elles n'avoient rien perdu de leur énergie, et qu'il en étoit vraisemblablement des cantharides comme de certaines racines charnues et résineuses, dans lesquelles les insectes n'attaquent que les parties les moins actives.

Examen chimique des cantharides.

Indépendamment de l'effet vésicant des cantharides, cette action singulière, cette irritation plus ou moins vive, plus ou moins durable qu'elles exercent aussi-tôt leur application à la peau, sur la vessie, ont fait croire que ces insectes contenoient en même temps un principe volatil, dont une partie devoit se trouver dans un état de combinaison, puisque pendant très-long-temps ils nuisent aux ouvriers chargés de les ramasser et de les sécher; au pileur, qui les divise dans un mortier, s'il ne se couvre de manière à garantir sa tête des émanations; enfin au pharmacien qui les fait bouillir dans l'eau, s'il n'est pas sur ses gardes pour se sous-

traire à la vapeur qui s'élève dans cette opération. Or, comme après la perte ou la diminution de ce principe vireux, les cantharides n'en ont pas moins la même intensité vésicante, il est naturel de croire à l'existence d'un autre principe non moins irritant que le premier, lequel devient cependant plus efficace à mesure qu'il en est dépouillé.

Cette conjecture se change en certitude depuis le travail intéressant de *Thouvenel*, le premier qui nous a fait connoître la composition chimique des cantharides. En les traitant successivement par l'eau, l'alkool, l'éther, et les soumettant à la presse, après les avoir ramollies, il en a tiré quatre matières différentes; savoir, 1°. les trois huitièmes de leur poids d'une matière extractive d'un jaune rougeâtre, très-amère, et donnant une liqueur acide par la distillation; 2°. un peu plus du sixième d'une huile concrète cétacée, verte, d'une saveur âcre, odorante, d'où paroît dépendre l'odeur des cantharides, qui donne à la distillation un produit acide très-piquant, et une huile épaisse; 3°. le cinquantième environ d'une huile jaune concrète, analogue à la précédente, et qui paroît être la source de la couleur de ces insectes; 4°. enfin, la moitié de leur poids d'un parenchyme solide, faisant la base de leur corps.

Thouvenel s'est assuré ensuite que la qualité corrosive des cantharides résidoit dans la matière cireuse verte, et que c'est à un principe acide qu'on en obtient par la distillation, qu'est due l'action marquée qu'elles exercent sur les voies urinaires.

Depuis la publication de ce travail, les cantharides ont été l'objet d'une thèse soutenue récemment à l'Ecole de Médecine de Paris, par M. *Beaupoil*. Il résulte des expériences de ce Médecin, que les cantharides fournissent dans leur analyse chimique, 1°. une matière extractive noire, soluble dans l'eau; 2°. une matière jaune également soluble dans l'eau, et séparée de la première par l'alkool; 3°. un acide dont la nature est encore indéterminée; 4°. une matière grasse de couleur verte, et ne pouvant être obtenue qu'à l'aide de l'éther ou de l'alkool; 5°. enfin, un parenchyme insoluble dans ces différens liquides, et composé, pour la plus grande partie, de matière animale et de phosphate de chaux: le sulfate, le muriate, le carbonate de chaux et l'oxide de fer ne s'y trouvent qu'en très-petite proportion.

SECTION II.

DES ESPÈCES.

On donne le nom d'espèces à la réunion de plusieurs plantes douées d'une même vertu, séchées et coupées menues; mais il ne faut mélanger que les mêmes parties des végétaux : ainsi les racines ne doivent pas être confondues avec les tiges et les écorces, les feuilles avec les fleurs, les fleurs avec les fruits, et ceux-ci avec les semences, parce qu'ayant chacune un tissu différent, les unes exigent, pour fournir à l'eau la totalité de leurs principes actifs, le concours d'une macération, d'une infusion plus ou moins prolongée, tandis que les autres demandent une décoction plus ou moins soutenue.

Espèces pectorales.

Prenez feuilles séchées

de capillaire . . . . . } De chaque parties égales,
de scolopendre . . . . . }
d'hysope. . . . . }
de lierre terrestre . . . . . }
de véronique . . . . . }

Incisez, mêlez et conservez.

Espèces béchiques.

Prenez fleurs séchées

de mauve . . . . . }
de guimauve. . . . . } De chaque
de pied-de-chat . . . . . } parties égales.
de tussilage . . . . . }

Mêlez, et conservez pour l'usage.

Espèces amères.

Prenez feuilles séchées

de camœdris. . . . . }
de fumeterre . . . . . }
de marrube blanc . . . . . } De chaque
sommités de petite cen- } parties égales.
taurée. . . . . }

Incisez, mêlez et conservez.

Espèces aromatiques.

Prenez feuilles et fleurs séchées

de sauge. . . . . }
de mélisse.. . . . . }
de thym. . . . . }
de serpolet. . . . . }
d'hysope . . . . . } De chaque
d'origan . . . . . } parties égales.
de romarin . . . . . }
baies de genièvre concas- }
sées . . . . . }

Incisez, mêlez et conservez.

Espèces émollientes.

Prenez feuilles séchées

de mauve . . . . . } De chaque
de guimauve. . . . . } parties égales.
de bouillon blanc . . . . . }

Incisez, mêlez, et conservez pour l'usage.

Espèces anthelmintiques.

Prenez feuilles et fleurs séchées

de tanaisie . . . . . } De chaque
d'absinthe . . . . . } parties égales.
de camomille romaine. . . }

Incisez, mêlez et conservez.

Espèces apéritives.

Prenez racines sèches

d'ache . . . . . } De chaque
de fenouil . . . . . } parties égales.
de persil . . . . . }
de fraisier . . . . . }
d'asperge. . . . . }

Coupez, mêlez, et conservez pour l'usage.

Espèces diurétiques.

Prenez racines sèches

d'éringium. . . . . } De chaque
de petit houx . . . . . } parties égales.
d'arrête-bœuf. . . . . }

Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces sudorifiques.

Prenez bois de gayac rapé. . . . . } De chaque
racine de salsepareille hachée. . . . . } parties égales.
squine coupée par tranches }

Mêlez, et conservez pour l'usage.

Espèces astringentes.

Prenez racines sèches

de bistorte. . . . . } De chaque
de tormentille . . . . . } parties égales.
écorces de grenade. . . . } parties égales.

Incisez, mêlez, et conservez pour l'usage.

Espèces vulnéraires.

Prenez feuilles et fleurs séchées

de lierre terrestre. . . . . }
de millepertuis. . . . . }
d'aigremoine. . . . . }
de tanaisie . . . . . }
de bugle . . . . . }
de bétoine . . . . . } De chaque
de verveine . . . . . } parties égales.
de menthe . . . . . }
de marjolaine . . . . . }
d'absinthe . . . . . }
de romarin . . . . . }
de sauge . . . . . }

Incisez, mêlez, et conservez pour l'usage.

Les plantes amères, aromatiques, pecto-

rales, vulnéraires, émollientes et anthelmintiques, sont nombreuses; on peut les diviser, les sécher, les réduire en poudre, et les conserver en cet état pour les employer ensuite sous forme de sachet ou de cataplasme; mais à défaut d'une espèce, on prendra l'autre dans la même classe. Il en est de même des feuilles et fleurs pectorales, des racines apéritives et astringentes; une seule d'entr'elles remplacera toutes les autres.

SECTION III.

DE LA PULVÉRISATION.

C'EST une opération mécanique par laquelle on divise les corps à l'aide de plusieurs instrumens, dont les principaux sont la lime, pour les métaux; la râpe, pour les substances osseuses et ligneuses; le pilon de bois, pour les matières salines et les semences émulsives; le pilon de fer trempé, pour les plantes sèches; la meule, pour les graines farineuses; un cylindre de fer, pour le cacao; la molette de porphyre, pour certaines substances terreuses et métalliques, dont la ténuité doit être extrême; l'eau enfin, pour les matières déposées, comme la craie et les glaises.

Le choix du procédé mécanique ou chimique auquel il faut avoir recours pour diviser un corps, doit être subordonné à la nature de ce corps, et à l'emploi qu'on veut en faire.

Règles générales pour la pulvérisation.

1°. Il faut piler à grands coups, et dans un mortier de fer, les racines, les feuilles, les semences, les écorces, les bois, les cornes, les os; ces trois dernières substances râpées auparavant, les autres parfaitement mondées, incisées, découpées.

2°. Broyer seulement, et par un temps sec et froid, les résines, les gommes-résines, dans un mortier légèrement huilé.

3°. Triturer les substances salines dans le marbre, la porcelaine, le verre, ou sur le porphyre.

4°. Ajouter un peu d'eau pour diminuer la volatilisation de la poudre des substances trop sèches, mais seulement lorsque cette addition ne peut nuire à la conservation et à l'effet.

5°. Pulvériser dans une atmosphère très-sèche les matières susceptibles d'attirer et de retenir l'humidité de l'air, comme le safran et certaines fleurs.

6°. Se servir du sucre très-sec pour faciliter la division et la pulvérisation des substances hui-

leuses ou pulpeuses disposées à se réduire en pâte, comme la muscade et la vanille, &c.

7°. Mêler, lorsqu'on fait des poudres composées, les matières que le pilon ramollit, avec celles qui restent dans leur état solide, et qui peuvent faciliter la division des autres.

8°. Eviter l'évaporation de la poudre en couvrant le mortier d'un sac de peau, sur-tout lorsqu'on a à craindre pour le pileur l'action d'une substance âcre et caustique.

CRIBRATION.

La pulvérisation nécessite une autre opération que les anciens ont nommée *cribration*. Elle consiste à séparer, à l'aide du tamis ou du crible, les parties les plus divisées des substances sèches ou humides d'avec celles qui sont plus grossières.

Les tamis employés à cet effet, sont de crin ou de soie. Ils sont couverts ou non couverts. Ceux-ci n'ont qu'une simple toile tissue de l'une ou de l'autre de ces matières; les autres sont composés de trois pièces, savoir le couvercle, qui empêche l'évaporation de la poudre; le tamis proprement dit, qui la laisse passer; le fond qui la reçoit.

Les cribles sont de fil de fer-blanc, de parchemin, &c. La grandeur de leurs trous est en raison

raison du volume des substances qui doivent rester dans les cribles ou passer à travers.

Les règles générales à observer pour la cribration relative à la pulvérisation, qui rend cette dernière opération complète, sont :

1°. De proportionner la finesse du tamis à celle que doit avoir la poudre à préparer.

2°. De tamiser à mesure qu'il y a une certaine quantité de poudre de faite dans le mortier, de peur que le pilon ne la volatilise lorsqu'on en forme de nouvelle.

3°. De prendre des tamis couverts pour éviter l'évaporation des poudres précieuses, de celles qui sont ou légères ou irritantes, et de toutes celles qui devant être prises intérieurement, ont besoin d'être portées au plus grand degré de ténuité possible.

4°. De choisir, pour celles-ci sur-tout, non-seulement un tamis fort serré, mais encore de le balancer dans les mains, ou de le remuer circulairement en l'appuyant sur le mortier, sans jamais frapper contre, afin d'aider et non de forcer les poudres à passer.

5°. De conserver seulement la poudre des écorces des semences aromatiques, comme l'anis, le fenouil et les premières poudres des herbes sèches et de plusieurs racines fibreuses, les résidus ne sont, les uns que des amandes qui

ne participent en rien des qualités des écorces, les autres ne sont que des débris inertes de la fibre végétale.

6°. De préférer au contraire les dernières poudres du quinquina et du jalap, &c. les premières ne contenant que la partie la moins active et la plus friable.

7°. De repasser ensemble toutes les poudres obtenues d'une même substance quand elles doivent être toutes employées, ou les poudres de différentes substances lorsqu'elles doivent être réunies, mais en employant dans ces deux cas un tamis plus gros que celui par lequel chacune d'elles a passé la première fois.

8°. D'exposer les poudres à une dessiccation légère, pour enlever l'humidité qu'elles ont pu prendre pendant leur tamisation, qui suffit quelquefois pour déterminer leur moisissure lorsqu'elles sont mises dans les bocaux sans cette précaution.

9°. De les tenir enfermées à l'abri du contact de l'air, de l'humidité, de la lumière et de la chaleur, presque toutes les poudres pouvant être altérées par ces agens.

Porphyrisation.

Elle consiste à faire mouvoir horizontalement une molette de porphyre sur une table

de la même pierre, chargée de la poudre d'un corps dur, jusqu'à ce que cette poudre qu'on y a mise ou sèche ou en pâte liquide, soit impalpable.

La porphyrisation s'exécutant avec ou sans eau, étant toujours précédée de la pulvérisation, et exigeant souvent encore des manipulations préliminaires, il est bon de présenter les règles auxquelles sont assujéties les différentes substances qu'on soumet à cette opération.

Le fer est limé, pulvérisé, et ensuite broyé à sec, pour éviter la rouille ou l'oxidation.

Les pierres précieuses, comme l'hyacinthe, l'émeraude, le saphir, le grenat, lorsqu'on croyoit à leurs propriétés médicamenteuses, étoient pulvérisées, puis broyées à l'eau.

La corne de cerf et les os calcinés à blanc, la pierre calaminaire, le verre d'antimoine, le sulfure d'antimoine, la tuthie, les os de sèche, la pierre ponce, &c. sont également pulvérisés avant d'être porphyrisés à l'eau.

Les écailles d'huîtres, les coquilles d'œufs, les yeux d'écrevisses, sont lavés avant leur pulvérisation, pour enlever la poussière qui leur est adhérente et les corps étrangers avec lesquels ils peuvent être mêlés.

Leur poudre séjourne un instant dans l'eau bouillante, pour lui enlever une portion du

gluten, qui, contenu dans ses molécules, s'oppose à leur division ultérieure.

Elle est ensuite porphyrisée dans l'état humide et comme les autres poudres, jusqu'à ce qu'elle ne crie plus sous la molette, et devienne sensible sous les doigts.

La nature a, pour ainsi dire, pris soin de porphyriser certaines substances, comme le bol d'Arménie, la terre sigillée, la craie, &c. Leur préparation se borne donc à les purifier. Pour y parvenir, on les pulvérise, on délaye leur poudre dans l'eau; elle s'y divise, elle y reste suspendue assez de temps pour que les corps étrangers qui lui étoient unis se précipitent: séparée de ces corps par décantation, elle se dépose à son tour. On verse l'eau qui la surnage, on lui en conserve ce qu'il en faut pour être ainsi que les autres substances porphyrisées, à l'état de pâte liquide, et pouvoir comme elles, à l'aide d'un entonnoir, former sur des feuilles de papier de petits cônes qu'on nomme trochiques, opération imaginée pour faciliter leur dessiccation.

Autrefois on trituroit dans un mortier avec une petite quantité d'eau, la litharge et la céruse; on délayoit ensuite l'une et l'autre, et on décantoit l'eau troublée par les molécules les plus subtiles de ces substances, qu'on recueilloit pour l'usage.

Maintenant qu'on a reconnu cette préparation inutile pour la litharge, qui n'a pas besoin d'une finesse extrême, nuisible pour la céruse qui y perd l'acétate de plomb qu'elle contient, on pulvérise la litharge à la manière ordinaire; et comme il est difficile de tamiser la céruse, parce qu'elle obstrue le tamis, on emploie, pour la mettre en poudre, le procédé suivant :

On promène sur un tamis de crin un pain de céruse : cette substance pulvérisée par ce seul frottement, passée à travers le tamis, est remise sur une feuille de papier, et on la conserve pour l'usage.

Il est d'autres substances de nature quartzeuse, comme la pierre à fusil, dont les arts facilitent la pulvérisation et la porphyrisation en les faisant rougir à plusieurs reprises au feu, et en les éteignant à chaque fois dans l'eau.

A tous ces procédés employés pour pulvériser les corps, on peut ajouter :

1°. Celui par lequel on sépare, sous forme de poudre, un sel qui étoit en solution dans l'eau.

Il consiste à troubler tellement la cristallisation qui devoit s'opérer vers la fin de l'évaporation, qu'au lieu de former des masses figurées

d'un certain volume, le sel soit presque réduit à ses molécules intégrantes.

Cette espèce de pulvérisation est employée pour le nitrate de potasse qui doit servir à la poudre à canon, pour le sucre qu'on nomme *sablé* chez les pharmaciens et les confiseurs.

C'est encore d'après les mêmes principes qu'on peut pulvériser l'étain.

On verse dans une boîte à savonnette de l'étain fondu, à l'instant où il est disposé à se prendre, et on agite fortement; il se réduit en poudre.

Ce métal étoit dissous par le calorique. Le mouvement qu'on lui imprime à l'instant où celui-ci le quitte, ne permet pas à ses molécules de se réunir.

2°. Enfin les moyens par lesquels plusieurs dissolutions fournissent des poudres que les chimistes ont désignées sous le nom de *précipité*.

SECTION IV.

DES POUDRES MÉDICINALES.

Pour les obtenir, on vient de voir que le Pharmacien n'a eu recours qu'à des moyens mécaniques, qui écrasent, déchirent, brisent, triturent les parties constituantes des corps, et

mettent ceux-ci en état d'exercer une plus grande puissance médicinale.

Il y a des poudres simples et des poudres composées; leur ténuité ne doit pas toujours être la même; elle dépend de la nature du médicament, et de la manière dont on l'administre.

Poudre de racine de guimauve.

Prenez des racines de guimauve mondées; coupez-les transversalement par tranches extrêmement minces; faites-les sécher à l'étuve, en observant de les remuer souvent. Peu de temps après les avoir retirées de l'étuve, pilez-les dans un mortier de fer, et passez la poudre à travers un tamis de soie très-fin. Lorsque le résidu ne présentera plus que des débris fibreux, cessez la pulvérisation et renfermez la poudre obtenue d'abord dans un vaisseau bien bouché.

Ce mode est applicable à toutes les racines, tiges et feuilles dont le tissu est fibreux, tandis que pour les racines et les écorces résineuses, telles que le quinquina et le jalap, il faut pousser jusqu'à la fin la pulvérisation.

POUDRES SIMPLES.

Poudre d'oignons de scille.

On sait que les squammes ou écailles de scille sont recouvertes d'une pellicule mince dont le tissu est tellement dense et visqueux, qu'il est presqu'impossible à l'humidité qu'elles renferment, de s'en échapper; de là cette difficulté extrême de parvenir à les sécher dans leur intégrité, même à la chaleur du four. Il faut donc les effeuiller, les diviser transversalement, les exposer à l'ardeur du soleil ou à la chaleur d'une étuve; quarante-huit heures après les concasser dans un mortier et les exposer de nouveau à la chaleur naturelle ou artificielle, jusqu'à ce qu'elles puissent se réduire facilement en poudre, et passer à travers un tamis de soie très-fin.

La scille ainsi dépouillée de toute humidité, donne une poudre d'une belle couleur rose, si la scille employée est rouge, et parfaitement blanche, si au contraire elle est de cette couleur. La poudre doit être exposée pendant deux jours à l'étuve avant de la renfermer dans des flacons bien secs.

Poudre d'ipécacuanha.

Entre des mains habiles, l'ipécacuanha devient incisif, tonique, vomitif et purgatif, selon la dose qu'on en prescrit, la forme qu'on lui donne, et les substances qu'on lui associe : on ne sauroit donc être trop attentif à le bien choisir.

Pour obtenir la poudre d'ipécacuanha, on commence par concasser cette racine, et on la pulvérise fortement dans un mortier de fer avec un pilon de même métal ; on a soin de couvrir le mortier d'une peau, afin de ne pas perdre la poudre la plus subtile, et qui incommoderoit le pileur.

Des expériences récentes et suivies dans les hospices civils de Paris, par M. *Henry*, pharmacien en chef de la pharmacie centrale, confirment celles précédemment faites par *Lassonne* et *Cornette ;* elles prouvent que le cœur ligneux contient les mêmes principes résineux et extractifs que la partie corticale, et qu'il réunit les mêmes propriétés à un degré, il est vrai, inférieur. Il est donc à propos de mêler les premières poudres avec les dernières, et il paroît prouvé qu'on peut en donner de dix-huit à vingt-quatre grains.

Poudre de gomme adragant.

Pour favoriser la pulvérisation de cette gomme, on la fait sécher à l'étuve, mais avec modération, car une chaleur trop considérable pourroit altérer le mucilage; il faut donc borner cette chaleur à opérer un rapprochement des principes, et à augmenter la densité de la gomme; cependant, malgré les soins qu'on a pris de la monder avant de la soumettre au pilon, la première poudre qui passe est rarement pure, on doit la rejeter et conserver celles qui suivent.

Mais cette gomme employée toute entière, prend plus facilement le caractère de mucilage que quand elle est divisée, parce que jouissant alors d'une espèce d'organisation qu'elle tend à conserver, elle attire l'eau qu'on lui présente, l'absorbe comme fait une éponge, et se convertit avec elle en un mucilage plus tenace, plus épais, plus abondant, plus parfait en un mot, que si elle étoit réduite en poudre; d'ailleurs il faut remarquer que dans cet état de division, elle se dissout mal, et qu'à l'instant de son contact avec l'eau, il se produit un peu de mucilage qui, d'une part, couvre et défend les molécules gommeuses, et de l'autre, rend l'eau moins apte à les pénétrer. On ne doit donc se

résoudre à pulvériser la gomme adragant que pour la préparation extemporanée des loochs et des autres médicamens dans lesquels on la fait entrer en substance.

DES POUDRES COMPOSÉES.

Poudre cathartique.

Prenez poudre de jalap..... 160 gmes [5 onces.]
de tartrite acidule de potasse [crême de tartre]. 64 gmes [2 onces.]
de scammonée..... 32 gmes [1 once.]

Triturez pendant quelques minutes ces trois substances, pour en former un mélange exact et homogène.

La dose sera d'un gme [18 grains] à 3 gmes [54 grains], sous forme de bol, ou dans un véhicule approprié.

Poudre anthelmintique.

Prenez coraline de Corse mondée.... } de chaque
semen contra..... } parties égales.

Avant de confier ces deux substances au mortier, on les portera à l'étuve; et après leur dessiccation, on les mêlera et les réduira en poudre.

La dose sera de 2 gmes [demi-gros] à 4 gmes [1 gros], sous forme de bol, ou dans un véhicule convenable.

Poudre de Dower.

Prenez sulfate de potasse....
nitrate de potasse.... de chaque 6 gmes [1 gros et dem.]
ipécacuanha en poudre 1 gue [18 grains.]
extrait d'opium..... 2 décigrmes [4 grains.]

Triturez et mêlez pour une poudre.

La dose depuis un demi-gme [9 grains] jusqu'à 2 gmes [36 grains], et quelquefois plus.

Poudre incisive.

Prenez sucre..... 24 gmes [6 gros.]
soufre sublimé et lavé.... 12 gmes [3 gros.]
poudre de scille..... 6 gmes [1 gros $\frac{1}{2}$.]

Triturez long-temps pour en faire un mélange exact. La dose est de 2 décigmes [4 grains] à 4 décigmes [8 grains], sous forme de bol, ou dans un liquide approprié.

Poudre incisive et fondante.

Prenez poudre d'iris de Florence.
d'énula campana.....
de jalap.....
de sucre..... de chaque 12 gmes [3 gros.]

Mêlez et triturez long-temps ensemble, pour faire prendre à la dose de 3 décigmes [6 grains] à 6 décigmes [12 grains], sous forme de bol ou dans un véhicule convenable.

Poudre tempérante.

Prenez nitrate de potasse en poudre. 32 g^mes [1 once.]
camphre divisé par l'alkool.. 8 g^mes [2 gros.]
Triturez et mêlez.
La dose est de 3 décig^mes [6 grains]. Plusieurs fois dans le jour.

Poudre absorbante ou anti-acide.

Prenez magnésie calcinée ou pure. 32 g^mes [1 once.]
sucre en poudre fine..... 16 g^mes [4 gros.]
Triturez et mêlez. La dose est de 2 g^mes [un demi-gros]. Plusieurs fois dans le jour.

Les yeux d'écrevisses jouissoient autrefois de la réputation d'être un des meilleurs absorbans pour neutraliser les acides contenus dans les premières voies; on y a substitué des coquilles d'œufs et la craie, &c. Mais ils ne peuvent avoir d'effet qu'autant qu'il y a décomposition de ces carbonates de chaux. Alors ils laissent dégager du gaz acide carbonique, lequel, en se dilatant, distend l'estomac et le fatigue. Pour éviter cet inconvénient, on les remplace avec avantage par la magnésie calcinée, dont la tendance à se combiner avec les acides est plus marquée, s'effectue toujours plus promptement et plus efficacement sans dégagement de gaz.

Fécule amylacée.

Substance spécialement blanche, reconnue pour être un des matériaux immédiats des végétaux, existant dans beaucoup de plantes de différentes familles et dans plusieurs de leurs organes; indépendante de leur couleur, de leur saveur et de leur odeur; jouissant d'un très-grand degré de ténuité, inaltérable à l'air, indissoluble dans l'eau froide, mais se convertissant dans l'eau chaude en une gelée transparente, couleur d'opale.

Fécule de pomme-de-terre.

Prenez des pommes-de-terre bien nettoyées et lavées; fixez-les dans la trémie d'un moulin-râpe; elles se réduiront en pulpe, que vous délayerez dans l'eau, et que vous verserez sur un tamis de crin. La fécule entraînée par l'eau, se déposera dans le vaisseau placé pour la recevoir. Lavez-la dans plusieurs eaux, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement pure. Décantez, faites-la sécher à l'étuve, et passez-la au tamis de soie.

Ce procédé est applicable à toutes les racines charnues, aux fruits pulpeux et aux semences qui contiennent de la fécule amylacée.

Toutes les pommes-de-terre, pourvu qu'elles ne soient ni altérées à un certain point, ni sé-

chées au four, peuvent fournir la fécule ; mais le moment le plus favorable pour l'extraire, est toujours avant l'hiver, parce qu'à mesure que ces tubercules s'éloignent de l'époque de la récolte, elle se combine insensiblement avec les autres parties constituantes, diminue de quantité, et devient d'une extraction moins facile.

La pomme-de-terre marquée de points rouges à l'extérieur, et veinée intérieurement, est la plus féconde, la plus vigoureuse de toutes celles connues et usitées jusqu'à présent; elle prospère dans tous les terreins, même les plus médiocres. C'est cette variété qu'il convient de cultiver de préférence, quand on a pour objet l'extraction de la fécule amylacée, quoique les jaunes, rouges et violettes en fournissent davantage, toutes choses égales d'ailleurs ; mais à la récolte, elles sont inférieures en produits ; elles exigent en outre une bonne qualité de sol, et sont plus assujetties aux vicissitudes des saisons.

SECTION V.

EXTRAIT DES VÉGÉTAUX.

C'EST, aux yeux des chimistes, l'extractif principe particulier incolore, dissous par les

fluides qui circulent dans les plantes en végétation, dont les propriétés sont de se colorer rapidement par le contact de l'air, de devenir ainsi plus ou moins brun, plus ou moins amer, ou âcre, ou acerbe; de se combiner avec les alkalis, d'attirer fortement l'oxigène, d'être précipité par les acides, et sur-tout par l'acide muriatique oxigéné; par l'alun, par les dissolutions métalliques, par les oxides, et de pouvoir, à l'aide de ces mordans, adhérer aux étoffes, comme le fait la partie colorante des végétaux.

Les médicamens connus en pharmacie sous le nom d'*extrait*, ne présentent point cet *extractif* pur et isolé; ils sont des produits obtenus par l'évaporation des sucs ou infusions ou décoctions de plantes, sous différens degrés de consistance.

Ces mélanges, souvent très-composés, renferment tous les matériaux immédiats des végétaux que l'eau avoit pu entraîner avec elle, soit qu'ils y fussent naturellement solubles, soit qu'ils eussent acquis cette propriété tant à l'aide du calorique que par l'action réciproque qu'ils ont exercée les uns sur les autres.

La liste de ces matériaux immédiats existans dans les extraits, ou qu'on peut en séparer, est très-considérable.

On y compte le muqueux doux ou le muci-

lage,

lage, le muqueux acide et sucré, le sucre et toutes ses modifications, le muqueux combiné avec de la résine, l'extractif proprement dit; deux espèces de principes colorans, le tannin, l'albumine, la fécule amylacée, le gluten, le soufre; les acides très-multipliés des végétaux, tels que les acides gallique, benzoïque, citrique, malique, oxalique, acéteux; les acidules oxaliques, tartareux; les combinaisons de ces acides et de ces acidules avec les terres calcaires ou alumineuses, et avec les alkalis.

Enfin on y trouve du sulfate de potasse, de soude, de chaux, du muriate de potasse et de soude, du nitrate de potasse, &c.

En attendant qu'on puisse, à l'aide d'analyses faites avec la plus grande exactitude, assigner aux extraits la place qui leur conviendroit précisément, on continue à les ranger dans l'ordre qui suit :

1°. Les *extraits gommeux :* ils ressemblent à la colle, à la gelée, à la gomme.

Ils sont fournis par la graine de lin, par les malvacées, &c.

2°. Les *extraits gommeux-résineux :* ce sont ceux qui contiennent de la gomme et de la résine unies ensemble

Le jalap, l'aloës les donnent.

3°. Les *extraits savonneux :* ce sont ceux

dans lesquels les principes gommeux et résineux sont si bien combinés, qu'ils ne se séparent point.

Tels sont les extraits de chardon-bénit, de fumeterre, &c.

4°. Les *extraits résineux :* ce sont des résines proprement dites, obtenues soit par le moyen de l'alkool, qui les donne plus ou moins pures, à raison de son degré de concentration, soit par l'intermède de l'éther, qui les fournit absolument dépouillées du principe gommeux.

5°. La *gelée :* c'est la décoction des substances mucilagineuses des végétaux, ou des parties molles et solides des animaux, clarifiée et rapprochée au degré d'une consistance tremblante.

Tous les extraits, pour peu qu'ils soient étendus dans l'eau et abandonnés à l'air, se détruisent complettement. En les examinant, on n'y retrouve plus que des carbonates de potasse, d'ammoniaque, de chaux, et quelques autres sels minéraux qui y existoient auparavant, et sont indestructibles par la fermentation putride. Il faut donc, pour prévenir ou retarder l'altération que les extraits éprouvent dans l'état liquide, les rapprocher et leur donner une certaine consistance.

1°. Celle d'extrait mou.

2°. Celle d'extrait solide ou pilulaire.

3°. Celle d'extrait sec.

SECTION VI.

PRÉPARATION DES EXTRAITS.

Le but qu'on se propose en préparant les différens extraits, est de réduire et de conserver sous un petit volume les propriétés des substances dont on les obtient. Les moyens pour y parvenir, sont l'extraction des sucs d'herbes, leur dépuration, la macération, la digestion, l'infusion et la décoction des plantes sèches ou parties solides des végétaux, enfin l'évaporation.

EXPRESSION ET DÉPURATION DES SUCS.

Leur extraction consiste à cueillir les plantes lorsqu'elles sont en pleine végétation, à les laver, à les piler dans un mortier de pierre ou de marbre, à les enfermer dans des sacs de crin après y avoir ajouté un peu d'eau et quelques brins de paille, dans le cas seulement où elles sont peu aqueuses ou trop mucilagineuses, enfin à les soumettre à la presse; alors tous les vaisseaux séveux ou autres sont brisés par l'effort du pilon, tous les liquides qu'ils contenoient coulent ensemble avec la fécule verte et les débris atténués du végétal. On verra, dans la

troisième partie de cet ouvrage, quelles sont les plantes dont les sucs doivent être dépurés par le simple repos ou par la chaleur.

MACÉRATION.

C'est le séjour plus ou moins prolongé des substances végétales sèches et dures dans l'eau froide. Cette eau attirée insensiblement par ces substances, gonfle leur tissu, rend fluide ou propre à le devenir, ce qu'elle y trouve de soluble.

DIGESTION.

C'est encore le séjour plus ou moins long d'une substance dans un liquide quelconque, mais à une température plus élevée que celle de l'atmosphère.

INFUSION.

Cette opération a lieu en versant de l'eau à différens degrés de température, jusqu'à celui de l'ébullition sur des plantes qu'on y laisse tremper dans un vaisseau couvert.

Dans l'infusion, le calorique plus abondant que dans la macération et la digestion, rend l'eau plus pénétrante, plus active, plus dissolvante, et propre à se charger d'un plus grand nombre de matériaux immédiats des végétaux qu'on y tient plongés.

DÉCOCTION.

Ayant à traiter des parties ou extrêmement solides des végétaux, ou nullement volatiles, on leur applique l'eau dans l'état d'ébullition, qu'on continue plus ou moins long-temps.

L'eau saturée alors de calorique, acquiert la plus grande énergie, pénètre plus intimement le végétal soumis à son action, force à devenir solubles les substances qui ne l'étoient pas, à une température inférieure; fond, sépare celles qui sont huileuses ou résineuses; dissipe celles qui sont volatiles; enfin elle en combine, mais aussi elle en décompose plusieurs.

La décoction ne diffère donc de l'infusion qu'en ce que, pour la former, on a soumis les ingrédiens médicinaux à un plus grand degré de chaleur, et que l'eau que l'on nomme alors tisanes, apozèmes, bouillons, &c. est plus chargée de principes, et plus riche en propriétés.

ÉVAPORATION.

C'est en général une opération par laquelle, à l'aide du calorique, on met une substance dans l'état vaporeux ou gazeux.

Dans l'évaporation des sucs, des infusions et des décoctions, l'eau, chargée des principes solubles et fixes des végétaux, les abandonne

peu à peu pour s'unir au calorique et former avec lui un fluide volatil connu sous le nom de *vapeurs*.

Par-là les principes étendus auparavant se rapprochent, et acquièrent la consistance et le nom d'*extrait*.

Règles générales pour la préparation des extraits.

Elles consistent :

1°. A employer les sucs des plantes exprimées sans eau ou avec le moins d'eau possible, afin de ne pas trop étendre les principes qu'ils contiennent, et de ne pas prolonger leur séjour au feu.

2°. A ne clarifier les sucs, les infusions et décoctions par le blanc-d'œuf, qu'autant qu'on ne peut en venir à bout par la résidence et le blanchet seulement, parce que l'albumen enlève toujours quelques principes essentiels à la propriété de l'extrait.

3°. A ne pas rejeter comme inutile la matière qui se sépare des sucs exprimés des plantes par la chaleur qu'ils éprouvent pendant l'évaporation, mais à la dessécher, à la réduire en poudre fine pour l'incorporer ensuite dans cet état à l'extrait, lorsqu'il se trouve suffisamment rapproché ; autrement ce seroit un ferment qu'on y introduiroit.

4°. A faire sécher préalablement les plantes mucilagineuses, telles que la bourache, par exemple, afin de concréter l'albumine qu'elles contiennent, et d'en obtenir des extraits moins visqueux, plus abondans et moins altérables.

5°. A priver les racines charnues et fraîches, comme la patience, de l'amidon qu'elles contiennent, avant d'en retirer l'extrait.

6°. A traiter successivement la plante avec l'eau et l'alkool à différens degrés, lorsqu'on veut conserver dans l'extrait une substance résino-extractive ou extracto-résineuse, et à rapprocher le résultat de ces deux dissolutions intimement mêlées : on remplit la même indication avec le vin ; mais ce véhicule ajoute aux extraits celui qu'il contient lui-même, lequel augmente la disposition qu'ils ont à la déliquescence.

7°. A faire dissoudre à froid, dans l'eau, l'extrait obtenu par la décoction de la coloquinte, par exemple, et à filtrer ensuite la liqueur qui, laissant la résine sur le papier, donne un produit moins violent dans ses effets.

8°. A purifier les extraits du commerce, le suc d'*acacia*, d'*hypocistis*, &c. en les coupant par tranches, en les dissolvant dans l'eau chaude, passant ensuite la liqueur à travers un blanchet, et l'évaporant au bain-marie.

9°. A diviser les substances sèches, telles que les racines fibreuses, les bois, les écorces; à les faire macérer préalablement dans l'eau pour favoriser l'extraction de la totalité de ce qu'elles renferment de soluble.

10°. A n'employer que la quantité strictement nécessaire de liquide, eu égard à la solidité des substances employées, afin d'obtenir plus promptement, et sans altération, l'extrait.

11°. A évaporer à une douce chaleur toutes les liqueurs, quelle que soit la manière dont on les a obtenues, pour éviter les décompositions auxquelles elles sont exposées, à une température trop élevée.

12°. A procéder à cette évaporation dans un alambic au bain-marie, lorsqu'on veut empêcher que l'extractif ne parvienne à un degré d'oxigénation trop avancé.

13°. A prévenir l'altération spontanée qu'éprouvent les extraits trop mous, en les rapprochant au point de leur donner une consistance pilulaire, et à défendre ceux qui attirent l'humidité de l'air, en revêtant leur surface d'une couche de licopodium.

14°. A ajouter aux extraits sur le point d'être achevés, et avant de retirer l'évaporatoire du bain-marie, quelques cuillerées d'alkool à 24 degrés, en agitant fortement le mélange: ils de-

viennent, par ce moyen, plus homogènes, et plus susceptibles de se conserver sans se moisir.

15°. A éviter l'usage des évaporatoires en cuivre, parce qu'ils sont attaqués par l'acide à nu que renferment la plupart des extraits, jusqu'à ce qu'on puisse introduire dans l'économie domestique les vaisseaux de cuivre platiné, et faire disparoître de nos laboratoires ceux étamés : le platinage à l'aide de l'amalgame au mercure étant moins coûteux, d'une plus grande durée, et procurant une sécurité plus complette.

En observant ces règles générales, on évite les précipités qui ont ordinairement lieu pendant l'évaporation des liqueurs qui doivent fournir les extraits, et lors du refroidissement des décoctions des racines et des écorces, ou du moins il ne s'en forme pas autant que si on eût employé davantage de chaleur. Ces précipités, jugés les uns salins, les autres résineux, sont bien dignes d'être examinés plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Les extraits les plus usités dans les hospices, sont :

Les extraits de trèfle d'eau.....
de fumeterre.....
de chicorée sauvage..
de bourache.....
de quinquina.....
de gentiane.....
} Conformément à la pharmacopée de Paris.

Les racines de chicorée pourroient être substituées avantageusement aux feuilles de cette plante, elles fourniroient un extrait plus abondant, plus amer, et par conséquent plus efficace ; cependant, parmi les extraits usités, il y en a quelques-uns qui demandent des procédés particuliers. En voici les principaux.

Extrait de Genièvre.

On concasse légèrement les baies, dont on remplit un petit tonneau ; on verse par-dessus assez d'eau froide pour surnager le fruit, et on laisse macérer trois jours pendant l'hiver, et quarante-huit heures en été, en agitant souvent avec un bistortier : au bout de ce temps, on fait sortir la liqueur par une ouverture pratiquée à la partie inférieure, comme pour couler la lessive ; on la passe à travers un blanchet, et on la fait évaporer à une douce chaleur, jusqu'à la réduction d'environ les trois quarts ; alors on place le vaisseau au bain-marie pour l'amener, par l'évaporation, à la consistance de miel fort épais.

L'extrait ainsi préparé est doux, sucré, aromatique et très-uni ; mais il seroit âcre, amer et grumelé, si, pour le faire, on avoit recours à la décoction et à l'expression.

Extrait de Casse.

C'est plutôt une pulpe qu'un extrait; il faut y ajouter du sucre pour la conserver. A la vérité, la casse en bâtons est rarement de bonne qualité dans le commerce, et tellement susceptible de s'altérer, qu'il seroit à souhaiter qu'on en préparât l'extrait sur les lieux où croît la silique qui porte ce nom, et sur-tout à l'instant de sa récolte; mais comment ensuite se fier, pour cette préparation, à la fidélité des habitans de contrées lointaines qui se livreroient à cette branche de commerce?

Extrait de Ciguë.

Prenez la quantité que vous voudrez de grande ciguë préte à fleurir, *Conium maculatum;* pilez-la dans un mortier de marbre, et soumettez-la à la presse; passez à travers un linge le suc, et exposez-le au feu; il se coagule aussi-tôt une matière verdâtre qu'on doit enlever et sécher de manière à pouvoir la réduire en poudre.

Le suc étant exposé à une douce chaleur, et épaissi jusqu'à la consistance syrupeuse, on y délaye cette matière féculente, et on continue de laisser le tout sur le bain-marie, en remuant continuellement, jusqu'à ce qu'il soit parvenu

à la consistance qu'exige cette sorte de médicament.

Cet extrait étoit préparé par *Storck* avec le suc trouble de la plante, mais il vaut mieux l'évaporer après l'avoir dépuré à chaud, et mêler vers la fin la matière coagulée mise à part, comme on vient de le dire. Cette matière ainsi séparée, contient une portion de matière colorante, de l'albumine, et une quantité plus ou moins grande des débris fibreux de la plante elle-même, malgré la précaution qu'on a pu apporter dans l'expression du suc, ainsi que dans la manière de le passer à travers le blanchet.

Extrait calmant d'Opium.

Lorsqu'on veut rendre l'opium plus calmant que narcotique, on le soumet à l'une ou à l'autre des opérations suivantes :

1°. On coupe par petits morceaux, ou l'on concasse l'opium selon sa consistance ; on verse de l'eau froide dessus, qu'on laisse macérer pendant douze heures ; au bout de ce temps l'opium est presqu'entièrement dissous ; on malaxe, on filtre la liqueur ; on verse de nouvelle eau sur le résidu, jusqu'à ce qu'elle ne soit plus colorée. On réunit toutes les liqueurs, on les fait évaporer au bain-marie, en consistance d'extrait mou ; on dissout cet extrait dans l'eau

froide, on laisse déposer et on filtre; on fait évaporer de nouveau au bain-marie.

2°. Le second moyen est celui qui est recommandé pour débarrasser l'extrait de coloquinte de la résine nuisible qu'il contient; et comme la résine de l'opium est plus difficile à séparer que celle-ci, on répète jusqu'à six fois la dissolution à froid, la filtration et l'évaporation.

Extrait de suc de Réglisse du commerce.

La réglisse de nos jardins, et de préférence celle des pays chauds, traitée par infusion, donne un extrait légèrement brun, supérieur à l'extrait noir et âcre qui nous vient de l'étranger. Ce dernier contient du charbon et quelques parcelles de cuivre enlevées au fond des bassines.

En dissolvant à froid le suc ou l'extrait de réglisse du commerce, passant la solution à travers le blanchet, ou ce qui vaut mieux, le papier, et la faisant évaporer au bain-marie, on obtient un extrait très-agréable et moins susceptible d'inconvéniens pour son usage.

SECTION VII.

DES ROBS.

Ce ne sont pas des extraits. Les anciens, en concentrant le suc exprimé des fruits mûrs et pulpeux, et particulièrement des baies, avoient pour objet de rapprocher et de conserver, sous un petit volume, toutes les propriétés qui les caractérisent; ils donnoient le nom de *rob* au suc des fruits à baies épaissi en consistance de miel; celui de *sapa*, spécialement au suc du raisin évaporé au même degré; enfin ils appeloient *defrutum* le même suc privé des deux tiers de son humidité, et qui dans cet état, mêlé avec parties égales d'alkool à vingt degrés, et quelques aromates, fournit le *vin cuit*.

Les modernes profitant de la découverte du Nouveau-Monde, qui a rendu le sucre, quoique transporté dans ces contrées, si commun en Europe, ont cru perfectionner cet ordre de préparation en y ajoutant ce condiment; mais l'inconvénient qu'il a de cristalliser dans les robs qui ont ordinairement peu de consistance, devroit faire préférer le miel. Cependant on peut, sans son concours, obtenir des résultats également satisfaisans.

Rob de raisin.

Cette préparation aussi ancienne que l'art de faire le vin, est décrite dans toutes nos pharmacopées, sous le nom de *sapa ;* c'étoit la confiture de nos bons aïeux; elle est encore aujourd'hui du goût de toutes les classes de la société, et tellement recherchée, que dans les lieux les plus éloignés des cantons vignobles, leurs habitans en font avec les fruits à pépins et à noyaux, en y employant pour véhicule, au lieu du moût du raisin, le suc des pommes et des poires récemment exprimé, c'est-à-dire, le poiré et le cidre doux. La manière d'obtenir ce rob, plus généralement connu sous le nom de *raisiné*, ne peut être indifférente aux administrations.

Il est pendant l'hiver, dans les hospices, la ressource du dessert des vieillards et des infirmes.

Pour se procurer le raisin destiné à faire le rob, il faut attendre que la vendange soit terminée, et ne le recueillir, autant qu'il est possible, que par un temps sec, qui a permis de le laisser plus long-temps au ceps.

Le raisin étant parfaitement mûr, mondé et égrappé, on le foule avec les mains et on le met dans un sac de toile à la presse; on prend une

portion de la liqueur qu'on expose au feu dans un chaudron de cuivre jaune, dans lequel on a mis quelques morceaux de fer à mesure qu'elle entre en ébullition ; on verse insensiblement l'autre portion, et l'évaporation est continuée jusqu'à la réduction de la moitié ; alors on passe la liqueur toute chaude, et on la distribue dans des terrines évasées non vernissées, où elle reste à refroidir pendant quarante-huit heures ; au bout de ce temps on ramasse, à la faveur d'une écumoire, la pellicule saline qui en recouvre la surface, et on décante la liqueur : ce qui est cristallisé au fond du vase et à la superficie, n'est autre chose que du vrai tartre, dont la séparation est un moyen de diminuer l'acidité trop marquée du raisiné préparé dans les années froides et les cantons septentrionaux, et de rendre plus sensible la présence du sucre.

La liqueur décantée étant remise sur le feu, on procède de nouveau à son évaporation en remuant sans cesse, sur-tout quand elle approche de sa fin, parce qu'alors elle se caramélise et brûle facilement.

Il faut savoir saisir le point de cuisson convenable, car en deçà, le raisiné ne peut se garder, au-delà, non-seulement il éprouve un grand déchet, mais il est encore moins agréable. L'habitude de le préparer a rendu familière

familière la connoissance du véritable degré auquel il doit être porté pour le conserver en bon état d'une année à l'autre, et même deux années, selon la contrée et la nature du raisin employé.

On est assuré qu'il est parfaitement cuit, lorsque sa couleur, de vineuse qu'elle étoit, a passé au brun médiocrement foncé; lorsqu'en laissant tomber sur une assiette de faïence une petite masse, elle ne s'affaisse pas trop, et qu'il ne se forme pas autour une espèce d'auréole humide : par ce procédé on obtient un raisiné fort bon.

Une fois parvenu au point de cuisson convenable, le raisiné est moëlleux, légèrement astringent au goût; il doit être versé dans des pots de faïence ou de grès très-propres, et lorsqu'ils sont entièrement refroidis, on les recouvre après avoir appliqué à leur surface du papier imbibé d'alkool.

Toute l'altération que le raisiné éprouve à mesure qu'il vieillit, est de se candir, de se grumeler, ou bien de se liquéfier. Dans le premier cas, on le décuit au temps de la vendange avec de nouveau moût; dans le second, au contraire, on l'expose un peu au feu. C'est ainsi qu'il est possible de rajeunir la provision, et de la mettre encore en état de passer l'année.

Mais le raisiné ne consiste pas toujours dans le moût rapproché par l'évaporation, à la consistance convenable; on y fait entrer des fruits à pépins et à noyaux; dans le nombre, les meilleurs sont les poires et les coings, puis les pommes, enfin les prunes; mais il faut que ces fruits, quoique mûrs, soient âpres et austères pour relever la saveur du raisiné; mondés de leur peau, de leurs pépins, de leurs noyaux, divisés par quartiers, et ne les ajouter au liquide que quand il a été amené par l'évaporation à la consistance de sirop, qui se décuit bientôt, prend la fluidité nécessaire pour favoriser son action sur les fruits, opérer leur ramollissement, leur cuisson et leur combinaison, de manière à disparoître pour la forme et la saveur, et ne plus offrir qu'un tout égal, homogène, comparable pour la consistance à un miel grenu.

Rob de Nerprun.

On écrase avec les mains les fruits mûrs de cet arbrisseau, et on les laisse cuver vingt-quatre heures environ; plus long-temps il pourroit s'y établir une fermentation, sur-tout si la température étoit à 20 degrés : elle détruiroit une portion du mucoso-sucré, et par conséquent des propriétés médicinales qui appartiennent au nerprun.

Après avoir exprimé et passé à travers une toile, on expose le suc qui en provient à l'évaporation, jusqu'à la consistance de rob; dans cet état, il se conserve plus facilement que sous forme liquide.

SECTION VIII.

SUCS DE FRUITS ACIDES.

Il faut râper les fruits qui sont fermes, et laisser la pulpe macérer dans un endroit frais, pendant quelques heures seulement, ceux qui sont sucrés, pour éviter la fermentation, et pendant deux jours, ceux qui sont acides, et dont les fruits ont été cueillis avant leur maturité, sur-tout ceux dont on veut obtenir la partie colorante logée sous l'écorce. On les expose à la presse après les avoir mêlés avec de la paille hachée pour favoriser l'écoulement du suc.

Ces sucs mis à reposer dans un lieu frais pendant trois à quatre jours, se dépurent, laissent précipiter spontanément la matière féculente, le mucilage qui les troublent, sur-tout si les fruits ont été cueillis avant leur parfaite maturité; on les filtre ensuite à travers le papier; on les distribue dans des bouteilles d'une

médiocre capacité, et on les porte à la cave, après avoir achevé de les remplir avec de l'huile d'œillets, qui est plus propre qu'aucune autre à couvrir les liquides de ce genre, attendu qu'elle conserve sa fluidité en hiver, et ne laisse pas, comme celle qui se fige, passer l'air atmosphérique.

Suc de Verjus.

Les grains de verjus, après avoir été écrasés avec les mains, pourvu néanmoins qu'on n'en exprime pas une trop grande quantité à la fois, sont portés immédiatement au pressoir, dépurés et clarifiés spontanément, comme il a été recommandé ci-dessus.

C'est par ce procédé qu'on prépare et qu'on conserve tous les sucs des fruits ; mais il en existe un autre employé pour les sucs acides; il consiste à les mettre dans des bouteilles débouchées, qu'on chauffe à la chaleur du bain-marie pendant un court espace de temps, jusqu'à ce que la liqueur ait acquis une légère température. Les bouteilles refroidies, bouchées parfaitement, sont portées à la cave. C'est par un procédé semblable qu'on parvient à prolonger la durée du vinaigre, à s'opposer à la formation de cette pellicule qui recouvre sa sur-

face, et à détruire tous les animaux microscopiques qui se développent dans cet acide.

La clarification, au moyen de laquelle on enlève aux différens liquides les matières étrangères qui obscurcissoient leur transparence, mérite bien que nous considérions dans une section particulière les avantages que cette opération est en état de produire dans les arts chimiques et pharmaceutiques.

SECTION IX.

DES DIFFÉRENS MOYENS DE CLARIFIER.

Le but qu'on se propose dans la clarification, c'est de débarrasser un fluide des corps qui, sans être dissous, y restent suspendus et lui enlèvent sa limpidité ; mais ces corps se séparent tantôt par résidence ou par filtration, tantôt par l'action de l'air, de la chaleur, de la lumière, du mouvement et de la fermentation ; tantôt enfin par le secours d'agens qui en réunissant les molécules éparses dans le liquide qu'on veut clarifier, en changent souvent la nature, et ne leur permettent plus de rester dans l'état où elles étoient auparavant. Commençons par la clarification spontanée.

Clarification par dépuration.

Elle n'a lieu que lorsque les molécules qu'il s'agit de séparer, possèdent une pesanteur spécifique décidément moindre ou plus considérable que celle du fluide dans lequel elles sont suspendues; alors ces molécules peuvent se rassembler à la partie inférieure du fluide ou à sa surface, et y former un *magma* ou des fèces qu'il est facile d'enlever, si la séparation est complète; le fluide jouit après cela de toute la transparence qu'il est possible de desirer.

Cette voie de clarifier par dépuration est quelquefois sujette à des inconvéniens, dont les principaux sont d'exiger beaucoup de temps pour s'effectuer, et de concourir, pendant ce délai, à favoriser la formation de nouveaux produits qui, en changeant la composition du fluide qu'il s'agissoit de clarifier, ne le présentent plus, abstraction faite des corps qui troubloient sa transparence, tel qu'il étoit avant sa clarification. On trouve un exemple bien frappant de ce qui arrive dans ce cas, lorsqu'on réfléchit sur les changemens qui s'opèrent dans la clarification spontanée des sucs des plantes et des fruits. Toujours ces sucs, nouvellement exprimés, sont troubles; ils s'éclaircissent néanmoins insensiblement, mais alors leur nature n'est pas

tout-à-fait la même; ils contiennent des produits qu'on n'y auroit pas rencontrés s'ils eussent été clarifiés immédiatement après l'expression. C'est aussi pour cela que les sucs de citron, de groseille, de coing, examinés avant ou après leur clarification spontanée, sont si différens pour la saveur, l'odeur, la couleur, leurs propriétés physiques et économiques.

En général, on peut établir comme une règle constante, que toutes les liqueurs fermentescibles sont celles dans lesquelles la clarification spontanée produit les effets dont il vient d'être question, tandis que ces effets n'existent pas relativement à celles qui sont peu ou point susceptibles de fermentation, et dont la transparence n'est troublée que par l'interposition de molécules.

Ainsi l'eau, l'alkool, l'éther, l'huile, qui se trouvoient dépourvus d'une transparence parfaite, pourroient facilement l'acquérir par la clarification spontanée, sans que la composition de ces fluides éprouvât le moindre changement, puisqu'en les examinant après qu'ils seroient clarifiés, on les trouveroit semblables à d'autres qui n'auroient pas été soumis à la clarification.

Rien de plus facile, comme on sait, de soustraire des eaux de rivière la terre qu'elles cha-

rient souvent, qui nuit à leur transparence et préjudicie à leur saveur; il suffit de les laisser en repos, quelques heures, dans un vase de grès ou de faïence, mais à découvert, car l'action de l'air est nécessaire pour opérer et compléter sa clarification spontanée.

Clarification par filtration.

C'est le second procédé pour donner de la transparence aux fluides, mais il n'est praticable que par le concours de corps intermédiaires, dont les pores très-serrés permettent seulement la pénétration du liquide, et retiennent toutes les molécules qui n'y étoient que suspendues.

L'instrument propre à la filtration varie infiniment par sa nature et par sa forme: le papier, les draps de laine, les toiles de fil et de coton, le coton cardé, l'éponge, le sable, les terres, le verre pilé, le charbon, les pierres poreuses, &c.; toutes ces matières peuvent servir utilement à cette opération; mais lorsqu'on a des matières salines à filtrer, si c'est du papier qu'on a employé, il arrive souvent qu'une partie de sa substance est dissoute par leur action, en sorte que la liqueur filtrée n'est pas aussi pure qu'on voudroit l'avoir; c'est à cause de cela que certains fluides, comme

le petit-lait, le vin, les ratafias et autres liqueurs potables filtrées à travers un papier dont la pâte n'est pas purifiée, contiennent toujours une odeur et un goût que les organes exercés reconnoissent bientôt.

S'il s'agit d'une liqueur aqueuse, vineuse, alkoolique ou huileuse, tout papier peut servir indifféremment, sans inconvénient, pourvu qu'il soit de bonne qualité; il faut cependant préférer celui dont les pores aient tout juste la grandeur qui convient pour n'admettre que le fluide à filtrer, et aucune des molécules qui troubloient sa transparence; enfin le papier qui ne contient pas de corps étrangers susceptibles de communiquer une odeur et un goût désagréables. On doit donc ne se servir de filtres qu'ils n'aient été préalablement examinés, lavés à plusieurs reprises avec de l'eau bouillante, et en avoir toujours en provision, afin d'y avoir recours au besoin.

Mais si la nature des filtres est à considérer, leur forme et leur position ne sont pas non plus indifférentes. Pour qu'un filtre de papier puisse produire la plénitude de ses effets, il ne faut point qu'il adhère par tous ses points à la surface du support qui le reçoit, autrement la filtration seroit bientôt interrompue. On évite cet inconvénient en le pliant en différens sens; mais

comme les plis sont bientôt déformés, quelques personnes préfèrent placer entre le support et le filtre, des brins de paille ou des tubes de verre. Ce dernier moyen ne réussit pas toujours, et souvent on remarque que les plis faits aux filtres produisent autant d'effet que les brins de paille et les tubes. En Allemagne, on a pour cet usage des entonnoirs cannelés à leurs parois intérieures.

Il arrive quelquefois que malgré toutes les précautions, la filtration languit et finit par être entièrement suspendue, ce qui a lieu lorsque les pores du papier sont tellement obstrués, qu'ils ne permettent plus le passage du fluide. Souvent on vient à bout de prolonger la filtration en imprimant à l'entonnoir un léger mouvement circulaire; mais cet effet est de courte durée, et il paroît que jusqu'à présent on n'a pas trouvé d'autres moyens pour remédier à cet inconvénient, que de changer le filtre.

On a dit plus haut qu'on se servoit aussi de filtres de drap, de toile et de coton cardé; les premiers étoient autrefois fort employés; on leur donnoit la forme d'un cône, dont la base étoit tenue ouverte par un cercle qu'on fixoit ensuite sur un cadre avec des attaches. Cette espèce de filtre portoit le nom de *chausse d'Hippocrate*; on s'en sert encore pour filtrer

les ratafias ; et vu sa grande capacité, elle est susceptible de recevoir beaucoup de liqueurs à la fois ; mais elle débite peu, souvent même il faut attendre long-temps avant que la liqueur passe claire ; c'est ce qui fait qu'on n'y a recours qu'à défaut d'autres.

Cependant quand il s'agit de filtrer les sirops, on se sert de draps de laine ; mais alors, au lieu de leur donner la forme d'une chausse, on se contente de fixer l'étoffe sur un carlet, en l'attachant par les quatre extrémités à des pointes qui sont disposées pour cela ; on verse dans son milieu, qui fait toujours un peu la poche, le sirop bouillant, et souvent, au bout de quelques minutes, la liqueur passe très-claire.

Ce filtre ainsi disposé, peut encore être employé à filtrer beaucoup d'autres liqueurs, surtout celles qui sont aqueuses et ne contiennent pas de potasse ou de soude en dissolution, car pour peu qu'elles fussent alkalines, le filtre seroit bientôt détruit, et la liqueur filtrée manqueroit des qualités requises.

La toile et le papier servent ordinairement pour filtrer les liqueurs alkalines, et ils réussissent très-bien, sur-tout lorsque ces liqueurs ne sont pas trop concentrées.

Quant au coton cardé, on le réserve pour filtrer les fluides regardés comme précieux, à

cause des petites quantités qu'on en a, et de la difficulté qu'on rencontre pour se procurer de pareils filtres.

Pour établir ce filtre, on introduit dans le tube d'un entonnoir de verre, du coton cardé, on le tasse avec une baguette de verre, de manière à ce qu'il y forme une espèce de bouchon légèrement comprimé : on verse ensuite dans l'entonnoir le fluide qu'on veut filtrer. La filtration se fait goutte à goutte, et après avoir séparé les premières, celles qui suivent sont toujours claires. Les huiles essentielles peuvent très-bien être filtrées par ce moyen, sans craindre d'éprouver de déchet, qui auroit nécessairement lieu si on se servoit des autres filtres dont on a déjà parlé.

Les acides, sur-tout ceux qui sont concentrés, ne peuvent être filtrés qu'à travers le verre pilé; mais il faut avoir la précaution de n'employer ces substances qu'après les avoir fait laver à diverses reprises, d'abord avec beaucoup d'eau, et ensuite avec un acide, afin de les priver des matières terreuses ou autres, que les liquides qu'on voudroit filtrer pourroient dissoudre.

Les filtres de verre peuvent très-bien s'établir dans un entonnoir. Le grand art, pour qu'ils produisent leur effet, est de fixer dans le

tube quelques fragmens de verre, et d'en ajouter ensuite d'autres plus petits; on continue ainsi, toujours en diminuant la grosseur des fragmens, jusqu'à ce qu'on ait formé une épaisseur de trois ou quatre doigts, dont la dernière couche doit être de verre réduit en poudre fine.

Cette espèce de filtre débite assez bien pour qu'en moins d'une heure il soit possible de filtrer dans un entonnoir de verre de moyenne grandeur, plusieurs kilogrammes d'acide.

Le sable est assez ordinairement employé pour éclaircir l'eau qui sert dans l'intérieur de nos ménages. Les fontaines sablées sont en effet de vrais filtres, dont l'effet est d'autant plus assuré, que les couches de sable se trouvent disposées de manière à ce que l'eau qui les recouvre soit obligée de les traverser successivement, et à retenir les corps qui nuisent à sa transparence.

L'art de faire des fontaines sablées n'est pas encore au degré de perfection qu'il pourroit atteindre, et quoique son objet paroisse de peu d'importance, il mériteroit bien de fixer l'attention des physiciens.

Au reste, l'expérience journalière prouve que des fontaines ne peuvent servir avec succès que pendant quelque temps; souvent il faut renou-

veler le sable qu'elles contiennent, ou au moins le laver pour le priver des substances terreuses et hétérogènes que l'eau y dépose, et qui, lorsqu'elles sont accumulées jusqu'à un certain point, s'opposent non-seulement à la filtration, ou la rendent incomplète, mais communiquent encore au liquide un goût d'autant plus désagréable, qu'elles ont séjourné plus de temps.

Cependant il faut l'avouer, les fontaines établies pour filtrer les eaux, ne les dépouillent pas seulement du limon qui les rendoit bourbeuses, elles leur enlèvent encore une surabondance d'air dont elles sont quelquefois imprégnées, surabondance qui constitue leur légèreté, leur *gratter*, en un mot, la supériorité qu'a l'eau de la Seine, par exemple, sur toutes les eaux des rivières connues. La preuve que cela est ainsi, c'est qu'à force de réitérer les filtrations, on pourroit rendre l'eau, fade, lourde et malfaisante.

Quelques hommes intéressés à soutenir le contraire de ce qui précède, ont avancé que si l'eau étoit continuellement obligée de traverser dix pieds de sable et de gravier de bas en haut, elle seroit en état de produire, avec le poids des matières hétérogènes, un effet capable de contribuer à l'épurer parfaitement, c'est-à-dire, à la dépouiller de ses sels. La préoccupation étoit

si grande, que pour appuyer cette idée, on a fait le raisonnement suivant :

Si ces filtres sont suffisans pour dépouiller l'eau de son air, pourquoi cette opération, la filtration, ne seroit-elle pas également propre à lui enlever les sels dont elle est chargée? Mais on n'a pas fait attention que ces sels, tenus en dissolution dans l'eau, étant spécifiquement plus pesans, se filtrent avec elle par les plus petits canaux, tandis que l'air, spécifiquement plus léger que l'eau, et s'y trouvant sous un autre état que n'y sont les sels, s'en sépare aisément. On a voulu dernièrement encore, appliquer la filtration à l'eau de la mer, dans la vue de la rendre potable; le moyen a été même annoncé au gouvernement comme neuf et ingénieux : il consistoit en une filtration qui s'opéroit forcément de bas en haut; mais il n'y a que l'état vaporeux donné à l'eau, qui puisse la désunir des matières salines qui s'y trouvent dissoutes.

Indépendamment des filtres dont on vient de parler, on se sert encore, pour clarifier l'eau, de pierres désignées sous le nom de *pierres à filtrer*. Il y en a de plusieurs espèces; elles sont très-poreuses, parce que le grès entre pour la plus grande partie dans leur composition : on les creuse et on les remplit d'eau. Ce fluide

s'insinue peu à peu entre leurs pores, et se présente à l'extérieur sous la forme de gouttes assez claires qui tombent dans un récipient sur lequel ces pierres sont posées.

Ces pierres doivent être préalablement lavées à plusieurs eaux; on remarque même que les premiers jours, celle qu'elles filtrent a une saveur désagréable qui dépend de substances étrangères que ce fluide a dissoutes en traversant la pierre, aussi n'est-ce que quand l'eau qui coule, n'a plus de saveur, qu'on peut se permettre d'en faire usage ccomme boisson.

En général, la pierre à filtrer, quoique très-vantée, est un mauvais moyen pour avoir de bonne eau; d'ailleurs la filtration s'y fait très-lentement, et souvent même elle cesse, si on n'a pas la précaution de frotter de temps en temps l'intérieur et l'extérieur de la pierre avec une brosse rude, pour détacher le limon que l'eau y a déposé. C'est à ces inconvéniens, sans doute, qu'il faut principalement attribuer la défaveur où se trouve aujourd'hui ce genre de filtration.

Clarification par l'albumine et le calorique.

Il ne nous reste plus à considérer que les procédés mis en pratique pour donner à plusieurs fluides cette limpidité parfaite qu'ils ne peuvent jamais acquérir par la clarification spontanée et

par

par la filtration ; il s'agit de l'albumine et de la chaleur employées concurremment ou d'une manière isolée.

S'il est vrai de dire que l'opacité remarquable dans certains fluides, n'est due qu'à l'interposition des molécules non dissoutes, mais seulement suspendues à la faveur d'une extrême division, on peut assurer aussi que dans d'autres circonstances le défaut de transparence dépend entièrement de la dissolubilité incomplète d'un ou de plusieurs corps que ces fluides contiennent, en sorte que pour leur donner la limpidité qu'on desire, il faut nécessairement recourir à des moyens qui augmentent la solubilité des corps dont il s'agit, ou en opèrent du moins la séparation totale.

Ce n'est pas seulement l'albumine qui peut, dans beaucoup de cas, concourir à la clarification de certains fluides pour lesquels les filtres ordinaires seroient insuffisans. Les acides, certains sels, la marne, peuvent conduire à ce but ; mais ces agens ne doivent pas être employés indifféremment, car la préférence qu'on donne à l'un sur l'autre, demande toujours à être déterminée d'après la connoissance qu'on a de la composition de la liqueur qu'il faut clarifier.

L'effet de l'albumine est principalement marqué sur les liqueurs vineuses ; c'est pour cela

qu'on emploie le blanc d'œuf et la colle de poisson lorsqu'il s'agit de clarifier les vins rouges et les vins blancs, et de leur donner cette grande limpidité que rarement ils peuvent acquérir et conserver par le simple repos; dans ce cas il suffit de faire dissoudre ou étendre l'une de ces deux substances dans une petite quantité d'eau, et de mêler cette dissolution dans un état froid, au vin. Peu de temps après on apperçoit se former un réseau dans tout le mélange, et bientôt ce réseau, en se contractant sur lui-même, rassemble tous les corps étrangers au vin, et les entraîne au fond du tonneau.

D'autres fois on est obligé de faire chauffer les liqueurs dans lesquelles on a mêlé de l'albumen : ce n'est que dans l'instant où le mélange entre en ébullition, que la clarification s'effectue. La plupart des sirops sont clarifiés par ce procédé, et jusqu'à présent on n'en a pas trouvé d'autres qui produisent un meilleur effet.

Mais si l'emploi de l'albumen pour clarifier les sucs de certains végétaux, est utile et même indispensable, il n'est pas exempt d'inconvéniens. Un de ceux entr'autres qu'on a remarqués, est de changer tellement la nature de ces fluides, que leurs propriétés médicinales sont détruites en partie. On sait ce qui arrive à certaines préparations pharmaceutiques, telles que

les décoctions, les potions purgatives, lorsque, pour les clarifier, on a recours au blanc d'œuf et à la chaleur, car alors elles sont presque sans effet si on n'a pas eu soin d'augmenter la proportion des ingrédiens. *Lewis* a observé que cette simple opération suffisoit pour enlever une partie des propriétés au sirop de diacode fait avec les capsules du pavot.

On observe aussi que l'albumen seul ne suffit pas toujours pour clarifier les liqueurs, malgré qu'on leur fasse éprouver une chaleur capable d'établir l'ébullition, mais qu'il est nécessaire dans ce moment, d'aider son action par un acide quelconque. On peut apporter en preuve ce qui se passe lors de la clarification du petit lait.

Plusieurs substances analogues à l'albumine, ou qui en contiennent, peuvent être employées avantageusement pour clarifier les liqueurs spiritueuses. Une ou deux cuillerées de crême par litre suffisent pour opérer cet effet à froid, dans l'espace de quelques heures; mais comme dans cette clarification il reste toujours suspendues, dans le fluide, des molécules caséeuses à cause de leur grande ténuité, il faut nécessairement achever de les séparer par la filtration à la chausse ou au papier.

Enfin on connoît des fluides qui, pour acquérir de la transparence, n'ont besoin que

d'éprouver une chaleur voisine de celle de l'ébullition ; ce sont précisément ceux qui ne doivent leur opacité qu'à des substances dont la solubilité ne peut être complète qu'autant qu'on la facilite en élevant la température de leur dissolvant au-dessus de l'état naturel. Beaucoup de solutions salines sont dans ce cas.

La plupart des sucs de plantes nouvellement exprimés, peuvent être clarifiés par la chaleur, lorsqu'ils ne contiennent pas de principe aromatique. On doit donc avoir recours à ce moyen pour ceux des sucs inodores qui, à cause de leur épaisseur et de leur viscosité, se refusent à toute filtration.

Mais souvent il ne faut qu'un léger degré de chaleur appliqué aux sucs de certaines plantes, telles que la fumeterre, le cochléaria, la ciguë, pour en troubler tout-à-coup la transparence ; alors il nage dans le liquide une matière floconeuse blanchâtre, qui se rassemble au fond du vase. C'est cette matière que *Rouelle* le jeune considéroit comme la matière végéto-animale du froment, et que, dès 1772, j'ai démontré n'être qu'une substance comparable au blanc d'œuf, ce qui prouve qu'à cette époque on étoit déjà sur la voie pour inscrire l'albumine au nombre des matériaux immédiats des végétaux.

Une observation importante et sur laquelle on ne sauroit trop insister, c'est qu'en général il paroît absolument nécessaire de séparer le magma qui se forme dans les liqueurs qu'on clarifie à l'aide de l'albumen, sur-tout lorsque, pour concentrer ces liqueurs, on a recours à l'ébullition pour les évaporer; sans cette précaution on verroit ce même magma se redissoudre, et les liqueurs devenir plus troubles qu'elles n'étoient avant la clarification. C'est ce qui fait que le bouillon de viande, par exemple, qu'on a oublié d'écumer, conserve toujours un œil louche, et est rarement de garde.

Telles sont les observations que j'ai cru devoir consigner ici sur les différentes manières d'opérer la clarification. Cette opération si fréquemment employée, quoique simple en apparence, ne sauroit être indifféremment pratiquée; et dans le nombre des procédés adoptés le plus ordinairement, beaucoup ne présentent pas des résultats aussi satisfaisans. C'est aux Pharmaciens à choisir celui qui, en opérant le mieux la clarification, n'apporte en même temps aucun changement au corps qui en est l'objet. Ce choix doit donc être déterminé d'après la connoissance qu'ils ont acquise de la

nature des fluides et de celle de l'espèce de filtre qu'il convient de préférer.

SECTION X.

DISTILLATION.

A l'aide du calorique et de vaisseaux convenables, on sépare successivement, par cette opération d'un composé, les parties les plus volatiles, pour les avoir sous forme liquide ou solide. Elle diffère de la sublimation, en ce que, par ce dernier moyen, on obtient les agrégés ou les combinés dans l'état solide ou pulvérulent; la substance obtenue s'appelle *produit;* ce qui reste porte le nom de *résidu.*

On pourroit nommer la distillation une analyse par le feu, souvent très-compliquée. Si le calorique est accumulé avec force dans un composé, soit végétal, soit animal, il arrive que les principes constituans se dissolvent, réagissent les uns sur les autres par les loix de l'attraction et l'état où ils se trouvent réduits par la matière de la chaleur, et donnent enfin naissance à des produits nouveaux.

Les vaisseaux appropriés pour la distillation sont les alambics de cuivre étamé, de plomb, de terre, de verre; des cornues de grès, de porcelaine et de verre, &c.

L'étain à employer pour la confection des alambics, doit être fin : ils sont ordinairement composés de plusieurs pièces ; la première, qui est la principale, est destinée à recevoir les matières à distiller ; elle porte le nom de *cucurbite :* elle sert encore à l'introduction d'une seconde pièce nommée *bain-marie*, formée le plus souvent d'étain , employée aux mêmes usages que la précédente, avec cette différence seulement, qu'elle ne reçoit que le degré de chaleur que lui communique l'eau bouillante contenue dans la première pièce. La troisième, qui surmonte celle-ci, est appelée *chapiteau.* La quatrième enfin est le *serpentin* ou le *condensateur ;* il emprunte son nom de sa forme.

Un cylindre de métal, de verre, de porcelaine, &c. traversant une masse d'eau qui suffiroit pour l'entretenir constamment à une médiocre température, rempliroit le même but, seroit moins coûteux, plus facile à réparer et à nettoyer, plus simple, et conséquemment plus commode.

La forme des alambics varie; elle dépend du genre de distillation, de la localité, et de celui qui travaille.

Tous les ouvrages modernes indiquent la forme qu'on doit suivre pour les alambics les plus économiques, et qui opèrent le moins de

décomposition ; ce sont ceux dont la cucurbite est peu profonde, très-évasée, ayant à leur chapiteau une ou plusieurs issues larges pour favoriser le passage des vapeurs qui vont se condenser dans un vaste serpentin. On peut se passer de réfrigérant.

Les cornues ne sont communément que d'une seule pièce ; elles ont quelquefois, à leur partie supérieure, une ouverture appelée *tubulure*, destinée à l'introduction des matières à distiller, lorsqu'on veut continuer l'opération sans déluter ou déranger l'appareil.

On distinguoit autrefois trois espèces de distillations; une droite ou ascendante, *per ascensum ;* une descendante, *per descensum*, et une latérale, *per latus.*

La première, qui a lieu dans des alambics, étoit ainsi nommée, parce que les corps volatils s'élevoient et se condensoient dans la partie supérieure appelée *chapiteau.*

Cette distillation, la plus anciennement connue, celle que l'on trouve usitée chez tous les peuples, et qui est presque la seule pratiquée encore aujourd'hui dans les pharmacies.

La seconde espèce de distillation s'opéroit en appliquant le calorique au-dessus du corps dont on vouloit séparer les parties volatiles, et en

les recevant dans un vase inférieur : elle a été délaissée.

La troisième a lieu dans des cornues placées dans des fourneaux, de manière à ce que les vapeurs puissent sortir latéralement ; mais il est aisé de voir que cette méthode de distiller est fondée sur le même principe, que c'est toujours le feu qui vaporise les produits, qu'elle ne diffère en rien de la première, puisqu'elle s'exécute absolument de la même manière.

La distillation se fait à feu nu, ou par l'intermède du sable ou de la chaleur de l'eau bouillante ; elle se nomme alors *distillation au bain-marie*, au *bain de sable*.

Peut-être seroit-il à-propos d'employer, pour les distillations à feu nu, le moyen usité à la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris ; il consiste à se servir d'une cucurbite percée de plusieurs trous, comme une écumoire, et qui imiteroit la marmite américaine, dont nous avons fait connoître les avantages par la gravure et un Mémoire inséré dans tous les ouvrages modernes d'économie domestique, et à mettre dedans les substances que l'on veut distiller.

L'ébullition s'établit très-facilement au milieu de ce vase, et l'on évite les inconvéniens de brûler les plantes et de communiquer aux

eaux distillées une odeur et une saveur empyreumatiques.

La distillation à feu nu est employée pour les substances dont les principes ne sont volatils qu'au degré de l'eau bouillante : il faut que le feu soit placé immédiatement sous la marmite de l'alambic.

La distillation au bain-marie est employée pour les substances qui se volatilisent à un degré de chaleur inférieur à celui de l'eau bouillante, telles que l'alkool, les éthers : on place le vase qui contient ces liqueurs dans une cucurbite remplie d'eau, et dont on peut augmenter la chaleur en y dissolvant une quantité donnée de muriate de chaux, de soude, &c.

Eau distillée simple.

On distille l'eau, soit pour la dépouiller des matières salines qu'elle contient, et la rendre aussi pure qu'il est possible pour plusieurs opérations de chimie et de pharmacie, soit pour la charger des principes volatils des végétaux : de là l'eau distillée simple, les eaux des plantes aromatiques, et celles des plantes improprement nommées inodores.

Prenez la quantité que vous voudrez d'eau de rivière, de puits ou de citerne ; met-

tez-la dans la cucurbite d'un alambic ; placez le chapiteau et distillez : jetez le premier litre qui a passé, et conservez ceux qui suivent.

Eaux distillées des plantes aromatiques.

Lorsqu'on distille ces plantes à dessein d'en obtenir les huiles éthérées ou les eaux aromatiques, il faut qu'elles soient sur le point de fleurir, attendu qu'à cette époque de la fructification, elles sont pourvues de toute leur odeur.

Pendant leur distillation, il s'élève en même temps des huiles très-odorantes ; les unes conservent l'état fluide, les autres prennent la forme concrète : elles sont plus légères que l'eau, à l'exception néanmoins de celles de cannelle, de gérofle, d'ail, d'énula campana, &c. &c.

Il est des huiles volatiles qu'on peut obtenir par la simple expression, en râpant l'écorce jaune des citrons ou autres fruits de ce genre. En soumettant cette râpure à la presse, l'huile coule accompagnée d'un mucilage, auquel elle étoit unie dans les cellules apparentes qui la renfermoient, et qui se précipite ensuite par le repos.

Plusieurs semences de la famille des plantes ombellifères, comme l'anis, par exemple, ren-

ferment deux huiles, l'une volatile aromatique, l'autre fixe, qui, lorsqu'elle commence à rancir, perd la propriété de cristalliser à une température de 10 degrés au-dessus de la congélation. La première existe dans leur écorce, l'autre dans le parenchyme de l'amande.

Si on broye ces semences, leurs huiles confondues, passent ensemble par l'effort de la presse. Il n'y a pas de doute que les fruits oléagineux, les semences émulsives, ne contiennent deux huiles bien distinctes, dont une qui a une grande tendance à se concentrer, et l'autre à conserver la fluidité. Enfin les amandes amères fournissent, par la distillation, une huile épaisse et caustique.

Eaux distillées des plantes dites inodores.

La proscription lancée contre ces eaux distillées, n'a aucun fondement; et si on les accuse de n'avoir nulle action sur l'économie animale, c'est faute d'avoir employé les procédés convenables pour développer en elles les principes qu'elles renfermoient. M. *Baumé* avoit déjà entrevu qu'elles n'étoient pas sans vertus médicinales, mais les expériences de M. *Deyeux* ne laissent plus, à cet égard, aucun doute; c'est une obligation de plus que l'art pharmaceutique lui doit. Il vient de proposer le mode qu'il con-

vient d'adopter; c'est de cohober la première eau distillée d'une plante dite inodore, sur une nouvelle quantité de cette plante, et à réitérer les cohobations jusqu'à trois fois; on parvient, par ce moyen, à saturer d'arome l'eau, qui acquiert alors une odeur et une saveur sensibles, au point que la fleur de petite centaurée, qui n'affecte pas par elle-même, d'une manière marquée, l'odorat, fournit cependant une eau recouverte, à sa surface d'une huile épaisse, ayant une saveur âcre et très-mordicante.

Il n'y a pas de doute que, par une conséquence toute naturelle, ce procédé des cohobations ne soit applicable aux plantes aromatiques, et qu'il ne concoure à augmenter le produit des huiles éthérées, puisque déjà on sait que ce produit devient plus considérable en employant, pour le retirer, l'eau de la précédente distillation.

Règles générales pour la distillation des plantes.

Il convient, 1°. si ces plantes sont succulentes et inodores, de les hacher; s'il s'agit au contraire de plantes aromatiques, on doit les employer récemment cueillies et entières, parce que pendant qu'elles se fanent et qu'on les divise, il se dissipe beaucoup d'odeur.

2°. De mettre de l'eau dans la cucurbite ; de manière à baigner les plantes, à laisser libre le mouvement de l'ébullition, et à empêcher que les mucilagineuses sur-tout ne se gonflent, et ne bouchent le tuyau de l'alambic.

3°. De donner et de maintenir un degré de chaleur propre à conserver ce mouvement, jusqu'à ce qu'on ait obtenu tout ce qui est odorant dans les plantes aromatiques.

4°. Pour empêcher que les plantes n'adhèrent aux parois des vaisseaux vers la fin de la distillation, et que les eaux ne contractent une odeur et une saveur empyreumatiques, il faut mettre ces plantes dans une espèce de vase en fer-blanc, percé de trous, et le placer dans la cucurbite, comme un bain-marie.

5°. Lorsqu'on distille les plantes dont l'huile éthérée a la propriété de se figer par le froid, il est bon de ne point rafraîchir entièrement ni l'eau du serpentin, ni l'eau du réfrigérant, mais de l'entretenir toujours tiède.

6°. De cohober trois et même quatre fois le premier produit de la distillation des plantes dites inodores, sur une nouvelle quantité de la même plante, pour y accumuler l'arome. Le même procédé peut avoir lieu pour les plantes aromatiques.

7°. De soumettre à la distillation du bain-

marie, celles de ces eaux qui s'altèrent promptement, à cause de cette matière végéto-animale qui accompagne l'arome dans la distillation à feu nu, et se présente au bout d'un certain temps sous forme de dépôts floconneux, qui, en se décomposant, communiquent aux eaux une odeur détestable.

8°. De les conserver dans des vases peu susceptibles d'être perméables aux rayons lumineux, de choisir par conséquent ceux de grès, de faïence ou de porcelaine, et de s'abstenir de les boucher hermétiquement.

9°. Enfin, de renouveler chaque année les eaux distillées, parce que rarement leur durée en bon état, peut se prolonger au-delà de ce temps.

Eaux distillées des plantes aromatiques.

Eau de fleurs d'orange, de menthe poivrée, de roses pâles, de vulnéraire simple, de cannelle de Chine	Conformément au codex de Paris.

Eaux distillées des plantes dites inodores.

Eau de laitue, de pourpier, de petite centaurée	En les cohobant jusqu'à 4 fois sur la même plante.

SECTION XI.

DE LA FERMENTATION.

C'EST un mouvement chimique qui exécute sur quelques corps de la nature, une sorte d'analyse spontanée laquelle donne des produits divers :

1°. De l'acide carbonique et du vin, quand il a lieu sur le mucoso-sucré.

2°. De l'alkool, quand la température à laquelle il est exposé, se trouve forte de 80 degrés environ.

3°. De l'acide acéteux et de l'acide carbonique, lorsqu'il s'exerce sur le muqueux seul ou sur les liqueurs vineuses qui ne sont pas riches en alkool.

4°. De l'ammoniaque, quand il s'exerce sur les substances animales et sur quelques matériaux immédiats des végétaux.

5°. De la matière colorante, quand il détruit, par son action, les substances qui enveloppoient celles-ci dans les organes des végétaux.

6°. Du pain levé œilleté et aigrelet, quand son action se porte sur la farine de quelques céréales réduites en pâte par le moyen de l'eau.

TEINTURE VINEUSE.

Le vin est un de ces véhicules qui, contenant entr'autres de l'eau, de l'alkool et du tartre, &c. peut bien jouir, à un certain degré, des propriétés de chacune de ces matières, et de la faculté de se charger de l'arôme, des extraits muqueux, savonneux, extracto-résineux et résino-extractif des plantes; mais telle est la nature de sa combinaison, au moins de celle des vins qu'on désigne sous le nom de *vins secs*, qu'ils ne peuvent s'unir à ces différentes substances sans éprouver de grands changemens dans leur manière d'être; c'est ce qui nous a déterminé à rejeter ces sortes de vins de la préparation des teintures vineuses officinales, à ne conserver que celles pour lesquelles les vins liquoreux sont prescrits, et à placer les vins médicinaux proprement dits parmi les remèdes magistraux.

A la vérité, l'inconvénient reproché au premier de ces deux vins n'empêche point qu'il ne puisse être considéré comme un excellent dissolvant de plusieurs matériaux immédiats des végétaux, et de mériter dans ce cas la préférence sur l'eau, parce que les principes qui le constituent, agissant ensemble sur les matières huileuses et salines, ils se combinent avec

elles et fournissent des extraits plus riches, plus savonneux et plus homogènes qu'ils n'étoient dans le corps d'où on les a séparés, comme *Sthaal* l'a fort bien remarqué dans les pilules balsamiques qui portent le nom de ce médecin célèbre.

Mais le rôle que joue ici le vin étant celui d'un excipient, il doit agir comme tel par lui-même, et se trouver par conséquent dans le meilleur état possible de combinaison. Cependant, quoique l'action des vins de liqueur sur les parties constituantes des végétaux semble s'opérer sans que la composition du dissolvant soit tout-à-fait rompue, cela n'empêche point que les teintures vineuses ne s'altèrent au bout d'un certain temps : nous persistons donc à croire qu'il convient de n'en préparer que peu à-la-fois, et de suivre le sage conseil de *Bayen*, qui recommande d'y ajouter toujours un 32° d'alkool pour remplacer celui qui, dans le vin d'Espagne, s'est dissipé pendant l'opération, ou qui a été employé à dissoudre les matières extractives, ou bien encore pour servir de condiment à tout ce qui constitue les teintures vineuses.

LAUDANUM LIQUIDE.

Vin d'Opium composé.

Prenez opium choisi et coupé en petites tranches. ..... 64 g^mes [2 onces.]
Cannelle de Chine concassée
Cloux de girofle..... } De chaq. 8 g^mes [2 gros.]
Safran incisé..... 16 g^mes [4 gros.]
Vin de liqueur de France ou d'Espagne ½ k^me [1 livre.]

Mettez le tout dans un matras, et faites macérer pendant sept à huit jours, en agitant le mélange; passez à travers un linge avec expression, et ensuite par une étamine placée sur un entonnoir, en l'enfonçant un peu dans son col. Si on filtroit cette teinture vineuse au papier, elle pourroit déposer sur le filtre une partie de la matière extractive dont elle est très-chargée, et ses effets varieroient nécessairement. La seule filtration au blanchet est donc suffisante pour lui donner toute la transparence possible; elle contient environ, par 32 g^mes [1 once], 18 déci g^mes [36 grains d'opium).

A défaut du vin de liqueur ci-dessus, il faudroit prendre 436 g^mes [14 onces] de vin blanc, 64 g^mes [2 onces] d'alkool à 35 degrés, et 32 g^mes [1 once] de sucre.

Nous avons cru devoir conserver la formule du laudanum liquide, telle que *Sydenham* l'a

publiée, à l'exception cependant de la quantité de safran que nous avons réduite à moitié, attendu que l'expérience a démontré que la proportion de vin employée est insuffisante pour séparer de ces stigmates tout ce qui est soluble, et qu'ils sont toujours trop chers pour les employer en pure perte. Les quatre substances qui entrent dans la composition de cette teinture vineuse fournissant en même temps les principes qui leur appartiennent, se servent réciproquement de correctif, et il résulte du tout un médicament dont les propriétés sont assez constatées et connues. Nous insistons sur cette observation, pour ne pas paroître en contradiction avec ce qui a été établi plus haut, sur les avantages précieux de l'emploi de l'extrait d'opium aqueux qu'on pourroit délayer dans la colature de cette teinture, au lieu de le mettre en substance à macérer concuremment avec les autres ingrédiens.

Vin d'Ipécacuanha simple.

Prenez ipécacuanha concassé.... 64 gmes [2 onces.]
vin de liqueur de France
ou d'Espagne ..... 1 kme [2 livres.]
Faites macérer pendant huit à dix jours, et ajoutez alkool à 35 degrés. 64 gmes [2 onces.]
Filtrez et conservez pour l'usage.

Vin d'Ipécacuanha composé.

Prenez ipécacuanha concassé... 128 gmes [4 onces.]
sucre en poudre..... 64 gmes [2 onces.]

Triturez ces deux substances ensemble pendant long-temps, mettez ensuite le mélange dans un grand matras, et versez dessus

alkool à 20 degrés..... 1 kme [2 livres.]

Faites digérer au bain de sable à une chaleur modérée, pendant huit jours, ayant soin de tenir le matras fermé; et d'agiter de temps en temps. Ajoutez ensuite

vin blanc..... 4 kmes [8 livres.]
badiane..... 32 gmes [1 once.]
sucre..... 128 gmes [4 onces.]

Laissez le tout macérer pendant six jours, remuez souvent, puis filtrez au papier; conservez dans de petites bouteilles exactement fermées, et portez à la cave.

Le vin d'ipécacuanha ainsi composé, est susceptible de se conserver long-temps sans altération. Chaque once peut équivaloir à 8 décigrammes [16 grains] d'ipécacuanha pris en infusion; il ne fatigue pas autant l'estomac, et est moins désagréable au goût. Les personnes de tout âge, sujettes aux affections catharrales et pituiteuses, ont donné à ce remède beaucoup de vogue dans plusieurs de nos départemens, par

l'usage qu'en font journellement les praticiens, et les effets salutaires qu'ils en obtiennent.

Vin scillitique.

Prenez squammes de scille séchées
et coupées menu..... 64 gmes [2 onces.]
Mettez-les dans un matras; versez
dessus vin de liqueur de France
ou d'Espagne..... 1 kme [2 livres.]

Faites macérer pendant trois à quatre jours en été, et plus long-temps en hiver.

Passez à travers un linge.

Ajoutez alkool à 35 degrés..... 64 gmes [2 onces.]

Filtrez la liqueur et conservez-la dans de petites bouteilles bien fermées.

On en prescrira la dose.

ALKOOL.

Le suc des raisins, et généralement toutes les matières muco-sucrées qui ont subi la fermentation vineuse, fournissent par la distillation à feu nu et au degré de l'ébullition, une liqueur connue dans le commerce sous le nom d'*eau-de-vie*, qui, par une première distillation au bain-marie, prend celui d'*esprit-de-vin*; par une seconde fractionnée, ceux d'*esprit-de-vin rectifié*, et d'*esprit-de-vin très-rectifié*. Ce dernier, sur-tout, est limpide, incolore, très-léger, très-fluide, très-inflammable,

d'une odeur suave, d'une saveur forte, pénétrante, brûlante, mais agréable.

Pour le déflegmer encore plus complètement, on le fait macérer sur des matières salines sèches, et sur-tout le muriate calcaire, qui, extrêmement avide d'eau, le dépouille de celle qui lui restoit. Il ne s'agit plus alors que de l'en séparer par la distillation. La potasse a l'inconvénient de décomposer une partie de l'esprit-de-vin.

Toutes ces liqueurs sont maintenant connues en pharmacie sous les dénominations d'alkool, d'alkool rectifié, d'alkool très-rectifié. Mais elles n'ont pas un degré de force assez déterminé; il est nécessaire, pour plus d'exactitude, de spécifier dans les formules où entre l'alkool, le degré qu'il doit avoir d'après l'aréomètre de *Baumé*. Ainsi l'alkool, depuis 18 degrés jusqu'à 25, remplacera l'alkool qui désignoit l'eau-de-vie; l'alkool de 25 à 30 indiquera l'esprit-de-vin; l'alkool de 30 à 35 degrés tiendra la place de l'esprit-de-vin rectifié, et l'alkool depuis 35 jusqu'à 40, occupera le rang donné à l'esprit-de-vin ou à l'alkool très-rectifié.

Quelle que soit l'identité des alkools portés au même degré de concentration, cette identité n'existe que par rapport aux effets chimiques qu'ils exercent sur les substances qu'ils

s'approprient ; car l'alkool des semences céréales, du sucre, du miel, des fruits pulpeux, des racines sucrées et amylacées, du lait des animaux, ont chacun le *gratter* qui en fait reconnoître facilement la source, qu'on saisit même dans les combinaisons et dans les usages étendus qu'on en fait, soit dans les arts, soit dans toutes les circonstances de la vie.

En mettant dans l'alambic de la craie, du charbon, de la chaux, on enchaîne et on détruit par ces intermèdes l'acide malique qui existe abondamment dans les résidus des distilleries, et auquel est due cette saveur fade de gras si désagréable, qui caractérise en général l'eau-de-vie de grain.

L'alkool, comme on sait, dissout, à l'aide de l'infusion ou de la simple macération, plusieurs substances; il en entraîne d'autres dans la distillation : de là les liqueurs qu'on nommoit autrefois *gouttes*, *teintures*, *élixirs*, *esprit*, *essence*, *quintescence*, *baumes*, &c. Dénominations vagues, insignifiantes, inexactes, maintenant proscrites de nos pharmacopées. Et en effet, n'est-il pas plus convenable de désigner toutes ces teintures alkooliques par le nom de la substance qui en fait la base, ou de la vertu qu'on lui a reconnue de temps immémorial?

Ainsi, dans la vue de classer plus méthodiquement les teintures alkooliques, nous avons

cru devoir donner le nom de la substance végétale qui y domine, et caractériser ensuite le vin destiné à recevoir une de ces teintures, par la propriété médicinale que le mélange acquiert au moyen de cette association ; il sera facile alors d'en étendre à volonté la nomenclature selon l'exigence des cas et les intentions du médecin, qui prescrit :

Alkool au cochléaria, au camphre... } Conformément à la pharmacopée de Paris.

Alkool à la mélisse. } Quelque bien séchés que soient la mélisse et les zestes de citrons, ils perdent beaucoup de leur arôme en altérant même la suavité de l'eau de mélisse. On pourroit distiller à part l'un et l'autre avec de l'alkool, dans la saison où ces deux substances sont renouvelées. On tiendroit en réserve ces alkools aromatiques, qui trouveroient facilement leur emploi lorsqu'il s'agiroit de la confection de l'alkool à la mélisse. On a même tout lieu de croire qu'il seroit préférable que les différens aromates qui entrent dans cette eau composée fussent également distillés à part, et qu'après les avoir réunis, on achevât leur combinaison par une dernière distillation. C'est ainsi, dit-on, qu'opéroient les religieux qui ont donné tant de vogue à l'eau de mélisse dite des *Carmes*.

SECTION XII.

TEINTURES ALKOOLIQUES.

L'ALKOOL le plus convenable à la préparation des teintures, sur-tout de celles destinées à former, par leur mélange avec le vin, ces médicamens, nommés dans toutes les pharmacopées *vins médicinaux*, doit marquer 20 degrés à l'aréomètre de *Baumé*. Le dissolvant ayant toujours un même degré de force déterminé, exerce constamment la même action sur les substances végétales qui y sont soumises; il enlève à-la-fois l'extractif résineux et le résino-extractif, d'où résulte un fluide composé, qui, mêlé en certaines proportions avec le vin, n'en change point la transparence ni les caractères spécifiques.

Une autre règle utile à établir dans la préparation générale des teintures alkooliques, c'est d'y procéder en deux temps, et de ne commencer la digestion que par la moitié de l'alkool prescrit, afin qu'il se charge d'abord de l'extrait, et dispose ensuite le marc à fournir plus facilement ce qu'il en contient encore. Au moyen de cette précaution, l'alkool se trouve saturé, autant qu'il est possible, des deux ex-

traits les plus essentiels pour opérer l'effet médicinal qu'on a en vue de produire.

Teinture de Gentiane.

Prenez racine de gentiane.....	64 gmes	[2 onces.]
écorces d'orange.....	16 gmes	[4 gros.]
alkool à 20 degrés.....	1 kme ½	[3 livres.]

La gentiane et l'écorce d'orange étant grossièrement pulvérisées, sont mises dans un matras, avec la moitié de l'alkool indiqué : le vase reste pendant six jours exposé au soleil ou à la chaleur du bain de sable, selon la saison, en l'agitant souvent; on décante et on recommence la digestion pendant le même espace de temps, en versant sur le marc l'autre partie d'alkool. On exprime fortement; on réunit les deux liqueurs pour les filtrer et les distribuer dans des bouteilles de la capacité d'un double décilitre [demi-setier], qu'on bouche et place dans un lieu frais pour l'usage.

Teinture de Jalap.

Prenez jalap en poudre grossière.	96 gmes	[3 onces.]
cannelle de Chine concassée	8 gmes	[2 gros.]
alkool à 20 degrés.....	1 kme	[2 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

Teinture de Cannelle.

Prenez cannelle de Chine..... 96 gmes [3 onces.]
racine d'angélique de Niort 16 gmes [½ once.]
alkool à 20 degrés..... 1 kme ½ [3 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

Teinture d'Absinthe.

Prenez sommités sèches d'absinthe
coupées menu..... 128 gmes [4 onces.]
alkool à 20 degrés..... 1 kme ½ [3 livres.]

Préparez comme ci-dessus.

Teinture d'Aunée.

Prenez racines d'aunée séchées.. 256 gmes [8 onces.]
roseau aromatique..... 16 gmes [½ once.]
alkool à 20 degrés..... 1 kme ½ [3 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

Teinture de Raifort composée.

Prenez racine fraîche de raifort
coupée par tranches.. 384 gmes [12 onces.]
écorces d'orange..... 32 gmes [1 once.]
alkool au cochléaria... 2 kmes [4 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

A défaut de racine de raifort fraîche, on emploie celle qui est séchée, mais dans la proportion d'un tiers de plus, parce que la dessication la plus ménagée lui fait toujours perdre une

partie de sa force : ce qui est le contraire pour les racines en général qui, dans ce cas, ne perdent que leur eau de végétation.

Teinture de Quinquina.

Prenez quinquina concassé..... 256 gmes [8 onces.]
écorces d'orange..... 16 gmes [4 gros.]
alkool à 20 degrés..... 1 kme ½ [3 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

Teinture de Quinquina composée.

Prenez écorces de quinquina... 192 gmes [6 onces.]
de citron..... 32 gmes [1 once.]
racine d'angélique..... 64 gmes [2 onces.]
de scille..... 20 gmes [5 gros.]
baies de genièvre..... 64 gmes [2 onces.]
alkool..... 2 kmes [4 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

Teinture de Scille.

Prenez squammes de scille séchées et coupées menu..... 156 gmes [8 onces.]
cannelle de Chine..... 32 gmes [1 once.]
alkool à 30 degrés..... 1 kme ⅓ [3 livres.]

Procédez comme ci-dessus.

Teinture ou *Elixir anti-scrofuleux.*

Prenez racine de gentiane..... 32 gmes [1 once.]
carbonate d'ammoniaque. 8 gmes [2 gros.]
alkool à 30 degrés..... 1 kme [2 livres.]

Faites digérer et filtrez.

Teinture martiale.

Faites dissoudre
tartrite de fer et de potasse 64 gmes [2 onces.]
dans eau..... 128 gmes [4 onces.]
alkool à 20 degrés..... 64 gmes [2 onces.]

Filtrez, et conservez pour l'usage.

Teinture vulnéraire. (Eau vulnéraire.)

Prenez espèces vulnéraires..... 96 gmes [3 onces.]
Versez dessus alkool à 20 degrés 2 kmes [4 livres.]

Mettez en digestion pendant huit jours, passez avec forte expression, filtrez, et conservez pour l'usage.

Teinture d'Ipécacuanha.

Prenez ipécacuanha concassé... 64 gmes [2 onces.]
alkool à 20 degrés..... 600 gmes [19 onc.]

Faites macérer l'ipécacuanha avec la moitié du poids de l'alkool, après huit jours de macération ; décantez la teinture, et versez sur le résidu l'autre portion d'alkool : mettez à digérer à la chaleur du bain de sable ; filtrez cette

teinture, ajoutez-la à la première. Elle contient par 40 grammes [une once 2 gros], 6 décigr. [12 grains] de matière résineuse et extractive.

Teinture de safran.....	Conformement à la pharmacopée de Paris, toutefois en y procédant en deux temps, et ne se servant que de l'alkool à 20 degrés.
de succin.....	
de castoréum....	
de myrrhe et d'aloës.....	
Baume du Commandeur...	On remplacera le storax par le benjoin.
Baume de Fioraventi.....	Il faut supprimer le bois d'aloës, qu'on ne peut se procurer que difficilement et à grands frais, pour y substituer celui de sassafras ou de santal citrin, plus odorant, et réunissant les mêmes propriétés.

SECTION XIII.

VINAIGRE.

Sa préparation consiste à exposer du vin, même le plus généreux, au contact dè l'air et à la température d'une chaleur de 20 à 25 degrés, dans des tonneaux non entièrement remplis, et contenant pour ferment des branches de vigne et des rafles de raisin. La fermentation

s'établit dans le vin ; elle n'est pas aussi tumultueuse que celle qui convertit le moût en vin, moins accompagnée de chaleur, elle a lieu sans dégagement, mais plutôt avec absorption de gaz.

Son produit est une liqueur légère, volatile, non inflammable, à-peu-près colorée comme le vin qui l'a fournie, miscible à l'eau, d'une odeur piquante, agréable, d'une saveur acide.

Distillé à feu doux, seul ou avec des substances aromatiques dans une cucurbite de grès, le vinaigre donne une liqueur blanchâtre, transparente, d'une odeur un peu empyreumatique, d'une saveur moins acide que celle du vinaigre ordinaire.

Le vinaigre se charge, par macération, de différens principes des végétaux.

On a l'attention, pour ne pas l'affoiblir, de ne lui présenter que des plantes sèches, à l'exception de celles qui perdent leurs vertus par l'exsiccation ; mais alors, pour le rendre moins altérable, on y ajoute un peu d'alkool à 35 degrés.

Vinaigre scillitique.

Prenez squammes de scille séchées et coupées menu..... 64 g^mes [2 onces.]
vinaigre de bonne qualité.....
..... $\frac{3}{4}$ k^me [1 liv. $\frac{1}{2}$.]

Mêlez

Mêlez le tout dans un matras, et laissez digérer pendant huit jours, soit au soleil, soit à la douce chaleur d'un bain de sable. Filtrez la liqueur, ajoutez-y :

Alcool à 35 degrés..... 64 gmes [2 onces.]

Conservez-le dans des vases bien bouchés.

Il en est des vinaigres composés comme des vins médicinaux d'après l'ancien mode : ils sont, par leur essence, susceptibles de s'altérer promptement ; on doit donc n'en préparer que peu à-la-fois, et à mesure des besoins, afin de n'être pas exposé à employer un médicament infidèle.

SECTION XIV.

DES MELLITES.

Ce sont des médicamens liquides d'une consistance sirupeuse, composés d'eau ou de vinaigre, soit purs, soit chargés de principes solubles des végétaux et de suffisante quantité de miel.

Une précaution essentielle avant d'employer les miels, est de s'assurer de leur qualité ; souvent il arrive que les plus beaux, en apparence, contiennent des substances étrangères que la cupidité y a introduites ; telles sont en-

tr'autres les farines, qui, ayant la propriété de donner aux vieux miels une consistance analogue à celle des miels nouveaux, leur communiquent encore de la blancheur.

La fraude est facile à découvrir ; il suffit d'étendre le miel suspecté dans l'eau froide ; comme la farine n'est soluble que dans l'eau chaude, elle ne tarde pas à se précipiter au fond du vase ; la liqueur surnageante peut servir ensuite comme toute autre solution de miel.

Une autre précaution non moins importante pour les préparations dans lesquelles le miel entre, c'est de faire en sorte qu'il ne soit pas exposé à une longue ébullition. Pour l'eau miellée, par exemple, il convient de le délayer simplement dans l'eau bouillante, et de passer ensuite la liqueur ; pour les oximels simples ou composés, de l'employer dans la proportion de trois parties sur une du fluide qui sert d'excipient. Le miel, trop long-temps au feu, répétons-le, contracte un goût de brûlé désagréable, se décompose et acquiert des propriétés diamétralement opposées à celles qu'il possède naturellement.

Miel despumé.

Prenez miel blanc, la quantité que vous voudrez ; mettez-le sur le feu : à l'instant où il monte,

jetez un peu d'eau froide ; retirez du feu, laissez reposer, écumez et ajoutez de l'eau chaude la quantité strictement nécessaire, afin de lui donner promptement la consistance d'un sirop.

Si l'on pouvoit toujours se procurer des miels extrêmement purs, la despumation deviendroit absolument inutile.

Miel rosat.

Prenez roses de Provins sèches. . . .	1 k^me^	[2 livres.]
miel blanc.	6 k^mes^	[12 liv.]
eau.	4 k^mes^	[8 livres.]

On met les roses dans un bain-marie, sur lesquelles on verse l'eau en ébullition : après douze heures d'infusion, on passe la liqueur à travers un linge, ayant soin de ne point l'exprimer : on l'ajoute au miel ; on clarifie le tout avec un blanc d'œuf ; on écume et on évapore jusqu'à la consistance de sirop.

Si, comme quelques pharmacopées le prescrivent, on fait bouillir les roses et on exprime la décoction, la liqueur est toujours épaisse et trouble ; ce seroit en vain qu'on voudroit la clarifier.

Oxymel simple.

Prenez miel blanc.	6 k^mes^	[12 liv.]
vinaigre blanc.	2 k^mes^	[4 livres.]

Faites fondre le miel à une douce chaleur,

avec le vinaigre, dans un vase de faïence; amenez-le insensiblement à la consistance de sirop; écumez, passez à travers le blanchet, et conservez pour l'usage.

Oxymel scillitique.

Il se prépare de la même manière que l'oxymel simple, en substituant au vinaigre ordinaire le vinaigre scillitique.

C'est sur-tout dans les préparations de ce genre qu'il faut éviter l'emploi des vaisseaux de cuivre ou des poteries communes vernissées.

SECTION XV.

SIROPS.

On entend par ce nom, des liquides épais et visqueux, qui consistent dans une solution de deux parties de sucre sur une d'eau. Cette eau est composée, ou naturellement elle se trouve dans les sucs d'herbes ou de fruits, ou artificiellement, comme, lorsqu'à l'aide de la macération, de l'infusion, de la décoction, de la trituration, de la combinaison ou de la distillation, on la charge de principes extractifs, muqueux, odorans, huileux, résineux et salins.

Il existe dans les pharmacies beaucoup de sirops qui peuvent encore être multipliés et variés autant qu'il y a de médicamens solubles dans l'eau ou dans les acides végétaux. On les nomme *simples* lorsqu'ils ne sont chargés que des principes d'une seule substance, et *composés*, quand ils contiennent ceux de plusieurs : il en est que l'on fait par solution, d'autres par *coction*. Les premiers ont des principes volatils ou facilement altérables ; les seconds peuvent subir la chaleur de l'ébullition sans aucun inconvénient.

Règles générales pour la préparation des sirops.

Le sucre destiné aux sirops par solution, doit être cassé en morceaux et non en poudre, et dissous à la chaleur du bain-marie.

La quantité qu'il faut en employer forme ordinairement le double du poids du liquide.

Les sirops acides peuvent se conserver avec moins de sucre que les autres.

Pour tous les sirops par coction, il faut prendre quelques blancs d'œufs, les battre avec une portion de l'infusion ou de la décoction qu'on veut employer, puis y mêler le sucre ou la cassonade ; en remuant le mélange, ajoutez

le reste de la liqueur chargée de l'extractif des végétaux, et procédez à l'évaporation.

Les sirops mucilagineux et ceux qu'on prépare pour l'été, demandent une cuisson plus forte.

Pour que la clarification des sirops par coction s'exécute parfaitement, il ne faut pas donner un coup de feu trop violent au mélange, afin de laisser aux matières hétérogènes contenues dans le sucre, le temps de se séparer lentement, et d'être enveloppées pendant que l'albumine se concrète.

On détermine le degré de cuisson que doit avoir le sirop, au moyen de l'aréomètre de *Baumé*. Il faut que cet instrument indique 31 degrés au moment où l'ébullition se manifeste.

Il est essentiel que le véhicule ne soit pas en trop grande quantité, et qu'on jette dans la bassine environ un demi-litre d'eau froide : celle-ci facilite la séparation de l'écume, qui devient sensiblement plus abondante après cette affusion, que l'on répète.

Toutes les fois qu'on veut enlever l'écume qui se forme à la surface, il convient de retirer la bassine du feu : cette méthode a l'avantage d'éviter la perte d'une certaine quantité de sirop; mais elle devient absolument inutile lorsqu'on opère en grand, parce qu'alors on réunit

beaucoup d'écume pour en séparer par de nouvelles ébullitions et clarifications, tout le sirop qui peut y être contenu.

Le pharmacien économe et intelligent doit toujours, dans un établissement un peu considérable, ne pas négliger de tirer parti des écumes des sirops et des miels ; les réunir dans un tonneau, les étendre dans suffisante quantité d'eau, et les disposer à la fermentation par l'addition de la levure de bière ou d'un morceau de levain de pâte ordinaire. La distillation appliquée ensuite à cette liqueur, procure encore une quantité d'alkool assez notable pour dédommager des soins et des frais que cette opération exige nécessairement. Il ne faut pas se lasser de le répéter, c'est dans ce qu'on perd sans y faire attention, que consistent souvent les bénéfices qu'on a droit d'attendre des travaux exécutés en grand dans les arts.

Sirop de Sucre.

Prenez cassonade ce que vous voudrez ; eau, quantité suffisante ; clarifiez parfaitement, et amenez à la consistance de sirop bien cuit.

Parmi les cassonades des différens pays que le commerce nous apporte, il en est, comme celle de Saint-Domingue, dont le grain est gros, bien cristallisé et très-sec ; il en est comme celle du

Brésil, qui paroît légèrement pâteuse et grasse au toucher. La première est plus estimée pour faire du sucre candi, du sucre en pain, &c.; l'autre convient davantage pour les sirops par décoction, parce que, cristallisant très-difficilement, elle ne les expose point à être décuits, comme cela arrive quand ils sont préparés avec la première, et qu'il s'y est formé du candi. C'est sur-tout pour la préparation des sirops qui doivent servir d'excipient aux électuaires, qu'il faut éviter d'employer une cassonade trop cristallisable. Le sucre se sépareroit bientôt sous forme de poudre ou de petits cristaux, et l'eau reprenant les propriétés qu'il tenoit enchaînées, agiroit sur les substances végétales des électuaires. Moyennant cette précaution, on peut se dispenser d'y ajouter du miel, comme quelques pharmacologistes célèbres l'ont proposé.

Premier Sirop d'Ipécacuanha.

Prenez ipécacuanha concassé.... 64 gmes [2 onces.]
sucre..... 2 kmes [4 livres.]
Faites infuser l'ipécacuanha dans 1 kme [2 livres.] d'eau bouillante.

L'infusion achevée, passez la liqueur à travers une étamine, et faites dissoudre le sucre au bain-marie.

Chaque once de sirop, par ce procédé, contient l'extractif de 8 décigrammes [16 grains] environ d'ipécacuanha.

Second Sirop d'Ipécacuanha.

Prenez teinture d'ipécacuanha. 40 gmes [1 onc. 2 gr.]
sirop de sucre..... 1 kmo [2 livres.]

Faites légèrement tiédir le sirop; ajoutez la teinture; mêlez bien exactement. Ce sirop contient, par once, un tiers de grain de matière résineuse et extractive.

Sirop d'extrait aqueux d'Opium. (Diacode.)

Prenez extrait d'opium aqueux. 64 gmes [2 onces.]
sirop de sucre..... 15 kmes [30 liv.]

Faites chauffer le sirop; lorsqu'il est bouillant, ajoutez l'extrait d'opium, délayé préalablement dans une très-petite quantité d'eau; passez ensuite le sirop par une étamine.

Le sirop diacode préparé avec les têtes de pavot, fermente et moisit facilement : d'ailleurs il est susceptible de varier dans ses effets, à cause de l'impossibilité d'avoir constamment ces capsules au même point de maturité. Celui préparé avec l'opium du commerce est également défectueux.

Ce sirop contient par 32 grammes [1 once]

un décigramme environ [2 grains] d'extrait d'opium aqueux.

Sirop tartareux.

Prenez sirop de sucre ou sirop simple	1 kme	[2 livres.]
acide tartareux concret.	20 gmes	[5 gros.]
eau distillée d'écorce de citron	60 gmes	[2 onces.]

Mêlez la dissolution de l'acide dans l'eau de citron, avec le sirop simple bien cuit.

Ce sirop contient environ 6 décigrammes [12 grains] d'acide tartareux par once ; il donne, mêlé avec douze fois son poids d'eau, une boisson aigrelette très-agréable, qui remplace avantageusement dans les pays du nord, celle faite avec le suc de citrons.

Sirop de Nerprun.

On doit le préparer conformément à la pharmacopée de Paris ; mais quand on manque de suc de nerprun, on peut, à son défaut, se servir du rob, si on en a fait à l'époque de la maturité des baies, en procédant de la manière suivante :

Prenez rob de nerprun, une partie ; sirop de sucre, cinq parties ; faites chauffer le sirop ; ajoutez, lorsqu'il est chaud, le rob ; passez à

travers une étamine, et conservez pour l'usage.

64 g^mes [2 onces] de sirop de nerprun contiennent 12 g^mes [3 gros] de rob.

Sirop sudorifique (ou de Cuisinier.)

Prenez salsepareille.....	2 k^mes	[4 livres.]
séné mondé.....	8 g^mes	[2 gros.]
anis..... }	De chaque 8 g^mes	[2 gros.]
roses blanches. }		
sucre..... }	De chaque 3 k^mes	[6 livres.]
miel blanc..... }		

Coupez la salsepareille longitudinalement et transversalement; laissez-la macérer, puis infuser pendant douze heures : avec le produit de cette macération et infusion, on prépare un sirop que l'on clarifie et que l'on verse bouillant sur le séné, les roses et l'anis : après douze heures d'infusion on passe ce sirop.

D'autre part, faites bouillir la salsepareille jusqu'à ce que l'eau ne soit plus colorée; rapprochez par l'évaporation les infusions et les décoctions ; faites un sirop avec le sucre ou le miel ; ajoutez sur la fin de la cuite l'infusion d'anis et de séné.

Sirop de Fleurs de pêcher.

Prenez sucre.....	15 k^mes	[30 liv.]
fleurs de pêcher récentes.	5 k^mes	[10 liv.]

Le sucre dissous et clarifié est amené au degré de cuisson connu sous le nom de grande *plume* ou grand *boulé*; on le verse bouillant sur les fleurs de pêcher mises dans un bain-marie garni de son couvercle; on mélange promptement à l'aide d'une spatule de bois; on ferme le bain-marie, et on le place dans l'eau bouillante. On le tient à cette température pendant deux heures, ensuite on passe la liqueur à travers un blanchet.

Ce sirop, qui a une saveur de noyau, purge à la dose d'une once et demie [48 grammes] un enfant de trois à quatre ans.

On pourroit, au lieu de fleurs, employer les feuilles du même arbre, le sirop qui en résulteroit, suivant la remarque de *Boulduc*, seroit purgatif, mais moins agréable, il auroit encore l'inconvénient d'être très-muqueux et susceptible de fermenter aisément.

Sirop de mousse de Corse.

Prenez mousse de Corse mondée	375 g^{mes}	[11 onc. 6 gr.]
vin blanc	2 k^{mes}	[5 livres.]
sucre	4 $k^{mes}\frac{1}{2}$	[9 livres.]

Mettez en infusion la mousse de Corse dans le vin blanc pendant quarante-huit heures; pas-

sez avec expression, filtrez, et faites cuire avec le sucre à la chaleur du bain-marie.

Sirops sans le secours du miel ou du sucre.

De toutes les parties des végétaux cultivés en Europe, ce sont les fruits succulens qui renferment la plus grande quantité de sucre. Dans le nombre, les raisins occupent le premier rang, et si les différentes espèces ne conviennent pas à la cuve, toutes au moins sont bonnes à la confection des sirops, et pourvues suffisamment du principe mucoso – sucré pour n'exiger nulle part, dans les années sèches et chaudes, l'addition du sucre ou du miel, substances portées aujourd'hui à un taux si élevé, que bientôt l'indigent ne pourra plus y atteindre. Il seroit donc utile de préparer ainsi beaucoup de cette espèce de sirop, afin de diminuer la consommation du sucre, devenu en quelque sorte pour la France, une denrée exotique.

Sirop acidule de Raisin.

L'art de concentrer le vin doux au moyen du calorique, pour le garantir de la fermentation, étoit déjà connu des Lacédémoniens; les habitans de l'Archipel et de l'Egypte paroissent même continuer de préparer ce raisiné liquide et d'en composer une espèce de sorbet.

Prenez 12 k^mes [24 livres] de suc de raisin noir ou blanc légèrement exprimé, afin d'éviter la trop grande quantité d'extractif ; placez-le sur un feu doux, et faites cuire en consistance de sirop après l'avoir clarifié avec l'albumen.

En refroidissant, ce sirop dépose une matière muqueuse épaisse, de couleur rougeâtre, qui contient entr'autres choses une grande quantité de tartrite acidule de potasse, qu'elle donneroit bientôt lieu à un mouvement de fermentation, malgré le degré de cuisson auquel on l'a réduit, si on ne le mettoit à l'abri de cet inconvénient à la faveur d'un peu d'alkool qu'on y ajoute : cette dose de moût produit environ un sixième de sirop, qu'on conserve en bouteille.

Sirop doux de Raisin.

Pour enlever les acides contenus dans le moût qu'on veut amener à l'état de sirop doux, on peut mettre en pratique divers procédés. Nous avons déjà fait voir, en parlant du rob de raisin, qu'il étoit possible par la simple cristallisation et décantation, de diminuer sa trop forte acidité, en le dépouillant d'une portion de tartre ; mais ce n'est que par la voie des combinaisons qu'on peut la détruire en totalité.

Quand le moût est évaporé à la moitié, et qu'il se trouve encore sur le feu, on jette du carbonate calcaire pour opérer la saturation des acides y contenus, et on le clarifie avec l'albumen. On passe la liqueur par un blanchet, et on continue de l'évaporer jusqu'à la consistance requise. Ce sirop est mucilagineux et peut servir de sirop ordinaire.

Quelle que soit la nature du raisin, pourvu qu'il ait atteint son point de maturité, la même espèce peut fournir à l'existence de deux sirops distincts par la couleur, la saveur et les effets; l'un n'est que le moût dépouillé d'une portion de tartre, et rapproché à la consistance requise; l'autre est ce même moût dans lequel on a jeté un peu de carbonate calcaire pour neutraliser les acides, lequel, clarifié et évaporé au même degré de consistance, donne un résultat sirupeux ayant le goût un peu mielleux.

Le premier de ces deux sirops est d'une acidité agréable en l'étendant dans l'eau à l'instar des sirops de groseille et de limon; il peut tenir lieu et remplacer par conséquent les sirops préparés avec les fruits dont on fait usage pendant les chaleurs de l'été.

Le second peut servir de sirop ordinaire, sur-tout au midi de la France, où le raisin est d'autant plus riche en sucre qu'il l'est moins

en tartre, et devenir sous la main du vigneron industrieux une branche importante d'économie, parce que la préparation dont il s'agit ne coûte presque pas de temps, de soins et de combustible.

Il est donc possible d'avoir ainsi toute l'année, sous la main, un sucre liquide, capable de suppléer le sucre ordinaire dans une infinité de cas. Enfin ces sirops aigrelets et doux provenant du même fruit, sont comparables à ceux résultant de certaines poires cuites au four, qui nagent dans un fluide sirupeux sans aucune addition de sucre.

On conçoit que s'il est aisé de préparer un sirop avec les fruits à baies sans le concours du sucre, les racines charnues et succulentes pourvues en quantité de mucoso-sucré, ne peuvent pas, à cause de leur contexture parenchymateuse, subir aussi facilement cette préparation, parce que, soit qu'on en sépare par la râpe et la presse la totalité des principes qui les constituent, soit qu'on les fasse bouillir à diverses reprises dans l'eau pour en extraire tout ce qu'elles renferment de soluble, la consistance du sirop qu'on en obtient est autant due à l'abondance de la matière extractive qu'au sucre concentré. Il est difficile, par conséquent, d'empêcher

d'empêcher pour un certain temps un pareil sirop de se décuire et de fermenter.

Quel que soit donc le mode qu'on parvienne à découvrir pour donner au jus de carrottes l'état sirupeux sans l'addition du sucre, il ne faut nullement compter, en économie domestique, sur un pareil supplément ; ces racines et leurs analogues offriront toujours infiniment plus de ressources en substance, comme assaisonnement ou comme nourriture.

Sirop antiscorbutique
d'armoise . . . . . }
de baume de tolu. . . . . }
de chicorée composée . . . . } Conformément
de coing. . . . . } au codex de Paris.
d'œillet . . . . . }

SECTION XVI.

ÉLECTUAIRES, CONFECTIONS.

Médicamens de même genre, quoique portant des noms différens ; ordinairement en consistance de miel, contenant des poudres extrêmement subtiles, des pulpes, des extraits, le tout exactement incorporé avec des sirops ou des miels plus ou moins composés, plus ou moins rapprochés, et dans des quantités variées

à raison de la propriété absorbante des poudres qui y entrent.

Quelques pharmacologistes recommandables ont essayé d'apporter des changemens à certains électuaires, en substituant le sucre au miel; mais ces changemens paroissent avoir été dictés plutôt par l'arbitraire que par une saine critique. Ils n'ont pas fait attention à cette loi générale dont ne se sont jamais départis les Arabes, nos maîtres dans l'art de préparer les électuaires; ils employoient toujours le miel quand ils y faisoient entrer des poudres; et du sucre, au contraire, quand c'étoient des pulpes.

On rangeoit autrefois, sous la dénomination d'*opiate*, les électuaires qui contenoient de l'opium; elle a été appliquée depuis à des préparations officinales et magistrales, dans lesquelles n'entre pas cet extrait, ou plus particulièrement à des poudres incorporées sur-le-champ. Il paroît qu'on a composé les électuaires dans l'intention de rendre les substances qui les constituent, plus faciles à prendre, moins désagréables au goût, d'augmenter ou de conserver mieux leurs vertus que sous toute autre forme.

Ce but est souvent manqué. Les électuaires qui contiennent des poudres dont la vertu est

tonique et astringente, la perdent en peu de temps; ceux dans lesquels entrent des pulpes, s'aigrissent ; enfin, plusieurs autres se moisissent.

Aussi les pharmaciens instruits sont-ils persuadés qu'il ne faut conserver dans les officines qu'un petit nombre de ces médicamens, c'est-à-dire, ceux qui ne s'altèrent que difficilement, ou auxquels l'altération qu'ils éprouvent procure de nouvelles propriétés non moins estimées. On auroit toutes prêtes les poudres des autres pour en préparer au besoin une quantité avec l'excipient qui leur convient.

Règles générales pour la préparation des Électuaires.

Il est nécessaire, 1°. que la poudre composée soit extrêmement fine, et faite exactement d'après les lois de la pulvérisation ;

2°. Que le sirop ou le miel devant servir d'excipient, soit bien préparé et porté au-delà de la consistance ordinaire ;

3°. Que les gommes-résines non pulvérisables, que les extraits, soient dissous;

4°. Que la dissolution rapprochée, que les pulpes privées de leur humidité superflue soient délayées dans le sirop ;

5°. Que ce sirop serve ensuite à incorporer

les poudres, qui en absorberont plus ou moins suivant leur nature ;

6°. Que l'électuaire bien remué, parfaitement uni et homogène, ait une consistance qui le mette à l'abri d'une fermentation capable de dénaturer les substances dont il est formé.

Thériaque. Conformém. à la pharmacopée de Paris.

On a souvent tenté de réformer la thériaque, et il semble que les auteurs de chaque pharmacopée aient voulu avoir la leur ; mais la recette de cet électuaire, aussi respectable par son antiquité, que par ses propriétés constatées depuis tant de siècles, quelque défectueuse qu'elle paroisse par la multiplicité des objets de nature différente qui entrent dans sa composition, la recette de cet électuaire est du nombre de celles auxquelles il convient de ne pas toucher, et peut-être en est-il de cet objet comme d'une infinité d'autres, qui ne doivent leur efficacité qu'à la réunion de plusieurs substances, d'où résulte un tout plus homogène et plus parfait. Nous dirons seulement qu'au lieu de l'opium du commerce, il faut y substituer son extrait aqueux, en observant les proportions.

Diascordium. Conformém. à la pharmacopée de Paris.

Le Conseil de santé des armées, dans son Formulaire pharmaceutique, a cru devoir faire de légers changemens à la recette du diascordium, décrite dans la pharmacopée de Paris; au lieu de mettre l'opium en poudre, il propose de le faire dissoudre dans une certaine quantité de vin, que l'on mêle ensuite avec le miel pour former l'électuaire, et de remplacer le storax calamite par le baume du Pérou sec, résine également très-odorante, que la cupidité ne paroît pas encore avoir essayé de sophistiquer. Ces deux propositions sont sages et méritent d'être adoptées. On observera seulement d'employer l'extrait d'opium aqueux à moitié de la dose prescrite, à la place de l'opium du commerce.

Catholicum double.

SECTION XVII.

PULPES.

C'EST le parenchyme des fleurs, feuilles, fruits et racines des végétaux, quelquefois ramolli par la chaleur et l'eau, toujours divisé par le pilon, passé à travers un tamis de crin d'un tissu serré et amené par évaporation, s'il est nécessaire, à la consistance d'une bouillie plus ou moins épaisse.

Règles générales pour préparer les pulpes.

Il convient, 1°. de broyer dans un mortier de marbre les herbes succulentes, les fruits et les racines charnues, de les frotter sur le tamis de crin avec un instrument de bois nommé *pulpoir;* tout ce qui n'est pas fibreux est forcé de pénétrer par les mailles du tissu. On recueille la pulpe ou adhérente de l'autre côté du tamis, ou tombée sur une assiette mise dessous pour la recevoir.

2°. De faire infuser et bouillir dans l'eau les fruits secs, les herbes et les racines plus fibreuses que succulentes, avant de les piler et de les tamiser; les pulpes obtenues par cette méthode sont ordinairement plus mucilagineuses, mieux liées que les précédentes.

3°. De faire cuire sous les cendres, dans l'eau, à sa vapeur ou dans un four, certains fruits, les pommes, les poires, et plusieurs racines, comme les bulbes à squammes, les pommes-de-terre, &c. avant d'en retirer la pulpe, afin de combiner leurs sucs avec le principe amylacé ou mucilagineux qu'elles contiennent.

4°. D'humecter d'eau la moelle de casse, les tamarins, de les exposer à une douce chaleur; leurs pulpes se ramollissent et peuvent, à l'aide

du tamis, être séparées des substances solides auxquelles elles étoient unies.

5°. De leur faire perdre par une évaporation au bain-marie, leur humidité si elles en ont de superflue, et de ne les employer qu'après les avoir fait passer à travers un tamis de crin plus serré.

SECTION XVIII.

CONSERVES.

On a donné le nom de conserve à trois médicamens de même nature, qui ne diffèrent entr'eux que par la consistance.

Les unes sont préparées avec le sucre cuit à la petite plume, dans lequel on incorpore des pulpes de racines, de feuilles, de fleurs et de fruits.

Les autres sont préparées avec le sucre cuit au *casse ;* on les coule sur une pierre huilée, et on les place pendant quelques jours à l'étuve.

On désigne encore sous la dénomination de conserve, un mélange de poudre végétale avec des proportions de sucre cuit à la petite plume.

Ces préparations ne diffèrent des électuaires et des pulpes, que parce qu'elles contiennent une plus grande quantité de sucre pour mettre

à l'abri de la fermentation les matières végétales qui entrent dans leur composition ; mais en général ce sont des médicamens peu énergiques, qui n'occupent plus maintenant une grande place dans les ouvrages de pharmacie.

Ainsi les conserves sont loin de mériter ce nom, puisqu'elles n'empêchent pas le médicament de fermenter et de moisir, et que le moyen proposé par les meilleures pharmacopées ne sauroit les garantir de cet inconvénient. Ne vaudroit-il pas mieux en supprimer la plupart, et ne conserver à la place que les poudres qui en font la base? On les délayeroit comme il a été dit pour les électuaires, avec un sirop approprié, et on en prépareroit, à mesure du besoin, la quantité nécessaire. On seroit alors plus certain de l'efficacité du médicament extemporané qu'on obtiendroit par ce moyen. La seule conserve qu'il seroit peut-être utile d'excepter de cette réforme, seroit celle de cynorrhodon, moins à cause de ses propriétés médicinales que par l'avantage qu'elle offre, à raison de son état mucilagineux, de servir aux bols et aux pilules. Voici quelle en est la préparation.

Conserve de Cynorrhodon.

Prenez pulpe de cynorrhodon. . 500 gmes [1 livre.]
sucre. . . . . 1 kme [2 livres.]

Il faut cueillir les fruits à leur vrai point de maturité ; trop mûrs, il seroit impossible d'en séparer les semences soyeuses qui sont dans l'intérieur ; trop verts, ils auroient une saveur acerbe, et manqueroient des propriétés desirées. C'est ordinairement au commencement de l'automne qu'on prépare cette conserve.

On sépare exactement le péduncule, le haut du calice, les semences et le duvet qui se trouvent dans l'intérieur des fruits ; on les arrose de vin blanc, et on les laisse ainsi à la cave, dans une terrine, pendant trois à quatre jours, jusqu'à ce que le fruit soit suffisamment ramolli. Alors on le pile légèrement dans un mortier de marbre, avec un pilon de bois ; on tire la pulpe par le moyen d'un tamis de crin ; on passe cette pulpe de nouveau au tamis ; on la délaye ensuite avec le sucre cuit à la plume et à demi refroidi : on mêle bien exactement.

SECTION XIX.

TABLETTES, PASTILLES.

MÉDICAMENS qui se ressemblent par leur nature intime, et dont l'excipient est le sucre cuit à la grande plume, dans lequel on incorpore convenablement des poudres simples ou composées, que l'on divise en petites portions, auxquelles on donne des formes différentes; ou la solution rapprochée d'une matière mucilagineuse, avec une grande quantité de sucre et des substances réduites en poudre. Quelle que soit la configuration des tablettes et des pastilles, elles ne diffèrent des conserves que par une consistance plus solide : il y en a de préparées avec ou sans feu.

Règles générales pour les Tablettes préparées avec ou sans feu.

Il s'agit, 1°. de rendre aussi tenue qu'il est possible, la poudre simple ou composée qui doit y entrer.

2°. De clarifier parfaitement la quantité de sucre que prescrit la formule, de cuire ce sucre jusqu'à ce qu'en y plongeant une écumoire et soufflant à travers, on fasse jaillir de tous les trous le sirop sous la forme de flocons.

3°. D'incorporer rapidement la poudre avec le sirop, de manière à ce qu'il en résulte un tout bien uni, bien lié.

4°. De verser ce mélange sur un marbre huilé ou saupoudré de sucre, pour l'étendre et le couper comme il a été dit ci-dessus.

Les tablettes préparées sans feu, sont 1°. de pulvériser, suivant l'art, les substances dans lesquelles résident les vertus qui servent à caractériser les tablettes.

2°. De mêler intimement les poudres avec le sucre.

3°. De former, à l'aide du pilon, avec ce mélange et un mucilage de gomme adragant, une pâte qu'on pétrit sur une table de marbre, qu'on étend avec le cylindre, qu'on divise avec un emporte-pièce, en pastilles qui, séchées lentement, doivent être conservées dans un vaisseau de verre et placées dans un endroit sec.

Les tablettes ou pastilles devant être, en général, d'une saveur agréable ou la moins désagréable possible, la poudre s'y trouve toujours en petite quantité, relativement à celle du sucre.

Pour préparer le mucilage des pastilles faites à froid, il faut prendre la gomme adragant entière, ou seulement concassée ; verser dessus douze parties d'eau simple ou aromatique, sui-

vant l'espèce de pastilles, et faire macérer le tout jusqu'au lendemain.

Le mucilage formé ainsi spontanément, on le force de passer à travers une toile pour le débarrasser de quelques hétérogénéités dont la gomme la plus pure n'est presque jamais exempte.

Pastilles d'Ipécacuanha de 3 centigrammes [1 demi-grain].

Prenez ipécacuanha en poudre. .	24 gmes	[6 gros.]
sucre	1 kme	[2 livres.]
mucilage de gomme adrag.	quantité suffis.	
Faites 48 pastilles pour 30 gmes. de masse. .	3 onc.	[½ gros.]

Tablettes diacarthami.

Prenez semences de carthame séparées de leurs enveloppes ou écorces	de chaque 32 gmes	[1 once.]
poudre diatracaganthe du codex		
hermodates.		
diagrède		
racine de turbith.	48 gmes	[1 once ½.]
gingembre.	16 gmes	[4 gros.]
sucre en poudre	800 gmes.	

Mettez toutes les substances en poudre très-fine, faites-en un mélange exact, et incorporez-le avec un mucilage de gomme adragant, de

manière à former une pâte homogène, que vous diviserez par tablettes.

On propose cette réforme pour les tablettes *diachartami*, qui ne sont jamais bien faites malgré le soin qu'on y apporte en suivant l'ancien procédé. Le sucre a toujours trop de calorique pour ne pas grumeler les matières résineuses; elles altèrent d'autant l'humidité à cause des substances muqueuses qu'elles contiennent.

On a cru pouvoir remplacer la *manne*, le *miel rosat*, les *coings confits*, par la même quantité de sucre équivalant à ces trois ingrédiens, afin de ne pas faire varier la dose des tablettes.

Pastilles de Soufre.

Prenez soufre sublimé et lavé. .	30 gmes [7 gros ½.]
sucre	120 gmes [3 onc. 6 gr.]
mucilage de gomme adragant	quantité suffisante.
Pastilles de cachou.	Conformément à la pharmacopée de Paris.

SECTION XX.

MASSES PILULAIRES.

Médicamens de consistance un peu ferme, formés du mélange intime de poudres ordinairement très-actives, et d'excipiens appropriés, auxquels on donne, à coups de pilon, du liant, de la ductilité, et qu'on conserve dans des pots de faïence.

Lorsqu'il s'agit d'administrer ce médicament, on détache de la masse la quantité prescrite, dont on doit faire, par exemple, trente portions égales; on la pétrit, on la malaxe, on l'étend sur un cylindre que l'on divise en trente portions, à l'aide d'une machine apportée d'Allemagne, nommée *pilulier*.

Chaque coupon roulé dans les doigts et formé en globule ou en olive, enveloppé de poudre de réglisse ou de lycopodium, est ce qu'on nomme une *pilule*.

Il en est pour le poids, depuis un quart de grain jusqu'à huit grains.

Cette forme de médicament paroît avoir été imaginée en faveur des malades qui ont une répugnance décidée pour tout ce qui est breuvage, comme aussi dans la vue de se procurer

des remèdes portatifs à demi-solides, susceptibles d'agir insensiblement en séjournant plus long-temps dans les viscères; aussi est-elle moins appropriée aux maladies aiguës, qui exigent une action prompte, qu'aux maladies chroniques; mais la déglutition gênée s'oppose toujours à l'usage des pilules.

Pilules bénites de FULLER.

Prenez aloës. . . . . 16 gmes [½ once.]
séné . . . . . 8 gmes [2 gros.]
Assa fœtida, galbanum, myrrhe. . . . . 4 gmes [1 gros.]
sel de mars ou sulfate de fer. . . . . 24 gmes [6 gros.]
safran du Gâtinois, macis. . . . . 4 gmes [1 gros.]
huile de succin . . . . . 40 gouttes.
sirop d'armoise . . . . . quantité suffisante.

Dose, depuis 2 décigrammes [4 grains] jusqu'à 6 décigrammes [12 grains].

Pilules savonneuses.

Prenez savon officinal . . . . . 128 gmes [4 onces.]
poudre de racine de guimauve . . . . . 10 gmes [2 gros ½.]

Pilez le savon dans un mortier de marbre avec suffisante quantité d'huile d'olive, s'il est néces-

saire, pour le ramollir, et ajoutez ensuite la poudre de guimauve, et faites avec le tout des pilules de 2 déc^{mes} $\frac{1}{2}$ [5 grains]; la dose sera depuis une pilule jusqu'à quatre par jour.

Pilules scillitiques.

Prenez savon officinal . . . . . 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]

gomme ammoniaque.
nitrate de potasse . . } de ch. 8 g^{mes} [2 gros.]
scille en poudre . . .

Faites avec le sirop de miel des pilules de 1 déc^{me} à 2, 3 à 4 grains.

On en prescrira le nombre.

Pilules mercurielles.

Prenez mercure. . . .
poudre de jalap. } à . . . 128 g^{mes} [4 onces.]
de scammonée . .
de tartrite acidule de pot. 64 g^{mes} [2 onces.]
sirop de nerprun. , . . . 128 g^{mes} [4 onces.]

Il faut éteindre le mercure avec le tartrite acidule de potasse et un peu de sirop; ajouter ensuite les poudres, et former du tout une masse qui a besoin d'être pistée long-temps.

Dose, depuis 12 déc^{mes} [24 grains] jusqu'à 48 déc^{mes} [96 grains].

Divisez la masse en pilules de 3 déc^{mes} [6 grains].

Pilules

Pilules de Ciguë.

Prenez extrait de ciguë réduit par l'évaporation au bain-marie, à la consistance pilulaire, autant que vous voudrez ; divisez en pilules d'un décigramme [2 grains].

On en prescrira le nombre depuis trois jusqu'à vingt et trente.

Pilules toniques de BACHER.

L'ellébore noir est du nombre de ces végétaux que l'art a su dompter au point de les priver de leur vertu violemment purgative, pour ne leur laisser que la propriété tonique. La racine de cette plante fait la base des pilules antihydropiques de *Bacher*, dont la recette se trouve décrite dans le recueil des Observations des hôpitaux militaires, publié par *Richard*. Voici quelle en est la préparation ; à laquelle il faut se conformer avec la plus scrupuleuse exactitude.

Prenez extrait de racine d'ellébore noir de Suisse. . . } de chaque
extrait de myrrhe à l'eau. } 32 gmes [1 once.]
poudre de feuilles sèches de chardon bénit . . . 12 gmes [3 gros.]

Pour donner à ce composé la perfection dont il est susceptible, il convient de n'employer que

de l'ellébore noir de Suisse, cueilli en septembre ou octobre. Cette condition une fois remplie, on en prépare l'extrait de la manière suivante.

Prenez une partie de l'ellébore grossièrement pulvérisé ; versez par-dessus, et dans un vase de terre vernissée ou de faïence, neuf parties d'alkool à vingt-deux degrés, dans lequel on aura préalablement fait dissoudre un dixième de son poids de potasse carbonatée par la décomposition du nitrate de potasse avec le charbon: laissez macérer le tout pendant dix heures ; passez, et versez sur le résidu une nouvelle quantité d'alkool alcalisé, que vous laisserez macérer de nouveau pendant le même temps : passez et réunissez les deux liqueurs.

Pour épuiser entièrement l'ellébore de tout ce qu'il contient de principes solubles, on y versera du bon vin blanc du Rhin ou de Grave, jusqu'à ce qu'il en soit recouvert de cinq à six travers de doigt ; on laissera macérer le tout pendant vingt-quatre heures, en remplaçant le vin qui aura pu s'évaporer pendant ce temps : on passera la liqueur, et on répétera l'opération : on réunira les liqueurs avec le marc, auquel on fera subir une coction dans cette liqueur pendant trente ou quarante minutes seulement : on passera avec expression. Le produit de cette décoction sera mêlé aux infusions alkooliques,

et on procédera à leur évaporation dans une bassine d'argent. La matière rapprochée en consistance de sirop épais, on y mêlera, en agitant beaucoup, un neuvième en poids d'alkool à 22 degrés: pour donner à cet extrait de l'homogénéité, on évaporera de nouveau jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance convenable.

On prépare la myrrhe en la réduisant en poudre, la faisant dissoudre dans l'eau, passant la solution, et l'évaporant jusqu'à la consistance d'extrait, ni trop mou, ni trop solide.

Quant au chardon bénit, il ne s'agit que d'en prendre la feuille avant la fécondation de la fleur, de la sécher à l'air, et de la réduire en poudre très-fine.

Toutes les conditions dont il vient d'être question, exactement observées, on peut procéder au mélange des substances appropriées, pour former la masse pilulaire, qu'on laisse quelque temps à l'air, afin de la dessécher et de lui donner la consistance convenable.

Pilules de cynoglosse . . . . . } Conformément
de térébenthine . . . . . } à la pharmacopée de Paris.

SECTION XXI.

TROCHISQUES ET TOPIQUES.

DANS le premier âge de la médecine, les trochisques ont joui d'une grande réputation : ce nom étoit donné à une foule de préparations plus ou moins compliquées, destinées à des usages internes et externes, dont les propriétés étoient diamétralement opposées ; on les divisoit par petites masses composées d'une ou de plusieurs substances diversement figurées, et on les faisoit sécher au soleil.

A la vérité, on n'a pas connu assez le but des anciens dans la préparation de la plupart des trochisques. Il paroît qu'ils ont été inventés, non pas comme l'ont dit nos plus célèbres pharmacologistes, pour conserver long-temps plusieurs substances, mais bien dans l'intention de favoriser leur division en les associant avec des intermèdes susceptibles d'en changer la contexture naturelle, d'enlever aux uns leur état humide et spongieux, aux autres leur caractère tenace et élastique, afin de les mettre en état de subir l'action du pilon, et de passer à travers le tamis pour fournir une poudre plus propre à entrer dans les électuaires dits *opiatiques*.

Il y a des trochisques de plusieurs espèces. Les uns sont de petits cônes friables qu'on a faits à l'aide d'un entonnoir, avec les pâtes liquides des substances broyées à l'eau ou des précipités nouvellement lavés, et qu'on a rangés sur des feuilles de papier pour leur procurer une prompte dessiccation : les autres sont des mélanges réduits avec des poudres et du mucilage, sous la forme de petits pains, dans l'intention, soit de conserver certaines substances qui s'altéreroient facilement, gardées dans l'état de poudre, soit de pouvoir soumettre à une pulvérisation plus parfaite, celles qui n'avoient pu d'abord fournir une poudre bien subtile, à cause de leur solidité ou de leur souplesse et de leur élasticité. Ces différens trochisques sont mis en poudre pour être employés à l'intérieur.

Les conditions que demande la préparation des trochisques, sont, pour les premiers, une porphyrisation long-temps continuée; pour les autres, une pulvérisation très-exacte, un emploi bien ménagé du mucilage, leur seul excipient; un mélange bien intime, une dessiccation complète, un endroit à l'abri de l'humidité, et des vaisseaux de verre pour leur conservation.

ÉPONGES PRÉPARÉES.

Choisissez des éponges fines ; lavez-les assez exactement pour qu'il n'y existe plus de corps étrangers. Tandis qu'elles sont mouillées, entourez-les de ficelle en les serrant fortement : faites en sorte que les tours de la ficelle se touchent d'une manière si exacte, que toute l'éponge se trouve recouverte (à-peu-près comme les carottes de tabac) : ayez soin sur-tout que la ficelle soit arrêtée à chaque bout de l'éponge par un nœud qu'on puisse défaire à volonté.

La partie de l'éponge découverte peut être ensuite divisée à l'aide d'un instrument tranchant ; et recevoir toutes les formes qu'on veut lui douner.

Les éponges préparées suivant ce procédé, doivent toujours être conservées dans des endroits à l'abri de l'humidité ; leur usage est incomparablement supérieur à celui des éponges cirées. Lorsqu'on veut se servir de cette éponge, on défait le nœud qui est à l'un des bouts de la ficelle, et on la déroule jusqu'à ce qu'on ait mis à découvert la quantité d'éponge dont on a besoin : on arrête ensuite la ficelle par un autre nœud, afin que le reste de l'éponge, qui ne doit pas servir pour le moment, puisse toujours être comprimé.

TROCHISQUES ESCAROTIQUES.

Les trochisques n'ont pas toujours été destinés à être déformés par l'action du pilon, pour faire partie ensuite des remèdes internes. Plusieurs topiques désignés sous ce nom dans les plus anciens dispensaires, sont employés dans leur entier : la figure particulière qu'on leur a donnée n'a eu pour objet que leur application plus facile dans les plaies, comme caustiques.

Trochisques de minium . . . . . } Conformément
de blanc rhasis . . . . } à la pharmacopée de Paris.

Poudre escarotique du frère Côme.

Prenez sulfure de mercure rouge
(cinabre artificiel). 8 gmes [2 gros.]
cendres de cuir tanné. 4 décmes [8 grains.]
sang-dragon. . . . . 6 décmes [12 grains.]
arsenic blanc . . . . . 20 décmes [40 grains.]

Mettez le tout en poudre impalpable, et faites-en un mélange exact dans un mortier de verre, pour l'employer principalement au traitement des ulcères chancreux du visage, de la manière suivante :

Prenez une petite quantité de cette poudre ; faites, avec quelques gouttes d'eau, une espèce de boue pas trop liquide, afin que l'arsenic ne

puisse pas se précipiter. Portez ensuite ce topique, à l'aide d'un pinceau, sur l'ulcère, et étendez-le de l'épaisseur d'une feuille de papier: recouvrez le tout avec l'agaric de chêne ou la toile d'araignée, ou le byssus des tonneaux.

Avant l'application de ce remède, le malade doit y avoir été préparé par le régime du lait et par les purgatifs.

D'après la composition de ce topique, on seroit tenté de croire qu'il y entre des substances inutiles : telles sont les cendres de cuir tanné; mais de célèbres praticiens en chirurgie, qui ont eu de fréquentes occasions d'en faire usage avec succès, semblent nous imposer la condition de ne rien changer à la formule.

SECTION XXII.

HUILES FIXES.

Elles sont un des matériaux immédiats des végétaux, fourni le plus ordinairement par la matière charnue de certains fruits, par les semences émulsives, d'une saveur douceâtre ou fade, onctueux au toucher, tantôt solide, tantôt liquide, suivant la température.

Les huiles fixes ont pour caractères généraux d'être insolubles dans l'eau et dans l'al-

kool, de s'enflammer à une haute température, et de former avec les alkalis des composés nommés *savons*.

Pour extraire les huiles, on emploie différens procédés ; les plus usités consistent à réduire les fruits oléagineux en pâte plus ou moins fine et les semences émulsives en poudre, à les enfermer dans des sacs de coutil, de crin, de jonc, et à les soumettre à l'action d'une forte presse. L'huile abandonne le parenchyme dans lequel elle étoit comme interposée, et coule entraînant avec elle du mucilage, dont une partie lui est combinée, et l'autre trouble sa transparence. On la débarrasse de celle-ci par le filtre, l'autre s'en sépare à la longue; mais l'huile ainsi clarifiée n'a jamais la saveur douce de la première. La plupart des huiles par expression paroissent contenir deux huiles bien distinctes, dont une a une grande tendance à se concréter, et l'autre à conserver la fluidité.

Ceux qui préparent les huiles pour les arts, se servent de la torréfaction pour enlever aux semences émulsives leur humidité, et détruire leur mucilage; par ce moyen ils obtiennent des produits plus abondans, mais moins propres pour la médecine, et ne doivent jamais être employés intérieurement; il faut donc nécessairement tirer sans feu toutes les huiles

destinées aux usages internes, et qui sont naturellement liquides.

HUILE D'AMANDES DOUCES.

Au lieu de réduire en pâte, comme on le recommande dans toutes les pharmacopées, les amandes douces pour en retirer l'huile, le pharmacien, après avoir enlevé la poussière adhérente à l'écorce des amandes, en les frottant avec un linge rude, doit les broyer sous une meule, les mettre en poudre et les passer au tamis de crin.

On sait maintenant que la percussion continuée, par laquelle les amandes sont amenées à l'état de pâte, déchire, divise leur parenchyme, leur mucilage, au point de les disposer à passer avec l'huile.

Or, il est démontré que l'huile a d'autant plus de disposition à s'altérer, qu'elle contient une plus grande quantité de mucilage ou du parenchyme des semences; que ce sont principalement ces deux substances qui contractent de l'âcreté, puisque les huiles rances, lavées à l'eau chaude, se rétablissent et reprennent de la douceur; puisque des amandes rances fournissent une huile qui, filtrée aussi-tôt après son expression, est presque aussi douce que celle retirée des amandes saines.

Les pains d'amandes douces épuisées d'huile, peuvent, sous forme de poudre, être employés à préparer des cataplasmes, à la place de la farine de lin aussi privée d'huile.

HUILES CONCRÈTES.

Parmi les moyens usités dans la préparation des huiles concrètes, ceux qu'on doit employer pour le cacao serviront ici d'exemple.

BEURRE DE CACAO.

Premier procédé.

On broye avec un cylindre de fer, sur une pierre chauffée un peu plus fort que pour la préparation du chocolat, du cacao des îles, torréfié, mondé de son écorce et de ses germes.

Dès qu'il est réduit en pâte molle, on le renferme dans un sac de toile, qu'on met à la presse entre deux plaques chauffées dans l'eau bouillante. Le beurre passé, on fait bouillir dans de l'eau le résidu broyé de nouveau; le beurre qui y restoit encore, s'élève à la surface; on l'enlève lorsqu'il est refroidi; on le fait fondre avec l'autre; on le filtre au papier gris, à une température capable d'entretenir sa fluidité, et on le coule dans des moules de fer-blanc, où il

prend dans nos climats une consistance analogue à celle de la cire.

Deuxième procédé.

Si, au cacao bien broyé sur la pierre, on ajoute de l'eau bouillante dans la proportion d'un k^me^ [2 liv.] pour cinq de cacao, la masse soumise à la presse donne tout son beurre en une seule fois.

En général, dans les préparations des huiles destinées à servir d'aliment ou de médicament, on apportera le plus grand soin dans l'entretien des moulins, des presses et autres ustensiles, afin d'éviter de leur communiquer un mauvais goût. Il faut encore prendre garde d'y employer les vaisseaux de cuivre, ce métal étant facilement attaquable par les huiles, et leur donnant une propriété *délétère*.

DES GRAISSES DES ANIMAUX.

Elles varient singulièrement entr'elles pour la couleur et la consistance; mais comme elles présentent à-peu-près les mêmes principes à l'analyse chimique, et les mêmes vertus à la pratique médicale et dans l'économie domestique, on n'emploie guère que les graisses de porc et de mouton, privées par des lotions dans l'eau froide, du sang qu'elles contiennent, et par

une douce chaleur, des membranes et de l'albumine qui les renfermoient, et ensuite de l'humidité qu'on leur avoit ajoutée.

Pour les purifier, on passe ces graisses ainsi dépurées et liquéfiées, par un linge, dans un vase de faïence qu'on couvre de papier et qu'on conserve au frais.

GRAISSE OXIGÉNÉE.

Prenez axonge dépuré . . . . . 16 parties.
acide nitrique . . . . . 1 partie.

Ajoutez à l'axonge liquefié l'acide, et agitez le mélange long-temps, en lui conservant la fluidité; quand il est refroidi, on lui fait éprouver plusieurs lotions à l'eau chaude, pour enlever tout l'acide nitrique qui pourroit s'y trouver surabondant ou non décomposé.

DES HUILES PAR INFUSION OU PAR DÉCOCTION.

Les huiles fixes ou par expression, concrètes ou fluides, se chargent des principes résineux et aromatiques des végétaux et des animaux: de-là les huiles par digestion, par infusion ou par décoction, qu'on tient dans les pharmacies; mais ces principes s'y trouvent en trop petite quantité, et il seroit peut-être nécessaire pour en tirer parti, de les employer récemment

préparées, et non dans un état rance. Les plus usitées dans les hospices sont :

Les huiles de camomille.
d'hipéricum..
Baume tranquille.....

Conformément au codex de Paris, à l'exception que pour le baume tranquille, les crapauds doivent en être supprimés, vu qu'ils le disposent à la rancidité ; d'ailleurs leurs éminentes vertus sont comme celles de beaucoup d'autres substances animales, également préconisées au nombre des fables, et leur usage médicinal relégué parmi les pratiques ridicules et inutiles.

SECTION XXIII.

EMPLATRES.

MÉDICAMENS externes, solides à froid, se ramollissant à chaud, qu'on malaxe, qu'on étend sur du linge, qu'on applique, qui adhèrent à la peau sans couler, dont deux espèces; l'une est une solution de cire et de résine dans les huiles ou les graisses ; l'autre une dissolution d'oxide de plomb, par les mêmes matières grasses.

Règles générales pour la préparation des Emplâtres.

Pour ceux composés d'huile et de cire, solution à feu doux de cette dernière, et mélange parfait des poudres, si on leur en ajoute.

Pour ceux qui contiennent des résines et des gommes-résines, liquéfacation et défécation des premières, pulvérisation ou solution des secondes dans un alkool foible qui la rend plus complète que le vinaigre; ordinairement employé en consistance de résine.

Pour ceux dont la base est un oxide de plomb, la division extrême de cet oxide, sa dissolution accélérée en le mêlant à l'huile bouillante, et cuisant à feu nu quand les emplâtres doivent être brûlés ; mais lorsqu'ils ne doivent pas l'être, elle est retardée et modifiée en ne chauffant qu'avec une addition d'eau le mélange d'huile et d'oxide qu'on fait d'abord à froid.

Pour ces derniers sur-tout, bassine grande et à cul-de-lampe, agitation continuelle du mélange à l'aide d'une spatule ; cuisson qui les amène à ne plus s'attacher aux doigts dès qu'ils sont refroidis.

Substances à ajouter successivement après la cuisson, singulièrement disposées au mélange : poudre tamisée ; extraits ni trop mous ni trop

secs ; mercure éteint par la térébenthine ou par la graisse volatile aromatique ; camphre divisé par l'alkool, et dissous par l'huile.

Les emplâtres étant cuits, on les malaxe encore chauds par portions de quatre onces ; chaque portion, roulée ou divisée en cylindres plus ou moins gros, désignés sous le nom de *magdaléons*, qu'on enveloppe de papier, et qu'on pique à une de ses extrémités.

Emplâtre simple.

Prenez oxide de plomb demi-vitreux (litharge).....	2 k^{mes} $\frac{1}{2}$	[5 livres.]
huile d'olive.....	5 k^{mes}	[10 liv.]
eau.....	quantité suffisante.	

Faites cuire à grande eau jusqu'à ce que la litharge soit parfaitement dissoute, et que la masse emplastique ne s'attache plus aux doigts.

Cet emplâtre peut servir d'excipient pour toutes les substances avec lesquelles on desireroit augmenter l'action des topiques de ce genre.

Emplâtre mercuriel.

Prenez emplâtre simple.....	2 k^{mes}	[4 livres.]
cire jaune.....	320 g^{mes}	[10 onc.]
mercure.....	$\frac{1}{2}$ k^{me}	[1 livre.]

Eteignez le mercure dans suffisante quantité d'axonge oxigénée ; incorporez le tout à l'emplâtre,

plâtre, qu'on aura fait liquéfier avec la cire, sur un feu très-doux, et dans un vaisseau de terre ou de fer.

Emplâtre pour les bougies.

Prenez oxide de plomb demi-vitreux et porphyrisé	192 gmes	[6 onces.]
suif	64 gmes	[2 onces.]
cire jaune	64 mes	[2 onces.]
huile de noix	96 gmes	[3 onces.]

Les bougies peuvent être fabriquées avec toute espèce d'emplâtre; seulement il faut avoir attention que la masse emplastique à laquelle on donne la préférence, ne soit pas d'une consistance trop forte, autrement les bougies se feroient mal; elles deviendroient sèches, cassantes, et ne conserveroient pas cette souplesse qui permet qu'elles se prêtent à toutes les flexions du canal urinaire, où elles doivent être introduites et y séjourner.

Aujourd'hui on préfère les bougies de gomme élastique qu'on trouve dans le commerce, parce qu'elles n'ont pas les inconvéniens qu'on reproche quelquefois à celles préparées avec les emplâtres.

Souvent on humecte la surface des bougies, avant de les introduire, avec de l'eau végéto-minérale, ou avec une décoction, ou une tein-

ture d'opium, une d'autres préparations liquides appropriées à l'effet qu'on a intention de produire.

Emplâtre gommeux.

Prenez emplâtre simple.....
cire jaune.....
poix résine..... } De chaque 2 k^mes 96 g^mes [4 liv. 3 onces.]

Faites fondre le tout sur un petit feu. D'un autre côté,

Prenez galbanum.....
gomme ammoniaque.....
sagapenum..... } De chaque 96 g^mes 3 [onces.]
térébenthine..... 192 g^mes [6 onces.]

Les gommes-résines seront délayées dans la térébenthine prescrite, puis ajoutées à la masse emplastique, qu'on aura laissé refroidir à demi.

C'est avec raison qu'on a renoncé à l'ancien procédé, qui consistoit à faire dissoudre préalablement les gommes-résines dans le vinaigre, parce qu'elles perdent beaucoup de leur odeur, et que l'emplâtre est moins lisse. Leur addition dans l'état de poudre paroissoit préférable; mais nul doute que le procédé indiqué ne conserve mieux toutes les propriétés des gommes; on évite d'ailleurs, par ce moyen, une manipulation, la pulvérisation, souvent difficile à exécuter,

sur-tout pendant l'été, et l'emplâtre est plus homogène.

Emplâtre de Savon.

Prenez emplâtre simple..... 3 k^mes [6 livres.]
savon blanc et dur..... $\frac{1}{2}$ k^me [1 livre.]

Fondez-les ensemble, et faites cuire jusqu'à consistance d'emplâtre.

Si on se bornoit à liquéfier l'emplâtre et à y mêler le savon ratissé, sans le concours de la cuisson, il en résulteroit une décomposition qui enleveroit au mélange la consistance requise.

Emplâtre de Savon camphré.

Toutes les fois qu'on jugera à propos de camphrer l'emplâtre de savon, et généralement les emplâtres et onguens, il sera toujours nécessaire de les faire liquéfier préalablement à une douce chaleur, de dissoudre le camphre à l'aide d'un peu d'huile, après l'avoir réduit en poudre avec de l'alkool, et de les introduire dans la proportion d'un g^me [18 grains] par 64 g^mes [2 onces] d'emplâtre ou d'onguent; mais il convient, à cause de l'extrême volatilité du camphre, de ne faire cette addition qu'à mesure des besoins.

Emplâtre agglutinatif.

Prenez poix résine..... $\frac{1}{2}$ k^me [1 livre.]
résine élémi ..... 128 g^mes [1 once.]
térébenthine..... 64 g^mes [2 onces.]

Faites fondre le tout ensemble sur un feu doux ; passez à travers un linge, et conservez dans un pot, pour l'usage.

Sparadrap.

Prenez emplâtre simple ou autre qu'il plaira.
huile d'olive fine..... } De chaque
térébenthine..... } quantité

Disposez une planche de 86 centimètres de long sur 22 centimètres de large ; faites qu'une des surfaces de la planche soit très-lisse ; enfoncez sur les bords, à 38 centimètres de distance, deux broches de fer de 15 millimètres de hauteur, pour retenir un cylindre semblable à celui qui sert à broyer le chocolat.

Pour préparer le sparadrap, mettez, de chaque côté des broches, une carte pour élever le cylindre; disposez une bande de toile fine de la longueur que vous voudrez, de manière qu'une des extrémités puisse être saisie facilement ; versez promptement l'emplâtre liquéfié légèrement et le plus près possible du cylindre ; tirez la toile un peu horizontalement ; faites en-

suite sécher le sparadrap sur une corde tendue.

A défaut de sparadrapier, il faut attacher des bandes de toile fine sur les bords d'une table, faire liquéfier l'emplâtre, ajouter l'huile et la térébenthine, verser et étendre sur la toile avec un couteau de fer légèrement chauffé, lisser enfin la toile avec un cylindre de bois bien uni.

SECTION XXIV.

POMMADES, CÉRATS, ONGUENS.

Ils diffèrent des emplâtres par leur consistance sur-tout, qui, en général, est toujours plus molle, et demandent qu'on observe les mêmes règles pour les préparer. Ils sont plus ou moins composés, mélangés d'huile, de graisse, de cire, de résine, de poudres végétales, animales, minérales, qui, à raison des différens degrés de mollesse qu'on leur donne, et des matières qui en sont la base, portent différens noms. On doit les renouveler souvent, à cause de leur extrême propension à s'oxigéner ou à se rancir.

Onguent anti-psorique.

Prenez soufre sublimé..... 128 gmes [4 onces.]
muriate de soude décrépité..... 64 gmes [2 onces.]
graisse de porc..... ½ kme [1 livre.]

Porphyrisez le muriate de soude avec un peu d'axonge, et faites ensuite fondre la graisse dans une terrine vernissée pour en former un mélange exact; à défaut de graisse de porc, on peut mêler ensemble de l'huile et du suif de mouton, jusqu'à consistance convenable.

La dose, pour chaque friction, est de 8 gmes [2 gros], d'abord une ou deux fois par jour, ensuite tous les deux jours.

Toute pommade dans laquelle le soufre entre, sous quelque forme que ce soit, suffit au traitement et à la guérison de la gale. L'onguent mercuriel entraîne trop d'inconvéniens dans son usage pour l'admettre au nombre des anti-psoriques, il ne faut s'en servir qu'avec la plus grande circonspection.

Pommade anti-ophtalmique.

Prenez axonge..... ½ kme [1 livre.]
oxide de mercure rouge par l'acide nitrique (précipité rouge)..... 32 gmes [1 once.]

Mêlez dans un mortier de verre.

Cérat.

Prenez cire jaune..... 128 gmes [4 onces.]
huile d'olive fine..... 384 gmes [12 onc.]
eau..... quantité suffisante.

On fait liquéfier au bain-marie, dans l'huile, la cire coupée menu; on passe à travers un linge, on agite le mélange dans un mortier de marbre chauffé préalablement; et lorsqu'il est à demi-refroidi, on ajoute peu à peu de l'eau, que l'on incorpore parfaitement.

Le cérat doit être préparé en petite quantité, parce qu'il contracte facilement de la rancidité, et qu'ensuite il n'est plus propre aux usages auxquels on le destine.

La cire jaune est ici employée de préférence :

1°. Parce qu'elle est la vraie cire vierge qu'on trouve par-tout, et qu'elle contient un principe colorant qui a été reconnu jouissant de quelques propriétés médicamenteuses.

2°. Parce que la cire blanche du commerce est souvent mélangée de suif de mouton, qui change les proportions de la cire que doit contenir le cérat.

On pourroit, au lieu d'eau simple, employer une eau aromatique, ou bien l'eau végéto-minérale; et dans ce dernier cas, c'est ce qu'on nomme *Cérat de Goulard.*

Onguent simple.

Prenez cire jaune..... 150 gmes [5 onces.]
huile d'olive fine..... 628 gmes [20 onc.]

Faites fondre la cire dans l'huile, passez à travers un linge, agitez le mélange jusqu'à ce qu'il soit refroidi. Conservez pour l'usage.

Cette pommade a l'avantage de se conserver un certain temps sans rancir ; elle pourroit être substituée à l'axonge, qui entre dans la composition de plusieurs onguens, lorsqu'on n'a pas toujours à sa disposition cette graisse animale récente.

Il peut, comme l'emplâtre simple, recevoir dans sa composition, au moment de s'en servir, du camphre ou d'autres matières aromatiques volatiles.

Onguent mercuriel. (Néapolitain).

Prenez mercure..... } De chaque
axonge..... } parties égales.

Pour favoriser l'extinction du mercure dans l'axonge, il faut se rappeler que plus la graisse est rance, plus elle est propre à cet objet. Lorsqu'on a besoin de préparer promptement de très-grandes quantités d'onguent mercuriel, il convient d'y employer de la graisse oxigénée. La proportion est de 144 gmes [4 onces] sur

2 k^mes [4 livres] d'onguent, qu'on triture jusqu'à ce qu'avec une bonne loupe on n'apperçoive aucun globule métallique : il ne s'agit plus ensuite que d'ajouter, par portions, l'axonge.

Onguent de la mère.

Prenez graisse de porc.....
beurre rance et non salé..
cire jaune.....
suif de mouton.....
litharge en poudre fine.....
} De chaque 256 g^mes (8 onc.)

huile d'olive..... ½ k^me [1 liv.]

Mettez toutes ces substances dans une grande bassine, à l'exception de la litharge; faites-les chauffer jusqu'à ce qu'elles cessent d'exhaler de la fumée; ajoutez alors peu à peu la litharge; remuez continuellement, jusqu'à ce que cet oxide soit parfaitement dissous, et que l'onguent ait acquis une couleur d'un brun foncé.

Onguent basilicum.

Prenez poix noire.....
poix résine.....
cire jaune.....
} De chaque 392 g^mes [6 onces.]

huile d'olive..... ½ k^me [1 liv.]

Faites fondre et bouillir légèrement ensemble ces substances, et passez à travers un linge.

Il reste constamment au fond de la bassine

une matière qui, pendant la cuisson, s'est séparée de la poix noire ; c'est une sorte d'extracto-résineux que l'huile ne peut dissoudre. Inutilement on laisseroit cet onguent sur le feu, on ne viendra jamais à bout d'opérer la dissolution complète de cette matière.

Onguent contre la Teigne.

Prenez farine de froment.	150 gmes	[4 onc. 5 gros.]
vinaigre.....	2 kmes	[4 livres.]
poix noire.....	200 gmes	[5 onc. 2 gros.]
blanche.....	60 gmes	[1 onc. 7 gros.]
résine.....	60 gmes	[1 onc. 7 gros.]
galipot.....	60 gmes	[1 onc. 7 gros.]

Délayez la farine de froment dans le vinaigre, de manière qu'il ne reste aucun grumeau, passez à travers un tamis de crin, et faites cuire dans une bassine de cuivre, pour donner au mélange la consistance de colle ; alors ajoutez la poix résine, &c. fondue préalablement et passée à travers un linge : agitez le tout jusqu'à ce que l'onguent ait acquis une teinte jaune foncée.

Onguens d'althéa. rosat, ... de styrax. populéum. d'Arcéus.. — Conformément au codex de Paris, excepté que pour le populéum, au lieu de faire macérer au printemps les bourgeons ou germes de peuplier dans la graisse, on les mettra au four pour sécher et les conserver ainsi jusqu'au moment où l'on a à sa disposition les plantes qui entrent dans cet onguent.

ARTICLE II.

MÉDICAMENS OFFICINAUX.

DES PRÉPARATIONS CHIMIQUES.

Les médicamens chimiques sont ainsi nommés :

1°. Parce qu'ils sont les produits de diverses opérations, plus spécialement du ressort de la chimie proprement dite.

Telles sont l'oxigénation, la dissolution, la cristallisation, la sublimation, la précipitation, la calcination, &c.

2°. Parce que les phénomènes que présentent ces opérations, sont plus nombreux, tiennent davantage au système général de la chimie, exigent des connoissances plus approfondies pour être saisis et expliqués.

Ne pouvant donner ici, pour la préparation de ces médicamens, les procédés qui conviennent, avec toute l'étendue dont ils sont susceptibles, ni développer la théorie des phenomènes qui résultent de ces procédés, avec autant de clarté, de méthode et d'intérêt qu'il en existe dans les ouvrages de nos chimistes modernes, nous y renvoyons les élèves : ce seroit au moins une superfluité que de les rappeler ici.

On se bornera seulement à observer que plusieurs savans qui se sont illustrés dans la carrière honorable et pénible de la médecine-pratique, n'ont formé aucun doute que si un jour on parvenoit à découvrir la véritable nature du principe médicamenteux, la première découverte seroit certainement faite sur quelques remèdes chimiques, résultant sur-tout des substances métalliques.

Ce n'est, il est vrai, qu'en suivant pas à pas la marche de la nature, en recueillant toutes les données sur l'économie animale, en les combinant ensemble et les comparant avec ce qu'on remarque, qu'il sera possible de connoître avec quelque certitude l'action et la vertu des médicamens. Ainsi jusqu'à ce que nous ayons appris à calculer la réaction de nos organes sur les remèdes, le médecin prudent ne doit avoir

d'autre guide pour les administrer, que l'expérience et l'observation.

Tout ce que nous savons, c'est que la partie active des remèdes les plus efficaces et les plus énergiques, semble dépendre d'un infiniment petit, et qu'il en est peut-être des médicamens comme des alimens, c'est-à-dire, que dans la quantité que nous en prenons, le principe opérant ne forme souvent pas le vingtième de la totalité; en sorte qu'il est fort douteux si c'est par leur masse ou par leur divisibilité extrême qu'ils produisent un effet. D'où il est naturel de conclure que leur manière d'agir restera peut-être encore long-temps un problême pour nous.

Mais que ne doit-on pas attendre des connoissances chimiques actuelles, qui ouvrent aux médecins une nouvelle route pour arriver à la solution de ce problême?

ACIDES.

Corps, les uns liquides, les autres solides, reconnoissables à leur saveur aigre, à la propriété qu'ils ont de se combiner avec une infinité de substances, de faire effervescence avec les carbonates; de changer en rouge la couleur bleue des végétaux, et de former des sels avec les alkalis, les terres, les oxides métalliques, &c.

La chimie compte un très-grand nombre d'acides.

La médecine des hospices emploie particulièrement les suivans :

Acide sulfurique.

Liquide épais, incolore, très-caustique, dont la pesanteur est le double environ d'un volume égal d'eau, résultant de la combinaison saturée de soufre et de l'oxigène, remarquable encore par les propriétés qu'il a de s'échauffer en le mêlant avec l'eau et l'alkool, de noircir et de charbonner les substances végétales et animales, &c. &c.

Il est préparé en grand par la combustion du soufre.

On l'emploie ordinairement moins concentré.

Acide sulfurique affoibli. (Esprit de vitriol.)

Acide sulfurique à 66 degrés. 100 gmes [3 onces.]
Eau distillée..... 800 gmes [1 liv. 8 onc.]
Mêlez.

Acide nitreux.

Il est formé par la combinaison de l'oxigène et de l'oxide d'azote en excès; il exhale un gaz d'un rouge orangé, d'une odeur désagréable, et est dû à la décomposition du nitrate de po-

tasse par les intermèdes que prescrit le *Codex de Paris*.

Acide nitrique.

C'est l'acide nitreux, auquel on a fait perdre son oxide d'azote surabondant. Il est blanc et presque sans odeur.

Acide muriatique.

On le retire des muriates par un acide plus fort, sous deux états; gazeux et liquide, très-odorant, âcre, sans être aussi caustique que la plupart des autres acides minéraux.

Acide carbonique.

Formé par la combinaison de l'oxigène avec du carbone: il s'exhale des liqueurs vineuses en fermentation, sous la forme de gaz; celui qu'on obtient de la décomposition des carbonates par l'acide sulfurique, étant dissous dans l'eau distillée, donne l'acide carbonique liquide.

Acide acétique ordinaire. (Vinaigre distillé.)

Cet acide s'obtient par la distillation du vinaigre de vin dans des vaisseaux de verre ou de grès, avec la précaution de ne pas pousser trop loin l'opération, afin que la liqueur distillée ne contracte pas une odeur empyreumatique.

Acide acétique concentré. (Vinaigre radical.)

Pour préparer cet acide d'une manière économique et exempt de cuivre, il convient de commencer par distiller le vinaigre avec moitié son poids d'acide sulfurique ; cette opération faite à une température modérée, donne pour résultat de l'acide acéteux très-concentré. On combine ensuite ce produit avec de la chaux carbonatée, *la craie*. Lorsque la saturation est exacte, on évapore légèrement, pour donner à la matière une forme pulvérulente ou pâteuse : dans cet état on l'introduit dans une cornue de verre tubulée, qu'on place sur le bain de sable d'un fourneau ; on adapte à la cornue un ballon tubulé et deux flacons de l'appareil de *Woulfe*, le tout bien luté. On verse sur l'acétate calcaire, et par portions, une partie et demie d'acide sulfurique ; on conduit la distillation à une chaleur modérée, et lorsque tout dégagement d'acide acétique cesse, on rectifie la liqueur sur de l'oxide de manganèse, afin d'enlever à l'acide acétique le gaz sulfureux qu'il contient quelquefois, sur-tout lorsque le carbonate de chaux se trouve mêlé d'oxide de fer.

Par ce procédé, on obtient de l'acide acétique très-suave, très-pénétrant, et dont on peut faire

faire usage intérieurement avec la plus grande sécurité : il réunit à ces avantages d'être d'un prix bien inférieur à celui que l'on retire de l'acétate de cuivre (cristaux de verdet) desséché à l'étuve ou au bain-marie, distillé à la cornue et rectifié.

Acide boracique.

Inconnu dans sa nature, solide, en lames micacées, foiblement acide, retiré du borate sursaturé de soude par l'intermède de l'acide sulfurique. Il portoit autrefois le nom de *sel sédatif.*

Acidule tartareux.

Il tient une petite quantité de potasse, et se sépare du vin en se cristallisant contre les parois des tonneaux : on pourroit le purifier dans les laboratoires, en employant les blancs d'œufs et en écumant comme on fait pour le sucre ; mais il est apporté de Venise et de Montpellier. Dans cette dernière ville, on le purifie en grand avec une terre de la nature des argiles, et dans l'autre, avec des cendres. Il est connu, dans le commerce, sous les noms de *crême de tartre* et de *cristaux de tartre* (tartrite acidule de potasse).

Acide tartareux.

On le prépare de la manière suivante :

Prenez tartrite acidule de potasse (crême de tartre).... 3 k^mes [6 livres.]
carbonate calcaire pulvérisé..... quantité suffisante.
eau de rivière ..... 12 k^mes [24 livres.]

Faites bouillir, dans une marmite, l'eau avec le tartrite acidule.

Projetez-y peu à peu le carbonate calcaire, en agitant avec une spatule de bois, et jusqu'à ce que la cessation de l'effervescence indique l'absorption totale de l'acide.

Le tartrite de chaux, résultant de cette combinaison, est insoluble; il se précipite : on le sépare par décantation; on le lave à l'eau froide; on le mêle successivement avec de l'acide sulfurique préparé dans les proportions de 6 k^mes [12 liv.] d'eau, sur 640 g^mes [7 onces] d'acide concentré.

Le tartrite de chaux se décompose; il se forme du sulfate de chaux (sélénite), qui est insoluble.

L'acide tartareux resté dans la liqueur surnageante, s'y cristallise après une évaporation, pendant laquelle il se précipite encore du sulfate de chaux qu'on a soin d'en séparer.

On le purifie en dissolvant ces cristaux à froid dans l'eau, et en procédant à une nouvelle cristallisation.

En prenant la liqueur qui contient l'acide tartareux, après qu'elle est débarrassée du sulfate de chaux, et avant qu'elle pût donner des cristaux, on auroit un acide tartareux fluide, dont l'emploi pourroit être facilement déterminé.

Acide succinique.

On donne aujourd'hui ce nom à un acide concret qui s'élève pendant la distillation du succin à la cornue. Cet acide est toujours imprégné d'huile, qui passe en même temps, et qu'on peut purifier par sublimation ou par solution dans l'eau, évaporation bien ménagée au bain-marie, et cristallisation. L'huile de succin est un autre produit de cette distillation; elle s'employoit autrefois après avoir été rectifiée sur des argiles blanches, sur du charbon. Mais il est possible maintenant de l'avoir sur-le-champ pure, sans le concours d'aucun intermède, au moyen d'une chaleur douce et de vaisseaux extrêmement propres.

Il en est de même des huiles volatiles ténues, blanches et aromatiques, existant toutes formées dans les huiles empyreumatiques noires,

épaisses, fétides, obtenues de la décomposition des substances végétales et animales, principalement de la corne de cerf, d'où l'on tiroit cette fameuse huile de *Dippel*, tant célébrée dans le dernier siècle comme un spécifique contre l'épilepsie, et tombée maintenant en désuétude.

N'est-il pas étonnant, après le travail de *Model* et les remarques de son traducteur, que des pharmacopées d'un certain ordre continuent de proposer le charbon comme intermède nécessaire pour obtenir cette huile, lorsqu'il n'est question que de la débarrasser de ses entraves, et dont la blancheur, la ténuité et la volatilité ne sont absolument que le produit d'une simple séparation? On parvient bien à donner tous ces caractères à une portion d'huile empyreumatique noire et pesante, mais ce n'est pas là ce que *Dippel* entendoit par son huile, celle, en un mot, qu'on obtient sans le concours des intermèdes et des rectifications répétées.

ALKALIS.

Ils sont remarquables par leur saveur âcre, brûlante, caustique; par leur déliquescence, par leur action énergique sur les matières animales, qu'ils décomposent et détruisent; par la propriété qu'ils ont de changer en vert les

couleurs bleues des végétaux, d'augmenter l'intensité de celle de tournesol, de favoriser la fusion des terres quartzeuses, enfin par leur tendance à la combinaison. Les trois alkalis principalement employés jusqu'à ce jour dans la pharmacie, sont la *potasse*, la *soude* et l'*ammoniaque*.

Médicamens dus à la combinaison des acides avec les alkalis, les terres et les métaux.

Sulfate de soude (sel de glauber). . . de magnésie (sel d'Epsom). d'alumine et de potasse (alun). . . . . . de fer (vitriol vert). . . . de cuivre (vitriol bleu). . de zinc (vitriol blanc): . . d'alumine calcinée (alun calciné)	Fournis par le commerce.
Nitrate de potasse purifié (nitre). . liquide de mercure (eau mercurielle) . . . . . . d'argent fondu (pierre infernale).	Conformément à la pharmacopée de Paris.
Muriate de soude (sel marin) . . . d'ammoniaque (sel ammoniac	Par le commerce.

Muriate sur-oxigéné d'antimoine (beurre d'antimoine).. sur-oxigéné de mercure (sublimé corrosif). . . de mercure (précipité blanc) . . . . . de mercure doux. . . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.

Avant d'employer le muriate de mercure doux, il est nécessaire de le porphyriser et de le laver à diverses reprises avec suffisante quantité d'eau distillée, tenant en dissolution un peu de muriate d'ammoniaque, afin de décomposer le muriate mercuriel sur-oxigéné qu'il pourroit encore contenir.

Acétate de Potasse liquide. (Terre foliée de tartre.)

Prenez carbonate de potasse purifié la quantité que vous voudrez ; versez par-dessus peu à peu de fort vinaigre blanc jusqu'au point de saturation. Filtrez et conservez pour l'usage.

La liqueur résultant de ce mélange contient par 32 g^mes^ [1 once] environ, 15 déc^mes^ [30 grains] de terre foliée de tartre sèche. Le mode indiqué ici appartient à *Boerhaave ;* il est prompt, commode, économique, et donne un médicament très-efficace.

Acétate de Soude liquide. (Terre foliée minérale.)

Si, au lieu de carbonate de potasse, c'est celui de soude (alkali minéral) qu'on emploie, on obtiendra l'acétate de soude liquide : évaporé jusqu'à consistance de sirop épais, et mis dans un endroit tempéré, cet acétate formera des cristaux en prismes aiguillés, qui pourroient entrer ensuite dans des opiates ou des pilules : 32 grammes [1 once] d'acétate de soude liquide égalent 8 grammes [2 gros] d'acétate de soude solide.

Acétate ammoniacal liquide. (Esprit de mindererus.)

Prenez carbonate d'ammoniaque . . . . . 100 gmes [3 onc. 1 gros.]
acide acétique distillé à 2 degrés de l'aréomètre de *Baumé* . . . . . 1170 gmes [2 liv. 4 onces 4gr. 54 gr.]

Mettez le carbonate d'ammoniaque réduit en poudre, dans un bocal de verre de la capacité de trois litres; versez par portions l'acide acétique, avec la précaution d'agiter le mélange pour favoriser le dégagement du gaz acide carbonique; mettez le tout, pendant quelques mi-

nutes, sur un bain de sable légèrement échauffé. Filtrez et conservez pour l'usage.

Le carbonate ammoniacal qu'on prépare dans les laboratoires de pharmacie, ne contient ordinairement qu'environ 20 pour cent d'acide carbonique, de sorte que l'acide acétique que nous prescrivons dans la formule, suffit pour saturer les 100 grammes de ce sel. Il en résulte que 32 grammes [1 once] de ce combiné liquide sont formés, d'ammoniaque, 2 g^mes [36 grains]; acide acétique, 30 grammes [7 gros $\frac{1}{2}$].

Sans doute les acétates de potasse, de soude et d'ammoniaque, préparés avec l'acide acétique, au lieu du vinaigre, seroient plus purs, en ce qu'ils ne contiendroient ni tartrite, ni malate, ni extractif; mais l'expérience et l'observation ont suffisamment prouvé que ces trois substances confondues dans les acétates, ne sauroient affoiblir leur efficacité reconnue. Ces médicamens ont été employés, pendant la dernière guerre, dans les hôpitaux militaires, avec le plus grand succès.

Conservés dans l'état liquide, les acétates dont il s'agit n'ont aucun des inconvéniens des acétates desséchés; ceux-ci, pour prendre cette forme, sont, pendant leur évaporation, trop long-temps en contact avec l'air et la lumière,

pour ne pas éprouver dans leur combinaison des changemens notables.

Aussi voyons-nous souvent l'acétate de potasse desséché devenir alkalin, et présenter, par conséquent, un remède incertain dans ses effets; celui d'ammoniaque abandonner une portion de son acide, à cause du peu d'adhérence qu'il a avec l'ammoniaque.

On le répète, les acétates liquides, tels qu'ils sont proposés ici, doivent toujours mériter la préférence, à raison de la facile décomposition qu'ils subissent à l'évaporation la plus ménagée, des soins, des embarras et des frais qu'ils exigent pour les obtenir concrets; mais il faut avoir l'attention de n'en préparer qu'à mesure du besoin, parce qu'ils pourroient, à la longue, se détériorer.

Acétate de Plomb liquide. (Ext. de Saturne.)

Prenez oxide de plomb demi-vitreux
en poudre (litharge) . . . $\frac{1}{2}$ k^me^ [1 livre.]
vinaigre blanc. . . . . 2 k^mes^ [4 livres.]

Faites bouillir légèrement dans un vase de terre vernissée, en agitant continuellement avec une spatule de bois, jusqu'à réduction de moitié; filtrez ensuite la liqueur quand elle est refroidie; conservez-la dans un vaisseau bien bouché.

Le résidu qui demeure au fond est l'oxide de plomb non épuisé, dont on peut encore tirer parti en le faisant servir avec de nouveau vinaigre, pour en former du nouvel extrait de Saturne, ainsi que cela se pratique dans quelques hôpitaux militaires.

Si, au lieu de vinaigre, on emploie celui qui a été distillé, et qu'on fasse évaporer la liqueur, on obtient, par le refroidissement paisible, des cristaux en prismes alongés ou en aiguilles informes, c'est l'acétate de plomb cristallisé (sucre ou sel de Saturne) qui se prépare en grand aujourd'hui dans plusieurs de nos départemens, par un procédé beaucoup plus économique que celui dont se servoient les Bataves.

Tartrite antimonié de Potasse. (Emétique.)

Prenez tartrite acidule de potasse
en poudre fine. . . . . 2 k^mes [4 livres.]
oxide vitreux d'antim. transparent et porphyrisé . . 1 k^me [2 livres.]

Faites du tout un melange que vous projetterez peu à peu dans suffisante quantité d'eau bouillante, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence. Au bout de quelques minutes d'ébullition, retirez le vaisseau du feu, et laissez refroidir. Filtrez ensuite la liqueur, et évaporez-la à une douce chaleur, jusqu'au point de

cristallisation. Si les cristaux ne sont pas purs, on les fera dissoudre dans une nouvelle quantité d'eau distillée, et on procédera à leur purification et à leur dessiccation.

Pour cette préparation, il faut se servir de vaisseaux de grès, de faïence, de porcelaine, ou de toute autre matière dont la couverte ne seroit pas un oxide de plomb. En général, comme cet oxide est peu soluble, il ne faut l'employer qu'après avoir été exactement porphyrisé, et cette dernière opération ne doit être exécutée que dans un endroit séparé de la pharmacie.

Borate sur-saturé de soude (borax). Par le commerce.

Tartrite acidule de Potasse soluble. (Crême de tartre soluble.)

Prenez acide boracique. . . .	96 gmes	[3 onces.]
tartrite acidule de potasse	768 gmes	[1 liv. 8 onc.]
eau bouillante	192 gmes	[6 onces.]

Faites du tout une pâte, et agitez le mélange sur le feu dans une bassine d'argent, jusqu'à siccité : pulvérisez et conservez pour l'usage.

Tartrite de Fer desséché. (Boule de Mars de Nancy.)

Prenez tartrite rouge acidule de potasse en poudre fine. . 1 kme. [2 livres.]
limaille de fer passée au tamis de soie . . . . . ½ kme. [1 livre.]

Mettez ce mélange dans une chaudière de fer, humectez-le avec de l'eau et de l'alkool à 25 degrés, dans les proportions de deux parties d'eau et une d'alkool; placez la chaudière sur un fourneau à une chaleur douce, remuez de temps en temps; et lorsque la matière commence à se dessécher, ajoutez une nouvelle quantité d'eau et d'alkool, pour faire encore une pâte liquide; desséchez comme la première fois; ajoutez pour la troisième fois de l'eau et de l'alkool; évaporez cette fois en remuant toujours, jusqu'à ce que la matière ait la consistance d'une bouillie très-épaisse; retirez alors le vaisseau du feu, et abandonnez la matière à elle-même, pendant environ dix à douze heures, après quoi achevez de dessécher, et figurez promptement les boules. Il faut que la matière soit très-chaude si on veut que ces boules soient bien faites; d'abord elles ne sont pas foncées en couleur, mais au bout de quelques jours elles noircissent.

On les emploie dans l'état liquide : il suffit, à cet effet, d'en laisser une en contact avec l'eau, jusqu'à ce que celle-ci soit assez colorée. On peut faire usage de cette solution intérieurement, ou l'appliquer en bain, en fomentation, en lotion, en douche, &c.

Tartrite de fer soluble (tartre martial soluble) . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.
liquide (teinture de mars) . . . . . }

Carbonate de Potasse.

Pour le préparer, on lessive les cendres de la plupart des végétaux qui croissent à une certaine distance de la mer ; le salin qui en résulte est d'un brun noirâtre. Lorsqu'on travaille en grand on l'étend dans un four, à côté duquel est un foyer dont la flamme, par une ouverture latérale, vient se réverbérer sur la matière et brûler les corps qui la salissoient. C'est l'alkali du commerce.

Il contient des sels étrangers : on le dissout dans une très-petite quantité d'eau froide ; on rapproche la dissolution : ces sels se précipitent.

La combustion des pains de lie tirés de la presse des vinaigriers, desséchés, brisés par morceaux et mis en tas ;

Celle du tartre, divisé pour cette opération

en petites portions renfermées dans des cornets de papier trempés dans l'eau ;

Enfin celle d'un mélange de parties égales de nitrate de potasse et de tartre ou de charbon, fournissent le même alkali, mais plus pur et plus propre aux usages de la médecine. Ces différens alkalis sont des carbonates de potasse non saturés ; ils ont besoin d'être purifiés.

Carbonate de Soude.

La nature nous l'offre en quelques endroits sous le nom de *natrum ;* mais il n'est jamais pur : on le retire des cendres du *kali* par le procédé suivant :

Prenez soude d'Alicanthe du commerce, 25 kilogrammes [50 livres] ; lessivez à diverses reprises ; évaporez les lessives jusqu'à siccité ; exposez à l'air pendant un mois le sel obtenu, il absorbera de l'acide carbonique : faites-en la solution dans un peu d'eau, et filtrez ; il restera sur le filtre des sels moins solubles que le carbonate de soude qu'on obtiendra par la cristallisation.

Carbonate d'Ammoniaque. (Alkali volatil concret.)

On le retire des substances animales par la distillation, mais beaucoup plus pur par la décomposition du muriate d'ammoniaque.. . . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.

Carbonate de Magnésie.

Faites dissoudre dans une grande quantité d'eau du sulfate de magnésie, *sel de Sedlitz*, *sel d'epsom d'Angleterre;* filtrez la dissolution, versez du carbonate de potasse liquide et qui ne soit pas saturé, jusqu'à ce que la décomposition du sulfate soit complète, ce dont il sera facile de s'assurer lorsqu'il ne se précipitera plus de flocons blancs, par l'affusion de l'alkali. Filtrez de nouveau, et il restera sur le filtre du carbonate de magnésie, qu'il faudra laver à plusieurs eaux chaudes pour enlever le sulfate de potasse (tartre vitriolé), et sécher avec soin.

Carbonate oxide de fer (safran de mars à la rosée). . . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.

Médicamens obtenus par la décomposition des Carbonates.

Magnésie pure.

Prenez carbonate de magnésie ; calcinez-la dans un creuset que vous entretiendrez rouge pendant deux heures ; l'acide carbonique se dégagera de la magnésie : elle sera alors pure, non effervescente, très-blanche, très-légère ; mais il faut avoir l'attention de la tenir dans un flacon bien bouché, sans quoi elle ne tarderoit point à reprendre cet acide dont elle avoit été privée par la calcination.

Eau de Chaux.

Prenez chaux récente . . . . . $\frac{1}{2}$ k^me^ [1 livre.]

Mettez-la dans une terrine, et arrosez-la avec une petite quantité d'eau, afin de la faire fuser. Lorsque la chaux sera éteinte et réduite en poudre, ajoutez-y

Eau commune . . . . . 4 k^mes^ [8 livres.]

Agitez le tout avec une spatule de bois, et introduisez le mélange trouble dans une bouteille de verre ou de grès, que l'on bouchera avec soin ; la chaux gagnera bientôt le fond du vase, et la liqueur ne tardera pas à s'éclaircir.

Chaque

Chaque fois que l'on aura besoin d'eau de chaux, on en décantera la quantité prescrite, et l'on ajoutera à l'instant la même quantité d'eau commune. On agitera de nouveau, et on laissera déposer, comme il est dit ci-dessus. C'est le moyen d'avoir constamment sous la main de bonne eau de chaux.

Médicament dû à la combinaison de l'Alkali et de l'Huile.

Savon médicinal..... { Conformément au Codex.

Nota. Il est essentiel de préparer ce savon dans les pharmacies : celui du commerce est suspect, parce qu'il a séjourné dans des vaisseaux de cuivre ou de plomb ; parce que les ingrédiens ne sont pas toujours bien choisis, ni les proportions bien observées. On doit substituer à l'huile d'amandes douces, prescrite par le Codex, l'huile d'olives ; le savon qui en résulte est, à la vérité, moins blanc, mais il se conserve beaucoup plus long-temps sans se rancir.

Médicamens reconnus pour être des combinaisons de l'Oxigène avec les Métaux.

Oxide de fer noir. (Ethiops martial.)

Prenez fer en poudre fine..... [2 parties.]
oxide rouge de fer..... [1 partie.]

Mettez ces deux substances bien mélangées

dans un creuset couvert; chauffez fortement pendant deux heures.

Oxide de plomb rouge (minium)..... } Par le
de plomb demi-vitreux (litharge)... } commerce.

de mercure par l'acide nitrique (précipité rouge)..... } Conformément à la pharmacopée de Paris.
de zinc sublimé (fleurs de zinc)..
d'antimoine gris (chaux d'antimoine)..... }
sulfure demi-vitreux (crocus metallorum)..... }
vitreux (verre d'antimoine)..... }
blanc (antimoine diaphorétique). }
lavé..... }
non lavé (fondant de Rotrou)..... }

L'antimoine diaphorétique peut bien n'être pas le diaphorétique par excellence; mais en qualité d'oxide métallique, il n'est pas plus dénué de propriétés que les autres oxides.

Préparations des Alkalis caustiques.

Ammoniaque liquide. (Alkali volatil fluor.)

Prenez muriate d'ammoniaque . . . . . [1 partie.]
chaux vive . . . . . [2 parties.]

Le sel et la chaux doivent être en poudre; il faut en faire le mélange, l'introduire dans une marmite de fonte recouverte d'un chapiteau de

fer étamé, adapter un ballon qui communiquera à l'appareil de *Woulf;* les flacons doivent contenir de l'eau distillée égale en poids au muriate d'ammoniaque employé. Il faut luter exactement toutes les jointures avec un composé de pâte d'amandes, de chaux et de blanc-d'œuf. Le feu doit être conduit avec beaucoup de précaution en commençant, et continué jusqu'à ce qu'il ne passe plus de gaz.

Nota. Plusieurs pharmaciens sont dans l'usage de pousser le feu avec trop de violence, même jusqu'à fondre le muriate de chaux. On a observé que le produit que l'on obtenoit alors n'équivaloit pas à la dépense du charbon, et que souvent les dernières portions du gaz d'ammoniaque étoient chargées de vapeurs colorées et empyreumatiques.

Potasse caustique. (Pierre à cautère.)

On peut substituer la soude à la potasse et granuler ce caustique plutôt que de le couler en masses sur des plaques de fer; cette forme est plus avantageuse pour l'usage chirurgical. } Conformément à la pharmacopée de Paris.

Médicamens tirés du Soufre natif.

Fleurs de soufre . . . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.
lavées. . . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.

Médicamens résultant de l'union du Soufre avec les Alkalis, les Terres, les Métaux.

Sulfures alkalins . . . . . } Conformément
terreux . . . . . } à la pharmacopée de Paris.

Sulfure de Magnésie.

Prenez magnésie carbonatée. . . . 1 kme [2 livres.]
soufre en canon pulvérisé . 3 kmes [6 livres.]

Faites fondre le soufre dans un creuset de terre; lorsqu'il sera liquéfié, ajoutez par portions la magnésie, ayant soin de remuer le mélange avec une verge de fer, afin de hâter la combinaison. Versez sur une plaque de métal, laissez refroidir, et conservez le sulfure dans un vase bien bouché.

Pour éviter la décomposition du carbonate qui peut avoir lieu pendant la fusion, il en est qui préfèrent de faire bouillir le mélange ci-dessus avec de l'eau.

Sulfure d'antimoine (antimoine porphyrisé) . . . . . } Conformément à la pharmacopée de Paris.

de mercure { Ethiops minéral (oxide de mercure sulfuré noir)... } Conformément à la pharmacopée de Paris.
Cinabre (oxide de mercure sulfuré rouge)..... }

L'oxide de mercure sulfuré noir, nouvellement préparé, produit souvent la salivation, effet qui n'a plus lieu à mesure que cet oxide vieillit : on doit donc en avoir de récemment et d'anciennement préparé, afin de satisfaire aux diverses intentions.

Oxide d'Antimoine hydro-sulfuré rouge.
(Kermès minéral.)

Faites bouillir dans une chaudière de fer la solution de carbonate de soude, obtenue de 25 k^mes de soude d'Alicante ; après l'avoir étendue d'eau, ajoutez-y 3 k^mes de sulfure d'antimoine pulvérisé.

Laissez tomber le feu après une demi-heure d'ébullition ; le sulfure d'antimoine se précipitera, la liqueur deviendra claire ; enlevez-la avec une poêle, sans toucher au dépôt.

Passez à travers une toile ; la liqueur se troublera, laissera précipiter l'hydro-sulfure rouge d'antimoine, qu'on séparera par le filtre ; après la filtration, cette liqueur, traitée avec trois nouveaux k^mes de sulfure, donne une quantité non moins considérable de précipité. Elle ne s'épuise qu'après avoir employé jusqu'à 7 k^mes ½ de sulfure.

L'hydro-sulfure des différentes précipitations, lavé à l'eau froide, puis à l'eau chaude,

devenu insipide, égoutté suffisamment, exposé dans une toile à la presse, séché à l'étuve, broyé dans un mortier de marbre et passé à travers un tamis de soie, est mis dans un flacon pour l'usage.

Médicamens résultant de l'action des Acides sur l'Alkool.

Nous nous bornerons à parler ici des produits de la réaction des principes de l'alkool les uns sur les autres, déterminé par la présence de l'acide et par son affinité.

Ether sulfurique.

Alkool rectifié à 35 degrés. . . .	De chaque
Acide sulfurique à 66 degrés. . .	parties égales.

On verse dans une cornue de verre l'alkool, et par-dessus l'acide sulfurique par parties, ayant soin d'agiter, afin que le vase s'échauffe graduellement et d'une manière uniforme; on place la cornue sur un bain de sable échauffé préalablement à la température du mélange; on adapte au bec de la cornue une alonge et l'appareil de *Woulf*, ayant soin de mettre dans le premier flacon un peu d'alkool. Un serpentin et son réfrigérant abrègent singulièrement l'opération.

On continue le feu sous le bain de sable, de manière à porter le mélange le plus promptement possible à l'ébullition.

1°. Il passe dans le récipient un alkool d'une odeur suave, marquant 35 degrés ;

2°. De l'éther qui s'annonce par quantité de stries qui tapissent l'intérieur de l'alonge et du ballon ;

3°. Des vapeurs blanches d'acide sulfureux, contenant de l'huile et de l'eau ;

4°. De l'huile éthérée, de l'eau, de l'acide acéteux.

Rectification de l'Ether.

Après avoir obtenu séparément ces différens produits, on met l'éther dans un bain-marie, avec une certaine quantité de magnésie purifiée par l'alkool ; on rectifie à une très-douce chaleur, et on obtient un éther très-suave, marquant à l'aréomètre 55 à 60 degrés.

On a proposé d'employer, pour la rectification de l'éther, différens moyens ; l'eau, le muriate calcaire, l'oxide de manganèse, la chaux, la potasse. Ces moyens ne s'emparent que de l'acide sulfureux, ou se combinent difficilement avec lui. La magnésie est beaucoup préférable, en ce qu'elle neutralise l'acide sulfureux, saponifie l'huile, et conserve à l'éther sa suavité.

Éther sulfurique alkoolisé. (Liqueur d'Hoffmann.)

On peut obtenir cette liqueur en fractionnant les produits de la distillation de l'éther, de manière à ce que le second produit contienne parties égales d'éther et d'alkool.

Ou bien

Prenez alkool à 35 degrés . . . . . } De chaque
éther sulfurique . . . . . } parties égales.
huile éthérée . . . . . 8 gmes [2 gros]
sur 1 kme [2 liv.] de mélange.

Mêlez et conservez dans un flacon bouché en cristal.

Acide sulfurique alkoolisé (eau de Rabel)....

Conformément à la pharmacopée de Paris.

Trop anciennement préparée, elle acquiert une odeur éthérée, et n'est plus aussi acide qu'au moment du mélange. Cette observation est essentielle lorsqu'on veut l'employer intérieurement; et à l'extérieur, par rapport aux doses de ce médicament.

Éther nitrique.

On a proposé différens procédés pour faire cet éther, mais il faut préférer celui qui consiste à le préparer avec parties égales d'acide nitrique à 33 degrés, et d'alkool à 35. On introduit le mélange dans une cornue placée sur un

bain de sable ; on adapte au bec de la cornue l'appareil de *Woulf*, et on abandonne le mélange au bout de quelques heures ; suivant la température de l'atmosphère, il s'excite un mouvement dans la liqueur, elle entre en ébullition à une température de 35 à 40 degrés du thermomètre centigrade ; il passe dans le récipient une liqueur éthérée très-suave, d'une couleur légèrement citrine. Cette liqueur éthérée contient une grande quantité d'acide nitrique et de gaz nitreux. On doit, suivant le conseil de M. *Déyeux*, rectifier avec le sucre ; mais à chaque rectification, l'éther se décompose, et quelque soin que l'on prenne, il est toujours acide.

Autant que faire se peut, il faut choisir l'hiver pour la préparation de cet éther.

Acide nitrique alkoolisé (esprit de nitre dulcifié) . . . Au lieu de faire un mélange d'acide nitrique et d'alkool, comme le veut le codex, on doit distiller ce composé avec les précautions indiquées dans les ouvrages de chimie. Distillée à la manière de l'éther, la liqueur n'est plus acide ; elle est connue alors sous le nom de *liqueur anodine nitreuse ;* mais si on a des raisons pour lui conserver un certain degré d'acidité, il faut laisser le mélange en digestion pendant quelque tems.

Éther acétique.

Prenez acide acétique concentré à 10 degrés . . . . . } De chaque 1 k^me.
alkool rectifié à 35 degrés . . }

Disposez sur un bain de sable une cornue de verre tubulée, garnie d'une alonge et d'un ballon à trois tubulures; adaptez un ballon et l'appareil de *Woulf;* lutez bien exactement; introduisez le mélange par la tubulure de la cornue ; distillez jusqu'à moitié ; recohobez la liqueur jusqu'à six fois au moins.

Rectifiez cet éther sur de la potasse ou du carbonate de potasse ; il marque à l'aréomètre 23 à 24 degrés : il est immiscible à l'eau.

TROISIÈME PARTIE.

MÉDICAMENS MAGISTRAUX.

ARTICLE PREMIER.

DES REMÈDES INTERNES.

SECTION PREMIÈRE.

DES BOISSONS.

On les prépare par la macération, l'infusion et la décoction : ces opérations, quelque simples qu'elles soient, exercent une telle influence sur la matière qui en est l'objet, qu'on obtient de la même substance trois résultats différens pour la saveur, l'odeur et les propriétés médicinales, à raison de la température qu'on donne au véhicule.

Les boissons portent le nom de *tisane*, *infusion*, *solution*, *apozèmes*, *bouillons*, *hydromel*, *oxycrat*, *limonade*, selon leur composition. Elles s'administrent par verrées.

Tisane commune.

Prenez orge entière . . . . . 2 k^mes [4 livres.]
Après avoir lavé à l'eau chaude,
faites bouillir dans eau commune . . . . . 32 k^mes [64 livr.]
Ajoutez vers la fin réglisse effilée. 128 g^mes [4 onces.]
Passez à travers un tamis de crin.

Cette tisane, boisson ordinaire des malades, peut être remplacée par une décoction légère de chiendent, ou d'une autre substance végétale, au gré des médecins. Il leur est cependant recommandé de ne prescrire, outre les boissons convenables, que celle qui est indispensable pour remplir une indication particulière, et de n'édulcorer aucune tisane. L'emploi du sucre et du miel doit être réservé aux boissons gommeuses, acidulées et aux potions.

Tisane de racine de patience.

Prenez racine de patience sèche. 128 g^mes [4 onces.]
Faites bouillir dans eau, 7 k^mes
(14 liv.) jusqu'à réduction de 5 k^mes [10 livr.]
Ajoutez réglisse contuse..... 8 g^mes [2 gros.]
Passez.

Tisane de graine de lin.

Prenez graine de lin..... 16 gmes [½ once.]
Faites bouillir pendant une demi-
heure dans eau..... 2 litres [2 pint.]
jusqu'à réduction de..... 1 lit. ½ [1 pint. ½.]
Ajoutez sur la fin réglisse contuse. 16 gmes [½ once.]
Passez.

Tisane sudorifique.

Prenez espèces sudorifiques..... 32 gmes [1 once.]
Faites bouillir dans eau..... 1 kme ½ [3 livres.]
jusqu'à réduction de..... 1 kme [2 livres.]
Mettez-y infuser ensuite sassafras. 4 gmes [1 gros.]
Passez.

Tisane ou Eau de riz.

Prenez riz bien lavé..... 16 kmes [½ once.]
Faites bouillir dans suffisante quan-
tité d'eau, de manière que quand
le grain sera crevé, il reste.... 1 kme [2 livr.]
Ajoutez vers la fin écorce d'orange
sèche..... 4 gmes [1 gros.]
Après un quart-d'heure d'infusion, passez.

Tisane ou Décoction blanche.

Prenez mie de pain..... 64 gmes [2 onc.]
Corne de cerf calcinée au blanc et
porphyrisée ..... 8 gmes [2 gros.]
Faites bouillir dans eau commune 2 kmes [4 livr.]
Passez à travers une étamine claire.
Ajoutez à la colature sirop de gui-
mauve..... 32 gmes [1 once.]
Quelques gouttes de teinture alkoolique de canelle.

Cette boisson doit être administrée trouble, afin que le malade puisse, chaque fois, prendre une certaine quantité de corne de cerf calcinée, qui en forme la partie essentielle, et sans laquelle elle ne produit que l'effet alimentaire ; mais on doit prendre garde dans la calcination des cornes de cerf ou autres os qui peuvent les remplacer, de la pousser trop loin, dans la crainte de les porcelaniser, et qu'elles ne perdent de leurs propriétés ; il est donc nécessaire qu'eles conservent la friabilité de la craie.

Tisane antiscorbutique.

Prenez infusion amère..... 1 kme [2 livres.]
Teinture alkoolique de raifort... 52 gmes [1 once.]

Pour diviser en quatre fois, et n'ajouter la teinture qu'au moment d'administrer la tisane.

Tisane purgative, dite Royale.

Prenez décoction bouillante de feuilles de chicorée sauvage..... 1 litre [1 pinte.]
Laissez-y infuser pendant la nuit, séné,..... 24 gmes [6 gros.]
Tartrite acidule de potasse (crême de tartre)..... 12 décmes [24 gr.]
Sulfate de soude (sel de glauber)..... 24 gmes [6 gros.]
Anis et coriandre, de chaque.. 2 gmes [½ gros.]

Passez le lendemain matin sans expression, pour prendre en quatre fois.

Tisane ou Infusion de sassafras.

Prenez sassafras coupé menu.... 32 gmes [1 once.]
Versez dessus eau bouillante.... 4 kmes [8 livres.]

Faites infuser pendant quatre heures dans un vase bien clos.

La dose sera de 196 gmes [6 onces] plusieurs fois dans le jour.

Tisane ou Infusion béchique.

Prenez espèces béchiques..... 16 gmes [½ once.]
Versez dessus tisane commune.. 1 kme [2 livr.]

Laissez infuser pendant un quart-d'heure dans un vase clos.

Passez.

Tisane ou Infusion pectorale.

Prenez espèces pectorales..... 16 gmes [1 once.]
Versez dessus tisane commune
bouillante..... 1 kme [2 livres.]

Laissez infuser dans un vase clos pendant un quart-d'heure.

Passez.

Tisane ou Infusion de fleurs de sureau.

Prenez fleurs de sureau..... 4 gmes [1 gros.]
Versez dessus tisane commune
bouillante..... 1 kme [2 livres.]

Faites infuser pendant un quart-d'heure dans un vase clos.

Passez.

Tisane ou Infusion amère.

Prenez espèces amères..... 16 gmes [$\frac{1}{2}$ once.]
Versez dessus tisane commune
bouillante..... 2 kmes [4 livres.]

Faites infuser pendant une demi-heure dans un vase clos.

Passez.

Tisane

Tisane ou Infusion vulnéraire.

Prenez espèces vulnéraires..... 18 gmes [4 gros ½.]
Versez dessus eau bouillante.... 2 kmes [4 livr.]

Faites infuser pendant une heure dans un vaisseau clos, et passez la liqueur quand elle est refroidie.

Oxycrat.

Prenez eau commune..... 1 kme [2 livres.]
oxymel simple..... 64 gmes [2 onces.]

Mêlez.

Limonade avec l'acide du tartre.

Prenez sirop tartareux..... 64 gmes [2 onces.]
eau commune..... 1 kme [2 livres.]

Mêlez.

Limonade sulfurique.

Prenez eau commune..... 1 kme [2 livres.]
acide sulfurique à 66 deg. 2 gmes [36 grains.]
sirop simple..... 64 gmes [2 onces.]

Mêlez pour prendre par verrées.

N. B. Le pharmacien doit surveiller la préparation de cette boisson ; exiger qu'elle soit tenue dans des vaisseaux de verre ou de faïence, et non de terre vernissée, dont la couverte a presque toujours pour base un oxide de plomb très-soluble dans tous les acides : il ne doit jamais permettre non plus qu'elle soit distribuée

aux malades, qu'au préalable il ne l'ait goûtée, afin d'être assuré que l'acide a été pesé, et que par conséquent il ne s'y trouve pas en excès. Cette précaution devient sur-tout indispensable lorsque la dose d'acide est prescrite vaguement par gouttes ou *ad gratam aciditatem.* La pincée et la poignée sont sujettes également à ces inconvéniens. Nous en dirons autant des mesures de capacité; ce n'est absolument que par la balance qu'on peut venir à bout de préciser, d'estimer la quantité des objets qui entrent dans une formule. Il faut tout peser en pharmacie, ne s'écarter en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, de cette règle de prudence. Sans le secours de la balance, les médicamens les plus efficaces ne seroient que de vrais poisons.

Emulsion.

C'est de l'eau dans laquelle se trouve suspendu le parenchyme huileux des semences émulsives divisées dans un mortier, et auxquelles on a ajouté, en les pilant, une petite quantité d'eau pour les empêcher de fournir leurs huiles. Ce parenchyme est tellement atténué, qu'il passe à travers un linge ou une étamine.

On compare souvent l'émulsion au lait, en donnant à ce dernier le nom d'*émulsion animale*, et en désignant encore sous celui de *lait d'amandes*, l'émulsion faite avec les amandes douces.

Pour prouver combien ces dénominations sont vicieuses, et le peu d'identité qui existe entre ces deux liquides, il suffit de faire remarquer que le parenchyme qui constitue l'émulsion, n'abandonne jamais l'huile qui lui est unie, tandis que la matière caseuse du lait qui constitue sa blancheur, ne peut jamais retenir long-temps le beurre qui l'accompagnoit, et que quand il en est séparé, le fluide n'en est pas moins opaque.

Prenez amandes douces pelées.. 15 gmes [4 gros.]
eau..... ½ kme [1 livre.]

Mettez les amandes douces dans un mortier de marbre; pilez, en ajoutant peu à peu de l'eau, délayez la pâte formée avec le reste de ce liquide : passez à travers une étamine, et ajoutez :

sirop de sucre..... 32 gmes [1 once.]

pour prendre en trois parties égales.

Ainsi préparée, l'émulsion se nomme simple. Elle est nitrée en y mêlant depuis 3 décigmes jusqu'à 1 gme de nitrate de potasse (nitre) [6 à 18 grains]; elle devient anodine lorsqu'on remplace le sirop de sucre par le sirop diacode à moitié de la dose; purgative enfin, quand on y délaye de la poudre cathartique, ou qu'on piste les amandes avec la manne, qui, n'ayant

pas souffert de l'action du feu, offre le moyen de composer sous cette forme une médecine moins désagréable à prendre.

Lait.

Il peut être coagulé par une foule de substances végétales et animales, excepté par le *caille-lait*, auquel tous les auteurs ont cependant attribué la propriété qui lui a fait donner son nom. Cette plante, dans le premier début de sa végétation, à l'époque de sa floraison et quand elle est prête à grainer, appliquée sous différentes formes au lait chaud ou froid, n'opère aucune coagulation, tandis qu'il est reconnu aujourd'hui que le sucre, la gomme, la fécule amylacée, dans lesquels on ne soupçonnoit pas une pareille faculté, l'exercent d'une manière assez sensible, lorsque l'une de ces substances est mêlée au lait dans une certaine proportion ; mais les agens les plus communément employés à la coagulation du lait, sont la présure proprement dite, le tartrite acidule de potasse (crême de tartre), le vinaigre, &c. pour clarifier, à la vérité, le *sérum*, le blanc d'œuf suffit.

Petit-Lait.

Cette boisson ne doit être prescrite que dans les cas absolument nécessaires, et lorsque les circonstances des temps et des lieux n'y apporteront pas d'obstacles.

Comme le lait de beurre ne diffère du lait ordinaire qu'en ce qu'il est parfaitement écrémé : toutes les fois qu'on pourra se le procurer chez les crémières ou dans les fabriques de beurre, on le prendra de préférence, parce qu'il coûte moins cher, et subit plus facilement la coagulation. Le sérum qu'on obtient après la séparation de la matière caseuse, n'étant absolument que le petit-lait, doit encore remplacer le lait pour la boisson dont il s'agit, soit dans l'état où il se trouve, ou bien après l'avoir clarifié.

Bière sapinette.

Prenez bourgeons de sapin, et à leur défaut,
Feuilles du même arbre..... 32 gmes [1 once.]
Racine de raifort sauvage incisée. 16 gmes [½ once.]
Faites macérer pendant trois jours
dans un vase bien clos, avec
bonne bière..... 2 kmes [4 livres.]

La dose sera de 4 onces, deux fois par jour.

Eau gommeuse.

Prenez gomme arabique concassée 32 g^mes [1 once.]
sirop de sucre..... 64 g^mes [2 onces.]
Dissolvez dans tisane commune.. 2 k^mes [4 livr.]

Gelée de Pommes-de-terre.

Prenez fécule de pommes-de-terre 32 g^mes [1 once.]
eau..... ½ k^mo [1 livre.]
sirop de sucre..... 32 g^mes [1 once.]

Délayez la fécule dans la moitié de l'eau froide; agitez et jetez ensuite ce mélange dans l'autre partie de l'eau, à l'état d'ébullition; donnez deux ou trois bouillons. Ajoutez le sirop de sucre prescrit, ou une quantité suffisante de muriate de soude, et l'aromate demandé.

La fécule de pommes-de terre est comparable en tous points, pour la nature et les propriétés, au sagou qu'on sépare, par le tamis et le lavage, d'une moelle farineuse contenue dans le tronc de certains palmiers très - communs aux Moluques; elle peut donc le remplacer dans toutes les circonstances où son usage est prescrit comme aliment médicamenteux.

Salep de Pommes-de-terre.

Après quelques bouillons dans l'eau, la pomme-de-terre étant pelée, divisée par tran-

ches et séchée au four, acquiert la transparence et la solidité d'une corne; elle se casse net, présente dans sa cassure un état vitriforme, devient susceptible de se conserver un temps infini sans s'altérer, et produit, sous l'effort du pilon, une poudre blanchâtre analogue à la gomme arabique. Cette poudre se dissout aisément dans la bouche; prend, étant cuite dans un véhicule quelconque, un état lintescent, et nourrit sans fatiguer : telles sont les propriétés générales qui appartiennent au *salep*.

Les pommes-de-terre peuvent donc remplacer, dans tous les temps, le *salep* et le *sagou*, substances qu'on nous apporte de loin, et que cette seule circonstance suffit pour faire soupçonner des mélanges infidèles. Si, dans les maladies d'épuisement et de consomption, elles deviennent des spécifiques, leur prix exorbitant empêche la classe peu fortunée d'y atteindre; les substituts proposés ne coûtent presque rien; il faut quatre parties de pommes-de-terre pour en avoir une de *salep;* et $\bar{3}$ k^{mes} [6 livr.] de ces racines, fournissent un demi-k^{me} [1 liv.] de *sagou*. L'un et l'autre donnent à l'eau, au lait ou au bouillon, cet état muqueux qui caractérise les substances qu'elles suppléent.

Eau de Tamarins.

Prenez tamarins..... 64 g^mes [2 onces]
Délayez dans un vase de faïence
ou d'étain, en versant dessus
peu à peu eau bouillante..... 1 k^me [2 livr.]
Miel blanc..... 32 g^mes [1 once.]
Passez à travers un linge.

Eau de Casse.

Prenez casse en bâtons..... 128 g^mes [4 onces.]
eau bouillante..... ½ k^me [1 livre.]

On ajoute quelquefois à cette prescription, un demi-décig^me [1 grain] de tartrite antimonié de potasse, ou bien 8 g^mes [2 gros] de sulfate de soude.

Eau fondante purgative.

Prenez sulfate de soude (sel de
glauber)..... 32 g^mes [1 once.]
Tartrite antimonié de potasse
(émétique)..... 3 cent^mes [½ grain.]
Nitrate de potasse (nitre)..... 6 déc^mes [12 gr.]
Faites fondre le tout dans eau. 1 k^me [2 livres.]
à prendre par verrées à distance convenable.

Eau de Goudron.

Prenez goudron..... 16 g^mes [½ once.]
Versez dessus eau commune.... 1 k^me [2 livres.]

Agitez souvent pendant trois jours ; passez la liqueur, et conservez-la pour l'usage.

La dose est de 192 g^mes [6 onces], une ou deux fois par jour : cette eau peut être coupée avec le lait.

Eau de Boules ou Martiale.

Prenez boules de mars, environ 6 à 7 décigrammes, ... [10 à 12 grains.]
Triturez l'espace de temps nécessaire avec eau tiède..... ½ k^me [1 livre.]

Filtrez ou laissez reposer, puis décantez.

Cette eau se divisera en trois doses, à prendre de demi-heure en demi-heure.

Eau anti-syphilitique (liqueur Van-Swieten.)

Prenez muriate sur-oxigéné de mercure (sublimé corrosif).. 4 déc^mes [8 grains.]
eau distillée..... ½ k^me [1 livre.]

Pour opérer cette dissolution, il faut toujours se servir de vaisseaux de verre ou de faïence, et ne la donner aux malades que dans des gobelets de même nature.

Le véhicule dans lequel cette solution devra être administrée, sera d'un demi-k^me [1 liv.] de décoction légère de racine de guimauve, ou une dissolution de 4 g^mes [1 gros] de gomme arabique dans un demi-k^me [1 livre d'eau], en observant que le mélange n'ait lieu qu'au moment de faire prendre cette liqueur.

On doit préférer l'eau gommée au lait et à

tous autres excipiens ; il est reconnu que la gomme est, de toutes les substances, celle qui altère le moins le muriate sur-oxigéné de mercure (sublimé corrosif).

SECTION II.

APOZÈMES.

Ils forment souvent en partie la boisson principale des malades. C'est de l'eau qui, à l'aide de l'infusion, et plus souvent encore de la décoction, s'est chargée des matériaux immédiats qu'elle a pu extraire des végétaux prescrits par le médecin.

Règles générales pour préparer les Apozèmes.

1°. De faire bouillir successivement les matières dures, inodores, peu altérables, comme les bois, les écorces, les racines sèches, ligneuses, et en général toutes celles dont la texture est serrée ;

2°. Les racines fraîches, coupées menu ;

3°. Les fruits ouverts et mondés ;

4°. Les herbes fraîches, non odorantes, brisées ;

5°. Celles qui sont fraîches, et qu'on a hachées ;

6°. Les semences inodores concassées;

7°. De retirer du feu, et de verser la décoction bouillante sur les bois, racines, herbes, fleurs et semences aromatiques, toutes ces substances écrasées et concassées;

8°. De fermer le vaisseau, de laisser refroidir la liqueur, de la passer avec expression, de la mettre reposer, de ne l'administrer enfin qu'après l'avoir bien fait décanter.

Mais les apozèmes, souvent troubles, épais et toujours d'une répugnance invincible, pourroient être remplacés par une boisson plus simple, moins désagréable, prise par-dessus des pilules faites avec les extraits des substances qui entrent dans ces médicamens. En attendant que cette observation soit appréciée juste, nous allons indiquer les apozèmes les plus généralement usités.

Apozème apéritif.

Prenez espèces apéritives..... 64 gmes [2 onces.]
Faites bouillir dans une suffisante quantité d'eau, réduite par une ébullition modérée à..... 2 litres [2 pint.]

Ajoutez à chaque dose la quantité d'acétate de potasse liquide (terre foliée de tartre) ou d'ammoniaque (esprit de mindererus), qui aura été prescrite.

Apozème diurétique.

Prenez espèces diurétiques..... 32 gmes [1 once.]
Faites bouillir légérement dans
suffisante quantité d'eau réduite
à..... 3 kmes [6 livr.]
Vers la fin de l'ébullition, ajoutez
pariétaire..... } De chaque
turquette..... } une demi-poignée.

Laissez infuser un moment, passez et mêlez la quantité d'oxymel simple ou d'oxymel scillitique qui aura été prescrite.

Apozème fébrifuge.

Prenez quinquina concassé..... 96 gmes [3 onces.]
Faites bouillir dans eau..... 3 kmes ½ [7 livr.]
que vous réduirez à..... 3 kmes [6 livr.]
Passez la décoction.
La dose sera de..... 192 gmes [6 onces,]
deux à trois fois par jour. Ajoutez les sels prescrits.

Une trop longue ébullition des différentes substances dans un vaisseau ouvert, et notamment du quinquina, est toujours préjudiciable à l'effet du médicament, il facilite l'oxigénation et la précipitation de l'extractif; quelle que soit donc la texture du végétal, qui est l'objet de la décoction, il convient de le diviser et de le soumettre à une macération préalable.

SECTION III.

DES BOUILLONS.

On donne généralement le nom de bouillon à la substance alimentaire et extractive qu'on retire du tissu musculaire et membraneux des substances animales, par l'intermède d'une quantité d'eau que l'on détermine en raison de la quantité de viande qu'en emploie, et à l'aide d'une température d'abord de 80 degrés, pour coaguler l'albumine, ensuite plus modérée, pour donner aux matières contenues dans la chair musculaire, le temps de s'unir au véhicule, et chacune dans l'ordre de solubilité qui lui appartient. On ajoute communément au bouillon proprement dit, du muriate de soude, des légumes, pour en relever la fadeur et le rendre plus agréable.

Les bouillons sont alimenteux ou médicinaux.

Les premiers se préparent communément avec des viandes faites; celle du bœuf dans les contrées du nord, et celle du mouton dans les pays méridionaux; ils ont de la saveur, et tiennent en dissolution beaucoup de substances.

Les seconds se font avec le poulet, le veau, la tortue, la vipère, les grenouilles, animaux dont les chairs fournissent plus de gélatine que d'extractif, deux principes dont le concours est indispensable pour constituer le véritable bouillon : l'un est la matière alimentaire, l'autre la partie restaurante ou l'assaisonnement.

Règles générales pour la préparation des Bouillons alimentaires.

1°. Viande saine et convenablement saignée;

2°. Vaisseau de terre, de préférence à ceux de métal, parce que les premiers sont moins conducteurs de la chaleur, et qu'une fois échauffés, un peu de cendre chaude entretient l'ébullition légère que l'on desire;

3°. Eau, en quantité double du poids à celle de la viande employée;

4°. Suffisante quantité de sel commun pour faciliter la séparation de l'albumine, ainsi que sa coagulation sous forme d'écume;

5°. Température capable de porter le mélange à l'ébullition pendant tout le temps que l'écume se rassemblera à la surface du liquide, et qu'on aura soin d'en séparer exactement;

6°. Température plus basse après l'opération précédente, et toujours constante, afin que le liquide ne fasse que frémir légèrement, pour

donner le temps aux substances nutritives, colorantes et extractives contenues dans la viande, de s'unir et de se combiner avec l'eau dans l'ordre qui convient à leur solubilité;

7°: Addition de légumes, tels que carottes, panais, navets, poreaux, &c.

Bouillon de Bœuf.

Prenez tissu musculaire de bœuf... $\frac{1}{2}$ k^me [1 livre.]
eau ..... 1 k^me [2 livr.]

Faites bouillir après avoir ajouté le sel nécessaire; écumez exactement, ensuite conduisez le feu de manière à ce que la liqueur soit agitée d'un léger frémissement; ajoutez les légumes, et continuez l'opération avec les précautions indiquées, jusqu'à parfaite cuisson de la viande et des légumes. On peut ajouter à ce bouillon, de la volaille, du veau ou du mouton.

Si le bouillon qu'on prépare dans les grands établissemens manque des premières qualités qui le caractérisent, c'est que les règles ci-dessus décrites ne sont pas strictement observées; il est constant que quand les cuisiniers seront mieux surveillés par les économes, les valides et les malades des hospices auront un bouillon plus agréable, plus substantiel, comparable en

un mot à celui qu'on obtient dans un ménage aisé.

Tablettes de Bouillon.

Prenez quatre pieds de veau; 6 k^mes [12 liv.] de cuisse de bœuf; 1 k^me [2 livres] de rouelle de veau; 5 k^mes [10 livres] de gigot de mouton; divisez ces viandes en petits morceaux, et faites-les cuire à un feu modéré, dans suffisante quantité d'eau; écumez à diverses reprises; passez la liqueur avec expression; mettez à bouillir une seconde fois le marc dans de nouvelle eau; passez, réunissez les liqueurs; et quand elles sont refroidies, séparez-en la graisse et clarifiez-les avec cinq à six blancs d'œufs; filtrez à travers un blanchet, et évaporez jusqu'à consistance requise; alors coulez sur une pierre unie, divisez par tablettes, portez-les à l'étuve pour sécher, et renfermez-les exactement dans des boîtes de fer-blanc ou des bouteilles.

Les tablettes de bouillon ont été imaginées pour conserver sous un petit volume et pendant long-temps, une substance alimentaire capable de remplacer le bouillon liquide: telles sont les tablettes qu'on prépare à la Chine, appelées *hockiac*, connues en France sous le nom de *colle de peau d'âne*. Tel est encore cet extrait de consistance sirupeuse qu'on prépare au Japon

sous

sous le nom de *soui*, avec des jambons et des perdrix.

Mais ces tablettes, quoique très-avantageuses dans les voyages de long cours et à la suite des armées, ne peuvent être adoptées pour les hôpitaux, comme on l'a souvent proposé,

1°. Parce que le bouillon qu'elles fournissent, quoique bon et sain pour les hommes en santé, est plus âcre, plus échauffant que celui qu'on prépare pour les malades avec la viande fraîche.

2°. Parce qu'après leur avoir distribué le bouillon fait avec ces tablettes, au lieu de celui confectionné avec de la viande fraîche, les convalescens et les servans des hôpitaux ne trouvent plus la portion qui leur revient en viande cuite, pour leur nourriture.

GÉLATINE.

Le nom de gélatine s'applique particulièrement à une substance qui fait la base de toutes les parties dermoïdes, membraneuses, ligamenteuses, cartilagineuses, musculaires, cornées, &c. des animaux. Elle est gluante, visqueuse, dans l'état mou; sèche, elle est plus ou moins transparente, élastique, d'une couleur cornée, peu sapide, soluble en totalité dans l'eau, insoluble dans l'alkool, jouissant de la

propriété hygrométrique, susceptible de se combiner avec le principe tannant qui la précipite de ses dissolutions, fournissant enfin, par la distillation ou l'analyse au feu, de l'ammoniaque, ainsi que les principes qui constituent cet alkali.

Pour l'obtenir des diverses substances qu'elle constitue, il ne s'agit que de les faire bouillir dans l'eau ; on coupe celles qui sont molles, sans les soumettre à aucune autre préparation ; les cornes et l'ivoire doivent être râpées ; les os sont divisés à l'aide d'un pilon ou d'une meule.

La dissolution de la gélatine dans l'eau, obtenue des corps qui la fournissent, se présente sous différentes formes; liquide, elle est connue sous le nom de *bouillon ;* molle, elle constitue les gelées, auxquelles on ajoute souvent des aromates et du sucre pour en former une masse tremblante, employée communément comme restaurant.

Enfin, rapprochée ou privée de presque toute son humidité, et sans mélange d'assaisonnement, coulée dans des moules où on lui donne la forme de tablettes, elle porte le nom de *gélatine* proprement dite.

La colle de Flandre du commerce est cette même substance, préparée avec moins de soin,

contenant toujours des matières étrangères à sa nature, et qu'il seroit dangereux d'employer comme la première. On doit donc préférer, pour l'usage intérieur, celle que les pharmaciens préparent, parce qu'ils apportent tous leurs soins pour l'obtenir la plus pure possible.

Préparation de la Gélatine.

Prenez pieds de veau ce que vous voudrez; faites cuire à petit feu dans suffisante quantité d'eau; écumez, passez le bouillon avec soin; laissez refroidir pour séparer la graisse; clarifiez la liqueur avec un blanc d'œuf; passez de nouveau au blanchet; évaporez au bain-marie jusqu'à consistance épaisse; étendez la masse sur une pierre bien unie, et coupez la gélatine refroidie en tablettes : achevez leur dessiccation à la chaleur de l'étuve.

Pour retirer la gélatine du tissu osseux, il faut agir comme il vient d'être dit, employer une température constante, et répéter les ébullitions jusqu'à trois fois, pour les épuiser entièrement.

Les chimistes ont reconnu que la gélatine extraite des os dont elle constitue à-peu-près la moitié de leur poids, étoit la plus pure. M. *Proust*, qui l'extrayoit de cette substance, en formoit des tablettes qu'il destinoit à amé-

liorer la subsistance du pauvre; M. *Darcet* en préparoit des bouillons à l'aide d'une marmite de *Papin* perfectionnée. Enfin depuis, M. *Cadet de Vaux* en a fait une heureuse application en conseillant de retirer cette même gélatine des os, et de l'employer dans l'économie domestique, sur-tout à la nourriture des indigens.

Bien préparée, la gélatine est regardée, avec raison, comme une substance alimentaire très-saine et très-nourrissante; mais M. *Seguin*, qui s'est livré à un travail suivi sur cette matière, a reconnu qu'elle possédoit de plus une propriété fébrifuge. Cette découverte a été publiée, et aussi-tôt un grand nombre d'expériences ont été faites pour constater jusqu'à quel point on pouvoit compter sur les propriétés du fébrifuge nouveau; mais soit que la gélatine n'ait pas également été bien préparée par-tout, soit qu'on ne l'ait pas bien administrée, soit enfin que ses vertus aient été exagérées par un zèle assurément bien louable, il est vrai de dire que jusqu'à présent la série des faits n'est pas assez complète pour se permettre de la substituer aux fébrifuges énergiques qui nous sont connus. Il est donc plus prudent d'attendre qu'une plus longue expérience nous ait suffisamment éclairés sur un objet qui est de la plus haute importance pour la médecine, avant

que de prononcer sur les propriétés d'une substance dont l'usage n'a point encore attesté la valeur qu'on lui attribue.

DES BOUILLONS MÉDICINAUX.

Les règles générales pour la préparation de ces bouillons, sont absolument les mêmes que les précédentes ; la plupart se font au bain-marie, mais ils ne peuvent se conserver plus de vingt-quatre heures en hiver, et douze en été.

Bouillon de Mou de veau.

Prenez des poumons de cet animal, enlevez la trachée-artère et le corps graisseux qui la recouvre ; coupez-les par morceaux, jetez-les dans de l'eau légèrement chaude, afin d'enlever le sang qui peut rester dans les petits vaisseaux. Lorsque l'eau ne sera plus colorée, faites cuire dans une petite bassine couverte, à un feu modéré ; sur la fin, ajoutez les feuilles et ensuite les fleurs.

Si la prescription demande des fruits pectoraux, il faut les monder et les ajouter une demi-heure avant les feuilles. Passez et laissez déposer.

Bouillon de Poulet.

Prenez un poulet, séparez les intestins, le col, et les parties graisseuses ; faites cuire à un feu modéré ; ajoutez les racines et les fruits prescrits, tels que navets, oignons, dattes et jujubes.

On prépare de la même manière les bouillons de grenouilles.

Bouillon de Tortue.

Prenez une tortue, séparez la carapace du plastron, au moyen d'un ciseau qu'on introduit au point de l'insertion sur les côtés ; détachez la chair, coupez-la par morceaux ; faites cuire au bain-marie avec suffisante quantité d'eau : quatre heures d'ébullition légère suffisent pour cuire entièrement la tortue. Si le médecin a prescrit des plantes aromatiques, ajoutez-les à la fin, et couvrez le vase. Laissez refroidir et passez.

Bouillon de Vipère.

Séparez la tête, la peau et les intestins de la vipère vivante ; coupez le corps par tronçons, et faites-les cuire comme la chair de tortue, au bain-marie.

SECTION IV.

EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES.

La chimie étant parvenue à imiter le travail de la nature dans la composition des eaux minérales, il importe d'appliquer les découvertes faites en ce genre pour l'utilité du service des hospices civils, car il faut convenir qu'il n'y a que les gens aisés qui puissent aller prendre les eaux à leur source, tandis que l'homme d'une fortune médiocre, le pauvre artisan, l'honnête indigent, ne sauroient profiter de cet avantage. Il n'existe pas pour eux d'établissement, point d'asyle qui leur en facilitent les moyens; il faut donc y suppléer par les eaux minérales artificielles.

Cependant, quelqu'avancé que soit l'art dans cette partie de nos ressources, nous croyons qu'on a été trop loin en avançant que dans cette occasion, il avoit surpassé la nature; et en effet, le fluide aériforme qui se trouve dissous dans les premières, n'est-il pas plus actif, le soufre plus atténué, le fer plus pur, le calorique plus justement combiné ? en un mot, toutes les substances salines et terreuses qui ont déjà été travaillées par la main de l'homme, ne

sauroient être comparées à celles que la nature emploie, dans son immense laboratoire, à la composition des eaux minérales. D'ailleurs, en supposant qu'elles soient parfaitement semblables entr'elles, comment assigner à chacune sa place et sa manière d'être? L'eau elle-même, qui en est le véhicule, se trouve-t-elle dans un état aussi homogène, aussi parfait? En supposant encore que les résultats de l'analyse ne présentent aucune différence, il nous restera toujours à savoir si dans ce travail elles n'ont pas été formées, comme on dit, de toutes pièces; si réellement l'acide sulfurique et la soude, par exemple, ne pourroient pas être classés à part, sans former de combinaison. Enfin, nous ajouterons que, dans presque tous les cas, l'ouvrage de la nature a toujours un degré de perfection auquel nous ne pourrons jamais atteindre, quand nous emploierions les mêmes matériaux et que nous connoîtrions parfaitement le procédé d'après lequel elle opère.

Malgré ces considérations, les eaux minérales artificielles ont des avantages incontestables; l'homme de l'art, qui les prescrit, est le maître de fixer, chaque jour, les principes dont il veut les composer, d'ajouter à leur efficacité, et d'en diminuer l'activité en changeant les proportions, soit qu'il les destine à être prises

en boisson, soit qu'il ait le dessein de les employer en bains ou en douches ; il ne faut pas même perdre de vue que les eaux minérales naturelles ne sont en usage que dans une saison déterminée, tandis que dans tous les temps de l'année on peut se servir de celles qu'on leur substitue.

Les eaux minérales les plus généralement connues, sont divisées en quatre grandes classes ; elles comprennent les eaux sulfureuses ou hépatiques, les eaux ferrugineuses ou martiales, les eaux gazeuses ou acidules, enfin les eaux salines. Ce sont du moins celles sur les propriétés desquelles les médecins ont réuni le plus de faits et d'observations. On pourroit, suivant les cas, augmenter les proportions des principes dont elles sont composées, et avoir par conséquent des médicamens plus actifs.

A l'égard des eaux thermales simples et composées, il est possible d'en faire de toute espèce, en donnant préalablement à l'eau qui doit servir d'excipient, la température qui convient, et ayant toujours la précaution d'employer celle qui est distillée, et après l'avoir exposée à l'air atmosphérique.

Eau hydro-sulfureuse simple.

Gaz hydrogène sulfuré, un quart du volume de l'eau.
Gaz hydrogène, moitié son volume.
Eau distillée..... 1 litre [1 pinte.]

Agitez long-temps le mélange dans un vaisseau fermé, afin que le gaz hydrogène sulfuré puisse se dissoudre.

Eau hydro-sulfureuse composée.

Sulfure de soude..... 1 déc^{me} $\frac{1}{2}$ [3 grains.]
Muriate de soude..... 3 déc^{mes} [6 grains.]
Sulfure de chaux..... 1 déc^{me} $\frac{1}{2}$ [3 grains.]
Eau de rivière..... 1 litre. [1 pinte.]

On peut encore faire une eau sulfureuse, en substituant au sulfure de soude, du gaz hydrogène sulfuré, pour remplacer les eaux minérales de Cotterets, de Barèges, d'Aix-la-Chapelle, &c.

Eau ferrugineuse.

Prenez sulfate de fer vert.... 1 déc^{me} $\frac{1}{2}$ [3 grains.]
sulfure de soude..... 1 déc^{me} [2 grains.]
sulfate de soude..... 6 déc^{mes} [12 grains.]
eau distillée..... 1 litre [1 pinte.]

Faites dissoudre.

Les eaux dans lesquelles le fer est tenu en dissolution à la faveur du gaz acide carbonique,

doivent être préparées en mettant macérer de la limaille de fer dans l'eau saturée de ce gaz ; il seroit même possible d'imiter les eaux de Pyrmont, de Spa, de Selz, en diminuant la quantité de fer, et laissant une surabondance de gaz acide carbonique.

Eau ferrugineuse par l'acide carbonique.

Gaz acide carbonique, trois fois le volume de l'eau.		
Carbonate de fer.....	1 déc^me^	[2 grains.]
Carbonate de soude.....	3 déc^mes^	[6 grains.]
Eau distillée.....	1 litre	[1 pinte.]

Eau gazeuse simple.

Prenez carbonate de soude en cristaux.....	2 g^mes^	[½ gros.]
eau distillée.....	1 lit.	[1 pinte.]
acide muriatique.....	quantité suffis.	

Il faut mettre le carbonate de soude en cristaux, dans une bouteille de la capacité d'un litre, remplie d'eau ; et dès qu'il y est introduit, et avant qu'il soit dissous, y ajouter la quantité d'acide muriatique nécessaire pour saturer ce carbonate. On bouchera promptement la bouteille, afin que le gaz qui se sépare pendant l'effervescence, puisse se dissoudre dans l'eau. On conçoit qu'il est important de s'assurer auparavant, par une expérience préliminaire, que l'eau ne contient pas déjà de fer.

naire, de la quantité d'acide qu'exige la saturation de la soude.

Cette eau peut remplacer les eaux de Vichy.

Eau gazeuse composée.

Prenez gaz acide carbonique
deux fois le volume de l'eau.

carbonate de soude...	12 déc^{mes}	[24 grains.]
de fer.....	1 déc^{me}	[2 grains.]
sulfate de soude.....	3 déc^{mes}	[6 grains.]
muriate de soude....	2 déc^{mes}	[4 grains.]
eau distillée.....	5 litres	[5 pintes.]

Cette eau peut remplacer les eaux de Pyrmont et de Spa.

Eaux salines.

On peut faire des eaux salines avec plusieurs espèces de sels, tels que le muriate de soude, le sulfate de soude, le sulfate de magnésie, le carbonate de soude : la plus simple est celle qui se fait avec

Sulfate de magnésie.....	16 g^{mes}	[4 gros.]
Eau de rivière.....	1 litre	[1 pinte.]

Les eaux de Bourbonne-les-Bains, de Plombières, de Luxeuil, peuvent être facilement remplacées par les mélanges des matières salines indiquées ci-dessus, dans les proportions relatives et connues, qu'on peut diminuer ou

augmenter à volonté. On y ajoute quelquefois un demi-décig^me^ [1 grain] de tartrite antimonié de potasse (émétique).

Nous terminerons cet article en observant que les eaux minérales artificielles peuvent même devenir utiles aux malades qui ont été boire les eaux minérales naturelles ; ceux-ci, de retour dans leurs foyers sans être tout-à-fait débarrassés des affections pour lesquelles ils ont entrepris le voyage, pourroient continuer d'en faire usage; mais au lieu de les faire venir directement, et de les exposer à perdre pendant leur trajet une grande partie de leur calorique, si ce sont des eaux thermales, les remplacer par des eaux artificielles analogues, en augmentant à volonté la proportion de leurs principes. Ainsi on posséderoit le même moyen, mais plus utile et plus énergique ; il serviroit à achever la guérison que n'auroit fait qu'ébaucher le premier usage des eaux prises à la source et dans la saison la plus convenable.

Mais ce n'est pas assez d'avoir sous la main des eaux minérales appropriées à l'état des malades, il faut qu'aucune circonstance étrangère ne puisse s'opposer à leur efficacité, ni agraver plutôt le mal que de le soulager. Combien de sources célèbres en Europe n'offriront plus bientôt que le lieu le plus insalubre, le

plus infect, si on ne se hâte de l'assainir en détruisant ces flaques d'eaux stagnantes que la source a formées et entretient, et dont les émanations vicient l'air et préjudicient à la santé des buveurs ? Peut-être qu'en soumettant partout les eaux minérales à une légère redevance, mais suffisante aux dépenses de réparations que demande le local, on parviendroit à rendre l'emplacement et les sites des environs plus agréables, plus aérés et plus accessibles : une pareille application du revenu que produiroient les eaux minérales, auroit sans contredit un but plus utile que celui d'enrichir, sous le titre fastueux d'intendant, d'inspecteur des eaux minérales, des hommes souvent insoucians, quelquefois sans talent, qui n'ont jamais rien fait pour les analyser ni pour éclairer sur leurs propriétés. Aussi manque-t-il presque par-tout d'une promenade commode, assez spacieuse pour l'exercice si nécessaire, en même temps qu'elle devient un point de réunion pour les malades.

Ces épanchemens de liberté et de gaîté concourent plus évidemment encore avec le régime, la soustraction des affaires habituelles, les mouvemens du voyage, la distraction, la dissipation, le déplacement, à l'efficacité des eaux minérales, que les eaux minérales elles-mêmes.

Je suis tellement pénétré de cette vérité, que consulté il y a trente ans par le parlement d'une grande province sur les avantages d'une eau minérale dont la source se trouvoit à peu de distance de la ville où il tenoit son siége, je reconnus, d'après l'analyse, qu'elle étoit absolument comparable pour la nature et les proprietés, à une autre minérale dont la source se trouvoit à la distance de douze lieues; mais forcé de prononcer sur la préférence que l'une méritoit sur l'autre, ma conclusion fut que les habitans les plus voisins de la source devoient aller boire l'eau de celle qui se trouvoit la plus éloignée, fondé sur ce que la distance où on se trouve de la source, double souvent la confiance dans un moyen qu'on dédaigneroit sans doute, s'il ne falloit pas se déplacer pour en faire usage.

SECTION V.

SUCS D'HERBES.

Les plantes qu'on est dans l'usage de prescrire sous la forme de sucs exprimés, dans la saison où ces plantes jouissent de toutes leurs propriétés, et où il est possible de les avoir facilement, sont :

La bourrache.....
La buglose.....
La chicorée sauvage..
Le pissenlit.....
La laitue.....

La dépuration de leurs sucs a lieu ou par le repos ou par la chaleur de l'eau bouillante, température que ces plantes peuvent soutenir sans courir les risques de perdre de leur vertu, ou par le mélange d'une substance albumineuse et de la filtration, souvent enfin par le moyen de l'alkool et des acides végétaux.

Le cresson de fontaine.
L'oseille.....
Le cochléaria .....
Le becabunga.....
La fumeterre.....
Le cerfeuil.....

La clarification de leurs sucs se fait toujours à froid, au moyen du filtre de papier : la plus légère chaleur dissiperoit une partie de l'odeur nécessaire pour l'effet, coaguleroit l'albumine qu'elles contiennent, et troubleroit leur transparence.

La dose de ces sucs sera depuis 64 g^mes [2 onces] jusqu'à 192 g^mes [6 onces] une ou deux fois

fois par jour. Comme médicamens magistraux, ils doivent être préparés tous les jours.

Les plantes succulentes ne jouissent plus en automne de leurs propriétés spécifiques; à cette époque de l'année, d'ailleurs, on ne peut se les procurer fraîches qu'avec beaucoup de difficultés et de dépenses ; on remplacera donc les sucs qu'on en exprime, par l'extrait de ces mêmes plantes, préparé dans la saison convenable, mais délayé dans un véhicule approprié à la dose de 4 g^mes [demi-gros] par 32 g^mes [1 once] de suc.

A l'égard des plantes dites antiscorbutiques, comme elles contiennent un principe volatil, on substituera à leurs sucs l'infusion amère, à laquelle on ajoutera une ou deux cuillerées à café de teinture alkoolique de raifort. Ainsi, depuis octobre jusqu'au mois d'avril, la préparation des sucs d'herbes devra être interdite dans les pharmacies des hôpitaux civils, à cause de leur inefficacité.

SECTION VI.

POTIONS.

MÉDICAMENS internes, liquides, peu volumineux, plus ou moins composés, dans lesquels

il entre ordinairement des substances pourvues de propriétés médicales très-prononcées, qu'on administre en une ou plusieurs fois, ou même par cuillerées.

En général, toutes les fois que ce médicament contient une poudre ou une teinture alkoolique, il est nécessaire qu'il s'y trouve en même temps un sirop, et que ce dernier serve à les délayer avant de réunir le tout aux fluides aqueux, autrement la division du corps suspendu est incomplète.

Mais ces préparations sont extrêmement usitées en médecine, parce que leur exécution est prompte, facile, et qu'on peut les approprier aisément aux différentes indications lorsqu'on a soin de les simplifier.

Potion purgative ordinaire.

Prenez séné.....	8 gmes	[2 gros.]
sulfate de soude (sel de glauber)	12 gmes	[3 gros.]
Faites bouillir légèrement dans		
eau commune.....	192 gmes	[6 onces.]
Ajoutez sirop de nerprun.....	32 gmes	[1 once.]

Pour une dose.

Potion purgative majeure.

Ajoutez à la potion purgative,		
poudre cathartique, depuis.	12 décmes	[24 grains.]
jusqu'à	18 décmes	[36 grains.]

Potion purgative avec la Manne.

Prenez la potion purgative ordinaire, et substituez au sirop,
manne..... 64 gmes [2 onces.]

Potion purgative avec le Catholicum.

Prenez manne grasse..... 64 gmes [2 onces.]
Dissolvez dans eau..... 160 gmes [5 onces.]
Délayez dans la colature, catholicum double..... 32 gmes [1 once.]
Pour une dose.

Potion pour les Enfans nouveau-nés.

Prenez huile d'olive ou d'amande douce..... 16 gmes [$\frac{1}{2}$ once.]
sirop de chicorée compos. 16 gmes [$\frac{1}{2}$ once.]
A faire prendre en une seule fois.

Potion vermifuge pour les Enfans.

Prenez huile de ricin ou de palma christi..... } De chaq. 16 gmes jusqu'à 48 [4 gros à une once et demie].
sirop tartareux..... }
eau de pourpier..... 64 gmes [2 onces.]

C'est le purgatif le plus agréable lorsque l'estomac peut le supporter ; il agit avec autant de promptitude que de sûreté lorsqu'il n'est pas altéré.

Mais l'huile de *palma christi* est du nombre

des huiles qu'on ne prépare pas dans les pharmacies ; elle y est apportée par la voie du commerce, très-souvent avec un caractère de rancidité qui dépend de sa vétusté, ou de ce qu'elle a été extraite sans soin ; il paroît même que la cupidité est parvenue à la sophistiquer : dans l'un et l'autre cas, il faut éviter de l'employer, car ses effets seroient fort équivoques.

La meilleure huile de ricin doit être un peu fluide, sans odeur, d'une saveur douce ; elle est suspecte dès qu'elle a une odeur forte, un goût âcre et brûlant. Il faut que les vases qui la contiennent soient toujours exactement bouchés, placés dans un endroit frais, et que jamais ils ne restent en vidange. Pour prévenir ce dernier inconvénient, on ne sauroit trop recommander de ne se servir que de bouteilles de la capacité de cinq décilitres au plus, et de s'assurer, par la dégustation, de la qualité de l'huile qu'elles renferment.

Potion vomitive avec l'Émétique.

Prenez, tartrite antimonié de potasse..... 15 centmes [3 grains.]
Dissolvez dans eau de rivière 360 gmes [12 onces.]

Divisez en trois parties égales, à prendre de quart-d'heure en quart-d'heure, avec les précautions connues.

Potion vomitive avec l'Ipécacuanha.

Prenez ipécacuanha en poudre 1 gme [18 grains.]
Délayez dans eau commune.. 128 gmes [4 onces.]

Pour une dose.

Lorsqu'on veut augmenter l'effet de cette potion, on y ajoute, tartrite antimonié de potasse, depuis 3 centmes jusqu'à 12 centmes [$\frac{1}{4}$ gr. à 2 grains].

Quand, par une circonstance majeure, on se trouve au dépourvu d'ipécacuanha, il est possible de le remplacer par un mélange de rhubarbe et de tartrite antimonié de potasse (émétique) dans la proportion d'un grain de ce dernier sur douze de rhubarbe. Ce substitut proposé par *Bayen*, et approuvé par le conseil de santé des armées, a été fort utile dans les hôpitaux militaires au moment où il y avoit disette de cet émétique végétal.

Potion cordiale.

Prenez vin rouge..... 128 gmes [4 onces.]
teinture de canelle..... 8 gmes [2 gros.]
sirop de sucre..... 64 gmes [2 onces.]

Mêlez pour une potion à prendre par cuillerées.

Potion de Rivière.

Prenez carbonate de potasse. 12 déc^mes [1 scrupule.]
Mêlez dans eau commune... 96 g^mes [3 onces.]
Sirop tartareux..... 32 g^mes [1 once.]

Ce mélange se fera au chevet du lit du malade, qui prendra la potion à l'instant où le gaz acide carbonique se dégage.

L'effervescence est plus tardive avec le sirop tartareux qu'avec le suc de limon ou le vinaigre blanc ; mais l'effet de la potion n'en est que plus certain.

Potion avec le Quinquina.

Prenez quinquina en poudre 8 g^mes [2 gros.]
muriate d'ammoniaque... 3 déc^mes [6 grains.]
vin rouge ou blanc..... 128 g^mes [4 onces.]

Mêlez pour une dose à prendre sur-le-champ. Cette potion peut être réitérée deux, trois et quatre fois par jour. Il est le fébrifuge célébré par l'anglais *Talbot*.

Potion anti-spasmodique.

Prenez infusion de fleurs de tilleul 128 g^mes [4 onces.]
sirop de sucre..... 32 g^mes [1 once.]
eau de fleur d'orange... 16 g^mes [½ once.]
éther sulfurique alkoolisé. } De chaque 2 g^mes
vin d'opium composé.... } [1 demi-gros.]

Mêlez pour prendre par cuillerées.

Potion anti-histérique.

Ajoutez à la potion précédente,

Teinture de succin..... } De chaque 1 gmes
de castoréum..... } [18 grains.]

On observe que les teintures doivent être toujours mêlées avec le sirop, avant d'ajouter les autres fluides qui composent la potion.

Potion anti-septique.

Prenez décoction de quinquina.. 128 gmes [4 onces.]
teinture alkoolique de
canelle..... 8 gmes [2 gros.]
acétate d'ammoniaque
(esprit de *mindérérus*). 8 gmes [2 gros.]
sirop d'œillet..... 32 gmes [1 once.]

Mêlez.

Potion anti-septique camphrée.

A la potion précédente, ajoutez camphre.....
..... de 3 à 7 décmes [6 à 14 grains.]

Divisez dans un peu de jaune d'œuf.

SECTION VII.

LOOCHS.

Solution de sirop dans de l'eau gommée, ou mêlée d'huile et de sirop obtenu par la simple

agitation, ou uni à l'aide d'un mucilage. Ce médicament est particulièrement usité lorsqu'il doit séjourner long-temps dans les voies de la déglutition.

L'excipient des loochs est l'eau, l'émulsion, de légères infusions ou même des décoctions de substances appropriées, mais toujours peu aromatiques. Ainsi tous les ingrédiens âcres, salés, n'y conviennent pas.

On les administre ordinairement par cuillerées, dans la vue d'aider l'expectoration.

Looch gommeux.

Prenez gomme arabique.....	8 gmes	[2 gros.]
infusion pectorale.....	128 gmes	[4 onces.]
sirop de guimauve.....	48 gmes	[1 once.]

A donner par cuillerées, de demi-heure en demi-heure.

Looch gommeux incisif.

Prenez gomme arabique.....	4 gmes	[1 gros.]
infusion béchique....	128 gmes	[4 onces.]
sirop de guimauve.....	32 gmes	[1 once.]
hydro-sulfure rouge d'antimoine (kermès minéral).....	1 décme ½	[3 grains.]

On commence par triturer l'hydro-sulfure rouge d'antimoine (kermès) avec la gomme et le sirop; on y ajoute peu à peu l'infusion.

A prendre par cuillerées, en agitant vivement chaque fois.

Looch huileux.

Prenez huile d'amandes douces.. 64 gmes [2 onces.]
sirop de sucre..... 32 gmes [1 once.]
infusion pectorale..... 64 gmes [2 onces.]

A prendre par cuillerées, en agitant chaque fois.

Looch huileux incisif.

Le précédent, avec addition de la quantité prescrite d'hydro-sulfure rouge d'antimoine (kermès mineral). Mêlez-le avec l'huile, dans un mortier de marbre, pour un looch, à prendre par cuillerées, en agitant chaque fois.

SECTION VIII.

JULEPS.

Médicamens liquides, transparens, agréables, résultant du mélange de sirops et d'eau commune ou aromatique, auxquels on ajoute quelquefois des acides purs ou dulcifiés; mais jamais de poudres, dans la crainte de troubler leur limpidité. On les prend en deux ou trois fois.

Il y en avoit autrefois de très-composés, qui

contenoient entr'autres, des esprits, des essences, des élixirs, &c. qu'on administroit par gouttes dans un liquide approprié, et qu'on distinguoit des véritables juleps, sous la dénomination de *mixture.*

Julep anodin.

Prenez eau de laitue..... 128 gmes [4 onces.]
sirop diacode. de 16 à 32 gmes [de ½ onc. à 1 onc.]

Qu'on administre en deux fois à une heure d'intervalle.

Julep acidulé.

Prenez tisane commune..... 128 gmes [4 onces.]
sirop tartareux..... 16 gmes [½ once.]
alkool nitrique (esprit de nitre dulcifié).. 7 décmes [15 gout.]

Mêlez pour trois doses, à prendre à une heure d'intervalle.

Mixture diurétique.

Prenez acétate d'ammoniaque liquide (esprit de minderérus)..... 64 gmes [2 onces.]
teinture alkoolique de raifort..... 32 gmes [1 once.]
eau..... 64 gmes [2 onces.]

A prendre par cuillerées, en vingt-quatre heures, dans un liquide approprié.

SECTION IX.

VINS MÉDICINAUX.

L'ART de guérir ne retirant que peu ou point de secours des vins médicinaux préparés, soit par la fermentation, soit par la macération, soit enfin par la digestion, il a bien fallu abandonner ces trois modes de préparation, quoique consacrés par un long usage et par l'opinion de célèbres pharmacologistes, pour leur substituer celui qui consiste à prendre du vin, et à y ajouter, à l'instant où il s'agit de l'administrer, une teinture alkoolique chargée, autant qu'il est possible, des principes que le vin auroit été employé à extraire, d'après les anciens procédés. Composés ainsi, par une simple mixtion, et à mesure des besoins, les vins médicinaux ne seront plus exposés pendant leur préparation et leur conservation à l'influence de cette foule de causes qui toujours font varier l'action du dissolvant, la qualité de la matière dissoute, et les effets du médicament qui en résulte.

Il est démontré, en effet, que la première cause de la détérioration des vins médicinaux réside dans la défectuosité du procédé employé

pour les préparer ; que le moyen le plus puissant de priver le vin de ses parties les plus actives et les plus agréables, c'est de l'appliquer immédiatement aux végétaux dépouillés même de leur humidité surabondante ; que ce fluide ne peut s'enrichir de leurs propriétés sans s'appauvrir d'autant de celles qui le caractérisent dans son état naturel ; qu'enfin, pour lui conserver sa vertu tonique, cordiale et apéritive, il faut, dans les préparations de ce genre, faire toujours servir le vin de véhicule au principe opérant, et non de dissolvant.

Que le vin provienne de la Brie ou du Roussillon, qu'il soit vieux ou nouveau, généreux ou foible, rouge ou blanc, il suffit qu'il fasse l'office de dissolvant pour que son organisation soit rompue, que ses propriétés physiques et médicales éprouvent des changemens plus ou moins notables, à raison de sa qualité ; mais il faut l'avouer, ces inconvéniens ne sont pas tout-à-fait aussi marqués à l'égard des vins de liqueur ; leur composition étant différente, ils doivent nécessairement présenter aussi, dans leur mode d'action, des résultats différens. C'est d'après ce motif, justifié par l'expérience et par l'observation, que le vin d'Espagne ou le vin de Frontignan doit être conservé comme dissolvant pour la préparation de quelques vins

médicinaux actifs et très-usités, toutefois en y ajoutant, après qu'ils sont faits, un peu d'alkool concentré pour retarder leur acétification.

On ne sauroit donc assez le répéter, l'unique moyen d'augmenter les propriétés naturelles du vin, sans opérer de changement dans sa composition, consiste à y mêler une certaine quantité de teinture alkoolique appropriée à l'effet qu'on a intention de produire. Le médecin, alors, sera plus assuré de la nature et de l'efficacité du remède qu'il prescrira, et le malade y trouvera le soulagement qu'il a droit d'attendre ; c'est précisément le point de perfection qu'on a en vue d'atteindre dans la réforme proposée.

Vin amer ou stomachique.

Prenez teinture de gentiane..... 24 gmes [6 gros.]
vin rouge..... 1 kme [2 livres.]
dose commune..... 52 gmes [1 once.]

L'expérience a déjà prononcé sur l'efficacité des vins ainsi préparés et administrés à la même dose que dans l'ancienne méthode ; on peut augmenter progressivement la quantité de teinture, suivant les cas et les besoins, doubler ainsi l'action du vin médicinal, sans doubler également la quantité. C'est de cette manière qu'on parviendra à soutenir, pendant un cer-

tain temps, l'énergie d'un remède qui, comme tous les autres, s'affoiblit insensiblement par l'usage continu qu'on en fait.

Vin anthelmintique ou d'absinthe.

Prenez vin rouge ou blanc.....	1 kme	[2 livres.]
teinture d'absinthe, depuis.....	8 gmes	[2 gros.]
jusqu'à.....	48 gmes	[1 once ½.]
Mêlez.		
Dose commune.....	32 gmes	[1 once.]

Vin stomachique ou d'aunée.

Prenez vin rouge ou blanc.....	1 kme	[2 livres.]
teinture d'aunée, depuis	32 gmes	[1 once.]
jusqu'à.....	64 gmes	[2 onces.]
Mêlez.		
Dose commune.....	48 gmes	[1 once ½.]

Vin fébrifuge ou de quinquina.

Prenez vin rouge.....	1 kme	[2 livres.]
teinture de quinquina, depuis.....	48 gmes	[1 once ½.]
jusqu'à.....	80 gmes	[2 onces ½]
Dose commune.....	64 gmes	[2 onces.]

Vin anti-scorbutique.

Prenez vin blanc..... 1 kme [2 livres.]
teinture de raifort, depuis 32 gmes [1 once.]
jusqu'à ..... 48 gmes [1 once ½.]
Dose commune..... 32 gmes [1 once.]

On pourroit substituer au vin la bière blanche ou rouge, non houblonnée.

Vin diurétique amer.

Prenez vin blanc ..... 1 kme [2 livres.]
teinture de quinquina composée..... 48 gmes [1 once ½.]
Dose commune..... 64 gmes [2 onces.]

Vin miellé.

Prenez miel blanc..... 96 gmes [3 onces.]
vin rouge..... ½ kme [1 livre.]

Mêlez.

Vin chalibé ou martial.

Prenez teinture de mars tartarisée 32 gmes [1 once.]
vin blanc..... 1 litre [1 pinte.]

Mêlez et filtrez.

Vin cordial.

Prenez vin rouge.....	1 kme	[2 livres.]
teinture alkoolique de canelle, depuis.....	24 gmes	[6 gros.]
jusqu'à.....	48 gmes	[1 once ½.]
Dose commune.....	32 gmes	[1 once.]

On pourroit, à l'aide du mode proposé, obtenir sur-le-champ des vins médicinaux surcomposés, en mettant, par exemple, avec le vin, de la teinture de canelle, de la teinture d'aunée, de la teinture de scille, dans des proportions réglées sur la constitution, l'âge du sujet, et sur son état morbifique; d'où résulteroient des vins plus actifs dans leurs effets.

L'usage d'administrer les teintures alkooliques en les mêlant avec le vin à l'instant même de les faire prendre, n'est nullement une innovation en médecine. *Quercetan*, *Bauderon*, *Charas*, quoique partisans des vins médicinaux préparés à l'ancienne manière, préconisent cet usage; à la vérité, il faut faire attention que c'est toujours dans un état très-concentré que ces célèbres pharmacologistes prescrivent d'employer l'alkool, et que même, dans la crainte de diminuer sa force, ils ont grand soin de demander que ces végétaux, qui en sont l'objet, soient préalablement séchés; l'alkool, alors,

alors, doué de toute son énergie, n'attaque que la partie huileuse et résineuse, et laisse en arrière la matière extractive ; que le même menstrue, mais à un degré inférieur de spirituosité, enlève également. L'alkool à 20 degrés, ou plus vulgairement la bonne eau-de-vie du commerce, ce dissolvant commun des gommes et des résines, nous a donc paru mériter la préférence et atteindre notre but ; ce n'est pas que, dans beaucoup de circonstances, ces séparations de la gomme ne soient d'une utilité majeure, puisqu'elles multiplient les ressources médicinales, et qu'on ne peut plus révoquer en doute que ces matériaux immédiats des végétaux, considérés isolément, n'aient des propriétés diamétralement opposées, dont l'art a su profiter ; tel est l'opium, tel est l'ellébore, tel est l'ipécacuanha.

Pour déterminer d'une manière exacte les proportions des deux liquides dont il faut désormais composer les vins médicinaux, il a été constaté, par des essais multipliés tant dans les hôpitaux civils que dans les hôpitaux militaires, que toute espèce de teinture alkoolique médicinale pouvoit être employée depuis seize parties jusqu'à huit sur une de vin ; que par ce moyen on augmentoit les propriétés restaurantes et toniques de ce dernier, non-seulement

à cause du principe extractif qu'elle contient, mais encore par la petite portion d'alkool libre qui, d'un vin foible, en fait sur-le-champ un vin généreux plus homogène que si on ajoutoit après coup de l'alkool comme condiment ; que cet alkool, employé à extraire en totalité des matières végétales dissolubles, doit être considéré comme dans un véritable état de combinaison, et qu'alors il agit en qualité de fluide composé, dans lequel l'alkool se trouve enchaîné, comme il l'est à-peu-près dans le vin, dont il fait un des principes essentiels. Il n'est pas douteux que si l'alkool concentré y existoit à nu, il ne manqueroit pas, en agissant par lui-même, de devenir trop excitant, et de se rapprocher des élixirs de Garrus, de Stougton, de longue-vie, dont l'usage habituel n'est pas sans quelques inconvéniens.

Une fois les teintures alkooliques préparées d'avance, il seroit facile, en les mettant dans les proportions indiquées, de rendre sur-le-champ médicamenteux, non-seulement le vin rouge ou le vin blanc, mais encore le vin de liqueur cuit ou non cuit, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel vineux, selon les ressources locales, les habitudes et les vues des gens de l'art, sans changer, pour ainsi dire, le caractère spécifique de ces véhicules respectifs.

Observations sur les Vins médicinaux.

Je ne rappellerai pas ici mes observations sur les vices inhérens de l'ancienne préparation des vins médicinaux, ni les avantages frappans et nombreux qui doivent résulter du nouveau mode proposé; il seroit également déplacé de faire l'énumération de toutes les nuances physiques et médicinales que présente la matière extractive d'un même végétal, traité à des températures variées par l'eau, par le vin, par l'alkool, affoibli ou concentré, enfin par l'éther sulfurique. Cette discussion nous mèneroit trop loin; bornons-nous à demander à ceux qui, n'ayant pas osé tout-à-fait défendre l'ancienne méthode des vins médicinaux, se sont permis d'indiquer un moyen plus défectueux encore pour le remplacer; celui de substituer à la teinture alkoolique une teinture aqueuse saturée, autant qu'elle peut l'être, d'extractif, parce que, disent-ils, mêlée ensuite avec le vin, il en résulte un médicament mieux dosé, plus abondant en principes, et plus énergique dans ses effets.

Mais quand bien même il seroit démontré que les teintures alkooliques sont chargées d'une moindre quantité de matières extractives que les teintures aqueuses et vineuses, il suffit

que, par leur impression sur les organes et par ce qu'elles produisent dans l'économie animale, elles annoncent l'existence du principe aromatique et sapide des racines, des écorces, des feuilles et des fruits : d'ailleurs, a-t-on bien calculé la différence d'action d'un médicament en dissolution dans l'alkool, qui se convertit en fluide gazeux par le mouvement de la chaleur vitale, et se distribue promptement et universellement dans le système général, d'avec le même médicament employé dans des proportions semblables, mais tenu en dissolution dans l'eau, mêlée ensuite avec le vin ou dans le vin lui-même?

Eh, comment un vin coupé à la faveur d'une infusion, d'une décoction amère, pourroit-il, administré en qualité de cordial, de stimulant et de tonique, remplir une pareille indication, et devenir comparable au vin médicinal proprement dit, puisqu'au lieu d'une matière résino-extractive qu'il devoit contenir, et en quoi consiste sa vertu, ce n'est absolument qu'une matière purement extractive, un mélange trouble, épais, aussi désagréable à la vue et au palais, que s'il eût été préparé par le procédé défectueux que nous attaquons? Ne paroît-il pas alors inutile d'exiger, pour condition expresse dans la formule, que le vin

soit généreux et limpide, puisque ces deux qualités sont anéanties à l'instant précisément où le mélange a lieu ? Enfin, il faut le dire une bonne fois pour tout, le malade auquel on a eu l'intention de donner un stomachique, plus du vin, n'a absolument ni l'un ni l'autre.

Pour se former une idée de ce que le principe médicamenteux peut acquérir d'intensité d'action, dès qu'il se trouve combiné avec l'alkool affoibli, il suffit de se rappeler l'observation de *Sthaal;* ce grand homme a remarqué que quatre grains de résine de jalap purgent infiniment mieux, étant dissous dans l'alkool affoibli, que douze grains en substance administrés sous toute autre forme. Qu'on applique maintenant cette simple observation à l'effet des teintures alkooliques, et on concevra facilement qu'une cuillerée à bouche peut fort bien correspondre avec la quantité de matière dissoluble, extraite immédiatement par huit fois son poids d'eau.

En vain objecteroit-on encore que pallier le mauvais goût naturel des remèdes, c'est en affoiblir les effets, et que souvent l'extrême répugnance qu'ils occasionnent devient la cause déterminante d'une crise salutaire. Cette considération ne sauroit être applicable aux vins médicinaux, car on ne les prescrit qu'à ce

période où il est dangereux de ranimer la fièvre, et essentiel de soutenir les forces vitales affoiblies, soit par la maladie, soit par les agens utiles ou inutiles employés pour la combattre. Ce sera toujours, d'ailleurs, un service rendu à la médecine-pratique, que de mettre à sa disposition le moyen de présenter au malade des remèdes d'une forme agréable, d'une administration plus facile, d'une efficacité moins variable; l'artifice même qui les offriroit cachés sous le nom et les apparences séduisantes d'un aliment délicieux, ne seroit pas sans fruit; les efforts qui tendent à ce but doivent être accueillis avec empressement de la part de tous ceux voués par état à la conservation de l'espèce humaine. Par quelle fatalité les modernes se permettent-ils de reproduire dans leurs écrits ces recettes bizarres et monstrueuses qui oppriment la nature et révoltent les organes? les malades n'ont-ils pas déjà assez de leur souffrance, sans les accabler encore par ces épais et dégoûtans breuvages dont heureusement on a fait justice à la fin du siècle dernier?

C'est sur-tout dans les hospices civils, que l'usage du vin devroit le plus souvent accompagner celui des médicamens fortifians qu'on y administre: en examinant de près l'état morbifique de la plupart des indigens qui viennent

dans ces asyles de la bienfaisance chercher des remèdes à leurs maux, on ne tarde pas à s'appercevoir que beaucoup de ces maux sont dus à des exercices violens auxquels ils se sont livrés, à la malpropreté et au mauvais air qu'ils respirent dans leur réduit, à la qualité médiocre de la nourriture ou à son insuffisance. Que leur prescrit-on souvent contre l'instinct de la nature, qui réclame des cordiaux vineux pour augmenter le mouvement des fluides, ranimer le jeu des organes, et rendre le ton à la fibre? Que leur prescrit-on ? du petit-lait édulcoré, des boissons mucilagineuses miellées, des sucs d'herbes, des looks, des potions adoucissantes, toutes substances relâchantes qui, loin de remonter l'action vitale, ne font qu'occasionner l'atomie des solides. Ces malheureux, dans l'impuissance de résister à un accès, de braver une crise, succombent et meurent de foiblesse.

Loin donc de chercher à proscrire l'usage des vins médicinaux, nos efforts tendent à les rétablir, au contraire, dans l'état de perfection où ils doivent être pour opérer la plénitude de leurs effets ; et s'il est permis de prononcer d'après des probabilités, nous ne formons aucun doute que ce genre de médicament n'obtienne, par la suite, une réputation que jamais il n'a eue à l'époque de sa première célébrité. Je

ne cesserai donc de répéter aux médecins : si vous ne vous décidez pas à adopter dans votre pratique, ma proposition, bornez-vous à prescrire le vin pur et non altéré; le vin généreux est au-dessus de tous les cordiaux que l'art fournit. L'association de la teinture alkoolique est l'unique moyen d'en doubler l'énergie.

SECTION X.

BOLS.

Ils sont, comme les électuaires, composés de poudres, d'extraits, de pulpes, de conserves, de miels et de sirops, mais moins consistans que les pilules. Avant de les administrer, on les divise en portions sphériques ou ovoïdes, qu'on enveloppe dans du pain azyme.

Bol stomachique.

Prenez safran en poudre....	3 déc^{mes}	[6 grains.]
canelle *idem*.....	1 déc^{me} $\frac{1}{2}$	[3 grains.]
magnésie pure.....	4 déc^{mes}	[8 grains.]
oxide brun de fer.....	3 déc^{mes}	[6 grains.]
sirop de sucre.....	quantité suffisante.	

Mêlez, et faites un bol de la consistance de l'électuaire : il peut suppléer avec avantage la confection d'hyacinthe.

Bol purgatif.

Prenez poudre cathartique.. 12 déc^mes [24 grains.]

Mêlez avec suffisante quantité de miel, pour faire prendre sous forme de bol.

Bol anthelmintique.

Prenez poudre anthelmintique 24 déc^mes [48 grains.]
mercure doux porphyrisé..... 2 déc^mes [4 grains.]
miel..... quantité suffisante..

Divisez en bols pour une seule dose.

Bol thériacal.

Prenez rhubarbe en poudre... 3 déc^mes [6 grains.]
thériaque..... 6 déc^mes [12 grains.]

Faites un bol.

Bol astringent.

Prenez cachou en poudre..... 6 déc^mes [12 grains.]
conserves de roses..... quantité suffisante.

Pour former un bol.

Bol calmant.

Prenez extrait aqueux d'opium ½ déc^me [1 grain.]
poudre de réglisse..... 5 déc^mes [10 grains.]
conserve de roses..... quantité suffisante.

Pour un bol, qu'on répétera trois ou quatre fois par jour.

Bol camphré.

Prenez camphre en poudre..... 1 déc^me [2 grains.]
nitrate de potasse en poudre (nitre)..... 1 déc^me [2 grains.]
farine ou amidon..... 3 déc^mes [6 grains.]

Mêlez avec suffisante quantité de conserve de roses, pour former un bol, qu'on réitérera plusieurs fois dans le jour.

Remède contre le Tœnia.

Le malade prendra pour boisson la tisane suivante :

Prenez racine de fougère mâle sèche..... 128 g^mes [4 onces.]
eau ordinaire..... 1 lit. ½ [1 pinte ½.]
réduite par l'ébullition à..... 1 litre [1 pinte.]
sirop de coraline..... 64 g^mes [2 onces.]

Trois heures après le repas, le bol suivant :

Mercure doux.....
Corne de cerf ou os calcinés et préparés..... } De chaque 12 centigrammes [2 grains.]

Mêlez avec un peu de conserve de roses.

Le soir, à sept heures,

Huile d'amande douce..... 32 g^mes [1 once.]

Le lendemain matin, le malade prendra le purgatif suivant :

Scammonée en poudre..... 1 gme [18 grains.]
Racine de fougère mâle en poudre 32 gmes [1 once.]
Gomme-gutte..... } De chaque 65 centmes
Mercure doux..... } [12 grains.]

Le tout divisé en trois doses.

Nota. Si le malade vomit le ver solitaire après les deux premières prises, il faut s'abstenir de donner la troisième.

On connoît les propriétés anthelmintiques de l'éther sulfurique associé à l'huile de ricin, dans les proportions d'un gros d'éther et d'une once d'huile; quelquefois l'éther se donne en lavement. Ce traitement a réussi chez plusieurs individus affectés du ver solitaire.

D'autres enfin se servent du remède suivant sous forme de bol.

Prenez étain fin en poudre... 15 décmes [30 grains.]

Mêlez avec un peu de conserve de roses.

On prend ce bol autant de fois qu'on le juge à propos.

ARTICLE II.

MÉDICAMENS MAGISTRAUX.

SECTION PREMIÈRE.

DES REMÈDES EXTERNES.

GARGARISMES.

MÉDICAMENS liquides que le malade agite légèrement dans la bouche et dans la gorge enflammée ou ulcérée, garde un moment, rejette ensuite sans rien avaler, parce qu'ils peuvent contenir des substances qui ne manqueroient pas de préjudicier si elles parvenoient jusque dans l'estomac. Les excipiens des gargarismes sont l'eau, le lait, le vinaigre, le vin.

Gargarisme adoucissant.

Prenez décoction de racine de
guimauve..... 256 gmes [8 onces.]
miel despumé..... 32 gmes [1 once.]

Mêlez.

A défaut de racine de guimauve, on emploie les espèces émollientes, la graine de lin, et mieux encore une solution de gomme arabique.

Gargarisme détersif.

Prenez eau commune..... 256 gmes [8 onces.]
miel rosat..... 32 gmes [1 once.]
acide sulfurique..... 1 gme [18 gr.]
Mêlez.

Gargarisme anti-vénérien.

Au gargarisme adoucissant, ajoutez
Liqueur de Van-Swieten... 8 à 16 gmes [2 à 4 gros.]
On aura grand soin de prévenir le malade de ne pas avaler ce gargarisme.

Gargarisme astringent.

Prenez écorce de chêne..... 32 gmes [1 once.]
Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à réduction de..... ½ kme [1 livre.]
Sulfate acide d'alumine..... 4 gmes [1 gros.]
Miel rosat..... 32 gmes [1 once.]

Gargarisme antiscorbutique.

Prenez infusion amère..... 256 gmes [8 onces.]
teinture alkoolique de raifort..... 16 gmes [½ once.]
miel rosat..... 32 gmes [1 once.]
Mêlez.

Gargarisme anti-septique.

Prenez écorce de chêne ..... 32 gmes [1 once.]
Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à réduction de..... 256 gmes [8 onces.]
Mêlez selon la prescription et les circonstances,
Alkool au camphre ..... 16 gmes [½ once.]
Muriate d'ammoniaque (sel ammoniaque)..... 6 décmes [12 grains.]

SECTION II.

COLLYRES.

On comprend sous ce nom tous les médicamens externes destinés pour les maladies des yeux; infusions, décoctions, eaux distillées, mixtures, solutions de sels, mucilages, poudres, pulpes de fruits, onguens, &c. Tels sont les moyens usités pour des affections dont le siége se trouve dans l'organe même sur lequel l'application en est faite.

Collyre détersif simple.

Prenez sulfate de zinc..... 12 décmes [24 grains.]
Faites dissoudre dans eau commune ..... 192 gmes [6 onces.]

Collyre détersif composé.

Prenez eau de rose distillée, de plantain } De chaque.. 128 gmes [4 onces.]
sulfate de zinc (vitriol blanc) 12 décmes [24 grains.]
racine d'iris de Florence.... 6 décme [12 grains.]
sucre blanc..... 4 décmes [8 grains.]
Mêlez.

Collyre résolutif.

Prenez infusion de fleurs de sureau..... 128 gmes [4 onces.]
acétate de plomb cristallisé..... 6 gout. [6 grains.]
teinture alkoolique vulnéraire..... 8 gmes [2 gros.]
Mêlez.

Collyre sec.

Prenez sucre blanc... } De chaque 4 gmes [2 gros.]
oxide de zinc.. }
Réduisez en poudre fine.
Mêlez.

On s'abstient d'ajouter ici un plus grand nombre de collyres ; le besoin et les circonstances détermineront mieux la prescription des autres.

SECTION III.

LOTIONS, FOMENTATIONS, INJECTIONS, BAINS, DOUCHES, &c.

LOTIONS.

Ce sont des infusions ou des décoctions de plantes, animées quelquefois par des solutions plus ou moins chargées de sels, par des liqueurs plus ou moins alkooliques, avec lesquelles on nettoye les parties malades, en employant des éponges, des linges, de la laine ou du coton.

FOMENTATIONS.

Ce sont, ou les mêmes liqueurs qui servent aux lotions, mais dont on imbibe des flanelles pour les appliquer sur les parties malades, et les y fixer un certain temps, ou bien des plantes bouillies, cuites, ou même des substances séchées, salines ou humectées, mises dans des sachets de toile.

Ces diverses fomentations doivent être employées chaudes; leurs effets sont de ramollir, de fortifier, de dessécher ou de résoudre.

Les mêmes liqueurs servant aux injections, s'appliquent aussi quelquefois à l'aide de plumasseaux

masseaux et de compresses sur les plaies extérieures.

BAINS.

Ils peuvent être envisagés comme des espèces de fomentations ou lotions : tantôt c'est de l'eau pure, tiède ou chaude, tantôt froide ou à la glace, dont les effets diffèrent essentiellement, suivant les degrés de température qu'elle possède à l'instant où il s'agit de l'employer à l'extérieur, en qualité de bains.

Les bains de vapeurs sont des émanations humides et chaudes qu'on dirige sur la région du corps qui doit les recevoir, en faisant bouillir du lait ou un autre liquide seul, ou avec des substances pourvues de principes volatils. Ils diffèrent des fumigations, en ce que celles-ci sont toujours des émanations sèches.

DOUCHES.

On donne ce nom aux liquides qui tombent en colonne d'une certaine hauteur, ou qui jaillissent avec plus ou moins de force, et qu'on dirige en tous sens, à l'aide de conduits, sur les différentes régions du corps.

Les douches sont descendantes ou ascendantes, en jet, en filet, en arrosoir ou gerbe; on peut faire servir à cet usage toutes les

solutions qui conviennent pour les bains, en ayant soin d'y augmenter la dose des substances médicamenteuses.

L'eau, qui est la matière ordinaire des bains, et quelquefois des douches, se trouve chargée de principes de végétaux âcres, amers ou aromatiques, souvent aussi de combinaisons sulfureuses et salines, telles qu'elles existent dans les eaux minérales naturelles, mais dans des proportions beaucoup plus considérables. Ainsi le sulfure de potasse, le tartrite de fer desséché, le muriate de mercure oxigéné, entrent quelquefois dans la composition des bains et même des douches.

INJECTIONS.

Ce sont des médicamens liquides que l'on introduit, à l'aide d'une seringue, dans les ouvertures naturelles ou contre nature. Leur composition varie, selon le but qu'on se propose, l'étendue de la cavité à laquelle on les destine, et le nombre de fois que l'on doit réitérer l'injection. Ils consistent en infusions, décoctions, mixtures, &c.

Vin aromatique.

Prenez espèces aromatiques.... 64 gmes [2 onces.]
gros vin rouge ..... 1 kme [2 livres.]

Mettez en digestion pendant douze heures; passez avec expression, et préparez ce vin à mesure du besoin, autrement il tourneroit promptement à l'acide, et ne rempliroit pas l'indication.

Lorsque le vin est appliqué à l'extérieur, comme fomentation aux différentes régions du corps, peu importe qu'il ait quelques-uns des inconvéniens qu'on a voulu éviter dans le nouveau mode proposé pour les vins médicinaux, pourvu que dans la préparation on s'en tienne à le faire macérer sur des plantes résineuses, aromatiques et sèches, et qu'il soit employé peu de temps après sa préparation. Cette teinture, telle qu'elle est, opérera toujours, sans le secours de la filtration, un effet tonique ou résolutif.

Eau végéto-minérale.

Prenez eau de rivière..... 1 kme [2 livres.]
acétate de plomb liquide,
depuis..... 8 gmes [2 gros.]
jusqu'à..... 16 gmes [4 gros.]
Mêlez en agitant.

Eau anti-psorique.

Prenez feuilles de tabac séchées 1 k^me [2 livres.]
Faites bouillir légèrement dans
eau commune..... 7 k^mes ½ [15 livres.]
Ajoutez à la fin, carbonate de
soude (alcali minéral)..... 128 g^mes [4 onces.]

Passez et conservez pour l'usage.

La dose est de 128 g^mes [4 onces] pour chaque friction, qui peut être réitérée deux fois par jour.

On pourroit substituer avantageusement à cette eau, la première lessive des salpêtriers, la solution dans l'eau, de quelques matières salines, comme le muriate de soude et d'ammoniaque; il seroit même utile de préférer ces lotions à l'onguent de soufre, parce qu'il gâte beaucoup de linge, donne aux fournitures un aspect hideux, et entretient dans les salles où on traite les galeux, une odeur détestable; mais il faut s'abstenir, dans l'usage des lotions de ce genre, d'en faire l'application sur toute la région abdominale.

Injection émolliente.

Prenez espèces émollientes... 32 g^mes [1 once.]
Faites bouillir dans eau com-
mune..... 128 g^mes [4 onces.]
Passez.

Fomentation ou Injection résolutive.

Prenez infusion aromatique.... 1 kmo [2 livres.]
miel rosat..... 64 gmes [2 onces.]
On peut ajouter au besoin,
alkool au camphre, depuis 8 gmes [2 gros.]
jusqu'à..... 32 gmes [1 once.]

Fomentation ou Injection anti-septique.

Prenez infusion amère..... } De chaque
décoction d'écorce de chêne. } ½ kme [1 livre.]
Animez, suivant l'indication,
avec alkool au camphre 32 à 64 gmes [1 à 2 onces.]

Fomentation tonique.

Prenez écorce de chêne..... 48 gmes [3 onces.]
eau de rivière..... 1 kme [2 livres.]

Faites bouillir jusqu'à la réduction d'un ½ kilogramme [1 livre]; ajoutez à la colature,

sulfate acide d'alumine (alun) 12 gmes [3 gros.]

SECTION IV.

LINIMENS.

Ce sont des médicamens externes et onctueux, qui, pour la consistance, tiennent le milieu entre l'huile et l'onguent. C'est ordi-

nairement un mélange de l'un et de l'autre, chargé quelquefois de principes odorans : souvent aussi, pour rendre les linimens plus actifs, on les compose de liqueurs alkooliques et ammoniacales ; mais il faut alors, pour ceux-ci, employer plus de soins dans leur application.

Liniment opiaté.

Prenez huile d'olive..... 32 gmes [1 once.]
vin d'opium composé, depuis..... 2 gmes [½ gros.]
jusqu'à..... 4 gmes [1 gros.]

Mêlez en agitant dans une phiole.

Liniment ammoniacal.

Prenez huile d'olive..... 32 gmes [1 once.]
ammoniaque..... 8 gmes [2 gros.]

Agitez dans une bouteille fermée, jusqu'à ce que ces substances soient bien mêlées.

Liniment camphré.

Prenez camphre..... 8 gmes [2 gros.]
huile d'olive..... 64 gmes [2 onces.]

Mêlez et faites dissoudre à une douce chaleur.

Liniment savonneux.

Prenez savon médicinal..... 8 gmes [2 gros.]
baume de Fioraventi ... 24 gmes [6 gros.]
alkool..... 8 gmes [2 gros.]

Mêlez et faites dissoudre le savon dans le liquide spiritueux, à une douce température.

On peut, pour rendre ce liniment plus stimulant, y ajouter de l'ammoniaque, de la teinture alkoolique de cantharides, ou bien du camphre dissous dans la teinture alkoolique vulnéraire.

SECTION V.

CATAPLASMES.

Remèdes externes, comparables, par leur consistance, à une bouillie épaisse, que l'on applique dans un état chaud sur différentes régions du corps pour en conserver la souplesse ou augmenter leur rigidité. Ce sont des farines ou des poudres végétales qui ont pour excipient différens liquides, comme l'eau, le lait, le vin, le vinaigre, et auxquels on ajoute des onguens, des huiles. Mais la composition des cataplasmes doit toujours être la plus simple possible. Souvent aussi les cataplasmes sont purement formés de fruits et de racines cuits et réduits à un état pulpeux.

Cataplasme émollient.

Prenez farine de lin..... } De chaque part. égales.
d'orge..... }

Délayez le mélange dans suffisante quantité d'eau, et faites cuire jusqu'à consistance requise.

Ce cataplasme peut être remplacé par des feuilles de mauve récente, qu'on fait cuire dans l'eau, et auxquelles on ajoute un peu de farine pour lui donner de la consistance; lorsque la saison ne permet plus d'avoir de la mauve fraîche, on y substituera la poudre des espèces émollientes.

Cataplasme anodin.

Au lieu de se servir d'eau pour l'excipient du cataplasme émollient, on prendra une forte décoction de feuilles de pavot noir et de jusquiame, dans laquelle on fera cuire les farines.

Cataplasme résolutif.

Au cataplasme précédent, ajoutez :
Acétate de plomb liquide (extrait de saturne)..... 8 gmes [2 gros.]

Cataplasme contre la Gangrène.

Prenez farine d'orge ..... 256 g^mes [8 onces.]
Faites cuire dans suffisante quantité d'eau.
Ajoutez au cataplasme :
Tan ou écorce de chêne en poudre ..... 64 g^mes [2 onces.]
camphre réduit en poudre.... 4 g^mes [1 gros.]

Lorsqu'on n'a point ces ingrédiens sous la main, il est possible d'obtenir momentanément un cataplasme anti-septique, en employant tout simplement du levain peu avancé de froment, de seigle ou d'orge, suivant les habitudes et les ressources locales.

Cataplasme suppuratif.

Ajoutez à 1 k^me [2 livres] de cataplasme émollient, pulpe d'oignon et onguent basilicum, de chaque 32 g^mes [1 once].

Cataplasme tonique.

Prenez farine d'orge..... $\frac{1}{2}$ k^me [1 livre.]
espèces aromatiques en poudre..... 64 g^mes [2 onces.]
muriate d'ammoniaque (sel ammoniac)..... 8 g^mes [2 gros.]

Faites cuire jusqu'à consistance requise, avec suffisante quantité d'eau.

SECTION VI.

LAVEMENS.

Ce sont encore des injections dans lesquelles il entre assez ordinairement des substances mucilagineuses, âcres ou purgatives, à dose double et même triple de celle que l'on administreroit par la bouche.

Ils sont fréquemment usités pour déterminer facilement les selles ; mais on les rend aptes à agir comme toniques, purgatifs, calmans, vermifuges, en y ajoutant différens corps doués de ces propriétés. Lorsqu'ils doivent être gardés un certain temps pour agir convenablement, il est important qu'ils ne contiennent rien d'irritant.

Lavement ordinaire.

Prenez espèces émollientes, une poignée.
Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau.
Passez.

Lavement adoucissant.

Prenez décoction de graine de lin, quantité suffisante. Ajoutez à la colature huile d'olive, 16 g^mes [demi-once].

Lavement astringent.

Prenez espèce astringente..... 32 gmes [1 once.]
têtes de pavots..... 12 gmes [3 gros.]

Faites une forte décoction avec 1 kme [2 livres d'eau] réduite à un demi-kme [1 livre].

Lavement laxatif.

Prenez décoction émolliente.... quantité suffisante.
séné..... 16 gmes [½ once.]
sulfate de soude (sel de glauber)..... 8 gmes [2 gros.]

Faites bouillir légèrement, et passez avec expression. Pour un lavement.

Lavement de tabac.

Prenez feuilles de tabac séchées.. 16 gmes [½ once.]
Faites bouillir légèrement dans eau commune..... ½ kme [1 livre.]
Ajoutez à la colature,
Tartrite antimonié de potasse (émétique), depuis..... 3 décmes [6 grains.]
jusqu'à..... 6 décmes [12 grains.]

Lavement anodin des Peintres.

Prenez têtes de pavots..... 8 gmes [2 gros.]
Faites une forte décoction, à laquelle vous ajouterez,

huile de noix } De chaque..... 64 gmes [2 onces.]
vin rouge... }

Autre Lavement des Peintres.

Prenez vin rouge..... ½ kme [1 livre.]
huile de noix..... 128 gmes [4 onces.]
Mêlez.

Lavement anti-septique.

Prenez écorce de chêne concassée 32 gmes [1 once.]
Faites bouillir dans suffis. quantité d'eau.
Ajoutez à la colature,
camphre dissous dans du jaune d'œuf..... 4 gmes [1 gros.]

Lavement purgatif des Peintres.

Prenez séné..... 16 gmes [½ once.]
sulfate de magnésie..... 16 gmes [½ once.]
Jetez dans eau bouillante..... ½ kme [1 livre.]
Délayez-y miel commun..... 128 gmes [4 onces.]
Ajoutez tartrite antimonié de potasse (émétique)..... 2 décmes [4 grains.]

SECTION VII.

DES VÉSICATOIRES.

Ce sont des topiques qui, appliqués sur la peau, l'irritent de manière à produire *ampoule*, soulèvement d'épiderme et attraction d'une sérosité blanchâtre ou roussâtre, qu'on pourroit appeler *saignées lymphatiques :* les cantharides forment la base des vésicatoires les plus généralement usités, soit dans les maladies aiguës, soit dans les maladies chroniques, soit enfin dans les affections rhumatismales. L'importance de cet objet nous a paru devoir mériter un article particulier.

La cire et les résines ont été les premiers excipiens des chantarides désignées sous le nom d'*emplâtre vésicatoire;* on y faisoit entrer autrefois les matières les plus rubéfiantes du règne végétal, telles que l'euphorbe, la pyrèthre, la moutarde, le poivre long, le staphisaigre, le thymélea, l'ail, la renoncule des prés, la clématite, et beaucoup d'autres puissances de matière médicale ; mais on simplifie cette composition en augmentant la quantité des cantharides, qui suffisent pour rendre l'emplâtre vésicatoire encore plus énergique sans le con-

cours d'aucun auxiliaire, lorsqu'elles sont tout en surface.

Matière emplastique.

Prenez cire jaune..... 256 gmes [8 onces.]
poix résine.. } De chaq. 128 gmes [4 onces.]
blanche. }
axonge..... 96 gmes [3 onces.]

Faites fondre à une douce chaleur ces quatre substances ; la bassine étant retirée du feu, et le mélange refroidi, divisez-le par magdaléons, ou conservez-le dans un pot, pour l'usage.

Premier Emplâtre vésicatoire.

Etendez une portion de cette matière emplastique sur un morceau de peau ou de linge, et saupoudrez-en la surface avec des cantharides pulvérisées grossièrement, depuis un gme [18 grains] jusqu'à 2 gmes [½ gros], suivant la largeur de l'emplâtre, dont on pourroit favoriser l'activité à l'aide de frictions locales.

Dans tous les dispensaires, la recette prescrit de réduire les cantharides en poudre, et de les incorporer avec l'intermède emplastique. Celui-ci en fait perdre nécessairement beaucoup, parce qu'il n'y a que la partie appliquée

immédiatement sur la peau, qui agit, et que l'autre se trouvant amortie par l'espèce de vernis résineux qui l'entoure, en défend l'action. Cet objet mérite la plus sérieuse attention. Indépendamment de l'avantage d'avoir un secours plus prompt dans une circonstance où il n'y a pas un instant à perdre pour le salut du malade, on épargne beaucoup de cantharides, et cette économie n'est point à dédaigner dans les établissemens publics, tels que les hospices civils, qui en font une grande consommation.

Deuxième vésicatoire extemporané.

Prenez farine de froment, de seigle ou d'orge, ramollie avec un peu de vinaigre, quantité suffisante pour en former une pâte molle à l'instar du levain; étendez-la sur un linge, et saupoudrez-en la surface avec 1 ou 2 g^mes [18 à 36 grains] de cantharides grossièrement pulvérisées.

Mais ce vésicatoire extemporané qu'on substitue à la matière emplastique, a trop d'inconvéniens dans son application; on doit le reléguer comme moyen auxiliaire, ne s'en servir que dans des momens d'urgence, et lorsqu'on n'a pas autre chose sous la main; préférer toujours la matière emplastique où l'em-

plâtre simple, à la pâte, pour les considérations suivantes :

1°. Le levain ou la pâte n'adhère pas assez fortement à la peau, à moins d'être fixé par un bandage serré, bandage impraticable sur-tout à la poitrine et au col, d'où il résulte, ou que le vésicatoire tombe et ne produit point d'effet, ou qu'il entoure une autre partie.

2°. S'il n'a pas le désavantage de couler comme les corps gras, il a l'inconvénient de se dessécher très-promptement sur les bords, et l'effet vésicant n'a lieu qu'au centre et lorsque la vésication est complète. Ce topique devient si solide, qu'il occasionne au malade une douleur insupportable.

3°. Lorsque, suivant l'usage, on laisse cette espèce de vésicatoire pendant vingt-quatre heures, le liquide contenu dans l'ampoule se trouve presqu'entièrement absorbé. Or, ce n'est qu'avec beaucoup de peine, et en faisant souffrir le malade, que le chirurgien parvient à détacher l'épiderme affaissé par l'absorption du liquide qui le séparoit de la peau.

La matière emplastique, au contraire, adhère plus intimement à la partie; au lieu de se durcir comme le levain, elle s'amollit par la chaleur du lieu; et lorsqu'après un temps convenable, on veut ôter le vésicatoire, il suffit de

couper

couper l'ampoule dans l'espace de quelques lignes de sa circonférence, pour enlever facilement, avec l'emplâtre, l'épiderme qui s'y trouve collé.

Pommade épispastique.

Prenez axonge..... 2 k^mes [4 livres.]
cantharides entières parfaitement sèches..... 300 g^mes [9 onces.]

Placez le mélange dans un vase bien clos, à une température qui le maintienne dans l'état liquide pendant deux jours, ayant soin de l'agiter de temps en temps; passez la pommade à travers un linge, avec expression, et conservez-la pour l'usage.

Comme la pommade épispastique pourroit être trop liquide dans l'été, il convient, pour cette saison d'ajouter à la recette 300 g^mes [9 onces] de cire jaune, et d'en adoucir l'action pour les sujets moins robustes, et chez lesquels il seroit dangereux d'établir une suppuration trop abondante, en y mêlant tous les onguens que l'on veut, dans diverses proportions, comme populéum, basilicum, ainsi que l'a très-judicieusement observé M. *Le Roy*, habile pharmacien à Domfront, département de l'Orne.

On a singulièrement varié la manière d'em-

ployer les cantharides. La recette qu'on vient de décrire mérite, sans contredit, la préférence sur toutes les autres, vu que les insectes macérés dans la graisse ne lui fournissent qu'un de leurs principes, et que se trouvant dans un véritable état de combinaison, l'épispastique qui en résule a un tout autre mode d'action que celui dans lequel les cantharides sont incorporées en substance, et cependant ce dernier mode qu'on s'obstine à reproduire, même dans des ouvrages dignes de la confiance publique, est le plus défectueux de tous les épispastiques.

Si les cantharides appliquées immédiatement sur la peau saine, produisent souvent des chaleurs d'entrailles et des irritations à la vessie, ces effets sont bien plus marqués lorsque l'épiderme est soulevé, et que les papilles nerveuses se trouvent à nu. Dans cet état elles produisent quelquefois des spasmes et des convulsions; leur irritation, même locale, se trouve si considérable dans certains cas, qu'il n'est pas rare de voir les vaisseaux cutanés se rompre à leur surface, et rendre la plaie toute sanguinolente. Cette irritation est si terrible, à raison de la susceptibilité individuelle que certains sujets, après avoir souffert des douleurs inouies, et même quelques dérangemens dans les organes

internes, sont forcés d'en suspendre l'usage, et même d'y renoncer.

Aussi, depuis la première édition de ce Code, beaucoup de pharmaciens, témoins des inconvéniens de l'épispastique, dans lequel les cantharides entrent en nature, n'ont-ils fait aucune difficulté d'abandonner ce procédé pour adopter celui que je proposois; tous m'ont certifié que la pommade qui en résulte produit constamment son effet, sans jamais occasionner d'impression douloureuse sur les voies urinaires, aux personnes qui ont le genre nerveux très-irritable, et même aux enfans de l'âge de six mois. Rien n'est donc plus important que de substituer à l'incorporation avec la graisse, les cantharides en poudre, même la plus subtile, la macération de ces insectes entiers ou concassés : c'est la seule pommade épispastique dont il faille permettre l'usage.

Teinture alkoolique de Cantharides.

Prenez cantharides entières et bien séchées.....	64 gmes	[2 onces.]
baies de genièvre.....	32 gmes	[1 once.]
alkool à 20 degrés.....	4 kmes	[8 livres.]

Laissez macérer pendant vingt-quatre heures dans un matras exactement fermé, qu'on agi-

tera souvent; filtrez la liqueur et conservez-la pour l'usage.

Cette teinture, dans laquelle on fait entrer les baies de genièvre, sans doute pour en masquer l'odeur, n'exige pas beaucoup de prudence pour son emploi en frictions; il convient seulement que le dissolvant soit encore plus aqueux qu'alkoolique, et de ne se servir que de la macération, précautions sur lesquelles on ne sauroit trop insister, attendu que si on les négligeoit, on courroit les risques d'introduire dans cette teinture d'autres matériaux immédiats des cantharides, qui pourroient nuire à l'effet principal qu'on desire obtenir. Il est impossible de se dissimuler que si l'alkool se trouvoit porté à un degré plus fort, et que son action fût encore augmentée par la chaleur, cette teinture ne dût avoir d'autres propriétés.

Teinture éthérée de Cantharides.

Prenez cantharides entières..... 16 gmes [4 gros.]
alkool nitreux..... 32 gmes [1 once.]
alkool camphré..... 96 gmes [3 onces.]

Faites digérer pendant deux jours, et conservez pour l'usage.

Quelques médecins assurent que cette teinture a un effet plus prompt et plus marqué que la première; qu'il est possible d'en tirer un

grand parti dans beaucoup de cas urgens où l'art n'a à sa disposition que des secours impuissans : elle doit contenir davantage de cette matière cireuse, dans laquelle *Thouvenel* fait exclusivement résider la propriété vésicante. Sans doute le camphre est employé ici comme correctif du principe qui agit sur les voies urinaires; mais les expériences de M. *Schwilgué* ont prouvé que l'addition de cette huile concrète ne ralentissoit point l'action locale des cantharides.

Liniment avec les Cantharides.

Prenez huile d'olive..... 1 k^me^ [2 livres.]
cantharides entières..... 96 g^mes^ [3 onces.]

Exposez le mélange à une douce chaleur pendant quarante-huit heures ; passez ensuite à travers un linge, et conservez pour l'usage.

L'expérience prouve qu'on peut employer efficacement, en linimens, des corps susceptibles de produire des effets stimulans résolutifs, à la superficie de la peau, ou profondément, pour des engorgemens ou des affections rhumatismales, et en retirer plus d'avantages que des teintures alkooliques et éthérées en frictions.

Sinapisme.

Prenez graine de moutarde en poudre..... 34 gmes [1 once.]
farine d'orge..... 62 gmes [2 onces.]
vinaigre rouge..... suffisante quantité.

Pour former du tout un mélange de la consistance d'une pâte, qu'il faut appliquer aussitôt après la préparation.

L'emploi du sinapisme varie selon l'effet qu'on a intention de produire; lorsqu'il ne s'agit que d'occasionner une rougeur ou irritation légère cutanée, son application ne doit pas durer plus d'une heure; si, au contraire, on a dessein de provoquer la formation des vessies à la peau, il faut cinq ou six heures au moins.

On peut employer, sans le concours de la farine, la moutarde préparée pour l'usage de la table; on la remplace lorsqu'il est possible de se procurer de la graine de cette plante en poudre; elle détermine la rubéfaction avec plus ou moins de promptitude, selon qu'elle est pure et étendue.

Usage du Thymelœa, Garou, ou Saint-Bois.

On choisit des tiges de la grosseur d'une plume à écrire, ayant l'écorce bien lisse; on en coupe un morceau d'environ six lignes de long; on le fait tremper dans l'eau tiède ou dans du vinaigre pendant une demi-heure, afin de ramollir l'écorce; on la fend avec un canif, on sépare le bois qui est dans l'intérieur, et on le jette comme inutile : on applique la surface intérieure de l'écorce ainsi séparée, sur la partie où l'on veut produire la vésication, après l'avoir frottée avec un peu de vinaigre : au bout de vingt-quatre heures elle a fait son effet.

Il existe encore beaucoup d'autres procédés mécaniques qui répondent à des indications analogues pour exercer, comme vésicatoire, une action locale; les setons, les cautères, les ventouses, le moxa, les ustions; mais cet objet est du ressort d'une matière médicale. Arrêtons-nous encore un instant sur les cantharides.

Considérations sur les Vésicatoires.

Si je propose toujours d'employer les cantharides entières dans tous les épispastiques indiqués, c'est parce que, dans cet état, elles

n'ont rien perdu de leur odeur, qu'elles fournissent à l'excipient dans lequel elles macèrent, la totalité des principes qu'il peut dissoudre, et qu'on ne sauroit trop épargner leur pulvérisation, qui toujours est accompagnée d'accidens graves pour les ouvriers qui l'exécutent : d'ailleurs cette méthode n'est point une innovation en médecine ; elle remonte à la plus haute antiquité. *Hippocrate* vouloit seulement qu'avant de se servir de ces insectes, on en séparât la tête, les ailes et les pattes, comme inertes ; *Galien*, au contraire, prétendoit qu'il falloit les prendre sans en rien ôter. *Dioscoride* et *Avicennes*, en adoptant cette dernière opinion, remarquent que les parties retranchées par Hippocrate servoient d'antidote au venin des cantharides. Quelques pharmacologistes, pour ne rien perdre de l'odeur des cantharides, dans laquelle ils faisoient résider vraisemblablement la vertu, proposent de les prendre même vivantes, et de les faire digérer sur les cendres chaudes, pendant vingt-quatre heures, dans de la graisse ; mais on conçoit que cet épispastique, sur la supériorité duquel l'expérience n'a pas encore prononcé, ne pouvant se préparer quand et où l'on veut, doit se trouver relégué parmi les pommades annuelles, et par conséquent officinales.

Mécontent des effets de l'onguent épispastique qui contient les cantharides en nature, *Boerhaave* a proposé de faire réduire ces insectes en poudre, et de les exposer à la chaleur de l'ébullition dans suffisante quantité d'eau, de passer la liqueur à travers un linge, de la rejeter, et de mêler ensuite dans une pommade quelconque le résidu séché et trituré; il avoit pour but d'éviter cette irritation qu'on est fondé à reprocher aux cantharides entières, qui n'ont rien perdu.

La pharmacopée de Londres, qui semble avoir voulu enchérir sur l'épispastique de *Boerhaave*, indique une autre recette presque opposée à la sienne; c'est-à-dire, qu'au lieu de mettre le marc des cantharides résultant de leur ébullition dans l'eau, elle prescrit d'ajouter à la décoction, des matières résineuses et grasses, et à réduire le tout jusqu'à la consistance d'onguent.

On ne peut se dissimuler que les différentes recettes d'épispastiques dont il s'agit, ne présentent, toutes circonstances égales d'ailleurs, des différences marquées dans leurs effets, puisque l'une emploie les cantharides en nature, infusées dans les corps gras, et l'autre dans les liqueurs alkooliques; que la troisième n'exige que la matière extractive que l'eau en a

dissoute ; qu'enfin la quatrième se borne à ne faire usage que du résidu de la décoction, pour enlever le principe épispastique par un corps gras.

Peut-être seroit-il utile d'examiner comparativement et de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, tous les phénomènes de l'inflammation qui résultent des différentes préparations de cantharides, de s'assurer si les résidus des teintures grasses et alkooliques, les épispastiques sous forme emplastique, produisent ou ne produisent pas la vésication ou n'irritent pas le col de la vessie ; si la nature de l'excipient employé n'a pas une influence marquée sur leur action ; enfin s'il est vrai, comme l'a avancé M. *Beaupoil*, que l'alkool affoiblit l'effet *délétère* des cantharides. Qui sait si tout le bien et tout le mal qu'on a dit des vésicatoires ne dépendent pas plutôt du véritable état où se trouvent les cantharides quand on les emploie, que de l'à-propos et de l'élection de l'endroit de l'application ou de la constitution du sujet ?

Quand on réfléchit aux différens effets que les cantharides produisent lorsqu'on les applique en nature sur la peau ou en dissolution dans différens véhicules, on est forcé d'adopter l'opinion de *Boerhaave*, qui avoit déjà soupçonné deux principes irritans, dont l'un vola-

til et l'autre fixe, que ce grand homme croyoit devoir conserver comme moins actifs et plus propres à remplir ses vues. On seroit même tenté d'y reconnoître un troisième principe agissant, dépendant des filets écailleux, dont leur surface est recouverte, et qui conservent, quoique divisés par la percussion du pilon, leur qualité irritante. C'est par ces points, dont on disoit leur corps hérissé de toutes parts, qu'on avoit cherché à expliquer leur énergie médicamenteuse.

On sait que la plupart des chenilles sont souvent recouvertes d'une poussière que les vents dispersent au loin, et qui occasionnent des ampoules sur le visage qui les reçoit; que le même effet est produit par le poil et la laine de quelques espèces de phalènes, lorsqu'on les touche, et que *Merian* a trouvé à Surinam des espèces de larves dont la plus légère impression sur une partie du corps, détermine soudain une inflammation. Mais sous quelques formes que soient employées les cantharides, elles sont le remède héroïque pour opérer l'effet vésicant. A la vérité, l'inconvénient qu'elles ont de porter sur la vessie, en fait craindre quelquefois l'usage, ou force à combattre l'impression douloureuse qu'elles ont déterminée sur ce viscère. Les boissons lactifères, gommeuses et mucila-

gineuses offrent les meilleures armes pour s'en rendre maître. Mais combien il seroit précieux pour les gens de l'art, si, mettant à profit la décomposition chimique de ces insectes, ils obtenoient la possibilité d'employer séparément tel ou tel de leurs principes, selon l'indication qu'on auroit à remplir, sans avoir jamais à redouter cette action si vive pour les organes internes ! Il en résulteroit vraisemblablement des préparations nouvelles, qui tiendroient lieu de beaucoup de topiques dont la chirurgie n'a point à se louer.

Pourquoi n'en seroit-il pas des cantharides comme de l'opium, qui agit tout autrement quand il est dépouillé de sa partie vireuse ? On ne sauroit douter que le principe qui, au moment de l'application du vésicatoire, se porte avec tant de promptitude et de violence sur la vessie, ne diffère essentiellement de celui qui irrite, rubéfie la peau ; que l'un ne soit volatil, de nature saline, et l'autre fixe, cireux ; qu'il seroit facile de séparer l'un de l'autre sans préjudicier à leurs propriétés respectives.

Nous possédons une belle suite d'expériences sur l'opium : les cantharides sont-elles moins dignes de fixer l'attention des chimistes ? Existe-t-il un remède dont la nature et les effets méritent mieux d'être approfondis, qui ait plus

d'action, plus d'efficacité salutaire, et plus de cas dans lesquels on puisse l'employer avec plus de succès, lorsque, comme tous les médicamens de cette importance, il sera dirigé par une main habile et expérimentée.

Ne pourroit-on pas diviser les vésicatoires par les effets que le praticien cherche à en obtenir, et sous ce rapport les considérer comme stimulans, dérivans ou évacuans? Le sens de chacune de ces expressions indique l'intention qu'on auroit à remplir, car il n'est pas question ici de l'usage interne des cantharides : trop d'exemples attestent les abus qu'on en a faits pour réveiller des feux amortis, pour solliciter des organes épuisés et flétris par la débauche. Notre objet doit se renfermer dans le cercle des préparations et des modifications qu'il convient de trouver pour donner aux cantharides la faculté d'opérer ces différens effets, sans être suivis d'aucun des inconvéniens qu'on redoute.

On pourroit, à la suite d'une apoplexie qui paralyse tous les organes, profiter de toute l'excitation médicamenteuse des cantharides, c'est-à-dire, faire usage de leur poudre grossière résultante des premières pilées, et en recouvrir abondamment la surface de l'emplâtre; les incorporer au contraire dans la matière emplastique, qui étant moins active, rempliroit mieux

les vues du praticien lorsqu'il auroit seulement l'intention de produire un effet stimulant ou d'opérer une dérivation salutaire, de calmer ou de déplacer une douleur aiguë; il conviendroit peut-être davantage, lorsqu'on veut remédier à une légère atonie du sphincter de la vessie, et sur-tout dans les fièvres adynamiques et ataxiques, quand il faut ranimer le principe vital prêt à s'évanouir. Mais on doit préférer, dans tous les cas, la pommade dans laquelle on fait macérer les cantharides, à celle où on les incorpore, dès qu'il s'agit d'entretenir la suppuration des vésicatoires.

Les véritables effets des vésicatoires ne s'observent mieux nulle part qu'à l'hôpital de Saint-Louis à Paris, qui est le théâtre des maladies chroniques. On s'en sert journellement pour déplacer les irritations rebelles, pour détruire les mauvaises directions des forces toniques qu'entretient une longue habitude. C'est aux médecins éclairés de cet établissement, qu'il appartient spécialement d'apprécier la valeur de ces observations, et à agir en conséquence; elles intéressent même assez les progrès de l'art, et sur-tout les malades, pour déterminer les écoles, ainsi que les sociétés libres de médecine, à en faire le sujet d'un prix. *Thouvenel* nous a offert le moyen de perfectionner le re-

mède des cantharides, et nous ne formons aucun doute que dans le cours de ses utiles voyages, ce médecin n'ait réalisé les promesses qu'il a faites avant son départ, de poursuivre ses recherches sur un remède aussi important, et que les ajoutant à celles de *Lorry*, nous ne parvenions bientôt à acquérir des connoissances plus exactes relativement à l'action que les médicamens exercent sur nos organes au moyen de leur partie odorante et volatile.

SECTION VIII.

Conservation des Médicamens composés.

C'EST un des objets généraux de l'art du pharmacien, et d'où dépend souvent le succès de l'art de guérir : nous avons déjà indiqué les procédés qu'on doit employer pour la conservation des drogues simples, celle des médicamens composés ne mérite pas moins d'intérêt.

Médicamens officinaux.

1°. Le pharmacien conservera à la cave, dans des tonneaux, cruches ou bouteilles, ces vaisseaux étant bien bouchés et bien pleins, toutes les huiles débarrassées, par la filtration, du muqueux qu'elles avoient entraîné avec elles.

L'action de l'air et de la chaleur, ainsi que la

présence de ce muqueux, les rancissent facilement.

2°. Il mettra les eaux distillées simples dans des bouteilles bouchées en papier ou parchemin, et non exposées au grand jour.

L'action de la lumière fait naître, dans ces eaux, une végétation verdâtre; et les bouchons de liége, humectés par l'eau en évaporation, prennent et communiquent aux eaux une odeur de moisi.

3°. Il placera les sucs acides et vineux dans un endroit frais; les bouteilles des premiers droites et recouvertes d'une couche d'huile; les autres couchées et fermées par de bons bouchons de liége.

Ces deux espèces de sucs, sans ces précautions, s'altéreroient en peu de temps.

4°. Il prendra des flacons bouchés en cristal, pour contenir les alkools, les teintures, les liqueurs éthérées et celles qui contiennent des gaz, à cause de leur disposition à perdre, par l'évaporation, ce qu'ils ont de plus subtil.

5°. Il gardera, dans un lieu froid et non humide, les bouteilles parfaitement remplies des sirops et des miels.

L'humidité les décuiroit, les feroit moisir; la chaleur les feroit fermenter; le gaz qui se développeroit alors, trop retenu par les bouchons de liége, briseroit les vases.

6°.

6°. Il choisira pour les conserves, les extraits, les électuaires et les pilules, des pots de faïence qu'il couvrira de parchemin et de papier, qu'il logera à l'abri de l'humidité, et qu'il visitera de temps en temps pour les réparer au besoin.

7°. Il garantira, autant qu'il lui sera possible, les graisses, les cérats, les onguens, les emplâtres, de l'impression de l'air atmosphérique, qui altère leur couleur, détermine leur prompte oxigénation, et change leurs propriétés.

8°. Il emploiera des flacons bouchés en cristal pour les acides, les alkalis, les dissolutions métalliques, qui rongeroient les bouchons de liége; pour les sels qui s'effleurissent, pour ceux qui attirent l'humidité, pour la chaux et la magnésie, qui tendent à redevenir des carbonates, &c.

9°. Il couvrira de papier noir les flacons contenant de l'acide muriatique oxigéné, et les oxides métalliques auxquels la lumière enlève de l'oxigène.

Médicamens magistraux.

1°. Le pharmacien les préparera à mesure du besoin, en se servant de vaisseaux et d'ustensiles appropriés aux opérations dont ils sont les produits, et absolument incapables de rien communiquer de nuisible.

2°. Il exercera ses sens à reconnoître l'état de

perfection convenable à chaque médicament, afin de pouvoir, avec justesse, rejeter ceux qui ont subi la moindre altération, sur-tout celle qui a lieu souvent par un changement subit de l'atmosphère.

3°. Il aura soin que les liquides soient distribués aux malades dans des bouteilles de verre nettoyées, bouchées et étiquetées convenablement.

Si, par des circonstances particulières, il étoit obligé de les remplacer par des bouteilles de grès, comme celles-ci se pénètrent et s'infectent facilement, il les fera laver souvent après les avoir laissé tremper dans l'eau chaude alkaline, ce qui l'obligera d'avoir de ces bouteilles de rechange.

4°. L'usage des pots de grès sera interdit, parce qu'ayant une ouverture considérable, couverts seulement d'une feuille de papier jusqu'au lit des malades, ces pots se remplissent de mouches et de poussière;

Parce que, ne pouvant passer, comme aux bouteilles, des étiquettes aux cols de ces pots, on est obligé de les ranger dans des carrés, suivant les numéros des lits, et par conséquent de courir continuellement les risques de commettre des erreurs;

Parce qu'enfin, s'il falloit coller des étiquettes

sur chacun des pots, le service ne seroit jamais terminé pour le moment de la distribution des alimens.

Médicamens externes confiés aux Elèves en chirurgie.

Les élèves, conformément au réglement sur le service des pharmacies des hospices, ne demanderont des emplâtres, des onguens et des huiles qu'à mesure qu'ils en auront besoin ; ils les rangeront dans les tiroirs des coffres mis à leur disposition ; chaque compartiment destiné pour un emplâtre sera étiqueté. Chaque emplâtre y sera enveloppé de papier et étiqueté.

Les onguens seront mis dans des pots de faïence tenus toujours très-propres.

La même spatule ne servira pas pour tous les onguens successivement, sans avoir été nettoyée à chaque fois.

Ils ne demanderont que la quantité d'alkool camphré nécessaire aux pansemens de chaque jour, et se garderont de le trop faire chauffer.

L'huile d'olive ne servant que pour faciliter l'introduction de la sonde, ils éviteront les abus qui augmentent ordinairement la consommation de cette huile.

Le sparadrap sera préparé dans la pharmacie de chaque hospice, afin qu'il ne soit pas sur-

chargé d'emplâtre, et couvert de poussière.

Ils veilleront à faire nettoyer souvent les vaisseaux contenant les cataplasmes, et à n'employer de ces topiques que la quantité strictement nécessaire: une surabondance gênant souvent et inutilement le malade.

Enfin, il est encore de leur devoir de préparer eux-mêmes leurs appareils, de ne pas abandonner ce soin à des infirmiers ou infirmières, de disposer d'avance les bandes et compresses, et de tenir ces objets très-propres.

Les pharmaciens ne délivreront ni vin, ni alkool, ni lait, ni huile, ni sucre, ni miel, à moins que ces objets ne soient sous forme de médicamens.

Les médicamens demandés pour les pansemens, et qui ne seront pas portés sur les cahiers de visite, ne seront délivrés que sur des bons particuliers signés par les chirurgiens de service et visés par le chef.

Lorsque des cas urgens et imprévus forceront de délivrer les médicamens sur les bons des sous-aides, ceux-ci seront tenus de faire signer ces bons dès le lendemain de la livraison, par les chefs respectifs.

La pierre infernale ne sera jamais délivrée qu'au chirurgien en chef, qui seul doit en faire usage.

SECTION IX.

Moyens de maintenir et de rétablir la salubrité de l'air dans les Hôpitaux.

Ce n'est pas assez que les malades puissent trouver dans les hospices des médicamens choisis, bien préparés, et administrés à propos, il faut encore que le local qu'ils habitent soit, par son étendue, proportionné à leur nombre, et qu'il offre à chacun une masse d'air suffisante toujours salubre; sans ces dernières conditions, l'air corrompu deviendroit d'autant plus redoutable pour eux, que l'état morbifique les rend plus susceptibles encore de toutes les impressions extérieures.

Mais comment l'air des hospices peut-il être maintenu dans l'état de pureté convenable, lorsque dans les emplacemens même qui sont le plus avantageusement situés, cet air est vicié continuellement par l'effet de la transpiration d'un grand nombre de malades, des émanations animales dont la nature est peu connue et qu'on désigne ordinairement sous le nom de *miasmes*? D'un autre côté, une grande partie de l'air pur ou vital se convertit, au moyen de la respiration, en gaz acide carbonique, et vient bientôt

augmenter la qualité *délétère* de l'azote qui n'a point été absorbé.

Or, tous ces gaz, toutes ces émanations, tous ces miasmes, forment un mélange si peu propre à la respiration, qu'il devient nuisible aux hommes les plus robustes, quoiqu'ils n'y soient pas, comme les malades, continuellement exposés.

Le danger est plus grand encore lorsqu'un hospice se trouve infecté de ces miasmes contagieux qui se développent dans certaines maladies, et qui portent au loin le germe des affections les plus graves.

Quelles sont, dans tous ces cas, les précautions les plus efficaces pour arrêter ou prévenir des effets aussi funestes?

L'expérience prouve que c'est en renouvelant l'air, en détruisant les gaz et tous les principes de corruption dont il s'est chargé, qu'on parvient à le purifier et à maintenir la salubrité dans un hospice.

Les procédés auxquels on doit avoir recours pour produire ces heureux résultats, sont, les uns mécaniques, les autres chimiques. Mais, avant tout, il est nécessaire d'exposer ceux que la propreté fournit; on trouve les uns et les autres détaillés dans l'instruction publiée par le Conseil de Santé des armées, en ventôse an 2, sur les moyens d'entretenir la salubrité et de

purifier l'air des salles dans les hôpitaux militaires de la France. Nous allons en extraire les principaux articles.

1°. *Moyens de propreté.*

Les soins de tous les jours sont ceux qui ont la plus grande influence sur le salut des malades. Ils consistent à laver les mains et les pieds de ceux qui arrivent à l'hospice ;

A nettoyer souvent les vases destinés à tous les usages ;

A porter au grenier le linge sale et à le tenir étendu sur des perches jusqu'à l'instant où il doit être mis à la lessive, en observant de ne point laisser séjourner dans les salles, et de plonger dans l'eau, jusqu'à la même époque, celui qui a servi aux pansemens ;

A envoyer, au moins une fois chaque année, au foulon, les capotes et couvertures de laine, sans être dispensé de les battre, de les vergeter, de les fumiger très-souvent ;

A rebattre, à carder les laines des matelas ; à lessiver leurs toiles ainsi que celles des paillasses tous les six mois ; à renouveller souvent la paille des lits ;

A peindre et à vernir intérieurement et extérieurement les baignoires en bois ;

A arroser les planchers des salles avec de l'eau

mêlée de vinaigre, et à les balayer tous les jours; à laver le carreau avec des éponges, et à le sécher aussi-tôt avec de la sciure de bois, pour éviter les inconvéniens de la trop grande humidité;

A blanchir, au moins une fois l'année, les murs et les plafonds des salles avec un lait de chaux; à laver les bois de lits et des croisées, les tables, les planchers même avec de l'eau de chaux ou une forte lessive alkaline;

A fournir les malades de crachoirs, ayant la précaution de changer tous les jours les draps qui en tiendroient lieu;

A pourvoir les lampes de conducteurs pour transmettre la fumée au-dehors;

A avoir soin que les lits soient espacés d'après le volume d'air reconnu nécessaire à chaque individu, et qu'il n'y ait jamais trois rangées de lits dans une salle, quelle que soit sa largeur, pour ne pas gêner la circulation de l'air;

A les fournir suffisamment de chaises percées, pour remplacer celles enlevées à mesure des besoins, en n'en plaçant toutefois qu'auprès des malades affectés gravement; en y tenant toujours de l'eau, et lavant exactement leurs siéges recouverts extérieurement et intérieurement d'une forte couche à l'huile siccative, ou mieux, goudronnés;

A placer les latrines le plus avantageusement qu'il se peut, pour que leur odeur n'incommode point les malades; à en laver tous les jours les siéges, les pavés, et à les établir, s'il est possible, sur un courant d'eau ayant assez de chasse pour entraîner continuellement les matières;

A munir les portes des latrines d'un poids qui puisse les tenir toujours fermées;

A faire en sorte qu'il existe entr'elles et les salles un vestibule intermédiaire avec des fenêtres transversales et correspondantes, pour renouveler continuellement l'air et intercepter la communication de l'odeur; à ouvrir les fenêtres des salles du côté du nord, et fermer celles au midi dans les temps chauds, sur-tout lorsqu'il règne un vent du sud, et qu'il se trouve dans le voisinage de l'établissement quelques foyers de putréfaction.

2°. *Moyens mécaniques.*

Le but qu'on se propose dans l'emploi de ces moyens, c'est de renouveler l'air des salles, de l'empêcher d'y séjourner assez long-temps pour s'y détériorer.

Les uns conviennent pour l'hiver, les autres pour l'été.

Le plus efficace de ceux dont on pourroit se

servir dans la première de ces deux saisons, seroit sans contredit le feu d'une cheminée placée à l'extrémité de chacune des salles, qui en pomperoit l'air avec tous les gaz, attireroit continuellement celui du dehors, établiroit par-là un courant sans cesse renouvelé, et par conséquent toujours salubre.

Mais une cheminée n'échauffant point suffisamment une longue salle, on est obligé de la remplacer par des poèles qui ont l'avantage de distribuer autant de chaleur qu'on en veut, en même temps qu'ils économisent le combustible.

On obtient à-peu-près le même effet, en tirant de l'air du dehors, en le faisant arriver et circuler dans des tuyaux enfermés dans les poèles, qui doivent être construits à la manière économique; il s'y échauffe, il s'y dilate, il en sort pour se mêler à la masse de celui qui existe dans les salles, et dont il augmente la chaleur, le mouvement et la pureté; enfin, pour diminuer la sécheresse que cet air pourroit avoir, on distribue dans les salles et sur les poèles, des vases qui contiennent de l'eau qu'on a soin de renouveler souvent.

Les moyens mécaniques dont on doit se servir pendant l'été, sont ceux-ci :

On place à l'extrémité de chaque salle un

dôme ou coupole ; l'air est déterminé à sortir par les fenêtres de ce dôme.

Si, dans la construction d'un hospice, on n'a pas pensé à ce moyen avantageux de renouveler l'air, il faut établir au-dessus de chaque salle et à une des extrémités, une hotte semblable à celle des grandes cheminées de cuisine; l'ouverture de cette hotte est au niveau du plafond, et elle aboutit, par en haut, à un tuyau pareil à ceux des cheminées ordinaires, mais trois ou quatre fois plus large.

Veut-on augmenter le courant d'air et le déterminer d'une manière encore plus certaine à enfiler cette route, on place dans la hotte même un poêle dont le tuyau sort par le haut de la cheminée, et dont la bouche s'ouvre dans le grenier avec les précautions nécessaires. On allume du feu dans le poêle; l'air de la hotte ne tarde pas à s'échauffer, à se dilater, à s'élever et à sortir par le haut d'autant plus rapidement, que la chaleur du poêle est plus intense; en sorte que ce moyen, qui est très-efficace pour renouveler l'air des salles, peut encore servir, en été, à le rafraîchir, à l'amener au degré de température qu'on juge le plus avantageux aux malades. Il ne s'agit que de régler le feu du poêle sur l'effet qu'on veut produire et qu'on peut estimer à l'aide d'un thermomètre.

Si cette hotte, même sans le secours du feu, pompe trop puissamment, en hiver, l'air de la salle, et de manière à y produire un froid trop considérable, on en ferme l'ouverture inférieure ou supérieure avec une soupape qu'on ouvre plus ou moins, ou bien on augmente la quantité d'air extérieur dans les tuyaux que les poêles économiques échauffent: cet air, versé ensuite par eux en plus grande abondance, compense celui qui s'échappe par la cheminée.

Les autres moyens praticables pendant l'été, sont, 1°. d'ouvrir chaque matin, toujours du côté opposé à celui d'où le vent souffle, les portes et les fenêtres des salles, sur-tout pendant qu'on fait les lits et qu'on balaye les salles, et après les distributions des alimens;

2°. D'établir à la partie inférieure des fenêtres correspondantes, des guichets ou vasistas qui s'ouvrent en bascule;

3°. De pratiquer dans les murs, et sur-tout dans les angles des salles, des trous correspondans de bas en haut, en ouvrant successivement un du bas, un du haut opposé, en observant que les autres soient fermés; par ce moyen, on obtient un courant qui balaye l'air stagnant;

5°. De multiplier les ventouses, d'avoir, dans chaque salle, un grand éventail qui, mis en mouvement à l'aide d'une corde, agite

l'air, et porte sur les malades une fraîcheur salutaire.

Moyens chimiques.

Il est des maladies d'où résultent des émanations telles, qu'elles ne peuvent être expulsées par les moyens ci-dessus. Ces émanations s'attachent aux murs, aux bois des lits, aux couvertures, aux vêtemens, et conservent long-temps leur qualité *délètère;* il faut nécessairement les détruire par les agens chimiques.

On brûloit autrefois des parfums qui, loin de produire l'effet desiré, consommoient en pure perte, et toujours au détriment des malades, les restes du gaz oxigène de l'air des salles, masquoient les mauvaises odeurs sans les anéantir, et ne donnoient qu'une sécurité perfide. On les a proscrits.

Le vinaigre lui-même, qui peut être avantageux mis en expansion dans une bouteille à large orifice, ou qu'on emploie pour arroser les salles, n'est pas sans inconvénient, lorsqu'on le brûle sur une pelle rouge. On doit également y renoncer.

Il faut nécessairement avoir recours aux moyens de désinfection découverts en 1773, par M. *Guyton Morveau*, membre de l'Institut national, prescrits par le Conseil de Santé des

armées, dans son instruction déjà citée, et employés avec succès depuis l'an 2 dans les hôpitaux militaires, pour purifier l'air des salles. Ces moyens ont été perfectionnés depuis par l'auteur, et détaillés dans un ouvrage ayant pour titre: *Traité des moyens de désinfecter l'air, de prévenir la contagion, et d'en arrêter les progrès.* Nous en transcrivons le procédé.

Moyens de désinfecter les salles des hôpitaux.

Dans chaque grand hôpital il doit y avoir une salle de rechange; elle est nécessaire pour l'emploi des moyens de désinfection.

Lorsqu'on a reconnu par les agens chimiques qu'une salle est chargée de miasmes putrides, et que d'ailleurs on est assuré que les moyens ordinaires sont insuffisans pour les expulser, on en fait sortir les malades, et on les place dans les salles de rechange.

En supposant qu'il existe vingt lits dans celle qui est infectée, on dispose vers le milieu un petit fourneau sur lequel on place un bain de sable, et sur ce bain, une capsule de verre ou de grès, contenant 300 grammes de muriate de soude, légèrement humecté; on ferme les croisées, on en retire les instrumens de fer, surtout ceux servant à la chirurgie; on laisse, au

contraire, on étale même les matelas, les couvertures, les vêtemens, tous les tissus de laine; on allume le feu; la capsule échauffée, on verse sur le sel 150 grammes d'acide sulfurique à 66 degrés; on se retire aussi-tôt, et on ferme la porte.

Douze heures après on entre dans la salle, on ouvre les fenêtres, il s'établit un courant d'air qui emporte les restes du gaz muriatique : alors la salle est sanifiée; elle peut servir de salle de rechange.

On prend muriate de soude.	352 gmes	[7 onc. 3 gros.]
manganèse.....	32 gmes	[1 once.]
eau.....	128 gmes	[4 onces.]
acide sulfurique à 66 degrés.....	128 gmes	[4 onces.]

On mêle l'oxide de manganèse, avec le sel, dans une capsule; on verse de suite l'acide, toutes les choses disposées d'ailleurs comme ci-dessus, et on se retire.

Il appartient particulièrement aux gens de l'art de surveiller les différens moyens de propreté recommandés ci-dessus, de diriger ceux qui sont mécaniques, de réclamer chaque fois qu'ils le jugeront à propos, l'exécution de ceux que la chimie fournit, et qui doivent être confiés au chef de la pharmacie. Le vif intérêt que tous doivent prendre au salut des malades leur

en fait un devoir ; leur propre intérêt le leur commande impérieusemet. Ils vivent au milieu des émanations morbifiques, il faut nécessairement ou qu'ils les expulsent et les détruisent, ou qu'ils en soient les victimes.

FIN.

TABLE

de ce qui est contenu dans ce Code pharmaceutique.

Avertissement..... page v
Rapport fait à l'Ecole de médecine de Paris..... xij
Table des poids et mesures à l'usage du service de santé. ..... xxj
Liste des médicamens simples et composés à l'usage des secours à domicile..... xxij
Liste des médicamens simples et composés à l'usage des infirmeries des maisons de détention..... xxiij

PREMIÈRE PARTIE.

MATIÈRE MÉDICALE.

ARTICLE PREMIER.

Règne végétal..... 1

ARTICLE II.

Règne animal..... 91

ARTICLE III.

Règne minéral..... 102

DEUXIÈME PARTIE.

MÉDICAMENS OFFICINAUX.

ARTICLE PREMIER.

Préparations pharmaceutiques..... 122

SECTION PREMIÈRE.

Des plantes médicinales..... page 125
Règles générales pour la récolte, la dessiccation et la conservation des végétaux..... 125
Récolte..... *ibid.*
Dessiccation..... 126
Conservation..... 128
Des Cantharides..... 130
Description..... 131
Manière de recueillir les Cantharides..... 132
Première méthode..... 133
Deuxième méthode..... *ibid.*
Dessiccation..... 134
Conservation..... *ibid.*
Examen chimique des Cantharides..... 135

SECTION II.

Des espèces..... 138
Espèces pectorales..... *ibid.*
béchiques..... 139
amères..... *ibid.*
aromatiques..... *ibid.*
émollientes..... 140
anthelmintiques..... *ibid.*
apéritives..... *ibid.*
diurétiques..... *ibid.*
sudorifiques..... 141
astringentes..... *ibid.*
vulnéraires..... *ibid.*

SECTION III.

De la pulvérisation..... page 142
Règles générales pour la pulvérisation..... 143
Cribration..... 144
Porphyrisation..... 146

SECTION IV.

Des poudres médicinales..... 150
Poudre de racine de guimauve..... 151
Poudres simples..... 152
Poudre d'oignons de scille..... *ibid.*
d'ipécacuanha..... 153
de gomme adragant..... 154
Des poudres composées..... 155
Poudre cathartique..... *ibid.*
anthelmintique..... *ibid.*
de Dower..... 156
incisive..... *ibid.*
incisive et fondante..... *ibid.*
tempérante..... 157
absorbante ou anti-acide..... *ibid.*
Fécule amylacée..... 158
de pomme-de-terre..... *ibid.*

SECTION V.

Extrait des végétaux..... 159

SECTION VI.

Préparation des extraits..... 163
Expression et dépuration des sucs..... *ibid.*

Macération ..... page 164
Digestion ..... *ibid.*
Infusion ..... *ibid.*
Décoction 165
Evaporation ..... *ibid.*
Règles générales pour la préparation des extraits.. 166
Extrait de genièvre 170
de casse 171
de ciguë ..... *ibid.*
calmant d'opium 172
de suc de réglisse du commerce 173

SECTION VII.

Des robs 174
Rob de raisin 175
de nerprun 178

SECTION VIII.

Sucs de fruits acides 179
Suc de verjus 180

SECTION IX.

Des différens moyens de clarifier 181
Clarification par dépuration 182
par filtration 184
par l'albumine et le calorique 192

SECTION X.

Distillation 198
Eau distillée simple 202
Eaux distillées des plantes aromatiques .....
.. 203

Eaux distillées des plantes dites inodores.... page 204
Règles générales pour la distillation des plantes... 205
Eaux distillées des plantes aromatiques..... 207
Eau de fleurs d'orange..... *ibid.*
de menthe poivrée..... *ibid.*
de roses pâles..... *ibid.*
de vulnéraire simple..... *ibid.*
de canelle de la Chine..... *ibid.*
Eaux distillées des plantes dites inodores..... *ibid.*
Eau de laitue..... *ibid.*
de pourpier..... *ibid.*
de petite centaurée..... *ibid.*

SECTION XI.

De la fermentation..... 208
Teinture vineuse..... 209
Laudanum liquide..... 211
Vin d'opium composé..... *ibid.*
d'ipécacuanha simple..... 212
d'ipécacuanha composé..... 213
scillitique..... 214
Alkool..... *ibid.*
Alkool au cochléaria..... 217
au camphre..... *ibid.*
à la mélisse..... *ibid.*

SECTION XII.

Teintures alkooliques..... 218
Teinture de gentiane..... 219
de jalap..... *ibid.*
de canelle..... 220
d'absinthe..... *ibid.*

Teinture d'aunée . . . . . page 220
de raifort composée . . . . . *ibid.*
de quinquina 221
de quinquina composé . . . . . *ibid.*
de scille . . . . . *ibid.*
Teinture ou élixir anti-scrofuleux 222
martiale . . . . . *ibid.*
vulnéraire (eau vulnéraire) . . . . . *ibid.*
d'ipécacuanha . . . . . *ibid.*
de safran 223
de succin . . . . . *ibid.*
de castoréum . . . . . *ibid.*
de myrrhe et d'aloès . . . . . *ibid.*
Baume du Commandeur . . . . . *ibid.*
de Fioraventi . . . . . *ibid.*

SECTION XIII.

Vinaigre 223
Vinaigre scillitique 224

SECTION XIV.

Des mellites 225
Miel despumé 226
rosat 227
Oxymel simple . . . . . *ibid.*
scillitique 228

SECTION XV.

Sirops 228
Règles générales pour la préparation des sirops . . . 229
Sirop de sucre 231
Premier sirop d'ipécacuanha 232

Second sirop d'ipécacuanha . . . . . page 233
Sirop d'extrait aqueux d'opium (diacode) . . . . *ibid.*
tartareux 234
de nerprun . . . . . *ibid.*
sudorifique (ou de Cuisinier) 235
de fleurs de pêcher . . . . . *ibid.*
de mousse de Corse 236
Sirops sans le secours du miel ou du sucre. 237
Sirop acidule de raisin . . . . . *ibid.*
doux de raisin 238
anti-scorbutique. 241
d'armoise. . . . . *ibid.*
de baume de tolu . . . . . *ibid.*
de chicorée composée . . . . . *ibid.*
de coing . . . . . *ibid.*
d'œillet. . . . . *ibid.*

SECTION XVI.

Electuaires, confections 241
Règles générales pour la préparation des électuaires. 243
Thériaque. 244
Diascordium 245

SECTION XVII.

Pulpes 245
Règles générales pour préparer les pulpes 246

SECTION XVIII.

Conserves. 247
Conserve de cynorrhodon. 249

SECTION XIX.

Tablettes, pastilles . . . . . page 250
Règles générales pour les tablettes préparées avec ou sans feu . . . . . *ibid.*
Pastilles d'ipécacuanha de 3 centigrmes [½ grain]. 252
Tablettes diacarthami . . . . . *ibid.*
Pastilles de soufre 253

SECTION XX.

Masses pilulaires. 254
Pilules bénites de *Fuller*. 255
savonneuses. . . . . *ibid.*
scillitiques 256
mercurielles. . . . . *ibid.*
de ciguë. 257
toniques de *Bacher*. . . . . *ibid.*
de cynoglosse. 259
de térébenthine. . . . . *ibid.*

SECTION XXI.

Trochisques et topiques 260
Eponges préparées. 262
Trochisques escarotiques. 263
de minium. . . . . *ibid.*
de blanc rhasis . . . . . *ibid.*
Poudre escarotique du frère *Côme*. . . . . *ibid.*

SECTION XXII.

Huiles fixes. 264
Huile d'amandes douces. 266
Huiles concrètes 267

Beurre de cacao. . . . . page 267
Premier procédé . . . . . *ibid.*
Deuxième procédé 268
Des graisses des animaux. . . . . *ibid.*
Graisse oxigénée. 269
Des huiles par infusion ou par décoction . . . . . *ibid.*
Huile de camomille 270
d'hipéricum . . . . . *ibid.*
Baume tranquille. . . . . *ibid.*

SECTION XXIII.

Emplatres. 270
Règles générales pour la préparation des emplâtres 271
Emplâtre simple 272
mercuriel . . . . . *ibid.*
pour les bougies 273
gommeux. 274
de savon 275
de savon camphré . . . . . *ibid.*
agglutinatif. 276
Sparadrap. . . . . *ibid.*

SECTION XXIV.

Pommades, cérats, onguens 277
Onguent anti-psorique. 278
Pommade anti-ophtalmique . . . . . *ibid.*
Cérat 279
Onguent simple. 280
mercuriel (Néapolitain) . . . . . *ibid.*
de la mère 281
basilicum . . . . . *ibid.*

Onguent contre la teigne . . . . . page 282
d'althéa 283
rosat . . . . . *ibid.*
de styrax . . . . . *ibid.*
populéum . . . . . *ibid.*
d'Arcéus . . . . . *ibid.*

ARTICLE II.

MÉDICAMENS OFFICINAUX.

Des préparations chimiques 283
Acides 285
Acide sulfurique 286
sulfurique affoibli (esprit de vitriol) . . . . *ibid.*
nitreux . . . . . *ibid.*
nitrique 287
muriatique . . . . . *ibid.*
carbonique . . . . . *ibid.*
acétique ordinaire (vinaigre distillé) . . . *ibid.*
acétique concentré (vinaigre radical) . . . 288
boracique 289
Acidule tartareux . . . . . *ibid.*
Acide tartareux 290
succinique 291
Alkalis 292
Médicamens dus à la combinaison des acides avec les alkalis, les terres et les métaux 293
Sulfate de soude (sel de glauber) . . . . . *ibid.*
de magnésie (sel d'Epsom) . . . . . *ibid.*
d'alumine et de potasse (alun) . . . . . *ibid.*
de fer (vitriol vert) . . . . . *ibid.*
de cuivre (vitriol bleu) . . . . . *ibid.*

Sulfate de zinc (vitriol blanc). . . . . page 293
d'alumine calcinée (alun calciné). . . . . *ibid.*
Nitrate de potasse purifié (nitre). . . . . *ibid.*
liquide de mercure (eau mercurielle) . . *ibid.*
d'argent fondu (pierre infernale) . . . . *ibid.*
Muriate de soude (sel marin). . . . . *ibid.*
d'ammoniaque (sel ammoniac) . . . . . *ibid.*
sur-oxigéné d'antimoine (beurre d'antimoine) 294
sur-oxigéné de mercure (sublimé corrosif) . . . . . *ibid.*
de mercure (précipité blanc) . . . . . *ibid.*
de mercure doux. . . . . *ibid.*
Acétate de potasse liquide (terre foliée de tartre). *ibid.*
de soude liquide (terre foliée minérale). 295
ammoniacal liquide (esprit de mindererus) *ibid.*
de plomb liquide (extrait de saturne) . . 297
Tartrite antimonié de potasse (émétique) 298
acidule de potasse soluble (crême de tartre soluble) 299
de fer desséché (boule de mars de Nancy). 300
de fer soluble (tartre martial soluble) . 301
liquide (teinture de mars) . . . . . *ibid.*
Carbonate de potasse. . . . . *ibid.*
de soude. 302
d'ammoniaque (alkali volatil concret). 303
de magnésie. . . . . *ibid.*
oxide de fer (safran de mars à la rosée). *ibid.*
Médicamens obtenus par la décomposition des carbonates 304
Magnésie pure . . . . . *ibid.*

*

Eau de chaux..... page 304
Médicament dû à la combinaison de l'alkali et de l'huile. 305
Savon médicinal..... *ibid.*
Médicamens reconnus pour être des combinaisons de l'oxigène avec les métaux..... *ibid.*
Oxide de fer noir (éthiops martial)..... *ibid.*
de merc. par l'acide nitr. (précipité rouge). 306
de zinc sublimé (fleurs de zinc)..... *ibid.*
d'antimoine gris (chaux d'antimoine) ... *ibid.*
sulfure demi-vitreux (crocus metallorum). *ibid.*
vitreux (verre d'antimoine)..... *ibid.*
Antimoine diaphorétique blanc, lavé, non lavé (fondant de Rotrou)..... *ibid.*
Préparations des alkalis caustiques..... *ibid.*
Ammoniaque liquide (alkali volatil fluor)..... *ibid.*
Potasse caustique (pierre à cautère)..... 307
Médicamens tirés du soufre natif..... *ibid.*
Fleurs de soufre..... *ibid.*
lavées..... *ibid.*
Médicamens résultant de l'union du soufre avec les alkalis, les terres, les métaux..... 308
Sulfures alkalins..... *ibid.*
terreux..... *ibid.*
Sulfure de magnésie..... *ibid.*
d'antimoine (antimoine porphyrisé)..... *ibid.*
de mercure..... *ibid.*
Ethiops minéral (oxide de mercure sulfuré noir). *ibid.*
Cinabre (oxide de mercure sulfuré rouge)..... *ibid.*
Oxide d'antimoine hydro-sulfuré rouge (kermès minéral)..... 309
Médicamens résultant de l'action des acides sur l'alkool..... 310

Ether sulfurique..... page 310
Rectification de l'éther..... 311
Ether sulfurique alkoolisé (liqueur d'*Hoffmann*). 312
Acide sulfurique alkoolisé (eau de *Rabel*)..... *ibid.*
Ether nitrique..... *ibid.*
Acide nitrique alkoolisé (esprit de nitre dulcifié). 313
Ether acétique..... 314

TROISIÈME PARTIE.

MÉDICAMENS MAGISTRAUX.

ARTICLE PREMIER.

DES REMÈDES INTERNES.

SECTION PREMIÈRE.

Des boissons..... 315
Tisane commune..... 316
de racine de patience..... *ibid.*
de graine de lin..... 317
sudorifique..... *ibid.*
ou eau de riz..... *ibid.*
ou décoction blanche..... 318
anti-scorbutique..... *ibid.*
purgative, dite *Royale*..... 319
ou infusion de sassafras..... *ibid.*
ou infusion béchique..... *ibid.*
ou infusion pectorale..... 320

Tisane ou infusion de fleurs de sureau..... page 320
ou infusion amère..... *ibid.*
ou infusion vulnéraire..... 321
Oxycrat..... *ibid.*
Limonade avec l'acide du tartre..... *ibid.*
sulfurique..... *ibid.*
Emulsion..... 322
Lait..... 324
Petit-lait..... 325
Bière sapinette..... *ibid.*
Eau gommeuse..... 326
Gelée de pommes-de-terre..... *ibid.*
Salep de pommes-de-terre..... *ibid.*
Eau de tamarins..... 328
de casse..... *ibid.*
fondante purgative..... *ibid.*
de goudron..... *ibid.*
de boules ou martiale..... 329
anti-syphilitique (liqueur de *Van-Swieten*). *ibid.*

SECTION II.

Apozèmes..... 330
Règles générales pour préparer les apozèmes..... *ibid.*
Apozème apéritif..... 331
diurétique..... 332
fébrifuge..... *ibid.*

SECTION III.

Des bouillons..... 333
Règles générales pour la préparation des bouillons alimentaires..... 334
Bouillon de bœuf..... 335

Tablettes de bouillon . . . . . page 336
Gélatine. 337
Préparation de la gélatine 339
Des bouillons médicinaux 341
Bouillon de mou de veau . . . . . *ibid.*
de poulet 342
de tortue . . . . . *ibid.*
de vipère . . . . . *ibid.*

SECTION IV.

Eaux minérales artificielles 343
Eau hydro-sulfureuse simple 346
hydro-sulfureuse composée . . . . . *ibid.*
ferrugineuse . . . . . *ibid.*
ferrugineuse par l'acide carbonique 347
gazeuse simple. . . . . *ibid.*
gazeuse composée 348
Eaux salines . . . . . *ibid.*

SECTION V.

Sucs d'herbes 352
La bourrache . . . . . *ibid.*
La buglose . . . . . *ibid.*
La chicorée sauvage . . . . . *ibid.*
Le pissenlit . . . . . *ibid.*
La laitue . . . . . *ibid.*
Le cresson de fontaine . . . . . *ibid.*
L'oseille. . . . . *ibid.*
Le cochléaria . . . . . *ibid.*
Le becabunga. . . . . *ibid.*
La fumeterre . . . . . *ibid.*
Le cerfeuil. . . . . *ibid.*

SECTION VI.

Potions 353
Potion purgative ordinaire. 354
purgative majeure . . . . . *ibid.*
purgative avec la manne 355
purgative avec le catholicum. . . . . *ibid.*
pour les enfans nouveau-nés. . . . . *ibid.*
vermifuge pour les enfans. . . . . *ibid.*
vomitive avec l'émétique 356
vomitive avec l'ipécacuanha 357
cordiale . . . . . *ibid.*
de rivière 358
avec le quinquina . . . . . *ibid.*
anti-spasmodique . . . . . *ibid.*
anti-histérique 359
anti-septique . . . . . *ibid.*
anti-septique camphrée. . . . . *ibid.*

SECTION VII.

Loochs . . . . . *ibid.*
Looch gommeux 360
gommeux incisif. . . . . *ibid.*
huileux 361
huileux incisif . . . . . *ibid.*

SECTION VIII.

Juleps. 361
Julep anodin 362
acidulé . . . . . *ibid.*
Mixture diurétique. . . . . *ibid.*

SECTION

SECTION IX.

Vins médicinaux . . . . . page 363
Vin amer ou stomachique 365
anthelmintique ou d'absinthe 366
stomachique ou d'aunée. . . . . *ibid.*
fébrifuge ou de quinquina. . . . . *ibid.*
anti-scorbutique. 367
diurétique amer . . . . . *ibid.*
miellé. . . . . *ibid.*
chalibé ou martial. . . . . *ibid.*
cordial 368
Observations sur les vins médicinaux 372

SECTION X.

Bols 376
Bol stomachique . . . . . *ibid.*
purgatif 377
anthelmintique . . . . . *ibid.*
thériacal . . . . . *ibid.*
astringent . . . . . *ibid.*
calmant . . . . . *ibid.*
camphré. 378
Remède contre le tœnia. . . . . *ibid.*

ARTICLE II.

MÉDICAMENS MAGISTRAUX.

SECTION PREMIERE.

DES REMÈDES EXTERNES.

Gargarismes . . . . . page 380
Gargarisme adoucissant . . . . . *ibid.*
détersif 381
anti-vénérien . . . . . *ibid.*
astringent . . . . . *ibid.*
anti-scorbutique . . . . . *ibid.*
anti-septique 382

SECTION II.

Collyres 382
Collyre détersif simple . . . . . *ibid.*
détersif composé 383
résolutif . . . . . *ibid.*
sec . . . . . *ibid.*

SECTION III.

Lotions, fomentations, injections, bains, douches, &c 384
Lotions . . . . . *ibid.*
Fomentations . . . . . *ibid.*
Bains 385
Douches . . . . . *ibid.*

Injections. . . . . page 386
Vin aromatique 387
Eau végéto-minérale . . . . . *ibid.*
anti-psorique 388
Injection émolliente . . . . . *ibid.*
Fomentation ou injection résolutive 389
ou injection anti-septique. . . . . *ibid.*
tonique . . . . . *ibid.*

SECTION IV.

Linimens. . . . . *ibid.*
Liniment opiaté. 390
ammoniacal . . . . . *ibid.*
camphré. . . . . *ibid.*
savonneux 391

SECTION V.

Cataplasmes . . . . . *ibid.*
Cataplasme émollient 392
anodin. . . . . *ibid.*
résolutif. . . . . *ibid.*
contre la gangrène 393
suppuratif. . . . . *ibid.*
tonique . . . . . *ibid.*

SECTION VI.

Lavemens 394
Lavement ordinaire . . . . . *ibid.*
adoucissant . . . . . *ibid.*
astringent 395

Lavement laxatif. . . . . page 395
de tabac. . . . . *ibid.*
anodin des peintres. 396
Autre lavement des peintres . . . . . *ibid.*
Lavement anti-septique . . . . . *ibid.*
purgatif des peintres. . . . . *ibid.*

SECTION VII.

Des vésicatoires 397
Matière emplastique. 398
Premier emplâtre vésicatoire . . . . . *ibid.*
Deuxième vésicatoire extemporané. 399
Pommade épispastique. 401
Teinture alkoolique de cantharides 403
éthérée de cantharides. 404
Liniment avec les cantharides. 405
Sinapisme 406
Usage du thymelœa, garou, ou Saint-Bois . . . 407
Considérations sur les vésicatoires. . . . . *ibid.*

SECTION VIII.

Conservation des médicamens composés 415
Médicamens officinaux. . . . . *ibid.*
Médicamens magistraux. 417
Médicamens externes confiés aux élèves en chirurgie. 419

SECTION IX.

Moyens de maintenir et de rétablir la salubrité de l'air dans les hôpitaux 421
1°. Moyens de propreté 423

2°. Moyens mécaniques. . . . . page 425
Moyens chimiques 429
Moyens de désinfecter les salles des hôpitaux. . . 430

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.